HANDBOUND
AT THE
UNIVERSITY OF
TORONTO PRESS

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/journalsociamer04soci

2885

JOURNAL
DE LA
SOCIÉTÉ DES AMÉRICANISTES
DE PARIS

TOME QUATRIÈME

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DES AMÉRICANISTES DE PARIS

TOME QUATRIÈME

HOTEL DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE D'ACCLIMATATION
41, Rue de Lille, 41

1902-1903

E
51
S68
t. 4

LIBRARY
OCT 1 1 1966
UNIVERSITY OF TORONTO

1131515

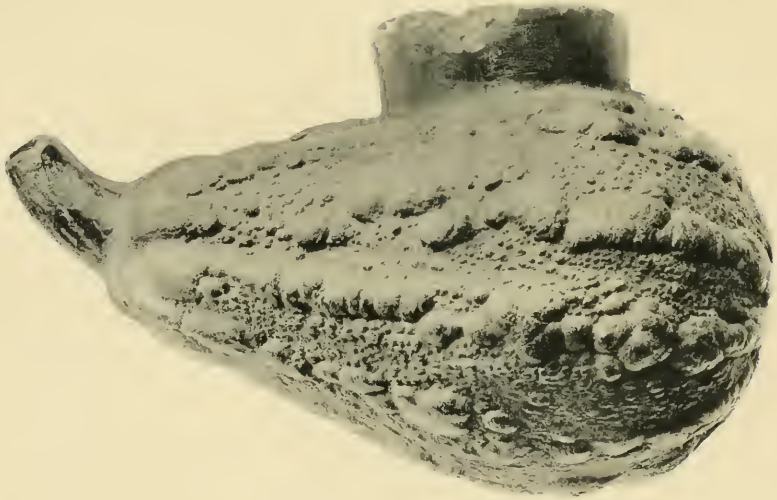

Vase Péruvien. — Musée d'Ethnographie n° 3994.

Phototypie Berthaud, Paris

QUELQUES MOTS

SUR LA TECHNIQUE DES CÉRAMISTES PÉRUVIENS

PAR

J. HÉBERT

Inspecteur du Musée d'Ethnographie du Trocadéro [1]

Les sculptures des anciens Péruviens, et surtout des Chimus, dénotent une invention ingénieuse et variée, mais l'exécution en est parfois si insuffisante, que les choses représentées se montrent difformes et même grotesques. La difficulté de la matière, les imperfections de l'outillage, sont pour quelque chose dans cette barbarie relative s'il s'agit des figurations en pierres ou en bois. Les objets métalliques exigent d'autre part une technique délicate et compliquée, qui n'est point à l'avantage du modelé. Mais la céramique, à la fois excellente dans ses procédés matériels, ingénieuse et bizarre dans le modelé des corps, s'élevant aussi jusqu'à des expressions extraordinairement sincères, fournit le moyen d'apprécier équitablement le fort et le faible d'un art, tour à tour loué avec exagération, déprécié avec injustice.

Dans ses vases de terre tantôt délicats, tantôt lourds, l'artiste Péruvien s'est livré à toute son imagination, variant

1. Communication faite à la séance du 5 mars 1901. Voir la planche I du tome IV.

les objets tout en conservant la même forme pour certaines anses, et changeant le mode d'accouplement des vases, sachant, suivant les sujets, passer par toutes les formes naturelles, depuis l'image des plantes ou des animaux inférieurs jusqu'au portrait de l'homme, représentant ce dernier sous tous ses aspects : vêtements, parures, armes, coutumes, vices, maladies, aliments. Ainsi, la céramique devient le conservatoire de l'histoire et de l'ethnographie d'un grand peuple à travers de longs siècles, en même temps qu'elle nous conserve les aspects des animaux, des plantes dont il pouvait faire usage.

Le Musée d'Ethnographie expose 1,637 vases Péruviens, Chimus, Yuncas, etc., dont 120 représentent des végétaux, fruits, boutons de fleurs ou légumes, soit dans leurs formes, soit comme accessoires du principal sujet.

En voici la nomenclature :

56 cucurbitacées ou rentrant dans les mêmes formes ;

6 pacay ;

5 tubercules ;

2 haricots ;

33 fruits ou boutons de fleurs ;

1 racine ;

17 représentations de maïs [1].

Si dans la représentation humaine l'artiste ne s'est attaché qu'aux traits de la physionomie, laissant dans le vague la forme du corps et l'aspect rudimentaire des membres ; pour les fruits, pour les légumes il s'est efforcé de se rapprocher davantage de la nature, en copiant et quelquefois en moulant directement.

1. Il y en a 20 en tout, mais trois de ces maïs, qui viennent des environs de Cuzco, sont en pierre.

Parmi les 120 sujets observés, 77, soit près des deux tiers, offrent des traces évidentes de fabrication par le moulage. Des 43 autres, il est plus difficile de signaler le mode de procéder, soit que l'ouvrier ait été plus habile dans la terminaison du vase, ou que l'on ait procédé de tout autre manière.

Nous avons 72 vases dont la localité est connue; 46 sont faits dans des creux, 26 n'en portent pas de traces.

48 vases sont sans localités déterminées; 32 ont des traces de moulage, 16 n'en ont pas [1].

Ces chiffres nous donnent toujours la proportion de deux tiers de vases moulés. Le tiers restant des vases, n'offrant aucune trace de moulage, ne nous amène pas à penser que la

1. Localités d'ou proviennent les vases :

Côte.					
Chiclayo,	1 vase,	1 avec traces de moulage.			
Lambayéque,	1 —	1	—		
Pacasmayo,	10 —	6	—	4 sans apparence de moulage.	
Chimu,	1 —	«	—	1	—
Truxillo,	4 —	2	—	2	—
Mansiche,	1 —	1	—	»	—
Moche,	27 —	15	—	12	—
Viru,	3 —	3	—	»	—
Santa,	5 —	5	—	»	—
Chancay,	1 —	1	—	»	—
Ancon,	7 —	3	—	4	—
Quilca,	4 —	4	—	»	—
Entre Sierra.					
Cajamarca,	1 —	1	—	»	—
Huaraz,	1 —	1	—	»	—
Brujo,	1 —	1	—	»	—
Recuay,	3 —	1	—	2	—
Sacsaïhuaman,	1 —	»	—	1	—
Total.....	72 —	46	—	26 n'en portant pas de traces.	

48 vases sans localités déterminées, 32 avec traces de moulage, 16 sans traces.

(Tous ces vases proviennent des missions ou des dons de MM. Angrand ; Baron d'Avril ; Bibl. Nationale, fonds des émigrés ; de Cessac ; Chalupt ; Colpaert ; Dombey ; Droullion ; Mlle Hamy ; Joseph de Jussieu ; Lemoine ; Macedo ; Machard ; V. Makenna ; Maturana ; Ordinaire ; Pinart ; Quesnel ; Amiral Serres ; Wiener.)

fabrication se faisait tantôt d'une façon, tantôt d'une autre; nous sommes plutôt conduits à supposer, comme nous l'avons dit plus haut, que le potier finissait mieux sa pièce. Vu la moindre épaisseur de la terre, la facilité de fabrication n'était produite que par l'aide du moulage.

Cela établi en principe, en quoi consistait donc ce moule? Quelles sont les traces que nous voyons sur les poteries?

Pour nous, ces creux étaient obtenus avec de l'argile.

Il a été question de moules en pierre, mais nous n'avons rien trouvé de semblable dans nos séries du musée. Au contraire, nous possédons un creux en terre cuite venant de Moche, rapporté par M. Droullion; ce creux, qui est l'une des parois d'une cucurbitacée, est moulé directement sur un fruit à côtes lisses, et mesure intérieurement 0 m. 155 de long sur 0 m. 12 de large.

Il est vrai que, sur quelques vases, les reliefs sont certainement produits par des gravures faites dans un moule. Ce travail ne nécessitait pas l'emploi d'une pierre qu'il aurait fallu creuser en forme de calotte, et pouvait très bien, au contraire, s'exécuter dans un creux dont on avait laissé raffermir la terre.

Maintenant que nous possédons un exemple de moule en terre cuite, recherchons comment il faut procéder pour la fabrication du vase.

Ce moyen, le voici: le moule cuit préalablement, le potier pousse la terre dans ce creux en observant les reliefs de manière à donner partout la même épaisseur. Les moules sont en deux parties se rejoignant comme les valves d'une coquille; les deux côtés estampés convenablement, il faut humecter légèrement les bords ou mettre une terre plus molle, et presser les deux parois du moule l'une sur l'autre,

lisser à l'intérieur par une ouverture qui deviendra plus tard le goulot ou l'orifice du vase, et attendre que la terre se raffermisse avant de procéder au démoulage.

Chez nos potiers péruviens, les deux côtés du moule ne devaient pas joindre exactement, car il se produit sur la plupart des vases des bourrelets perpendiculaires ou horizontaux indiquant nettement où la pression s'est produite, et ce qu'en terme de moulage on appelle la couture de portée [1], qu'il faut s'efforcer d'enlever après le démoulage pour terminer le vase.

C'est cette portée mal effacée qui persiste sur la plupart des vases, indiquant, sans contestation aucune, la nécessité d'un moule pour produire l'objet représenté.

D'autre part, les répétitions de décor sur lesquelles on retrouve les mêmes défauts n'ont pu être obtenues que par le secours du moulage.

Que la terre soit noire ou rouge, le travail est le même. Cependant la terre noire domine : 67 vases noirs, 12 tirant sur le gris, et 41 en terre rouge.

Comme nous l'avons vu plus haut, la représentation la plus souvent employée est la forme des cucurbitacées (56 sur 120). Dans ce nombre, il y en a 30 dont les localités sont connues. Moche en possède 14 pour sa part, Pacasmayo 4, Viru 2, etc., représentant toutes les formes à côtes lisses ou rugueuses, sphéroïdes, ovoïdes ou pyriformes à queues en crosses etc. Deux vases sortis des collections du musée du Louvre de

1. Dans nos porcelaines, les fabricants ont été très longs, avant d'arriver à faire disparaître cette couture constituée par le resserrement des molécules de terre produit par la pression des deux côtés du moule agissant sur le contour du sujet. Le retrait de la terre en séchant ayant moins d'action sur les parties plus tassées de la portée amenait un bourrelet inévitable à la cuisson.

MM. Angrand et Lemoine, avec la désignation Quilca et Recuay, viennent certainement, d'après leur forme globuleuse lisse et la queue en crosse, leur terre rouge engobée, de la fabrication de Moche.

Le musée possède aussi, sous le nº 3994, un vase en terre noire, provenant de la mission Dombey, représentant une cucurbitacée pyriforme. Il mesure 0 m. 25 de longueur, 0 m. 12 de largeur, et 0 m. 14 de hauteur le fruit étant couché, et est surmonté d'une ouverture circulaire à bord lisse de 0 m. 25 millimètres de hauteur sur 0 m. 08 de diamètre, et à 0 m. 11 de la queue qui sert de goulot.

La panse du vase est rugueuse, formant croutes en saillies. On voit très bien dans ce vase les parties qui ont été moulées directement sur le fruit lui-même, offrant ce cachet de vérité que le potier péruvien n'a pu arriver à reproduire pour effacer la couture de portée qui coupe le fruit en deux, passant par l'extrémité de la queue, dont la feuille d'attache est modelée grossièrement en forme de griffe à six pointes. C'est un des plus beaux moulages sur nature que le musée possède venant du Pérou. Malheureusement nous ne savons pas de quelle localité il provient [1].

1. Le musée expose dans la section d'Afrique, une série (environ 500 pièces) de petites figurines en cuivre venant de la côte d'Ivoire et du Baoulé, démontrant ce que peut devenir l'application du moule en argile pour la fonte des métaux. Ces petits sujets, de formes variées, représentent des petits personnages, des animaux, des fruits, des objets usuels, des figures géométriques, et servent encore aujourd'hui de poids aux indigènes pour peser la poudre d'or dans leurs transactions.

Le procédé de fabrication consiste à modeler, en cire récoltée dans le pays, l'objet que l'on veut représenter, et ensuite à le mouler avec un mélange de terre et de paille hachée. Dès que le moule est prêt, l'indigène coule le métal en fusion, or ou cuivre qui prend graduellement la place de la cire. Très souvent le moulage est fait directement sur nature, et représente alors des sauterelles, scarabés, pattes et griffes d'oiseaux, patte de crabe, petits fruits, etc.

Les Péruviens ont certainement dû procéder de la même façon pour le moulage de leurs métaux.

Si nous ne pouvons pas localiser le genre de fabrication, nous pouvons cependant, pour les fruits et légumes, répartir leurs principaux centres, s'étendant de Pacasmayo à Ancon, principalement Pacasmayo et Moche. De ceux qui se trouvent plus au sud sur un autre point de la côte, comme les quatre que nous avons de Quilca, les localités ne sont pas précises, ou les vases ont été transportés. Il en est de même pour l'Entre Sierra. Et tous ces vases ont été moulés ou complétés à l'aide des creux.

ÉTUDES ALGIQUES

PAR

LE COMTE H. DE CHARENCEY
Membre de la Société des Américanistes de Paris

I. LES VERBES *ÊTRE* ET *AVOIR* DANS LES LANGUES ALGIQUES

Duponceau s'élève contre la manière de voir de certains philologues, lesquels croyaient retrouver dans les dialectes Canadiens, l'équivalent de notre verbe substantif. Il cite à ce propos, les passages suivants de la Bible traduite en langue Massachusset par le R. Elliot, *Nin nutiinin, nin nutinin;* « Ego sum qui sum » (Genèse) et *Nin neyané kenaau,* « Ego sum sicut vos » (Épître de St. Paul aux Galates). Les missionnaires les plus experts, consultés sur la fidélité de cette traduction, rendirent une réponse négative. A leur avis, la première phrase en question ne voulait dire littéralement que « Je fais, je fais; moi je fais, je fais ». Quant à la seconde, ils la rendaient par « Nous nous ressemblons, je vous ressemble ». Ces prédicateurs de l'évangile reconnurent d'ailleurs leur impuissance à reproduire exactement les textes précités dans la langue des Indiens, le verbe substantif n'y existant pas sous une forme propre et spéciale [1].

1. E. Duponceau, *Mémoire sur le système grammatical de quelques nations de l'Amérique du Nord;* chap. XVI, pp. 195 et 196 (Paris, 1838).

Nous ne nions pas qu'aujourd'hui, les choses ne se passent un peu autrement. Rien d'étonnant à ce que le contact avec les blancs ait porté la race indigène à se forger quelque chose qui ressemble fort à un verbe substantif. Le savant abbé Cuoq admet parfaitement l'existence de ce dernier en langue Algonkine. Tout ce que nous pensons pouvoir affirmer, c'est qu'elle ne remonte pas très haut et que bien des vestiges subsistent encore du sens plus concret qui lui était jadis attribué.

Le docte Américaniste nous donne les formes singulière *Te* et plurielle *Tewak* comme répondant à « Il est, il existe; ils sont, ils existent ». Elles se retrouvent d'ailleurs aux différents temps et modes verbaux, mais avec les suffixes et préfixes ordinaires, ainsi qu'avec les modifications voyellaires inhérentes au subjonctif ou mieux au votif; exemple : *Teban*, « Erat »; *Tebanek*, « Erant »; *Taiân;* « si je suis »; *Taig* « si vous êtes ». L'exemple de leur emploi se rencontrera dans des phrases telles que les suivantes : *Tewak ina cicibak;* « Y a-t-il des canards », de *Cicib*, « Anas » et *Ina*, « An, nùm? » — *kakik teban*, *kakik gaie kata te;* « Il a toujours été et il sera toujours ». Cf. *kakik*, « semper » et *gaie*, « Etiam, quoque ». Souvent, ce verbe se présente sous une forme *Ta*, peut-être plus archaïque et qui, en tout cas, ne semble qu'un doublet de la précédente; exemple : *Nin gi ta;* « J'ai existé »; *Nin ga kita;* « J'aurai été »; *Nin da ta;* « J'existerais »; *Nin ga ki ta;* « J'aurai existé, » et *Nin ga ta Moniang;* « Je serai à Montréal », sans doute, comme synonyme de « je me trouverai à..... »

Ces deux formes donnent, l'une et l'autre d'ailleurs, naissance à des dérivés. Citons, d'une part, *Tasi*, « Rester, demeurer, séjourner »; exemple : *ka kinwenj ki ki tasi*; » Tu n'y es pas resté longtemps », cf. *ka*, « non »; *kinwenj* ou

kinowenj, « diû » ; *ki* « Tu » et « signe du parfait ».—*Tanaki;* « Être sur terre, résider, habiter », de *Aki,* « Terre, sol ». — *Tanisi*, « Il a demeuré, résidé ». — *Tanweave;* « Être étendu, faisant du bruit quelque part ». — *Tanenim*, « Crois le présent, figure-toi qu'il y est ».

C'est, d'autre part, la racine *Tesi*, doublet de *Tasi*, que nous rencontrerons dans la phrase *kawin awiia tesi;* « Il n'y a personne », litt. « *Nullus moratur*, de *kawin awiia,* « Nemo », formé lui-même de *kah* ou *ka,* « non » et *Awiia* « quelqu'un », dérivé de *win;* « Ille, illa [1] ».

Enfin, *Te* nous donnera encore au moyen de la préfixe *a* « Ad, versùs » *Ate.* Ce dernier répond assez exactement à nos expressions « y avoir, se trouver », au latin *Adesse;* exemple : *Aten pepejik;* « Il y en a quelques-uns », litt. « Ils sont un à un » de *Pepejik*, « Un à un, quelques-uns, chacun un », redoublement de *Pejik*, « Unus » — *Ate masinaigan*, « Le livre y est », de *Masinaigan,* « Livre, écrit » — *Ateban,* « Aderat » — *Atek ni masinaigan;* « Si mon livre y est, *apporte-le.* Avec la transformation normale du *a* initial en *e*, nous obtenons l'impersonnel *Etek ;* « Il y a. »

Du reste, comme le fait observer le même auteur, le verbe *Te* ou *Ta* est fort irrégulier dans sa conjugaison. Les premières et secondes personnes de l'indicatif lui sont fournies par un verbe dérivé *Inda*. Donnons d'après lui le paradigme du présent et de l'imparfait, ou mieux du passé défini [2] :

PRÉSENT	IMPARFAIT
Nind inda, « sum ».	*Nind indaban*, « eram, fui ».

1. J.-A. Cuoq, *Lexique de la langue Algonquine;* articles *Ta* et *Te:* (Montréal, 1886).
2. Abbé Cuoq, *Grammaire de la langue Algonquine*, dans les *Mémoires de la Société royale de Canada* (Années 1891 et 1892).

Kit inda, « es ».
Te, « est ».
Nind indamin, « sumus » nos tantùm.
Kit indamin, « sumus », nos et vos.
Kit indam, « estis ».
Tewak, « sunt ».
Kit indaban, « eras, fueras ».
Teban, « erat ».
Nind indananaban, « eramus », nos tantùm.
Kit indananaban, « eramus », nos et vos.
Kit indanawaban, « eratis ».
Tebanek, « erant ».

Il ne faut point oublier que ce verbe *Inda* est lui-même composé de *In*, synonyme de *Iji*, « Sic, eo modo », et du *Ta, te* déjà étudié. Seulement, le *t* s'est transformé en *d* à cause du *n* qui le précède. C'est ainsi que le grec moderne prononce *Ton davron*, « Le taureau », et *Vizandios*, « Byzantin », alors qu'il écrit τον ταῦρον, βύζαντιος. Somme toute, l'oreille sauvage ne se montre pas moins exigeante que l'oreille hellénique.

Inda peut donc se traduire littéralement par « Etre de la sorte, se trouver de telle ou telle façon ».

Il serait, en tout cas, assez difficile d'admettre que si a *Ta Te* avait eu, à l'origine, le sens abstrait de notre verbe « Être », on se fut avisé de lui substituer, même à la plupart des personnes de l'indicatif présent, un dérivé a sens beaucoup plus concret. Nous citera-t-on l'exemple de l'Italien qui fait parfois du latin *Stare*, un véritable succédané de *Esse*, par exemple dans la formule *E stato felice?* Mais l'emploi de ce participe est restreint au passé et à des temps composés, où il s'explique moins malaisément.

Et puis, remarquons bien qu'aujourd'hui même *Ta* ou *Te* semble avoir en langage indien une valeur plus flottante que notre verbe « Être », puisqu'il sert également à rendre l'idée d' « Exister ».

Enfin, qu'on ne l'oublie pas, le lexique Algonkin nous fournit un autre verbe *Ta* avec la valeur spéciale de « Faire ». Nous serions bien tentés de l'identifier avec *Ta*, « Esse ». Ce sens de « Facere, agere » serait primordial et la phrase déjà citée *Niu ga ta Moniang* se devrait rendre littéralement par « Agam in Montreale ». Rien d'étonnant à ce que la langue de misérables sauvages soit restée longtemps dépourvue d'un verbe substantif véritable. C'est plutôt le contraire qui devrait surprendre. Rappelons à ce propos, le Turk qui aujourd'hui encore dit *dour*, *dyr*, « Faciens » pour « Il est » — Le chinois employant la tournure *Ta wei*, litt. « Magnum facit » au lieu de « Il est est grand », de *wei*, « Facere », etc.

C'est, qu'en définitive, la notion de l'être en soi, considéré d'une façon absolue, n'est pas de celles qui se présentent le plus rapidement à l'esprit humain. C'est ce que nous démontre assez clairement l'exemple du Sanskrit. Sans doute, le verbe *as*, si haut que nous reportent les documents littéraires, joue déjà le rôle de verbe substantif. Il a dû cependant débuter par le sens de « Respirer », puis de « Vivre », ainsi que le prouve le nom *Asu*, « Souffle, respiration », lequel a la même racine.

Ce qui vient d'être dit semble s'appliquer, à plus forte raison, à un autre terme également employé par les Indiens d'aujourd'hui comme verbe substantif; à savoir *Aia*. Nous le trouvons usité, par exemple, dans les locutions suivantes : *Mino aia;* « c'est bien » — *Ka mino aiasi,* « Cela n'est pas bien » — *Aiatok ondaje cicak.* « Il y a probablement ici une bête puante. » Le sens primitif de ce mot n'aurait-il pas été plutôt celui de « vivre, être vivant » ? C'est ce qui tendraient à prouver le dérivé *Aiawin,* par exemple dans *Kakike aiawin;* « L'éternité, la vie éternelle. »

On se refuserait difficilement à admettre une parenté entre

ces mots et le substantif *Aiaa;* « Personnage, individu » et sans doute, à l'origine, « Un vivant, un être doué de l'existence »; exemples : *Kitci aiaa*, « Un grand individu » — *Aiaawic,* « Un mauvais sujet, un drôle, » (la finale *ic* est péjorative). — *Kete aiaa,* « Un vieux, une vieille. » — *Ocki aiaa*, « Un petit, un jeune »; exemples : *Nisavi makavak nin gi nisak, Pejik kete aiaa, Ni ocki aiaa;* « J'ai tué trois ours, un vieux, deux jeunes », litt. Tres ursos ego occidi-eos, unum annosum individuum, duo juniora individua ».

De ce terme *aiaa* dérive le verbe *aiaawi* employé, par exemple, dans la locution *Mino aiaawi;* « Il est d'un bon caractère ». Somme toute, l'emploi actuel du verbe en question rappelle assez le *Estar* espagnol, par ex. : dans *Bueno estoy;* « Je suis bien portant », en opposition à *soy bueno* qui signifierait « Je suis bon ».

Passons maintenant au verbe possessif par excellence, « avoir. » Sans doute, l'Algonkin de nos jours le rend d'une façon suffisamment précise par *Indaj*, litt. « Aie-le, possède-le ». De là, le dérivé *Indana;* exemple : *Nind indana mizimi-nons;* « J'ai, je possède du maïs » — *Nind indana conia;* « J'ai de l'argent. » Ces termes toutefois conservent bien marqués des vestiges de leur origine adverbiale. *Indaj*, en définitive, ne constitue autre chose que la forme impérative de *Indaje* ou *indaji*, « Là » : exemple *Mi indaje*, « C'est là », litt. « Ecce hic, certè hic » — *Agwateing nind indaje kapaw;* « Je suis dehors »; litt. « Foràs ego hic sto, » de *Agwateing*, locatif de *Agwate,* « dehors » et *kapaw, i* « Stare » — *Pindikamik kit indaje ikit,* « Tu dis cela ici à la maison. » (Tu ne le dirais pas dehors), de *Pindik,* « Intrà »; *kamik*, « maison, famille » et *ikit, o;* « dicere, sic loqui. »

Ajoutons, comme l'observe l'abbé Cuoq, que *Indaje* lui-

même résulte de la combinaison de *Iim*, « cela », avec la particule *Taje* dont le *t* initial s'est adouci normalement en *d* après un *n*. Le sens précis de ce dissylabe serait à peu près aussi difficile à rendre en français que celui du μεν ou du δε Hellénique. Nous le rencontrerons par exemple dans *Moniangdaje Ikwe;* « Habitante de Montréal », litt. « Femme résidant là où se trouve Montréal. » — *Ondaje; Oondaje;* « Ici », de *Oom,* « Ce, ceci » litt. « Hoc hic ».

Suivant toute apparence d'ailleurs, ce terme de *Taje* est composé du verbe de *Ta*, *te* déjà étudié et d'une finale *je* dont nous n'entreprendrons pas d'établir ici la valeur précise.

Ajoutons que la conjugaison de *Indaje* offre des irrégularités analogues à celles que nous constatons pour celle de *Inda*. Comme le remarque l'abbé Cuoq, *Indaje* ne s'emploie que pour les secondes personnes. Partout ailleurs, il faut avoir recours à la forme écourtée *Taje;* exemple :

Ni taje; « Adsum. »
kit indaje; « Ades. »
Taje; « Adest. »
ni Tajemin; « Adsumus, nos tantum. »
ki tajemin; « Adsumus, nos et vos. »
kit indajem; « Adestis. »
Tajewak; « Adsunt. »

On voit, d'après ce qui vient d'être dit, que chez nos Indiens, le verbe « Avoir » conserve encore, en partie du moins, son ancien sens locatif et adverbial. *Nin indana Mizimons; Nind indana conia* se devront donc rendre plutôt par « Je possède du maïs, de l'argent à la maison, il y a chez moi du maïs, de l'argent » que « j'ai du maïs, de l'argent ». Le procédé Algonkin rappelle donc, avec un peu plus de raffinement, celui de l'Arabe et du Berbère, lesquels manquant de verbe possessif, se trouvent obligés, par exemple, de rendre

le Français « J'ai du papier, du tabac », par « Chez moi du papier, du tabac. »

Les particularités que nous venons de signaler dans l'Algonkin semblent d'ailleurs se retrouver dans les autres dialectes de la même famille. Le *Nind aia* de l'Otchipwé ou Chippeway que l'on rend aujourd'hui courramment par « Je suis » pourrait bien n'avoir signifié à l'origine autre chose que « Je vis, je suis vivant, je jouis de l'existence ». De même *Âwan* employé pour rendre l'Anglais *It is* n'est autre chose que la forme verbale du démonstratif *Aw*, « Celui-ci ». Enfin, dans *Iban*, « Erat », nous reconnaîtrons une abréviation du pronon *Iw*, « cela » suivi de la finale de l'imparfait ou passé défini *ban* [1].

II. CONJUGAISONS BASQUE ET ALGIQUE

Nous nous sommes efforcés, dans de précédents travaux, de faire ressortir certaines affinités grammaticales ou autres existant entre l'Euskara d'une part, et de l'autre divers dialectes Américains. Les attribuer toutes au hasard ne semblerait peut-être pas très prudent. Quoi qu'il en soit, comme on va tenter de le démontrer ici, c'est vraisemblablement dans le traitement du verbe, que ces similitudes apparaissent plus frappantes.

En Basque, tout comme dans la grande majorité, sinon même la totalité des langues du Nouveau-Monde, le mode de traiter le verbe offre de notables différences suivant que ce dernier appartient à la classe transitive ou à la classe intransitive. L'Otchipwé, par exemple, dira : *Nin dagwishin*, « J'ar-

1. M. Barraga, *A theorical and practical grammar of the Otchipwe language* (Montréal, 1878).

rive » et *Dagwishin*, « Il arrive », mais *Ni wâbaman*, « Je le vois » et *O wâbaman*, « Il le voit », litt. « Ille vidit-eum ». Remarquons que dans *wâbaman*, « videre eum », la finale *an* indique le pronom régime de la 3e personne. Quant au *o* de *O wâbaman*, sa valeur reste flottante entre le sens de « Ille » et celui de « Suum ». Pour parler plus exactement, cette voyelle *o* jouera le rôle d'un pronom régime devant le verbe transitif, celui d'un possessif devant un nom : exemple : *Gaossad o mitigwab*, « L'arc du chasseur », litt. « Venatoris ejus arcus, suus arcus ». Il semble donc que l'Otchipwé *O wâbaman* puisse être rendu d'une façon idéale, mais exacte par « Suum videre-eum, Illud ejus videre-eum ».

Au contraire, l'intransitif forcément dépourvu du pronom régime ne possède même pas, du moins, à la 3e personne de sujet pronominal et *Dagwishin* serait, en quelque sorte, l'équivalent de « To advenire, actio adveniendi » pour « Advenio ».

Le Basque sépare plus radicalement encore les deux classes transitive et intransitive. Cette dernière se forme d'une façon qui rappelle quelque peu les procédés en vigueur au sein de la famille Algique. Elle exige à la fois la préfixation et l'incorporation du pronom personnel au verbe. *Noa, n*, « Aller » donnera par exemple *Noa*, « Eo » ; *Hoa*, « Is ». Cf. *Ni*, « ego » et *Hi* « Tu ». Quant au transitif, il s'obtient d'une façon un peu plus compliquée et dont nous parlerons tout à l'heure.

Bien entendu, nous ne nous occupons que de la conjugaison basque dite, assez à tort, syncopée ou régulière et qu'il serait, croyons-nous, plus exact d'appeler *synthétique*. Elle seule offre un caractère d'archaïsme prononcée. Son emploi apparaît d'autant plus fréquent que les documents consultés sont moins modernes. Dechepare, le plus ancien des écrivains basques puisqu'il date du milieu du XVIe siècle, en fait un usage

courant. D'autre part, les documents du XVIIIe siècle, et surtout ceux du XIXe, tendent à en restreindre le rôle. On ne saurait donc considérer cette conjugaison comme dérivant de celle dite composée, laquelle offre un caractère de jeunesse relative peu contestable. De plus, il s'en faut que les verbes dits syncopés soient réguliers dans leur mode de conjugaison, bien loin de là.

Quoi qu'il en soit, disons une fois pour toutes et afin de n'avoir pas à y revenir que dans la conjugaison dite *périphrastique* ou *composée*, un participe se trouve placé avant l'auxiliaire, lequel est *Iza*, *n*, « Être » pour les verbes intransitifs, *Ukhan*, « Avoir » pour les transitifs ; exemple : *Ethorten naiz*, « Je viens », litt. « In-adventu sum », de *Ethortzea*, « venire » — *Ikhusi dut*, « Je vois » litt. « In-visione, in-actu-videndi habeo hoc » ou « hoc est mihi ». L'influence des dialectes néo-latins dont la conjugaison résulte en bonne partie de l'emploi des mêmes verbes auxiliaires, nous semble ici évidente. Ce n'est pas sans doute, impunément qu'un idiome agglomérant comme l'Euskara se trouve en contact avec des dialectes à organisme plus avancé. S'étonnera-t-on que le Basque ait donné une extension beaucoup plus considérable à un procédé grammatical par lui emprunté aux voisins? Mais l'on pourrait citer plus d'un exemple de faits de ce genre. D'ailleurs, la tendance des formes composées à remplacer les anciennes qui sont beaucoup plus simples, ne saurait, non plus, nous surprendre. Est-ce qu'elle ne se rencontre pas dans toutes nos langues modernes de souche Indo-Européenne? La substitution des formes analytiques aux formes synthétiques n'est-elle pas manifeste lorsque l'on rapproche par exemple nos dialectes Romans, le Russe et le Grec actuel, l'Allemand et l'Anglais, le Persan et l'Hindoustani du Latin,

du Slavon ecclésiastique, du Grec ancien, du Gothique ou de l'Anglo-Saxon, du Zend ou du Sanskrit, qui sont cependant ou leurs ancêtres ou leurs frères aînés.

Ajoutons, du reste, que les formes périphrastique et synthétique continuent parfois à rester simultanément en usage. Ainsi, l'on pourra dire aussi bien, quoique avec une nuance de sens légèrement différente, *Ethorten naiz* que *nathor* pour « Je viens ».

Signalons toutefois sur ce point une différence bien marquée entre le Basque d'un côté et, de l'autre, les langues du Nouveau-Monde, mais qui ne semble pas de fort grande importance. Dans ces dernières, le verbe actif se conjugue intransitivement toutes les fois qu'il n'est pas accompagné d'un régime direct. En Otchipwé, par exemple, l'on aura : *Nin sâgiwe, sâgiwe* « Amo, amat, *in abstracto.* » litt. « Ego amando, amando », mais *Nin sâgia;* « Amo eum »; *Osâgia*, « Amat-eum. » L'Algonkin aura de son côté *Sakidjike, ni sakidjike;* « Amat, amo » pour l'intransitif et *Ni sakiha, o sakihan;* « Amo eum, ille amat eum », pour le transitif.

Au contraire, en Euskara, le verbe actif suit toujours la conjugaison transitive parce qu'il renferme forcément un pronom possessif. Il n'y a chez lui que les verbes neutres ou passifs qui se trouvent, en quelque sorte, dans la nécessité d'être conjugués intransitivement.

La phrase Basque *Yaten dut ogia*, « Comedo panem » signifie au pied de la lettre « Je le mange, le pain » « In-actione-comedendi habeo panem » ou mieux « Est-hoc-mihi panis. » La tournure française « Je mange le pain » serait littéralement intraduisible en Euskara. Aussi le Basque qui parle français supposant à priori le régime direct forcément uni au verbe, si on lui pose la question « As-tu fermé la porte », vous

répondra-t-il d'ordinaire : « J'ai fermé », et non pas « je l'ai fermée. » Serait-ce de l'ancien Ibère ou plutôt de quelque vieux dialecte de l'Ibérie apparenté au Basque actuel que le Portugais a emprunté des tournures telles que *Fechei*, *sim senhor*, « J'ai fermé, oui, monsieur », et non *fechei-a*, « Je l'ai fermée », en réponse à la question *Fechaste a porta;* « As-tu fermé la porte. »

Peut-être bien, à l'origine, l'idiome Euskarien jouissait-il d'une plus grande latitude au point de vue morphologique et possédait-il, comme les idiomes des Peaux rouges, la faculté de conjuguer intransitivement les verbes actifs. Nous le supposerions même assez volontiers, mais nous ne pouvons donner de ceci des preuves certaines.

Quoi qu'il en soit, faisons passer sous les yeux du lecteur un tableau explicatif qui comprendra : 1° la liste des pronoms personnels du Basque; 2° la restauration des anciennes formes simples de l'indicatif présent dans cet idiome telle que la propose M. Vinson; 3° la conjugaison des dites formes dans les principaux dialectes de l'Euskara; 4° nous donnons ensuite le présent de l'indicatif d'un verbe intransitif autre que l'auxiliaire « Être »; 5° nous terminons enfin par l'étude de ce même temps à la voix intransitive dans cinq dialectes de souche Algique, à savoir l'Algonkin, l'Otchipwé, le Cri, le Lenâpé et le Piéganiw. Y jeter un coup d'œil suffira pour se rendre compte des ressemblances qu'offrent à cet égard les langues des indigènes de chacune des deux rives opposées de l'Atlantique.

TABLEAU EXPLICATIF DE LA CONJUGAISON DE L'INDICATIF

PRONOMS PERSONNELS en Basque.	DIALECTE Guipuscoan.	DIALECTE Labourdin.	DIALECTE Souletin.	DIALECTE Bas-Navarrais.	DIALECTE Biscayen.	FORMES VERBALES primitives d'après M. Vinson.
Je. *Ni.*	*Naiz*, « sum ».	*Naiz, niz.*	*Niz.*	*Naiz, niz.*	*Naz.*	*Niz.*
Tu. *Hi* pour un archaïque, *ki.*	*Aiz*, « es ».	*Hiz.*	*Hiz.*	*Haiz, hiz.*	*Az.*	*Kiz.*
Il. *Hau.*	*Da*, « est ».	*Da.*	*Da.*	*Da.*	*Da.*	*Daiz ?*
Nous. *Gu, guk.*	*Gera*, « sumus ».	*Gare.*	*Gira.*	*Gare.*	*Gara.*	*Gizaz.*
Nous (inclusif).						
Vous (Respectueux) *Zu.*	*Zera*, « es, estis ».	*Zare.*	*Zira.*	*Zare,*	*Zara.*	*Zizaz.*
Vous (pluriel). *Zuk, Zuek.*	*Zerate* « estis ».	*Zarete.*	*Zirate.*	*Zarete.*	*Zaree.*	*Zizazte.*
Ils. *Onek.*	*Dira*, « sunt. »	*Dire.*	*Dira.*	*Dire.*	*Dira.*	*Dizas ?*
On.						

INTRANSITIF EN BASQUE ET DANS LES DIALECTES ALGIQUES.

CONJUGAISON du verbe synthétique *Egon* « demeurer » (Dialecte Labourdin).	INDICATIF PRÉSENT intransitif (Algonkin) *nese*, spirare.	DITO (Otchipwé) *nesse*, spirare	DITO (sri) *Pâppi* (rire)	DITO (Lenâpé) passif de *Pendamen*, « entendre »	DITO (Piéganiw), *Mato*, « partir ».
Nago, « je reste ».	*Ni nese*, « Je respire ».	*Ni nesse*. « Je respire ».	*Ni pâppîn*, « je ris ».	*N'pendaxi*, « Audior ».	*Nta mato*, « je pars ».
Hago, « tu restes ».	*Ki nese*, « Tu respires ».	*Ki nesse*, « Tu respire ».	*Ki pâppîn*, « Tu ris ».	*K'pendaxi*, « Audiris ».	*Kita mato*, « Tu pars ».
Dago, « Il reste ».	*Nese*, « Il respire ».	*Nesse*, « Il respire. »	*Pâppiw*, « Il rit ».	*Pendaxo*, « Auditur ».	*A-matow*, « Il part ».
Gaude, « nous restez ».	*Ni nesemin*, « nous respirons » (nos tantùm).	*Nind nessemin*, « nous respirons », nos tantùm.	*Ki pâppiwan*, « nous rions », exclusif.	*N'pendaxiheme*, « Audimur » nos tantùm.	*Nta mato pinnen*, « nous partons ».
	Ki nesemin, « nous respirons » (nos et vos).	*Ki nessemin*, « nous et vous respirons ».	*Ki pâppiwânun*, « nous rions », inclusif.	*K'pendaxihem*, « Audimur », nos et vos.	
Zaude, « tu restes, vous restez ».					
Zauzte, « vous restez ».	*Ki nesem*, « Vous respirez ».	*Ki nessem*, « Vous respirez ».	*Ki pâppiwânon*, « vous riez ».	*K'pendaxihemo*, « Audimini ».	*Kita mato pawaw*, « vous partez ».
Daude, « ils restent ».	*Nesek*, « Ils respirent ».	*Nesseg*, « ils respirent. »	*Pâppiwok*, « ils rient ».	*Pendaxuwak*, « Audiuntur ».	
					A-mato wiyup, « on part ».

Nous avions, tout d'abord, cru reconnaître dans le Basque *Niz*, *naz*, *naiz*, « Je suis » et *Az*, *aiz*, *haiz*, « Tu es », simplement les pronoms *Ni* « Ego » et *Hi*, « Tu », mais avec la finale médiative régulière.

3. L'Euskara aurait donc dit littéralement *Per me, per te* pour « Sum, es » Quant aux formes plurielles de *Gera*, « Sumus »; *Zera* « estis »; *Dira* « sunt », elles auraient été obtenues d'une façon analogue, en ajoutant aux pronoms *Gu*, « Nos »; *Zu*, « Vos », ainsi qu'à *da*, « Est », la finale allative *ra*. Ainsi, *Gera*, *Zira* auraient correspondu à « Ad nos, ad vos ».

Les formes médiatives actuelles *Nitaz*, *Nizaz* ou *Nithaz*, « Per me »; *Hitaz*, « Per te » se seraient constituées à une époque postérieure, précisément afin d'éviter la confusion entre le pronom et le verbe. C'est d'ailleurs visiblement cette même syllabe *Ta* intercalée que nous rencontrons dans l'illatif indéfini *Handitara*, « Ad magnum », par opposition au défini *Handira*.

Toutefois, un examen plus approfondi nous a démontré combien peu acceptable était cette manière de voir. D'abord, nous n'avons pu méconnaître à quel point étrange serait cette locution « Per me » ou « ad nos » pour signifier « Je suis » ou « nous sommes ». Et puis concevrait-on l'emploi de suffixes marquant des cas différents, suivant qu'il s'agit du singulier ou du pluriel? Enfin, l'ancien emploi de *Niz* et *Hiz* comme médiatifs de *Ni* ou de *Hi* n'est prouvé par aucun document ni aucune preuve sérieuse.

Nous avons dû, par conséquent, nous ranger à l'avis adopté par la grande majorité, sinon même l'unité des Basquisants, à savoir que *Niz* et *Hiz* sont formés du pronom personnel accolé à la racine *Iz* « Esse » et se doivent littéralement tra-

duire par quelque chose comme « Ego esse, tu esse ». Quant aux pluriels *Gera*, *Zera*, M. Vinson y reconnaît et fort justement à notre avis, outre les pronoms personnels *gu*, « nos » et *zu*, « vos », le même radical *iz*, mais dont le *z* s'est durci en *r* comme il l'a fait par exemple dans *Aurpegi*, « visage » pour *Aozbegi*, litt. « de la bouche à l'œil » de *Ao*, « Bucca » et *Begi*, « Oculus » ; *Aro*, « Moment propice, instant favorable » du vieux Béarnais *Sazoo*, « saison », mais avec chûte du *S* initial ; (Cf. *Apo*, crapaud, de l'Espagnol *Sapo*). Enfin la finale *az*, se composerait d'une voyelle euphonique *a*, mais suivie primitivement d'un *z* final marquant le pluriel par voie de redondance.

Nous ne demandons pas mieux d'admettre un ancien *Geraz*, *giraz* ou *Gezaz*, *gizaz*. La présence du *z* final comme signe du pluriel semble justifiée par des formes dialectales, telles par exemple que le Guipuscoun *Gaitzizkik*, « Sumus tibi ». Seulement, nous pensons que ce *z* final est tombé de fort bonne heure, antérieurement, nous le verrons un peu plus loin, à l'époque où s'est formé le pluriel *Dira*. Au reste, cette sifflante finale elle-même pourrait bien n'être pas d'origine indigène. Ne serait-ce pas, au fond identique à celle que nous rencontrons pour le pluriel verbal, par exemple, dans l'Espagnol *Nosotras somos*, le Français « nous sommes » ?

Nous ne saurions d'ailleurs, à aucun prix, partager l'opinion du prince Louis Lucien Bonaparte, lequel ne considérait cette syllabe *iz* que comme une altération de *Hitz*, « verbe, parole ». Avant de devenir l'équivalent de *Sum, es; Niz* et *hiz* auraient débuté par signifier, « Meum, tuum verbum ». Une telle façon de voir se conçoit, à la rigueur, de la part d'un philologue aussi raffiné qu'était le docte Basquisant. On ne saurait, en tout cas, lui contester le mérite de l'ingéniosité.

Toutefois, cette métaphore qui consiste à passer de l'idée de parler à celle d'être *in generalisensû* nous semble offrir quelque chose de bien philosophique, de bien recherché. Elle ne cadre guère avec les instincts toujours simplistes du peuple. Or, c'est lui, non les savants qui font les langues. Ajoutons que la nation Basque composée à peu près exclusivement de marins, d'ouvriers et de laboureurs, devait moins que toute autre se trouver encline à donner dans l'idéalisme et les spéculations abstruses.

Le plus simple, à notre avis, c'est de regarder cette racine *iz* comme empruntée aux dialectes Indo-Européens et, sans doute même, au Celtique. Il existait, en vieux Gaulois, une forme *esti*, « Il est », apparentée au ἐστι Grec, au *est* Latin et qui est devenue *Is* en Gallois et en Irlandais. Toutes ces formes dérivent d'ailleurs de la racine *as*, « « Esse » du Sanscrit. Primitivement, suivant toute apparence, le Basque offrait ceci de commun avec une foule de langues agglomérantes et spécialement avec les dialectes Algiques, qu'il manquait à la fois de verbe substantif et de pronom relatif. Dans un précédent travail, en effet, nous nous sommes efforcés d'établir la provenance Gauloise du *Zer*, « qui, lequel » Euskarien.

La 3e personne *da*, « Il est » semble d'une explication malaisée. Nous ne saurions penser avec M. Vinson qu'elle soit pour un primitif *daiz*, dans lequel nous retrouvons la racine *iz* « esse », mais avec un pronom de la 3e personne préfixé. Impossible, d'ailleurs, de supposer que *da* soit pour *Iza*, mais avec chute de la consonne initiale comme dans *Geztera*, « Aiguiser » de l'Espagnol *agudo*, « aigu » et du factitif *era*, litt. *Acutum facere*. — *Thorgia*, « Source » pour un primitif *Ithorgia* etc. etc. Il faudrait effectivement admettre ici une mutation du *z* primordial en *d* dont nous ne connaissons

guère d'exemple. D'ailleurs, que viendrait faire ici le *a* final? On ne saurait évidemment y voir une voyelle de liaison, précédent un ancien *z* signe de pluriel comme dans *Gera, zira*. Il répugnerait également de la considérer comme purement euphonique ainsi que l'est par exemple la voyelle finale de la 3e personne de l'indicatif de certains verbes Algiques; cf. l'Algonkin *Papi*, « il rit »; *Nipo*, « Il meurt »; « Il danse » à côté de *Ni pap; ki nip;* « Je ris, je meurs. »

On aurait, ce nous semble, grande chance de tomber juste en considérant encore ce *Da* comme un emprunt fait du celtique. Ne serait-il pas identique au *Taw* « Il est » du Gallois, *Ta* (même sens) de l'Irlandais?

Le *T* initial devient volontiers, on le sait, *D* en Basque; exemple : *Dorpe*, « Rude, pénible, fatigant » du Latin *Turpe* — *Dorre*; « Tour » de *Turris;* — *Dendari*, « Couturière » de l'Espagnol *Tendal*, « Toile », litt. « Ouvière en toile. » — *Danik*, « dèsque », de l'espagnol *Tan*, « Autant, si, tant, » et de la finale indéfinie *Ik* — *Daferna*, « Auberge », du Latin *Taberna*.

Quant au *H* initial de *Haiz*, *hiz;* « Tu es » et et qui tombe aussi bien en Guipuscaan qu'en Biscayen, il représente certainement un *k* primitif, lequel marquait en Basque, tout aussi bien qu'en Algonkin et en Berber, la seconde personne du singulier. Ce qui rend la chose indubitable, c'est la conservation de cette gutturale employée comme finale pour marquer ladite personne soit sujette, soit régime. Exemple : (dial. Labourdin) *Dukek*, « Que tu aies, puisse tu avoir » par opposition à *Duket*, « Puissé-je avoir, j'aurai [1] »; *Gaizkik*, « Nous sommes à toi, nous te sommes », de *Gu*, « nos », mais avec *a*

1. M. Van Eys, *Grammaire comparée des dialectes Basques*, p. 167 (Paris, 1879).

guna; *iz*, « esse »; *ki* « ad » et *k* final correspondant au pronom « Te, toi », à côté de *Gaizkote*, « nous leur sommes »; Cf. encore le Guipuscoan *Gatzaizkik*, « sumus tibi », en présence de *Gaizkiote*, « sumus eis »; *Dituk*, « Tu les auras », en face de *Ditut*, « Je les aurai ».

D'ailleurs, la chute ou transformation de la gutturale forte en *h* semble chose assez fréquente dans la plupart des dialectes Basques; exemple : *Harri*, « Pierre », d'une forme gauloise hypothétique *Karsekki*, *Karseki* [1] (même sens), que l'on retrouve encore dans l'Irlandais *Carric*, « Roche, pierre »; Gallois *Careg;* Bas-breton, *Karrek;* « Écueil, rocher » — *Hide*, « Égal, pareil », forme Basse Navarraise pour un ancien *Kide* — *Hobi*, « Tombe, fosse », du Béarnais *Cobe;* « Caverne » — *Agota*, « Cagot » — *Ebaki*, « Couper » de l'Espagnol *Qüebrar;* « Briser », mais avec la finale partitive *ki*, litt. « *facere* frangendo », etc., etc.

Le verbe être, à la seconde personne du pluriel *Zirate*, « Estis », nous présente une finale *Te* qui, comme le remarque M. Vinson indique certainement le pluriel [2]. Ne conviendrait-il pas de l'identifier au *tis* latin dans *Estis*, au Français *tes* dans « Vous êtes ».

Quant à la forme *dira*, *dire*, « sunt », nous ne songerons pas à la rattacher à un singulier *Diz*, *daiz* « Est », lequel, sans doute, n'a jamis existé : voyons y simplement le résultat d'une imitation de *Gare*, *Zare*. N'est-ce pas ainsi que s'explique le *y* final de l'espagnol *estoy* pour lequel *soy* a servi de modèle?

1. MM. Whitney Stokes et A. Bessenberger, *Wortschatz der Keltischen Spracheinheit*, p. 72 (Art. *Karsekki*); Gœttingen, 1874.

2. M. J. Vinson, *Encore le verbe basque;* p. 99 et suiv. du tome VII de la *Revue de linguistique et de philologie comparée* (Paris, 1874).

Y aurait-il, par hasard, un lien de parenté à établir avec le *gu*, « Nous » du Basque, réduit, nous l'avons vu dans la conjugaison, à un simple *g* initial et le *Ki*, *Kid*, *Ki-nan ;* « Notre, nous *inclusif* » des dialectes algiques ; cf. en Otchipwé, *Kidoabajinan*, « Notre pilier », litt. « Le pilier nôtre, son pilier nôtre », de *Abaj*, « Pilier » ; *Ki-nan*, « Nous, notre » ; *O*, « Le, son, sien » avec un second *i* euphonique — *Kimakakomun*, « Notre loge », de *Makak*, « loge » et *o* euphonique ; — *Kidikkitomin*, « Nous tous, nous disions ; vous et nous disions » de *Ikkit*, « dicere » = *Wâbamânan*, « Nous tous voyons », de *Wâbama*, « Videre » — *Kidaghwishinim*, « Nous tous arrivons », de *Dagwishin*, « Advenire » — *Kinowind ;* « Nous tous », probablement de *Ki*, « Vos, nos et vos » et de *Wind ;* « Lui, elle » — *Kitchitchagônanig ;* « Nos âmes à nous tous », de *Otchitchagôma*, « L'âme, son âme » — *kinowind*, « Nous tous », sans doute de *ki*, « Vos, vos et nos » et *Wind ;* « Ille, iste, isti » ? On n'oserait rien affirmer à cet égard.

Un mot maintenant au sujet des autres temps et modes. Donnons d'abord un paradigme de la conjugaison de l'imparfait dans divers dialectes basques et algiques.

IMPAR

	AESCOAN	HAUT NAVARRAIS	LABOURDIN	GUIPUSCOAN	SOULETIN	BAS NAVARRAIS
J'étais.	*Nintze.*	*Nintza.*	*Nintzen.*	*Nintzan.*	*Ninzan, Nintzan.*	*Ninzan.*
Tu étais.	*Hintze* (pour *Kintze*).	*Hintza.*	*Hintzen.*	*Intzan.*	*Hinzan, Hintzan.*	*Hinzan.*
Il était.	*Ze.*	*Za.*	*Zen.*	*Zan.*	*Zen.*	*Zen.*
Nous étions.	*Gine.*	*Gine.*	*Ginen.*	*Giñan.*	*Ginen.*	*Ginen.*
Nous étions (inclusif).						
Vous étiez (respectueux).	*Zine.*	*Zine.*	*Zinen.*	*Ziñan.*	*Zinen.*	*Zinen.*
Vous étiez (pluriel).	*Zinete.*	*Zinete.*	*Zineten.*	*Zineten.*	*Zineten.*	*Zineten.*
Ils étaient.	*Zire.*	*Zira.*	*Ziren.*	*Ziran.*	*Ziren.*	*Ziren.*

FAIT

BISCAYEN (d'après M. l'abbé Inchauspe).	BISCAYEN (d'après M. Van Eys.)	FORMES PRIMITIVES (d'après M. Vinson.)	ALGONKIN (*Nesé*, respirer.)	OKCHIPWÉ (*Dagwishin*, arriver.)	CRI (*Pâppi*, rire.)
Nintzan.	*Nintzan.*	*Ninz.*	*Ni nesenaban*, « Je respirais ».	*Ni dagwishinaban*, « J'arrivais ».	*Ni pâppin, ni pâppitéy*, « Je riais. »
Intzan.	*Intzan.*	*Kinz.*	*Ki nesenaban*, « Tu respirais ».	*Ki dagwishinaban*, « Tu arrivais ».	*Ki pâppin, ki pâppitéy*, « Tu riais. »
Zan.	*Zan.*	*Inz.*	*Neseban*, « Il respirait.	*Dagwishinaban*, « Il arrivait ».	*O pâppiw, o pâppitéy*, « Il riait ».
Ginean.	*Gintzan.*	*Ginzaz.*	*Ni nesenanaban*, « Nous respirions, nous autres. »	*Nin dagwishiminaban*, « Nous arrivions, nous autres ».	*Ni pâppïtan*, « Nous riions » (exclusif).
			Ki nesenanaban, « Nous respirions, nous et vous ».	*Ki dagwishiminaban*, « Nous arrivions, nous et vous ».	*Ki pâppitanow*, « Nous riions » (inclusif).
Zinean.	*Zinean.*				
Zineen.	*Zintzan.*	*Zinzaz.*	*Ki nesenawaban*, « Vous respiriez. »	*Ki dagwishimiwaban*, « Vous arriviez ».	*Ki pâppitawaw*, « Vous riiez ».
Zireen.	*Zirean.*	*Inzaz.*	*Nesanabek*, « Ils respiraient. »	*Dagwishinobanig*, « Ils arrivaient. »	*O pâppitawaw*, « Ils riaient ».

On voit que l'imparfait basque se distingue essentiellement du présent par la présence d'un *n* médial qui a notablement modifié les personnes du pluriel et amené la disparition du *r* représentant un *z* archaïque et donné par exemple : *Gine* « Nous étions », par opposition à *Gira* ou *Gizaz* « Nous sommes. »

Ajoutons que ledit *n* nous semble ici purement euphonique, comme il l'est par exemple dans *Lango*, « Lac » du latin *Lacus* ; *Phunzel*, « Pucelle » ; *fanza*, « face, effigie » ; *Gorande* ou *Gorade*, « Augmentation » ; *Maitegi* ou *maintegi*, « Réfectoire », de *main, mahain ;* « table » et *Tegi*, « gîte, demeure » ; litt. « Endroit où sont les tables ».

Quant au *Tz* qui suit ce *n*, peut-être bien représente-t-il un double *z* archaïque comme par exemple dans *Etzen;* « Il n'était pas » pour *Ez* « non » et *zen*, « erat ».

C'est, qu'en effet, la véritable marque du temps en question, c'est non pas, sans doute, simplement la finale *e* ou *a* que nous retrouvons dans *nintze*, *nintza*, mais bien une syllabe *ze* dont le sens primitif semble bien avoir été celui de « Actum, defunctum ». Le sens littéral de *nintze* a donc dû être celui de « Ego esse, defunctum » ou « defuncta res ». En effet, ce *ze* ou *za* désinentiel doit, suivant toute apparence, être regardé comme la forme primitive de *zen*, « mort, défunt » qui se postpose d'ordinaire au nom ; exemple : *Ertor zena ;* « feu monsieur le curé » ; *Aita zena*, « défunt mon père ». Le *a* final de *zena* ne constitue visiblement autre chose que l'article suffixe et quand au *n* qui précède, nous y reconnaissons sans peine le signe habituel du relatif. *Zena* signifierait donc, à proprement parler, plutôt « qui était, qui est défunt » que « feu, défunt » purement et simplement. Si notre hypothèse est acceptée comme conforme à la réalité des faits, un rapprochement assez significatif pourra être signalé de ce chef entre le basque et les dia-

lectes algiques. En Algonkin, par exemple : la suffixe *ban* après un nom est équivalent de « Defunctus, mortuus » et après un verbe marque l'imparfait. Ainsi l'on dira aussi bien *Sabieban*, « défunt Xavier », de *Sabie*, « Xavier » que *Ni sakihaban;* « Je l'aimais », de *Ni sakiha;* « Je l'aime » ou *Ni masinaiganiban;* « Mon livre que je n'ai plus, qui m'a été pris ou s'est trouvé détruit » de *Masinaigan;* « Livre », avec un dernier *i* euphonique.

Ajoutons, par parenthèse, que s'il s'agissait d'un passé relativement éloigné, on emploierait dans ces idiomes, *goban* au lieu de *ban;* Exemple : *Ni nesenagoban* « J'ai respiré autrefois » à côté de *Ni nesenaban;* « Je respirais, je respirai » de *Nese*, « respirer », mais avec une syllabe *na* intercalée; *Nind okimamigoban;* « Mon chef disparu depuis bien du temps », en présence de *Nind okimamiban*, « Mon défunt chef » ; cf. *okimam*, « Chef ».

Inutile d'affirmer que nous ne cherchons à établir aucune parenté morphologique entre le *ze* basque et le *ban* de l'Algonkin. Il ne saurait s'agir ici que d'une identité de procédé, laquelle peut bien n'être pas elle-même l'œuvre de pur hasard.

N'est-ce pas, d'ailleurs, par un procédé quelque peu comparable que les vieux dialectes indo-européens ont employé comme signe de l'imparfait, l'augment dont la valeur négative se trouve aujourd'hui admise par tous les grammairiens. Nul doute, par exemple, que le sanskrit *Abhavon;* « J'étais », par opposition à *bhâvami*, « Je suis » n'ait pour sens propre et primordial, celui de *Non sum.*

Reste maintenant à se demander ce que signifie le *n* final de *Nintzan, Hintzan*, « Eram, eras », le Prince Louis-Lucien Bonaparte y a fort justement reconnu à notre avis, le signe

du relatif abusivement appliqué à un temps de l'indicatif. *Ginen*, « eramus » correspond donc plus littéralement à « Que nous étions » qu'à « nous étions ». Le Basque, sur ce point encore n'a, sans doute, fait que suivre l'exemple du Béarnais, lequel dit *ethz qu'en han assi,* litt. « Qu'ils en ont assez », pour « Ils en ont assez ». Le même phénomène se retrouve parfois en espagnol. Ainsi le père Landa, missionnaire, qui écrivait vers la moitié du XVIe siècle, emploie des locutions telles que les suivantes :

Que en esta tierra vive mucho la gente; « Dans ce pays, l'on vit vieux. »

Que comiença el ynvierno; « Que l'hiver commence », pour l'hiver commence » etc. [1].

On a donc tout lieu de considérer les formes Aezcoane et Haute-Navaraise comme ayant seules conservé le type primordial.

Un mot maintenant au sujet de la 3e personne de l'imparfait *zen*, et, primitivement, *ze,* « Erat. » On peut l'expliquer de deux façons. Quelques-uns voudront, sans doute, la réduire à la racine *ze*, *zen,* « defunctum », dont nous avons déjà parlé et, alors, toute marque de pronom ferait défaut. Cette particularité ne se rencontre-t-elle pas dans bon nombre d'idiômes des deux continents. Parmi ceux du Nouveau-Monde, citons par exemple l'Otchipwé *Dagwishin*, « il arrive » par opposition à *Ni dagwishin*, « J'arrive ». Parfois même cette 3e personne réduite à un radical peut s'employer soit comme nom ou adjectif, soit comme verbe. Exemple : Groënlandais *Ange-*

1. *Bulletin des séances de la société philologique;* t. 1er, pp. 36 et 130 (Paris, 1883). — Landa, *Relacion de las Cosas de Yucatan,* vol. 3, p. 1re de la *Collection des documents sur les langues indigènes* etc. par l'abbé Brasseur de Bourbourg (Paris, 1864).

kog, « Grand » et « Il est grand » — Mexicain, *Tlapia*, « Gardien » et « Il garde ».

A la vérité, une différence importante doit, sur ce point, être signalée entre le Basque et les dialectes Américains. Ces derniers n'emploient le radical simple que pour la 3e personne du présent de l'indicatif. A toutes les autres personnes, il faut la marque du pronom, du temps ou du mode. Au contraire l'Euskara, en employant un radical simple pour marquer la 3e personne singulier d'un temps passé se rapprocherait un peu du procédé sémitique. On sait qu'en Arabe, en Hébreu, le parfait à la 3e personne singulière donne la racine verbale pure et simple. Cette coïncidence, en tout cas, ne saurait passer que pour purement fortuite.

Sans doute, il peut au premier coup-d'œil sembler étrange qu'une personne de l'imparfait soit formée au moyen d'une racine toute différente de celle que nous voyons figurer au présent. Mais, en définitive, y aurait-il lieu d'être tellement surpris d'une pareille anomalie ? Notre langue n'en offre-t-elle pas une bien plus considérable au moins dans la conjugaison du verbe substantif? Est-ce que notre imparfait « J'étais, il était » ne dérive pas du latin *stare,* litt. « se tenir debout », tandis que « Je suis, tu es », proviennent de la racine Indo-Européenne *as* et le passé défini « Je fus » d'une autre racine *bhu*, « Esse? »

Peut-être bien préfèrera-t-on tenir ce *ze, za* « Erat » pour la contraction d'une forme plus complète *da-za, da-ze;* la syllabe *da* répondant à « Il est » et la syllabe finale indiquant essentiellement, ainsi que nous l'avons déjà dit, l'imparfait. Rien d'étonnant à ce que le *d* initial soit devenu ici un *z*, comme la chose a eu lieu par exemple dans *Zayo*, « Il lui est » par opposition à *Da,* « Il est » ; *Zaik;* « Il t'est, il est à toi, tu l'as »

à rapprocher de *Du*, « Ille habet. » La chute du *z* de *Da-ze* après cette transformation de la dentale en sifflante, ainsi que celle de la voyelle qui précède s'expliqueraient facilement alors par une raison d'euphonie.

Avouons que le rapprochement de *Zira*, « Ils étaient » avec *dira*, « Ils sont », nous ferait pencher pour cette seconde hypothèse. Il serait difficile, en effet, de se refuser à reconnaître, dans la première de ces formes, une mutation de la dentale douce en sifflante.

Nous n'oserons pas, bien entendu, supposer la moindre parenté entre le *gi* ou *ki*, finale adverbiale ou partitive de l'Euskara; exemple : *Yustoki;* « Justement », de *Yusto* « Juste » — *Egongi*, « demeure », litt. « Portio commorandi », de *Egon*, « demeurer » — *Idiki*, « Morceau de bœuf », de *Idi*, « Bœuf » et la préfixe *gi*, signe du parfait ou passé indéfini dans les dialectes Algiques; exemple : en Otchipwé *Ni nondom*, « J'entends, je l'entends » et *Nin gi nondom;* « J'ai entendu, je l'ai entendu ». La différence sémantique est vraiment ici trop considérable.

L'emploi simultané de l'affixe *go* en Euskara, exemple : *Izango dut;* « Je serai », litt. « Pro esse habeo » et *ga* dans les dialectes Algiques; exemple : Otchipwé; *Nin ga dagwishin*; « J'arriverai » de *Ni dagwishin*, « J'arrive » — Algonkin, *Ninga Tagocin;* « J'arriverai » et *Ni Tagocin*, « J'arrive » nous semble un fait purement fortuit. En effet, la finale *ko* ou *go* constitue en Basque, le signe particulier du cas appelé *prolatif*. Exemple : *Erromako bezinoak;* « Les citoyens de Rome » — *Ibarreko lirioa*, « Le lys de la vallée » — *Handiko;* «Pro magno», de *Handi*, « Magnus». Parfois même, elle sert à former des adverbes, exemple : *Ongo*, « Bien », de *On*, *Hun ;* « Bonus » et suivie de l'article final, des substantifs

dérivés; exemple : *Burukoa;* « Le bonnet », litt. « Quod pro capite », de *Buru*, « Caput ». Ce n'est visiblement que par une extension singulière de l'usage habituel, que la finale *ko* ou *go* a pu être prise comme indice du futur.

Ce qui achève d'ailleurs de nous éclairer sur ce point, c'est l'origine fort probable, sinon absolument certaine de cette particule basque. Ainsi que plusieurs autres d'ailleurs, elle semble bien empruntée au Celtique. *Go* et, primitivement *ko* en Irlandais, répond à notre préposition « Pour, jusqu'à »; exemple : *Erin go braigh*; « Ireland for ever ».

Au contraire, la finale *ke* qui, dans la conjugaison synthétique, sert parfois à former le futur; exemple : *Duke*, « Il l'aura », par opposition à *du*, « Il l'a » — *Nuke*, « Je l'aurai » et *nu*, « Il m'a, j'ai été » ne nous paraît rien avoir de commun avec cette postposition *go* et nous ne regarderions pas comme absolument impossible qu'un lien de parenté ne l'unisse au *ga*, signe du futur dans les dialectes Algiques.

Dans la formation des modes, ne pourrions-nous pas encore retrouver un autre point de contact entre ces dialectes séparés par toute l'étendue de l'Atlantique. L'afixe *Ta* ou *da* marque le conditionnel à la 1re et 2e seconde personne et le futur à la 3e, en Algonkin, exemple : *Ninda Moniake*, *taniânban Conia*, « J'irais à Montréal, si j'avais de l'argent — *Ninda nese*, « Je respirerais » à côte de *Ni nese*, « Je respire »; mais, d'autre part, *Ta pangicin*; « Il tombera » de *Pangicin*; « Tomber ».

Or, précisément, en Basque, la finale *Te* constitue parfois un signe de conditionnel, exemple : *Ninzate*, « Je serais »; *Ginate*, « Nous serions » à rapprocher de *Ninzan*, « J'étais »; *Ginen*, « Nous étions ». De plus, elle peut encore, au moins dans certains dialectes, servir à marquer le futur; exemple : *Nizate* ou *Nizateke*, « Je serai », de *Niz*, « Sum »

Le fait que ce signe du futur et du conditionnel est placé avant le verbe dans les dialectes du Nouveau Monde, après le verbe en Basque, n'empêchait pas, ce semble, qu'il ne puisse avoir de part et d'autre une origine commune. De telles transpositions sont choses toutes naturelles dans des idiomes agglomérants. Ne venons-nous pas de voir les prépositions du Gaulois devenir des postpositions en Euskara?

Nous venons de parler plus spécialement du verbe intransitif. Un mot maintenant au sujet de la conjugaison transitive. Le Basque forme cette dernière, lorsqu'elle est synthétique, au moyen de la 3e personne singulier du verbe être, à savoir *da*, mais réduit à la consonne initiale *d* que suit le radical verbal, ayant lui-même pour finale la marque du pronom, mais cela seulement pour le présent et le futur de l'indicatif. Au contraire, pour le passé et le conditionnel, il faudra suivre les règles de la conjugaison intransitive, c'est-à-dire que le pronom personnel sera incorporé au verbe sous forme de préfixe. Ensuite viendra le radical verbal que suit la désinence marquant le temps.

Éclaircissons tout ceci au moyen d'exemples. Nous trouvons en Basque, à côté de la forme analytique ou composée *Yakiten dut*, « Je le sais », litt. In-Tω-scire hoc habere-ego, la forme primitive ou synthétique *dakit* (même sens). Dans ce vocable, on a le *da*, « Est » dont il a déjà été parlé, accompagné de *Yakin*, « scitum » avec suppression de la demi-voyelle initiale et, enfin, le *t* final, lequel indique le pronom de la 1re personne du singulier. Le tout se devra donc rendre littéralement par *Est-scitum meum* ou *mihi*.

Au contraire, à l'imparfait, nous aurons pour la 1re personne *Nakian*, « Je le savais », de *Ni*, « Ego », *Yakin*, « scire, scitum et *an* ou *a*, marque du temps, litt. *Ego-sciebam*.

Un mot, maintenant, au sujet du verbe transitif par excellence, c'est-à-dire de l'auxiliaire possessif. Il a pour participe passé *Ukhan*, « Eu » et pour infinitif ou nom verbal *Ukhaite*, « Avoir », litt. « Tò habere ». Le *i* est visiblement ici euphonique comme dans *Yoaite*, « Aller » à rapprocher de *Yoan*, *yuan*, « Allé ». Quant à la finale *kha*, aliâs *ka*, nous y reconnaissons celle du partitif-allatif qui s'emploie pour former soit des noms, soit des verbes; exemple : *Laukha*, « Accorder secours, accompagner », de *Laun* ou *Lagun*; « compagnon », litt. « Per comitem *facere* » — *Lasterka*, « En courant », litt. « Per cursum », de *Laster,* « course », etc., etc. Reste donc, comme élément radical, *u* qui nous fait bien l'effet de n'être qu'une forme abrégée de *Hau*, *au* ; « ceci, celui-ci ». *Dut*, « Habeo » ou mieux « habeo-hoc », ou pour être encore plus exact « Est-hoc-mihi » nous apparaît formé de *da :* « Est », du pronom démonstratif remplaçant la racine verbale des autres transitifs et, enfin, de *t*, « mihi, meus ». On voit, en conséquence, que le verbe avoir ne se rend en Basque que par une périphrase. Il devait, à l'origine, être inconnu à cet idiome, comme il l'a été aux dialectes Algiques, comme il l'est aujourd'hui encore à l'Arabe et au Berber.

C'est donc bien à tort, convenons-en, que nous avions cru d'abord rencontrer dans *Ukhan,* une racine *ukh*, *uk* qui se retrouve dans *Ukaraya* ; « Poignet » ; *Ukabil* ou *Ukamil;* « Poing » et qui n'aurait été elle-même qu'une contraction de *Eskua*, « manus ». *Ukhaite* aurait donc répondu littéralement à « In manu, *facere* in manu », la finale *an* constituant, comme l'on sait, la marque habituelle de l'inessif ou locatif.

Toutefois, un examen plus approfondi n'a pas tardé à nous prouver combien cette hypothèse est, au fond, peu admissible. Si le radical de *Ukhan* était réellement *Ukh*, *uk* et non pas *au,*

u, on devrait s'attendre à avoir pour la première personne de l'indicatif quelque chose comme *Dukut* et non *Dut*. Et puis, la transformation de *Eskua* en *uk*, *ukha* se justifierait difficilement par les règles de la phonétique basque. Au contraire, nous ne saurions guère nous refuser à tenir *Ukaraya*, *ukabil* ou *ukamil*, pour composés de l'espagnol *Raya*, « raie » ; béarnais *Arralh*, *array;* « rais, rayon et roue »; *Bil* ou *mil*, « amas, amassé, rassemblé » et béarnais *Pung*, « poing », du latin *Pugnus*. La labiale initiale sera tombée comme elle l'a fait dans *Ile* ou *Bilo*, « cheveu », du latin *Pilus* — *Okhilo* « Pic-vert », du français « boquillon » — *Irabarki*, « villebrequin » — *Ilhar*, « haricot », litt. « filiforme » — *Laño*, « franc, loyal, » du latin *Planus*. etc., etc. Quant au *u*, nous le voyons disparaître volontiers devant une autre consonne; exemple, *Kofesa*, « confesser, se confesser » — *Iferuu*, « enfer » — *Ifame*, « infâme» etc. Nous rendrons donc litt. *Ukaraya* « poignet » pour « raie du poing », ligne séparant le poing de l'avant bras et *ukabil*, « poing » par « poing ramassé ». Ce qui constitue, sous le rapport du sens, une sorte de redondance.

Il convient de signaler, en tout cas, cette bizarrerie que les formes participielles et verbales *Ukhau*, *ukhaite*; litt. « Per hoc, in hoc facere, factum » contiennent des éléments désinentiels *ka* et *au* inconnus à l'indicatif présent. Observons en terminant que *Euki*, « tenir, retenir » possède juste la même racine que *dut*, à savoir le pronom démonstratif déjà examiné, mais accompagné de la finale partitive *ki* dont nous avons parlé plus haut, litt. « *facere* in habendo ». Le *E* initial de *Euki* est visiblement euphonique ainsi qu'il l'est par exemple dans *Euli*, « mouche », visiblement apparenté au latin *Culex*, « cousin, moucheron ».

Nous voyons donc qu'en basque, le verbe signifiant « tenir »

n'est qu'une sorte de dérivé de celui qui répond à l'idée d' « avoir ». Serait-ce le résultat d'une influence exercée par l'espagnol qui se sert de *Tener* à la fois pour « retenir, garder » et « posséder, avoir ». Le latin *Tenere* unit parfois les deux significations; cf. *Teneo lupum auribus* et *nummos tenere*, « avoir de l'argent ».

Le tableau suivant permettra, du reste, au lecteur de se faire une idée assez exacte du mode de formation des verbes transitifs en basque :

YAKI, N, savoir, su		UKHA, N, Eu, avoir.	
Indicatif présent.	Imparfait.	Indic. présent.	Imparfait.
Dakit, « Je le sais ».	*Nakian*, « Je le savais ».	*Dut*, « Je l'ai ».	*Nuen*, « Je l'avais. »
Dakik, « Tu le sais ».	*Hakian*, « Tu le... ».	*Duk*, « Tu l'as ».	*Huen*, « Tu l'... »
Daki, « Il le sait ».	*Zakian*, « Il le... ».	*Du*, « Il l'a ».	*Zuen*, « Il l'... ».
Dakigu, « Nous le savons ».	*Genakien*, « Nous le savions ».	*Dugu*, « Nous l'avons ».	*Ginduen*, « Nous l'avions ».
Dakizie, « Vous le savez ».	*Zenakien*, « Vous le saviez ».	*Duzie*, « Vous l'avez ».	*Zinduten*, « Vous l'aviez ».
Dakie, « Ils le savent ».	*Zakien*, « Ils le savaient ».	*Die*, « Ils l'ont ».	*Zuten*, « Ils l'avaient ».

Les dialectes algiques rendent l'idée du verbe possessif par un procédé qui rappelle sensiblement celui de l'Euskara, c'est-à-dire d'une façon périphrastique; ainsi, par exemple, en Otchipwé, l'on fait précéder le nom de l'objet possédé du pronom *o* dont le sens flotte entre ceux des termes latins *illud* et *suum*. Il est suivi, d'autre part, du signe du temps. Enfin, le pronom qui tient lieu du pronom personnel en français se trouve placé avant le dit *o* possessif ou génitif. Par exemple, le membre de phrase *Kid o abaj*, « Tu as un pilier, tu possèdes un pilier », se décomposera ainsi *Kid*, « Toi » avec *d* final euphonique; *o;* « sua » ou « ejus » et *abaj*, « pilier,

poteau », litt. *Tui ejus pila*, *tui sua pila*. On pourra, du reste, juger exactement de tout ceci par le tableau suivant :

MOKOMAN, « Couteau ».

Présent.	Imparfait.
Nind o môkomân, « J'ai un couteau ».	*Nind o môkomânoban*, « J'avais un couteau ».
Kid o môkomân, « Tu as un... ».	*Kid o môkomânoban*, Tu avais un... ».
Môkomâno, « Il a un... ».	*Môkomânoban*, « Il avait un... ».
Nind o môkomânomin, « Nous avons un... nous autres »,	*Nind o môkomânominaban*, « Nous autres, avions... »
Kid o môkomânomin, « Nous avons un..., nous tous, nous et vous ».	*Kid o môkomânominaban*, « Nous tous avions... ».
Kid o môkomânom, « Vous avez... ».	*Kid o môkomânomoban*, « Vous aviez... »
Môkomânowag, « Ils ont... ».	*Môkomânobanig*, « Ils avaient... ».

On voit que les procédés adoptés par le Basque pour former la conjugaison transitive se rapprochent de ceux des langues canadiennes autant que ceux d'un idiome pourvu de verbes auxiliaires peuvent ressembler à ceux des dialectes qui en sont dépourvus. Entre la tournure en vigueur chez les montagnards pyrénéens *Ganibeta bat dut;* « J'ai un couteau », litt. *Culter est-hoc-mihi* et l'Otchipwé *Nindo môkómân*, « Mei suus cultur », la différence ne semble pas, somme toute, trop considérable. Serait-il donc si téméraire d'admettre qu'avant qu'il eût subi l'influence européenne et vu sa liberté d'allures restreinte par l'emploi des auxiliaires, le Basque se servait pour exprimer l'idée d'avoir de procédés analogues à ceux dont font usage aujourd'hui encore, les dialectes des Peaux rouges ?

En tout cas, un point de contact des plus importants entre les idiomes ici étudiés et que nous ne saurions trop nous empresser de signaler au lecteur, c'est l'absence chez eux de formes transitives véritables dans la conjugaison ou, du moins, ce fait que, tout bien considéré, elles se peuvent

ramener à l'intransitif. C'est ce qu'à notre avis, M. Stempf a parfaitement établi pour l'Euskara [1]. Prenons pour exemple la phrase *Gizonak dakar*, « l'homme apporte ». Elle se doit rendre littéralement par « Per hominem est-*actio*-afferendi ». En effet, la finale *ak*, qui se trouve accolée à *Gizon*, « Homo » et que l'on désigne d'ordinaire du nom d'actif, joue souvent, en définitive, le rôle d'un véritable ablatif ou élatif et, dans le cas présent, se refuser à lui attribuer cette dernière valeur, ne nous semble guère possible.

Effectivement, *Dakar* est visiblement pour *da*, « Est » et *Ekarri*, « Affertum » et, par suite, ne constitue pas, dans la rigoureuse acception de ce mot, un verbe actif. De même, *Hik*, *dakik;* « Toi, tu le sais », ne peut être autre chose que l'équivalent de « Ex-te est-scitum tibi », de *Yakin*, « su, connu » et de *k* final marque de la seconde personne, mais qui, nous l'avons déjà dit, tombe ou se change volontiers en *h* quand il est placé au commencement d'un mot.

Les choses ne se passent, au fond, guère autrement dans les dialectes canadiens. Prenons, par exemple, l'Algonkin *Ni Sakiha*, « Je l'aime » ; nous y reconnaissons sans peine le passif *Sakiha*, « Amatur » ou, suivant toute apparence, plus littéralement *Amatus*. *Ni* répondant au pronom « Je, moi », force sera de tenir le tout pour synonyme de « Meum amatum » ou « A me amatus ». La tournure est donc essentiellement intransitive.

Un mot maintenant au sujet de ce que les grammairiens qualifient d'ordinaire du nom de *transitions*. Elles consistent dans l'adjonction au verbe des formes marquant le régime

1. M. V. Stempf, *La langue Basque possède-t-elle, oui ou non, un verbe transitif* (Bordeaux, 1890).

indirect, et se rencontrent non seulement en Basque et dans les dialectes canadiens, mais encore dans bon nombre de langues appartenant aux familles les plus diverses, par exemple en Morduin, Wotièque et Magyar pour la souche Ougro-finnoise, dans tous les dialectes sémitiques et berbers, etc., etc. A lui seul, ce phénomène ne saurait donc guère être considéré comme constituant l'indice d'une communauté d'origine, mais certaines particularités dans la façon dont il se manifeste tant en Euskara que dans les dialectes des Peaux rouges offriraient peut-être quelque chose de plus concluant.

Sans doute, en Euskara, la conjugaison intransitive apparaît complètement dépourvue du pronom régime direct. Le verbe n'y peut posséder que le pronom sujet à l'état de préfixe, combiné à l'occasion avec le pronom régime indirect suffixé. Exemple : *Nitzaizu;* « Je te suis, je suis pour toi » de *Ni*, « ego » ; *Iz*, « esse » ; *ai*, diphtongue euphonique et *zu*, « Te, tibi ». Il ne paraît point en être de même dans les dialectes Algiques. Nous n'avons pas vu que le verbe neutre ou absolu, c'est-à-dire actif, mais non accompagné d'un régime direct, y soit susceptible de transitions.

En revanche, un point sur lequel les idiomes en question se rapprochent assez sensiblement, c'est le suivant. Dans les dialectes Algiques, le pronom régime direct de la 3e personne se trouve forcément uni au verbe conjugué transitivement. Les signes des deux autres personnes employées comme régimes peuvent, sans doute, s'y ajouter, mais ne sauraient figurer seules. Éclaircissons ceci au moyen d'un exemple. En Algonkin, par exemple, l'on a *Ni Sakihin* pour « Je t'aime ». Nous y reconnaissons la finale *in* répondant à « Te, toi » et une racine dérivée *Sakih*, laquelle n'est autre

que l'impératif actif ayant le sens précis de « Aime-le ». La traduction littérale de *Ni Sakihin* serait donc « Ego amo-illum-te ».

Il semble en être de même en Euskara au moins pour le verbe auxiliaire avoir. Voici, par exemple, la locution *Egiten deizu*, qu'on traduit couramment par « Je te fais, Je fais pour toi ». *Deizu*, étant composé de *da*, « est » ; *hau*, hoc, illud et *zu*, « Te, tibi », le tout doit se rendre pour plus de précision par « In -actu- faciendi est hoc tibi ». Il y a tout lieu de croire qu'à l'origine, il a bien pu en être de même en Euskara, pour tous les verbes à la voix transitive, sans exception, et alors la ressemblance avec le procédé des dialectes algiques serait aussi étroite que possible.

Quoi qu'il en soit, donnons ici, d'après la grammaire moderne de la langue basque [1], le tableau des transitions du verbe « avoir » pour les premières personnes de l'indicatif présent.

Première transition (première personne à 3e).

Singulier :	*Pluriel :*
Dut, « Je l'ai »	*Degu*, « Nous l'avons. »
Ditut, « Je les ai »	*Ditugu*, « Nous les avons. »
Diot, « Je le lui ai » . . , . .	*Diogu*, « Nous le lui avons. »
Diozket, « Je les lui ai ». .	*Diozkagu*, « Nous les lui avons. »
Diotet, « Je le leur ai ». .	*Diotet*, « Nous le leur avons. »
Diozkatet, « Je les leur ai ».	*Diozkagute*, « Nous les leur avons. »

2e transition (1re personne à 2e)

Singulier :	*Pluriel :*
Diet, « Je te l'ai »	*Diegu*, « Nous te l'avons. »

1. H. Blanc, *Grammaire de la langue basque d'après celle du père de Larramendi* (Lyon, 1854).

Dizkiet, « Je te les ai. ». . . *Dizkiegu*, « Nous te les avons. »
Dizutet, « Je vous l'ai. » *Dizugute*, « Nous vous l'avons. »
Dizkizutet, « Je vous les ai. » *Dizkitzutegu*, « Nous vous les avons. »

Voyons maintenant le tableau des première et seconde transitions dans le verbe Otchipwé.

1re transition (1re personne à 3e)

Singulier :	*Pluriel :*
Ni wâbama, « Je le vois », *illum*	*Nin wâbandamin*, « Nous autres, voyons ces choses. »
Ni wâbandân, « Je le vois », *illud*	*Ki wâbandamin*, « Nous et vous, voyons ces choses. »
Ki wâbamag, « Je les vois, eux. »	
Nin wâbandânan, « Je les vois, ces choses. »	

2e transition (1re à 2e personne)

Ki wâbamin, « Je te vois ».	*Ki wâbamigo*, « Nous te voyons. »
Ki wâbaminim, « Je vous vois. »	*Ki wâbamigon*, « Nous vous voyons. »

Dans les langues algiques d'ailleurs, le passif est susceptible de transition ; exemple : *Ni sakihigo*, « Je suis aimé » en général, et *Ni sakihik;* Je suis aimé de lui *ou* par lui. » Le pronom régime direct est-il exprimé dans ce dernier cas et devons nous rendre littéralement *Ni sakihik* par « Je suis celui qui est aimé par lui ». Nous tiendrions assez volontiers, pour l'affirmative; toutefois, c'est là une question que l'on n'a point à examiner ici.

Faisons observer que c'est une règle invariable aussi bien dans les dialectes algiques qu'en basque, de donner au verbe, un signe de pluriel, toutes les fois qu'il y a pluralité de

régime. Ainsi l'on dira en Euskara, *Yainkoak Zeru eta Lurra egin ditut*; « Dieu a fait le ciel et la terre », litt. « Les a fait » par opposition à *Yainkoak Lurra egin du*; « Dieu a fait la terre ». C'est une conséquence, en quelque sorte, nécessaire de l'emploi forcé du pronom au transitif. De même nous rencontrerons en Algonkin, *O sakihawa*, *o nidjanisiwa*, « Ils aiment leurs enfants », litt. « Ils les aiment, leurs enfants », à côté de *O sakihan*, *o nidjanisan*, « Il aime son fils », litt. « Il l'aime, son fils. »

Remarquons que, dans les langues en question, et on peut dire d'une façon générale, dans la plus grande partie, sinon la totalité de celles qui accolent le pronom régime au verbe, plusieurs des transitions tout en restant distinctes pour le sens, sont morphologiquement confondues. Ainsi, l'Euskara (dialecte Guipuscoan), *Zaituzte* voudra dire tout aussi bien « Ils t'ont » que « Il vous a ». Rapprochons-en l'Algonkin *Ki sakihinimin*; « Amamus te » ou Amamus vos ». De même le Wotièque (dialecte ougro-finnois) nous fournira *Kieténa*, avec le double sens de « Il vous envoie » ou « Il les envoie »; *Kietiénén;* « Eux deux les envoient » ou « vous envoient », etc. [1].

Dans certaines formes du verbe basque, telles que *diot*, « Je le lui ai »; *diotet*, « Je le leur ai »; *duket*, « Je l'aurai » et *dutuket*, « Je les aurai », se laisse voir le mode de formation des mots connus sous le nom d'*encapsulation* qui joue un si grand rôle dans la plupart des langues américaines. Il consiste, en quelque sorte, à entr'ouvir le mot principal, nom ou verbe, adjectif ou même pronom pour lui intercaler un autre vocable.

1. Prince Louis-Lucien Bonaparte, *Langue basque et langues finnoises*, p. 15 et suiv. (Londres, 1862).

Donnons comme exemple, l'Algonkin *Ni Sakitawakina*; « Je le tiens par l'oreille, par son oreille », pour *Ni Sakina o tawakeng*, de *Ni* « Ego »; *Sakina*; tenere, *o* pronom possessif et *eng* finale de l'instrumental ou du locatif; *Ni Tagocinomin*, « Nous arrivons » pour *Ni-min*, « nos » et *Tagocin*, « Advenire ». — De même, en Iroquois, *Shunquétas*, « un homme » pour *Shétas*, « unus » et *unqwe*, « homo »; *Rowistaien*, « Il a de l'argent » pour *Roien owista*, — en Othomie, *Matehe*, « Notre père », pour *Mahe*, « Noster » et *Te* « Pater » — en Mazahua, *Mimutzeme*, « Notre seigneur », pour *Mime mutz* — en Auca ou Araucanien, *Entumillan*, « J'extrais de l'or », de *Entun*, « extraho » et *Mille*,, « Aurum »; *Elucudubi*, « Il lui donne un vêtement », de *Cudu*, « vestimentum » et *elubi*, « dat-ei » — enfin, en Maya ou Yucatèque, *A-mehenob-ex*, « vos fils » pour *Aex* « vestri » et *Mehenob*, « filii ».

L'emploi de ce procédé n'est pas absolument de rigueur et l'on peut isoler les vocables au lieu de les agglomérer de la sorte, sans pêcher contre les règles de la langue. C'est ce que faisaient souvent les femmes sauvages. Toutefois, l'encapsulation est censée donner beaucoup d'élégance au discours. Aussi les chefs des tribus canadiennes reprochaient-ils souvent à nos Français qui ne savaient guère en faire usage lorsqu'ils s'exprimaient dans les idiomes indigènes, de *parler comme des femmes*.

En tout cas, ce mode de formation des mots qui reste aujourd'hui encore en vigueur, chez les descendants des Indiens cuivrés, s'est, pour ainsi dire, cristallisé en Euskara. On ne l'y rencontre plus que dans un petit nombre des formes verbales. Nous parlerons un peu plus loin de la faculté qu'ont tous les idiomes en question de transformer noms, particules et adjectifs en verbes. Somme toute, la ressemblance de génie

grammatical entre le basque et certains dialectes du Nouveau-Monde semble indéniable. L'illustre G. de Humboldt l'avait déjà signalée. Il prétend même l'expliquer par une similitude dans l'état social et le degré de civilisation chez les peuples parlant ces idiomes. Nous aurions beaucoup de peine à nous ranger à cet avis. La morphologie d'une langue est bien plutôt affaire de race que de développement social. Certaines tribus du Nouveau-Monde ne s'étaient pas élevés à un stage sensiblement supérieur à celui des Australiens. Cependant, on n'a signalé aucune analogie dans la structure de leur système grammatical. Somme toute, l'Euskara a tout à fait la physionomie d'un dialecte de Peaux rouges dont la physionomie primitive aurait été profondément modifiée par suite de son contact séculaire avec des idiomes de souche Indo-Européenne.

Nous objectera-t-on la différence radicale des éléments lexicographiques entre les dialectes parlés sur les deux rives opposées de l'Atlantique, mais nous venons de voir qu'une analogie phonétique continue à se manifester de part et d'autre en ce qui concerne les pronoms personnels. Nous sommes d'autant moins disposés à attribuer cette coïncidence au hasard, qu'en définitive, les pronoms sont généralement ce qui se transmet le plus fidèlement dans le cours des âges, ce qui est le moins sujet au changement.

D'ailleurs, les dialectes du Nouveau Monde offrent, comme l'on sait, cette particularité très prononcée qu'ils se ressemblent autant par leur génie grammatical qu'ils diffèrent, au point de vue du vocabulaire. L'Iroquois par exemple, et l'Algonkin qui se rapprochent tant par leur physionomie générale, ne possèdent pas cependant, pour ainsi dire, la moindre affinité lexicographique, pas même en ce qui concerne le pronom. Toutefois, l'opinion qui tend de plus en

plus à prédominer, c'est que les tribus américaines pourraient bien avoir eu une origine commune et, par suite, fait usage primitivement d'un seul et même idiome. Seuls, les hasards de la vie sauvage et l'époque prodigieusement reculée de leur séparation aura amené les dissemblances que nous constatons aujourd'hui. Pourquoi voudrait-on que les mêmes causes n'aient pas agi sur l'Euskara et ne l'aient pas rendu tout différent des dialectes canadiens sous le rapport du vocabulaire, tandis qu'il a continué à garder au point de vue morphologique, de nombreux traits de sa physionomie primitive?

III. DE L'ADJECTIF DANS LES DIALECTES BERBERS ET ALGIQUES.

Une des coïncidences les plus importantes à signaler entre ces deux groupes de langues, c'est l'absence ou, tout au moins, l'extrême rareté de l'adjectif qui se trouve d'ordinaire remplacé par une sorte de participe, de nom verbal ou même de verbe. Ainsi l'abbé Cuoq rend en Algonkin le passage du sermon sur la montagne *Beati misericordes* par *Ningotawasingwa neta cawenindjikwedjik*, litt. « Qu'ils sont heureux, ceux qui sont miséricordieux, qui sont habitués à faire miséricorde, à lui faire miséricorde »? de *Cawenindje* « Être compatissant », tiré lui-même de *Cawenim*, « Aie pitié de lui, fais-lui grâce » et *neta*, préfixe indiquant habitude, usage [1].

Il en est exactement dans les langues des indigènes du nord de l'Afrique. Ainsi, le Beni-Ménacer *Sen laouâref d'izzi-*

1. Abbé Cuoq, *Fragments de Chrestomathie algonquine*, p. 48 du t. III des *Actes de la société philologique* (Paris, 1874).

den, *d'iziraren;* « deux baguettes minces, longues », équivaut littéralement à « deux baguettes étant minces, étant longues ». De même, dans sa grammaire de la langue Zénaga, le général Faidherbe rend ce membre de phrase *Tegmerth-odh tet Djmendaran*, « cette belle jument » par « Jument cette, étant belle ».

L'Égyptien, apparenté, comme l'on sait, au Kabyle et au Tamachek, évite, le plus souvent, lui aussi, l'emploi de l'adjectif. Il dira par exemple : « Homme de piété » pour « Homme pieux ».

Nous serions fort tentés de considérer cette particularité comme le vestige d'un ancien état de choses dans lequel, les catégories grammaticales étant encore peu distinctes les unes des autres, noms et adjectifs demeuraient encore susceptibles de prendre, tout comme les verbes, des signes de conjugaison. C'est ce qui se remarque, même à présent, de la façon la plus nette dans les idiomes canadiens que l'on a justement qualifiés de « langues verbales » à cause de leur tendance à faire des verbes de toutes les parties du discours. Faisons observer que les dialectes turko-mongols pourraient, à aussi bon droit, être gratifiés de l'épithète de « Participiaux », puisque tous leurs verbes constituent, en définitive, de véritables participes.

Éclaircissons tout ceci au moyen de quelques exemples. Il n'est rien que l'Algonkin ne transforme en verbes, y compris les particules et les noms de nombre. Il dira par exemple tout aussi bien *Nin nijimin*, « Nous sommes deux », de *Niji*, « Deux », *Ki nijim*, « Vous êtes deux »; *Nisinabanek;* « Ils étaient trois », de *Niswi*, « Trois »; *Iban*, « Il était » de *Iw*, « Ce, Cela », que *Ininiw*, « Homo esse », de *Inini*, « Homo » ou *Oniciw*, « Bonus esse », de *Onici*, « Bonus ».

De même, le Lenâpé formera l'indicatif présent *n' dappin*, « Adsum », de *Epit*, « Là ». L'Otchipwé *Nibwâkâ* signifiera aussi bien *Sapit* que *sapiens*, d'où la tournure *Nibwâkâ aw akiwesi*, « Ce vieillard est sage » ou « Ce sage vieillard », litt. *Sapit ille Senex*.

Du reste, il faut reconnaître que si ces idiomes du Nouveau Monde font volontiers des verbes avec des noms, adjectifs ou particules, le procédé inverse ne leur répugne pas non plus. Le peu de netteté avec laquelle s'y trouvent marquées les différentes parties de l'oraison explique sans peine qu'elles tirent régulièrement leurs termes abstraits d'une 3e personne de l'indicatif. Ainsi, en Otchipwé, *Jawendjigégin*, « Charité », de *Jawendjigé*, « Il est », ou « On est charitable » — *Sâgiiwewin ;* « Amour », de *Sâgiiwe ;* « Il aime ». Cette façon de procéder apparaît en Iroquois d'une façon encore plus frappante, c'est-à-dire que le nom abstrait n'y fait qu'un avec la dite 3e personne; exemple : *Iakentorha*, « Paresse » ou « On est paresseux » — *Iakoros*, « Gourmandise » ou « On est gourmand ».

Ajoutons, par parenthèse, qu'à cet égard, le Basque ne le cède en rien à l'Algonkin ou au Lenâpé et l'on pourrait dire, en quelque sorte, qu'il se montre plus américain encore que les dialectes du Nouveau Monde. Il n'existe pas, pour ainsi dire, chez lui, un terme quel qu'il soit, qu'on ne puisse conjuguer ou même décliner à volonté. *Handi*, « Magnus », par exemple, donnera *Handitze*, « Agrandir, action d'agrandir » ; *Handitzea*, L'agrandissement ; *Handitu*, « agrandi, devenu grand ». De *Lagun ;* « compagnon », il tire *Laguntzea* ; « Accompagner » ; *Laguntu*, « accompagné » ; *Laguntua*, « celui qui est accompagné » ; *Laguntuaren* ; de celui qui est accompagné ; *Laguntuarena* ; « celui de la personne qui est accom-

pagnée » et ainsi de suite jusqu'à l'infini. Il n'est pas dans cette langue, jusqu'aux termes déjà munis d'une flexion casuelle ou participielle qui ne soient susceptibles de se transformer en verbes ; exemple : *Aitaren*, « Patris » de *Aita*, « Pater », d'où *Aitarentzea*, « faire qu'une chose appartienne au père, la rendre propriété du père ». — *Arrebagana* ; « Ad sororem », de *Arreba*, « Sœur de frère » et de *Gana* « Ad » donnera *Arrebaganatu*, « qui s'est rendu vers la sœur, qui s'est mis en chemin pour aller voir sa sœur ».

Avouons, au reste, que si les dialectes Berbers n'avaient de commun avec les dialectes Américains que cette absence ou, tout au moins, cette rareté de l'adjectif, l'affinité entre eux se réduirait à assez peu de chose, mais comme nous nous sommes efforcés de l'établir dans de précédents mémoires [1], il présente avec ces derniers certaines affinités que l'on aurait peine à tenir pour purement fortuites. Bornons-nous pour aujourd'hui à l'examen des formes pronominales :

1. *La langue Basque et les idiomes de l'Oural*, 2e partie, pp. 137 et suiv., Alençon, 1862. — *De la parenté du Basque avec divers idiomes des deux continents*, Extraits des *Mémoires de l'Académie de Caen* (Caen, 1894).

		JE	TU	IL	NOUS	VOUS	ILS
FAMILLE BERBÈRE	Dialecte de Bougie.	*Nek.*	*Ketch.*	*Nettsa.*	*Noukni.*	*Kounoui.*	*Noutni.*
	Zouaoua.	*Nekh.*	*Ketch.*	*Netha.*	*Neknin.*	*Chégounin. konoui.*	*Nitheni.*
	Chellah du Maroc.	*Nek.*	*Kai. ki.*	*Netta, netham.*	*Nokni.*	*Konoui.*	*Nethni.*
	Kéloui (de l'Asben).	*Nekh.*	*Kai.*	*Netsa.*	*Nar'.*	*Kaouenn.*	*Netanet.*
	Zénaga.	*Nika.*	*Kouk.*	*Nenta.*	*Noukouni*	*Netnin's.*	*Nennen.*
FAMILLE ALGIQUE.	Lenâpé.	*Ni. n'.*	*Ki. k'.*	*Neka. nekama.*	*Nilouna.* (nous autres) et *kilouna* (nous tous).	*Kiluwa.*	*Nekama.*
	Penobscot.	*Nin.*	*Kil.*	*Nekham.*	*Ninou* (nous autres) et *kinou* (nous tous).	*Kilou.*	*Nekhamon.*
	Algonkin.	*Ni, nind.*	*Ki, kid.*	*Wi, o, ot.*	*Ninawint* (exclusif); *kinawint* (inclusif).	*Kinawa.*	*Winawa.*
FAMILLE KUSKARIENNE	Basque.	*Ni, nik.*	*Hi, hik* (archaïque *ki, kik*).	*Hau, a, on.*	*Gu, guk.*	*Zu. zuk, zuek.*	*Ak, hauck, onek.*

Répétons-le une fois encore, l'étude comparée de l'Euskara, du Berber et des dialectes canadiens nous confirme de plus en plus dans cette pensée que ces idiomes des indigènes des rives opposées de l'Atlantique sont unis entre eux et peuvent bien être apparentés les uns aux autres. Séparés les uns des autres depuis les temps les plus anciens, ils se sont développés chacun d'une manière absolument indépendante, pour finir par atteindre des degrés de développement fort inégaux. Mais, à notre avis, cela ne constitue pas une objection sans réplique à la thèse ici soutenue. N'a-t-on pas tout lieu d'admettre une communauté d'origine entre les idiomes du Caucase ou Dioscuriens qui occupent une place si élevée dans la série agglomérante et les dialectes plus ou moins strictement monosyllabiques de l'Extrême-Orient, tels que le Chinois ou le Tibetain [1], entre les langues du groupe Jénisséique doués d'un système de flexions internes quelque peu comparable à celui des Sémites [2] et le Coréen ou l'Aïno reconnu par un savant Viennois, inférieur au Mandjour sous le rapport morphologique? En définitive, la répartition des différents types du parler humain en idiomes monosyllabiques ou juxtaposants, agglomérants ou agglutinants et langues du type à flexion, n'a qu'une valeur purement formelle et ne saurait servir de base à une classification véritablement

1. *Recherches sur les langues caucaso-transgangétiques*, pp. 373 et suiv. du t. II de la *Revue de linguistique et de philologie comparée* (Paris, 1868). — *A quelle souche se rattachent les langues du Caucase?* p. xxij du n° 28 du *Bulletin de la société de linguistique de Paris*.

2. *Recherches ethnographiques sur les Aïnos*, pp. 157 et suiv. du t. XIII (5e série), des *Annales de philosophie chrétienne*. — *Notice sur l'ouvrage de Castren*, intitulé *Versuch einer Jenissei-ostyak sprachlehre*, p. 156 du t. XVI (5e série) du *Journal asiatique*.

3. M. le Dr Pfilzmaier, *Untersuchungen über den Bau der Aino-Spraches*, p. 3 (Extrait des mémoires de l'académie de Vienne), Vienne, 1851.

méthodique. Sans prétendre aborder la question, peut-être insoluble, de l'unité primordiale du langage, bornons-nous à remarquer que les progrès de la philologie comparée tendent de plus en plus à nous faire reconnaître entre les idiomes, en apparence les plus dissemblables, de ces analogies difficilement attribuables au pur hasard.

Maintenant, comment expliquer cette parenté, au moins possible, entre les idiomes des montagnards de l'Atlas ou des Pyrénées et ceux des riverains du Saint-Laurent. Faudra-t-il admettre d'antiques migrations à travers l'Atlantique? Mais elles nous reporteraient si loin dans la série des âges que la navigation devait être encore bien rudimentaire. Supposera-t-on l'existence de communication par terre entre l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord? Cela, en effet, a été soutenu par quelques érudits, mais l'opinion la plus généralement admise aujourd'hui est qu'aucune communication de ce genre ne peut être postérieure à l'âge tertiaire. Nous nous trouverions ainsi reportés à une période à laquelle on n'a point encore constaté de vestiges certains de la présence de l'Homme, au moins dans nos régions. Espérons que de nouvelles recherches apporteront enfin la solution d'un problème bien obscur encore.

LES ANTILLES FRANÇAISES

ET LA CORRESPONDANCE DE L'INTENDANT PATOULET

PAR

G. SAINT-YVES [1]

Le 8 avril 1679, Jean-Baptiste Patoulet, conseiller du roi en son conseil, était nommé intendant de justice, police et finances des îles d'Amérique. Antérieurement, Jean-Baptiste Patoulet avait déjà rempli d'importantes fonctions : en 1671, il était commissaire de marine à Pentagouët en Acadie, chargé d'une mission spéciale par Colbert; en 1673, nous le trouvons contrôleur de la marine à Rochefort; commissaire général dans le même port en 1676; plus tard, à Brest.

Louis de Courbon, comte de Blenac, capitaine de vaisseau, était alors gouverneur général des Antilles françaises depuis l'année 1677; de Pouancey avait le gouvernement particulier de l'île de la Tortue et de la partie française de l'île de Saint-Domingue, depuis le 16 mars 1676; Le Provost de Sainte-Marthe était gouverneur de la Martinique depuis le 16 mai 1672 (il mourut le 7 juin 1680) et eut pour successeur de Chambly, chargé précédemment du commandement militaire des

1. Communication faite au Congrès des Sociétés Savantes (session de Nancy) en avril 1901.

îles, puis gouverneur provisoire de l'île de la Grenade; à l'île de la Guadeloupe, se trouvait Hincelin et peu après Nicolas Gabaret était nommé gouverneur de l'île de la Grenade.

Un manuscrit de la Bibliothèque nationale, le n° 11315 du fonds français, contient un certain nombre de documents qui se rattachent à l'intendance de Patoulet aux Antilles. Le plus important est un mémoire en date du 2 juin 1680 par lequel le roi donne des instructions détaillées à Patoulet pour l'administration des îles d'Amérique; selon toute probabilité, ce mémoire est l'œuvre de Seignelay et de Colbert :

« Sa Majesté explique en détail ses intentions au sieur comte de Blenac sur les différens qu'il a eus avec le conseil souverain de la Martinique et sur l'autorité qu'il s'est donnée de faire des règlements sur la police, de faire surseoir l'exécution des arrests dudit conseil, d'attirer au conseil de guerre des crimes de vol qui sont absolument de la compétence des juges ordinaires et de dépouiller sans formalité les anciens propriétaires des terres concédées pour les donner à d'autres. Elle luy marque que son intention est qu'il laisse l'entière liberté de la justice au dit conseil sans apporter aucun retardement ny modification aux arrests qui y seront rendus. Elle luy fait défenses d'assembler jamais aucun conseil de milice et de connoistre dans les conseils de guerre qui seront tenus des crimes dans lesquels il y aura un ou plusieurs habitants meslez et mesme des crimes commis par les soldats autres que celuy de désertion et de contravention aux règles et à la discipline de la guerre. Elle luy fait sçavoir aussy que ce n'est point à luy à faire des règlemens sur la police, ce pouvoir faisant une partie des fonctions dudit conseil souverain.

« Et comme vous écrivez l'un et l'autre sur la nécessité de changer le commerce qui se fait en sucres et d'obliger les

marchands à le faire en argent, sur l'envoi d'espèces pour avoir cours dans les îles et sur les règlements que vous-mêmes avez faits pour empescher la mauvaise qualité des dits sucres et obliger les marchands à n'en prendre et à n'en envoyer en France qu'il ne soit pur, et sans sirop, j'estime nécessaire de vous expliquer que l'unique application que vous devez avoir est de prouver par tous moyens une grande liberté dans le commerce sans empêcher les habitans de vendre les sucres aux marchands de quelque qualité qu'ils soient, ny les marchands de vendre au prix et en la manière qu'ils voudront les marchandises qu'ils font venir de France et soyez persuadé que les remèdes que vous apporterez par un règlement sur la qualité des sucres produiront un petit bien particulier à quelque marchand qui les vendra mieux lorsqu'ils seront arrivez en France, mais pour le bien général qui est l'augmentation du commerce et des colonies pour appeller un plus grand nombre d'habitans et pour parvenir en un mot à mettre les isles à meilleur estat qu'elles ne sont, il n'y a que la liberté du commerce; le gain que feront les habitans et la facilité qu'ils trouveront dans le débit de leurs denrées qui se puisse produire. Aussy vostre unique application doit aller à procurer par tous moyens la paix et le repos ausdits habitans, à empescher autant qu'il est en vous les procès qui leur osteroient l'application qu'ils doivent avoir à la culture de leurs terres et à leur mesnager tout ce qui peut leur rendre la vie plus commode et le gain plus facile. Au reste, vous devez laisser faire ausdits conseils souverains les règlemens de police qu'ils estimeront nécessaires et vous contenter d'assister toujours aux délibérations qui seront prises sur ce sujet et en cas que l'interest des particuliers qui composent le dit conseil les portast à inover des choses que vous croiriez con-

traires à la justice ou à la liberté du commerce, c'est à vous à vous y opposer fortement et à en rendre compte à Sa Majesté et à attendre sur cela ses ordres.

« Sa Majesté fait aussy scavoir au dit sieur comte de Blenac qu'il se doit rendre assidu à ces conseils et faire tout ce qui dépendra de luy pour maintenir les peuples dans le respect qu'ils doivent avoir pour ceux qui composent ce corps, à quoy vous devez pareillement contribuer en toutes choses. A l'égard des plaintes que ledit sieur de Blenac a fait de l'arrest rendu par le conseil souverain, qui a maintenu un habitant nommé Huguet dans une ancienne concession dont le dit sieur de Blenac l'avoit dépossédé et qu'il avoit accordée à un nommé Cadeville, Sa Majesté luy fait connoistre qu'il a excédé son pouvoir en ce point, et que le Conseil souverain a eu raison de maintenir l'ancien habitant; mais comme il est nécessaire de pourvoir à l'inconvénient dont il escrit de la grande quantité de terres concédées à des particuliers qui n'ont fait aucune diligence pour les mettre en valeur, Sa Majesté a fait expédier l'arrest et les lettres patentes que vous trouverez cy joint qui vous commet pour dresser procès verbal de l'estat des concessions, donne pouvoir audit sieur de Blenac et à vous de faire des concessions nouvelles par actes qui seront signez conjointement de l'un et de l'autre et remédie au surplus à l'abus des terres concédées auxquelles les propriétaires ne font point travailler ainsy que vous en serez plus amplement informé par ledit arrest à l'exécution duquel Sa Majesté veut que vous teniez exactement la main.

« Au reste, Sa Majesté vous recommande de travailler préférablement à toutes choses à maintenir la bonne intelligence qui doit estre pour le bien de son service entre le comte de

Blenac et vous, c'est à dire qu'il faut que vous ayez une entière déférance pour tout ce qu'il voudra, que s'il formoit des prétentions ou s'il vouloit inover des choses que vous crussiez contraires aux intentions de Sa Majesté et au repos de ses sujets, vous n'avez autre chose à faire qu'à luy représenter vos raisons et s'il persiste, vous devez obéir ensuite en luy faisant connoistre que vous estes obligé d'en donner avis et luy faisant mesme voir les lettres que vous écrivez à Sa Majesté. Et ce point est d'une telle importance que vous devez estre asseuré qu'aucun service que vous puissiez rendre d'ailleurs, ne pourroit réparer dans l'esprit de Sa Majesté, le tort que vous auriez si vous manquiez à quelque chose à ce qui regarde les ordres que vous recevez sur ce sujet qui est le plus essentiel de tous ceux sur lesquels elle vous fait sçavoir ses intentions.

« Vous devez agir de concert avec ledit sieur de Blenac pour empescher de tout vostre pouvoir le commerce estranger dans les isles suivant ce que Sa Majesté vous a cy devant fait sçavoir de ses intentions. Vous estes informé qu'il y a trois principales ordonnances et arrests qui ont été rendus de l'exécution desquelles dépend l'avantage que Sa Majesté veut procurer à ses sujets en excluant les estrangers du profit qu'ils tireroient du commerce des isles, l'un du 10 juin 1670, qui défend ledit commerce étranger, l'autre du 4 novembre 1671 qui défend aux François le transport des marchandises estrangères et le troisième du 30 décembre 1670 qui défend aux sujets de Sa Majesté d'aller trafiquer aux dites isles qu'en vertu des passeports expediez sur les certificats des directeurs du domaine d'occident. Vous ne deviez pas permettre aux marchands propriétaires des navires le *César*, le *Prince Maurice* et la *Profetesse* de faire commerce dans les isles,

puisqu'ils n'estoient pas porteurs des dits passeports et vous n'en devez recevoir aucun à l'avenir sous quelque prétexte que ce puisse estre. Le marchand de Nantes qui avoit pris à Cadix des marchandises estrangères devoit pareillement pas estre receu et on ne sçauroit apporter trop de rigueur pour maintenir les dites ordonnances.

« A l'égard du commerce de Saint Cristophle et de la difficulté d'empescher celuy que les Anglois y font, il faut distinguer le commerce qui se fait par terre entre les Anglois et les François et qui ne se peut pas empescher dans cette isle du commerce de mer qui doit estre défendu et interdit avec les Anglois dans cette isle comme partout ailleurs et à l'égard des différends survenus entre le chevalier de Saint Laurent et le colonel Matthias, gouverneur de la dite isle au sujet de la propriété des rades et du transport des marchandises angloises d'un quartier, de leur habitation à l'autre, Sa Majesté ne veut rien changer aux concordats faits en 1638 avec ceux qui y commandoient de la part des François et des Anglois et ils doivent vous servir de règle à ce sujet [1].

1. Pour comprendre ce passage, il est nécessaire de rappeler dans quelles conditions fut colonisée l'île de Saint-Christophe à la fois par les Anglais et par les Français. Ralph Merrifield et quelques autres associés avaient envoyé, à la fin de l'année 1622, le capitaine Thomas Warner avec quinze hommes occuper l'île Saint-Crhistophe; le 28 janvier 1623, Thomas Warner abordait dans cette île; il y trouvait trois Français, probablement des marins de l'équipage d'un corsaire, qui y vivaient tranquillement en véritables Robinsons; tout d'abord ces trois Français tentent de s'unir aux Caraïbes pour repousser les intrus; puis tout le monde se met d'accord, on construit un fort, une maison, on crée des plantations; le 18 mars 1624, arrive le navire *Hopewell*, capitaine Jefferson, envoyé par les mêmes armateurs, qui ravitaille la colonie; le capitaine Warner retourne en Angleterre sur ce navire pour rendre compte des débuts de la colonisation et chercher des renforts. Pendant l'absence de Warner, un cadet normand, riche seulement de bonnes intentions et de vaillance, Belain d'Esnambuc, qui courait depuis quelques mois la mer des Antilles avec son ami Urbain de Roissey sur un brigantin monté par trente-cinq hommes d'équipage, venait radouber et réparer son brigantin à l'île de Saint-Christophe; enchanté de la fertilité, des paysages gracieux et séduisants de cette île nommée par les Caraïbes

« Sa Majesté a bien voulu maintenir le dit sieur comte de Blanac dans le droit du dixiesme des confiscations des prises par mer et du tiers de celles par terre à séparer entre luy et le gouverneur particulier de l'isle où les marchandises auront esté saisies, mais vous devez observer au sujet de ces confiscations que c'est au Conseil souverain à les juger.

« Les hostilités que les flibustiers font contre les Espagnols ne sont point avouées pendant la paix ; Sa Majesté ne donne point de commission à ces armateurs, mais souffre seulement que M. de Pouancey en donne ; vous ne devez pas souffrir que ces armateurs relâchent aux Isles ; ils doivent être renvoyés avec leurs prises dans le lieu où ils ont armé. »

L'instruction comporte ensuite des indications précises sur le rôle de l'intendant et du conseil souverain ; le nombre de six membres du conseil souverain doit suffire à la Martinique, mais il est nécessaire d'exiger leur assiduité aux séances ; ces séances seront présidées par l'intendant. On rappelle que le conseil souverain a été créé en 1664 et confirmé en avril 1679. L'intendant a commission de commettre aux charges de notaires, huissiers et greffiers ; il lèvera un impôt de 3,000 livres de sucre brut sur les cabaretiers et le produit de cet impôt sera affecté aux fortifications. Le Roi fait des démarches à Rome en vue de la création d'un évêché aux Antilles françaises ; il vient de donner des lettres patentes pour l'établissement des Ursulines.

« Sa Majesté n'a pas approuvé les propositions qui lui ont

Liamniga ou la fertile, d'Esnambuc, à la suite de son séjour en 1625, se décidait à y établir une colonie. Anglais et Français sont expulsés en 1629 par les Espagnols sous les ordres de Don Federico de Tolède ; mais les uns et les autres en reprennent peu après possession et c'est alors que la convention de 1638 règle le partage de l'île entre les deux Nations.

été faites pour la guerre des Caraïbes et elle estime qu'il faut s'appliquer uniquement à contenir ces peuples en se servant suivant les occurrences de la rigueur pour les punir et les faire craindre lorsqu'ils auront fait quelque désordre et de la douceur et des bons traitements. La corvette commandée par le sieur Deslauriers est restée aux Antilles; il en part une autre avec le comte d'Estrées qu'il doit laisser aux îles d'Amérique.

« Sa Majesté n'a pu croire que le nombre d'habitants de la Martinique ait diminué de 8,000 depuis la dernière guerre avec les Anglais; vous devez vous appliquer à rappeler par toutes sortes de moyens des habitants pour fortifier les colonies et regarder ce point comme le principal de votre application et celui dans lequel vous pouvez rendre un service utile. Sa Majesté fait remettre cette année une somme de 20,000 livres pour la continuation des fortifications de la Martinique et pour commencer celles de Saint-Christophe. Sa Majesté a bien voulu accorder des lettres de noblesse au sieur Jolivet en considération de son établissement dans les îles [1]. »

Ce mémoire fort remarquable, qui porte si visiblement l'empreinte des idées coloniales et commerciales de Colbert, résume en quelques lignes l'administration des Antilles françaises à la fin du XVIIe siècle. Trois pouvoirs s'y partageaient l'autorité — comme au Canada — et risquaient d'y être fréquemment en conflit, car leurs attributions respectives étaient assez mal définies : le gouverneur, l'intendant et les conseils souverains. Nous avons vu que des difficultés s'étaient élevées entre le gouverneur et l'intendant d'une part, et les conseils souverains d'autre part; le ministre était obligé de protéger

1. Bibliothèque National, fonds français, ms. 11.315, f° 52-62.

les conseils souverains contre les empiètements du gouverneur et de l'intendant. Ces deux derniers ne tardaient pas à leur tour à entrer en rivalité ouverte; le 26 juillet 1681, Colbert adresse au comte de Blenac la lettre suivante :

« L'interest que je prends à ce qui vous regarde et l'envie que j'ay que le Roy soit entièrement content de vostre conduite m'oblige d'adjouster à la lettre de Sa Majesté que vous trouverez cy jointe que rien n'est plus important pour son service et pour vostre satisfaction particulière que de travailler sérieusement à réprimer les mouvemens de vostre humeur impétueuse et défiante qui vous feroient enfin tomber dans des inconvéniens fascheux et qui sont entièrement incompatibles avec la manière pleine de modération et de douceur avec laquelle il faut traiter les habitans des colonies des isles pour les maintenir et fortifier... Il n'y a rien qui vous ayt esté recommandé si souvent que de travailler de vostre part à maintenir la bonne intelligence et l'union qui doibt estre entre vous et le sieur Patoulet pour le bien du service du Roy et cependant je vous diray que bien qu'il ne se soit pas plaint de vous dans les lettres qu'il a escrites, Sa Majesté a veu clairement que vous n'avez pas satisfait en cela à ce qui vous a esté expliqué de ses intentions et qu'une défiance que je vous puis asseurer estre mal fondée empesche entre vous la correspondance si nécessaire et sans laquelle il est impossible que Sa Majesté soit servie. Et, comme je suis très fasché que pour des choses de cette nature, vous diminuiez de mérite des services que vous luy rendez d'ailleurs, je ne puis m'empescher de vous dire qu'il vous est de la dernière importance de faire cesser les sujets de plainte que vous donnez à cet esgard et de correspondre avec amitié aux advances que le

dit sieur Patoulet vous a fait et à la déférence qu'il aura tousjours pour vous [1]. »

D'autre part, l'intendant Patoulet reçoit la lettre suivante, dont nous résumerons les points principaux : on lui envoie copie de la lettre écrite au comte de Blenac, avec défense de faire connaître au comte de Blenac qu'il a reçu cette lettre. Il doit déférer entièrement aux sentiments du sieur de Blenac, sur quelque matière que ce soit après lui avoir représenté ses raisons et exécuter ponctuellement ce qu'il désirera, se réservant de donner avis à Sa Majesté de tout ce qui se sera passé en ces occasions, afin qu'elle puisse y apporter le remède qu'elle estimera nécessaire. Colbert a examiné le mémoire qu'il a envoyé pour l'établissement d'un collège et d'un hôpital ; à l'égard du collège, s'il peut obliger les jésuites à l'entreprendre et engager « les habitants par l'intérêt qu'ils y ont pour leurs enfants à traiter avec lesdits jésuites. Sa Majesté pourra consentir à cet établissement qui cependant ne lui paraît pas d'une grande utilité. Sa Majesté a été informée du nombre de soldats des compagnies qu'Elle entretient aux îles qui se sont rendus habitans et Elle approuve qu'on leur donne leur congé sans difficulté toutes les fois qu'il s'en présentera qui voudront s'établir dans les îles, et, à l'égard des vingt-cinq mariés en France qui demandent à y repasser, Elle ordonne au comte de Blenac de ne leur en accorder la permission qu'en fournissant à leur place un soldat non marié qu'ils feront passer du royaume. Sa Majesté lui défend d'établir des subdélégués fixes et perpétuels en chaque île, étant impossible qu'il puisse trouver des gens capables de se bien acquitter pour le bien et l'avantage des peuples de cette fonc-

1. Bibliothèque Nationale, ms. 11315, fonds français, f° 148.

tion et Elle s'étonne même qu'il eût pris cette liberté sans en avoir l'ordre exprès, se remettant néanmoins à lui lorsque quelque affaire particulière assez importante se peut présenter en quelqu'une des îles où il ne peut aller d'y envoyer ou de donner pouvoir à quelqu'un de ces îles pour une affaire particulière, à condition que ce pouvoir finira en même temps que l'affaire. Les conseils souverains doivent être contenus dans l'exécution des lois. Quoique Sa Majesté n'ait point encore vu un nombre assez considérable de mauvais arrêts de ces conseils pour prendre la résolution de changer l'établissement qu'Elle a fait du conseil souverain dans la principale de toutes ces isles et d'établir seulement des juges dans toutes les autres dont les jugements pourroient estre relevés par appel audit Conseil souverain. Le sieur de Blenac a donné avis à Sa Majesté que la défense qui a été faite de laisser marcher les nègres d'un quartier de l'isle à l'autre sans billets de leurs maîtres n'a pas été observé et comme Elle estime cela important pour empescher la révolte des nègres et pour la sûreté des habitans. Sa Majesté veut que le sieur Patoulet fasse savoir si la défense a été faite par arrêt du conseil souverain et si elle ne l'a pas été qu'il fasse faire les réquisitions nécessaires au procureur général pour faire donner un arrêt qui l'ordonne.

« Sa Majesté a fait expédier l'arrêt ci joint pour empescher à l'avenir la saisie des nègres de la même manière que la saisie des bestiaux est défendue dans son royaume, mais il ne doit pas faire publier cet arrêt qu'après en avoir communiqué au comte de Blenac et à deux ou trois des plus habiles du conseil souverain pour avoir leur avis et savoir d'eux s'il n'en peut arriver aucun inconvénient. »

L'intendant, en séance des conseils souverains, doit

prendre rang après le lieutenant général; si celui-ci est absent, il doit avoir le premier rang. Dans les processions et cérémonies, le lieutenant général doit avoir le choix, ou de marcher avec ses gardes et, dans ce cas, le conseil souverain doit marcher après lui, ayant à sa tête l'intendant, ou bien le lieutenant général choisit de marcher avec le conseil et dans ce cas, l'intendant se tient à sa gauche. Dans toutes les îles où il n'y aura que le gouverneur, l'intendant marchera à sa gauche et au même rang que lui.

« Aucun habitant ne doit estre arrêté qu'en vertu de contraintes en bonne forme ou de décrets sur information émanés des juges qui peuvent et doivent connaître. Sa Majesté veut qu'il s'applique toujours à favoriser le commerce du Canada avec les Iles; il doit tenir un registre exact du nombre des vaisseaux qui viennent aux Iles et de leur port et qu'il lui en envoie une liste tous les trois mois. Sa Majesté ne veut rien faire à l'égard des Juifs, auxquels il doit laisser la liberté entière pour leur commerce, sans leur permettre qu'ils fassent aucun service de religion. Sa Majesté lui recommande de lui envoyer tous les ans des recensements exacts de chaque île. Il est bon de porter les habitants à faire des raffineries pour les sucres. Sa Majesté a fait connaître au sieur de Blenac qu'il ne doit se mêler en aucune manière des affaires de finances et que c'estoit au sieur Patoulet seul à en rendre compte. Mais comme Elle a appris que lorsqu'il a eu besoin de l'assistance des milices pour faciliter le recouvrement des dîmes ou pour d'autres raisons, il leur a donné ordre de son chef, il doit bien prendre garde que cela ne lui arrive plus, n'étant pas de son fait de rien ordonner aux officiers des milices, mais il doit s'adresser au sieur de

Blenac (le 3 mai 1681, signé Louis, contresigné Colbert) [1]. »

Les dernières instructions reçues par l'intendant Patoulet sont celles du 16 juillet 1682 rédigées par Seignelay. Le Roi lui ordonne de repasser en France, aussitôt qu'il aura mis au courant son successeur Begon [2], avec lequel il demeurera deux mois aux îles. La question des dîmes est réservée. Pour le bien du service, on a cassé les mortepayes qui sont dans les îles et donné ordre au sieur Demuin [3] de lever cent soldats pour servir en leur place; ils passeront aux îles au mois de septembre. Ordre a été donné au sieur de Blenac de ne plus faire servir aux travaux des fortifications les nègres des habitants des îles par corvées, mais seulement de faire travailler les soldats en payant leurs journées suivant une taxe à établir. Sa Majesté envoie encore cette année trente filles aux îles. On prie l'intendant de faire savoir s'il suffit pour l'expédition des procès que les conseils souverains des îles tiennent séance seulement tous les deux mois. Les provisions de procureur du Roi en l'île de la Martinique pour le sieur Alquier sont envoyées. Sa Majesté approuve la proposition que Patoulet fait d'ériger en fiefs de haute, moyenne et basse justice, les terres des habitants qui défricheront en quatre ou cinq ans de travail quatre cents arpents de terre et s'engageront à y faire passer du royaume soixante engagés et à acheter quatre-vingts nègres; d'ailleurs Sa Majesté leur permettra d'établir sur les dites terres toutes sortes de per-

1. Bibliothèque Nationale, mss. cité, pp. 125-134.

2. Michel Begon, président à Blois en 1677, commissaire général de marine en 1680, intendant aux îles le 1er mai 1682, intendant des galères à Marseille en 1685, conseiller d'honneur à Aix en 1686, intendant de marine à Rochefort en 1688; mort le 14 mars 1710 à l'âge de 82 ans (Clément).

3. De Demuin, nommé intendant de marine, justice, police et finances de La Rochelle en 1674, mais résidant à Rochefort.

sonnes indifféremment, c'est ce que l'intendant doit faire savoir aux habitants ; en outre Sa Majesté érigera en châtellenies, baronnies, comtés et marquisats, les terres de ceux qui augmenteront leurs défrichements à proportion [1].

C'est le 17 décembre 1681 que le comte de Blenac et l'intendant Patoulet avaient signé l'ordonnance réglant que les conseils souverains de la Martinique, de Saint-Christophe et de la Guadeloupe tiendraient leurs séances tous les deux mois ; ces séances commenceraient le premier lundi et continueraient tous les autres jours de la semaine jusqu'à ce que les affaires inscrites au rôle fussent épuisées.

Nombreux sont dans les papiers de l'intendant Patoulet les documents relatifs au peuplement des Antilles françaises. Seignelay écrit de Calais le 22 juillet 1680 : « Le Roy a donné ordre d'armer au Hâvre de grâce le vaisseau le *Croissant*, du port de 300 ou 350 tonneaux pour transporter aux Isles de l'Amérique les trois cents garçons que Sa Majesté a résolu d'y faire passer et de le faire partir à la fin du mois de septembre prochain. Et comme il sera chargé quelques marchandises à fret sur ce vaisseau en partant dudit port et que l'intention de Sa Majesté est que le capitaine reçoive les sucres et autres marchandises qui seront chargées sur ce vaisseau à son retour, ne manquez pas de disposer les habitans de la Martinique et des autres isles à y faire embarquer toute la quantité de sucres qu'il pourra contenir [2]. »

Le 20 octobre 1680, autre lettre de Seignelay : « Le Roi ayant résolu de faire embarquer sur le vaisseau le *Croissant* le nombre de cent cinquante filles qui ont esté tirées de l'hos-

1. Bibliothèque nationale, mss. cité, pp. 181-185.
2. *Ibid.*, p. 69.

pital et que le sieur Guillotin doibt vous remettre entre les mains à son arrivée à la Martinique, Sa Majesté veut que vous preniez soin des dites filles jusqu'à ce qu'elles soient mariées, et comme il doibt s'embarquer à leur suite deux sœurs officières du dit hospital pour avoir soin de leur conduite dans ce trajet, il est nécessaire qu'aussitôt que les dites cent cinquante filles seront arrivées au dit port de la Martinique vous pourvoyez à la seureté du retour des dites sœurs officières [1]. »

Le 6 avril 1682, le Conseil souverain de la Guadeloupe, reconnaissant que le nombre des nègres dans la colonie est trop élevé pour le nombre des blancs, délibère qu'il serait très important, pour la conservation de la colonie, d'obliger « les plus considérables maîtres de cases et d'engins à faire venir des hommes de l'Europe par le moyen de leurs correspondants, en sorte qu'ils eussent dans leurs maisons des domestiques à proportion des esclaves qu'ils peuvent avoir comme d'un français pour dix esclaves et de vouloir ordonner que la délibération soit envoyée en cour [2] ».

Si le gouverneur général des Antilles ne s'entend pas avec l'intendant, si tous les deux réunis ne peuvent vivre d'accord avec l'ensemble des conseils souverains, il y a de même des différends entre les gouverneurs particuliers de chaque île et leur conseil souverain respectif, particulièrement à Saint-Christophe. Le comte de Blenac écrit notamment le 24 mars 1681 à l'intendant Patoulet : « J'ai reçu la plainte de Messieurs du Conseil de Saint-Christophe contre M. de Magnes et la lettre de M. de Magnes qui me marque vous en escrire aussi.

1. Bibliothèque Nationale, mss. cité, p. 82.
2. *Ibid.*, p. 174.

Messieurs du conseil me marquent l'affaire estre arrivée avec l'un d'entre eux pour lequel le corps s'en est fait une affaire et M. de Magnes me marque la chose estre arrivée au sujet d'une lettre que vous leur avez écrite en sa faveur. J'aurais plus de sujet de me plaindre de M. de Magnes qu'eux. Je lui avois donné ordre de n'avoir affaire avec eux, ni en particulier, ni en général pour quelque raison que ce pût être. M. de Magnes commande en chef dans un quartier et est lieutenant de Roy. Il est bon de soutenir Messieurs les Conseillers, mais il est aussi dangereux de rendre les officiers que le Roy a commis pour commander méprisables. Il me semble, sauf votre meilleur avis, que j'attends là-dessus s'il vous plaît, qu'il seroit bon de faire une sévère réprimande à M. de Magnes et que quelqu'un s'entremit à accommoder ceste affaire et qu'on essayât de les réconcilier. Les moyens d'accomodement, si vous le jugez à propos, pourroient venir de vous [1]. »

En 1681, la garnison des Antilles se compose de six compagnies, ayant chacune un capitaine, deux sergents, trois caporaux, trois anspesades, quarante-deux soldats, plus un chirurgien [2]. Le 15 juillet 1682, « Sa Majesté ayant été informé des différends survenus entre Lebègue, major de l'île de la Martinique et les commandants des compagnies de soldats qui sont en garnison dans le Fort-Royal, tant pour raison du détail des compagnies dont Lebègue prétendoit se mêler que pour ce qui regarde l'exercice à faire faire aux soldats, ordonne que le commandant des compagnies sera seul chargé de ce soin et que le major ne doit s'occuper que des habitans

1. Bibliothèque Nationale, mss. cité, p. 99.
2. *Ibid.*, p. 170.

de l'isle pour leur faire faire l'exercice, veiller à ce qu'ils soient munis d'armes, etc. [1] ».

On travaille activement aux fortifications des Antilles françaises, c'est ainsi que la somme de 20,000 livres est payée en juin 1680 au sieur Foucault pour être « employée aux dépenses à faire pour les fortifications des forts des isles de l'Amérique [2] ». Notons enfin dans les papiers de l'intendant Patoulet une lettre relative au célèbre marin Du Casse : le 22 octobre 1681, les directeurs de la nouvelle compagnie du Sénégal écrivent à l'intendant Patoulet pour lui recommander Ducasse qui fait leurs affaires à la Martinique, Du Clerc et Pinel qui les représentent à la Guadeloupe et à Saint-Christophe [3].

Rentré en France, Patoulet était nommé intendant de la marine à Dunkerque (1683) ; il est mort titulaire de cet emploi, au cours d'un voyage à Paris, le 8 avril 1695 [4].

1. Bibliothèque Nationale, ms. cité, p. 180.
2. *Ibid.*, p. 66.
3. *Ibid.*, p. 156.
4. On trouvera des renseignements fort détaillés sur cette dernière partie de la carrière de Jean-Baptiste Patoulet dans l'excellent ouvrage récemment publié par M. Émile Manuel sur l'*Arsenal de la marine et les chefs maritimes à Dunkerque* (1669-1899), Dunkerque. 1900. 1 vol. in-8°, p. 83-145.

LE JOYAU DU VENT

PAR

LE Dr E.-T. HAMY
Membre de l'Institut
Président de la Société des Américanistes de Paris [1]

I.

Sahagun, décrivant au commencement de son premier livre, les insignes de Quetzalcoatl dit, entre autres choses, que cette divinité « portait à la main gauche une rondache avec une figure à cinq angles, qu'ils appellent le *joyau du vent* [2] ». Cet ornement, de forme pentagonale, apparaît quelquefois, en effet, au milieu du bouclier du Dieu sur les statues ou les peintures qui le représentent. Ainsi, dans la série des petites images divines qui servent d'illustrations aux manuscrits de Sahagun commentés par M. Ed. Seler [3], on voit au bras gauche de Quetzalcoatl une rondache garnie d'un pendentif de plumes et au centre de laquelle se détache en

1. Communication faite à la séance de la Société des Américanistes du 2 février 1896 (*Journ.*, T. II, p. 210-211). — J'ai résumé les données développées dans ce travail en commentant la planche XIII de ma *Galerie Américaine*, dans la première partie de cet ouvrage publiée en août 1897.

2. *Histoire générale des choses de la Nouvelle Espagne*, liv. I, ch. v, trad. Jourdanet. Paris, 1880, in-8°, p. 16.

3. Ed. Seler *Ein Kapitel aus den in astekischer Sprache geschriebenen ungedrukten Materialien zu dem Geschichtswerk des P. Sahagun* (*Veröff. aus dem Königl. Mus. für Völkerkunde*, Bd I, s. 131. Berlin, 1890, in-4°).

blanc un pentagone dont les côtés sont légèrement concaves et que pénètre par le haut une courte spirale infléchie vers la gauche.

Ynichimal hecailacatz cuzcayo, dit le commentateur nahuatl ; — *Sein Schild tragt das spiralig gedrehte Windgesch-*

Fig. 1

Fig. 2

Fig. 3

Fig. 4

Fig. 5

Fig. 6

JOYAUX DU VENT [1]

meide, traduit M. Seler. — *Son bouclier porte le joyau du vent tourné en spirale.*

L'objet ainsi désigné, dont la nature nous échappe tout d'abord, se trouve ici, comme dans quelques autres monuments [2], placé au centre de la rondache divine, ainsi que l'écrit Sahagun. Mais on le rencontre bien plus souvent suspendu au cou des diverses statues, figurines, peintures, qui se rapportent d'une manière plus ou moins directe à Quetzalcoatl lui-même ou à son entourage [3].

1. D'après diverses statuettes en terre cuite d'Ehecatl, de Totec, etc., du Musée d'Ethnographie du Trocadéro.

2. Cf. *Cod. Borbonicus*, pl. 26, 27, 36. — *Cod. Ramirez*, pl. 26. — Duran Tr° II, pl. 6, etc. — Sur ces deux dernières images la volute centrale est seule figurée.

3. *Cod. Vatican*, pl. 67. — *Cod. Borgia*, pl. 16, 19, 22, 56, 62, 65. — *Cod. Borbon*, pl. 3, 16, 22, 34. — *Cod. Aubin*, pl. 3, 4, 16. — *Cod. Rios*, f° 14, v° 16, 28, 58, etc. — Cf. A. Chavero. *México à través de los siglos*, T. I, p. 351, in-4°. Etc.

Les variations fort étendues que présente cet *ornement singulier*, ainsi que le nomme Dupaix [1] qui l'a figuré le premier, augmentent sensiblement les difficultés soulevées par son interprétation. Sous sa forme la plus simple, c'est un pentagone, tantôt plus développé dans le sens de la hauteur,

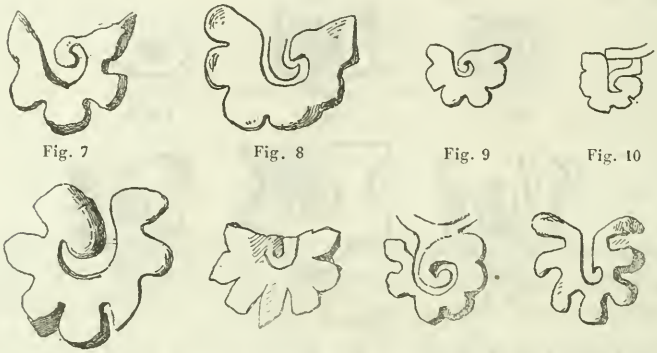

Fig. 7 Fig. 8 Fig. 9 Fig. 10

Fig. 11 Fig. 12 Fig. 13 Fig. 14

JOYAUX DU VENT [2]

tantôt au contraire plus étalé en travers. Les côtés sont plus ou moins excavés et le supérieur donne passage à une volute qui se développe vers le centre de la figure.

Quelquefois le pentagone se transforme en hexagone et les angles se renflent en lobules (fig. 7) dont le nombre s'élève jusqu'à sept (fig. 11) [3]. La volute est beaucoup plus souvent

1. C'est un de ces joyaux très déformés, vu par Dupaix sur une statue de pierre à Saint-Jean-Ahuehue qu'il définit ainsi (p. 13) et figure pl. XVII de sa seconde expédition.

2. D'après diverses statuettes en terre cuite du Trocadéro. Le n° 10 est un miroir de pyrite polie, orné au dos d'un Quetzalcoatl masqué.

3. Sur un vase de Cholula, la ville sainte de Quetzalcoatl, publié par M. Chavero (*México à través de los siglos*, T. I, p. 342), on voit la planète Vénus (et non pas le soleil) consacrée à ce Dieu, portant au centre un joyau *heptagonal*.

dextre que senestre et peut s'enrouler jusqu'à deux fois et demi [1].

Si étendues que soient d'ailleurs ces variations, il est toujours aisé de passer de l'une à l'autre par des formes intermédiaires, ainsi qu'on peut s'en rendre compte en examinant les dessins ci-joints copiés sur les originaux du Musée du Trocadéro (fig. 1-14).

Des déformations les plus extrêmes on peut ainsi graduellement revenir à la forme typique de Sahagun, dont il s'agit maintenant de donner l'explication.

II

C'est dans une fouille exécutée en 1866 à Azcapozalco, l'ancienne capitale des Tépanèques, que M. Eugène Boban en a recueilli les premiers éléments. Parmi les nombreux objets rassemblés par cet antiquaire se trouvait une parure de cou en coquilles, composée d'un rang d'olives enfilées, terminé aux deux extrémités par des ornements de fasciolaire taillés en hameçons et soutenant en son milieu un pendentif médian de 0 m. 09 de diamètre (fig. 15) formé, dit l'auteur de la découverte [2], « d'une tranche transversale d'une grande coquille imitant un peu la forme d'une étoile [3] ».

1. C'est ce que l'on voit dans un autre vase de Cuernavaca (Chavero, *op. cit.*, p. 342) où l'image de Vénus porte au centre un joyau à cinq lobes convexes que pénètre une volute contournée deux fois et demie. La planche IX du premier volume de M. H. Strebel (*Altmexico Archeologische Beiträge zur Kulturgeschichte seiner Bewohner*, Hamburg. 1885, in-4°) montre un joyau semblable, peint au fond d'une assiette de terre provenant du Cerro-Montoso près Jalapa.

2. E. Boban, *Catalog. ms.*

3. Il y avait quarante coquilles au moment de la découverte; il en reste trente-neuf sur la pièce qui est au Musée du Trocadéro sous le n° 11563.

M. Boban possédait dès lors dans sa collection un singe en pierre de 43 centimètres de hauteur provenant de Mexico, et qui portait au cou et aux oreilles des ornements tout semblables à ceux que venait de lui procurer sa nouvelle fouille

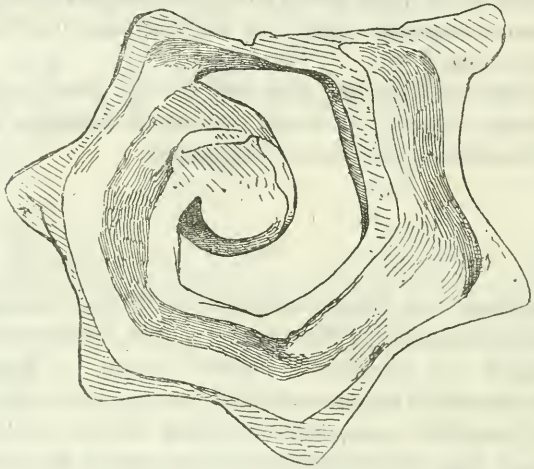

Fig. 15. Pendentif en coquille de strombe. Azcapozalco (coll. Boban).

et il a rapproché sans autre commentaire, dans son catalogue manuscrit, les *pendentifs* de cette statue de ceux dont se trouvait formé son précieux collier d'Azcapozalco.

C'était un premier pas, dans l'interprétation du *joyau du vent*, dont les formes mystérieuses et inexpliquées jusque là s'adaptaient ainsi très exactement à celles d'un ornement bien défini. M. Boban aurait pu signaler en même temps l'inversion des deux pièces mises en présence. Les reliefs sont tout à fait les mêmes de part et d'autre, mais la courbe est renversée sur la coquille qui a été prise *tout au sommet*

d'un strombus gigas, tandis que la tranche opposée a certainement fourni le modèle au sculpteur de la statue [1].

L'auteur de la trouvaille d'Azcapozalco pouvait encore rapprocher son collier de ceux de certaines figures en terre cuite, qu'il possédait nombreuses et variées dans sa collection et qui combinent le pendentif en strombe à d'autres attributs plus connus, tels que la crosse ou le bonnet conique. L'examen rapide de quelques figures manuscrites, bien déterminées, lui aurait permis de tenter une attribution précise, et d'observation en observation, il serait certainement parvenu à montrer que la coquille de strombe transversalement sciée et le *joyau du vent* de Sahagun ne sont qu'un seul et même attribut de Quetzalcoatl ou de tel autre type secondaire du Panthéon local, se rattachant à quelque titre à la grande divinité toltèque.

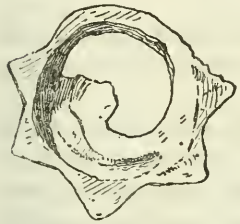

Fig. 16. Pendentif en coquille de strombe. Vallée de Mexico. (Coll. Labadie.)

III

J'ai passé moi-même par ces diverses étapes avant d'arriver à la démonstration définitive qu'il me reste à établir. Reprenant la comparaison de M. E. Boban au moment même où il

1. Cette découverte d'Azcapozalco est bien loin d'être isolée. Maintes rondelles de strombes ont été depuis lors recueillies dans les collections publiques et privées des Deux-Mondes. Le musée du Trocadéro en a reçu, après l'achat de la collection Boban-Pinart, deux spécimens, un grand et un petit. Le premier, dont il ne reste qu'une moitié, mesure un peu plus de 9 centimètres 1/2 de diamètre ; le second en atteint environ quatre (fig. 16).

l'abandonnait, j'ai tout d'abord étudié très attentivement la statue à la coquille qui en était l'un des deux termes et je me suis mis en mesure d'établir que la tête acuminée, le museau saillant, les moustaches étalées en pinceau, la queue qui se contourne en arrière sont bien d'un singe, ainsi que M. Boban l'avait reconnu tout d'abord.

La face redressée de l'animal, son cou fortement tendu, ses joues enflées, ses mains fortement appuyées sur le sol trahissent l'effort d'un souffle énergique.

Or, d'autres singes, pareils à celui-ci, ornés comme lui du pendant et des oreillons de coquilles portent, en outre, le bonnet conique surmonté d'un bouquet de plumes et garni d'un large nœud plus ou moins étalé, qui constitue la coiffure caractéristique du Dieu du Vent.

Ils tiennent de plus, fort souvent, dans une main le court bâton recourbé en forme de crosse, qui est un des insignes de cette divinité, et il n'est pas rare de voir sortir la tête ainsi modelée de la porte du temple rond à toit conique, spécial à Quetzalcoatl.

Il ne saurait donc y avoir la moindre hésitation sur l'identification de ces figurines avec le Dieu du Vent sous sa forme la plus active, celle d'Ehecatl (tourbillon, tempête, etc.)

Comment le singe est-il ainsi devenu l'incarnation d'Ehecatl. Ce symbolisme s'explique aisément, ce me semble : être essentiellement mobile, s'agitant et se balançant sans cesse dans les hautes futaies, il apparaît à l'imagination populaire comme le compagnon désigné, le représentant même du Dieu dont le souffle puissant balance les grands arbres !

C'est d'ailleurs sous cette forme de compagnon et de serviteur d'Ehecatl-Quetzalcoalt que le singe apparaît dans la

cosmogonie nahuatl. Le *Codex Vaticanus* n° 3738 [1], commémore dans une suite de peintures depuis longtemps célèbres les *quatre soleils* ou *époques* cosmogoniques des Nahuatls. La deuxième de ces époques est appelée *Ehecatonatiuh*, le soleil de l'air ou du vent. *Ehecatonatiuh*, qui combine les symboles de *Tonatiuh*, le Soleil, et de Quetzalcoatl-Ehecatl, domine toute la scène, et devant lui s'agitent trois grands singes au milieu de la tempête que soufflent quatre têtes hiéroglyphisées, qui sont tout autant d'*ehecatl* placés aux quatre points cardinaux autour de l'étroite grotte où se sont réfugiés l'homme et la femme, qui ont échappé à la tourmente...

Hiéroglyphisé en Ehecatl ou figuré au naturel, le singe apparaît donc, chez les Nahuatls, comme l'incarnation très habituelle de la forme la plus active du Dieu du Vent. Il est quelquefois remplacé par l'ours, que certaines statuettes de Mexico ou du Michoacan représentent assis, portant au cou le strombe caractéristique. Cet ours ne serait-il pas l'animal mal défini, qui sous le nom de *xolotl* domine la seizième treizaine du *Tonalamatl* et que l'on voit, en effet, dans les peintures avec des pièces caractéristiques du costume de Quetzalcoalt, et notamment avec le joyau coquillier dont je m'occupe ici ?

IV.

Il reste à expliquer le choix que l'on a fait ainsi d'une

1. Ce Codex a été publié depuis lors sous le nom de *Codex Vaticanus Rios* par les soins de la Bibliothèque du Vatican, aux frais de notre président d'honneur, M. le duc de Loubat. L'ouvrage a pour titre, *Il manoscritto Messicano Vaticano* 3738 *detto Il Codice Rios riprodutto in fotocromografia a spese di S. E. il duca di Loubat per cura della Bibliotheca Vaticana*. Roma, Stabilimento Danesi, 1900, in-f°. — C'est au folio 6 qu'est représentée la scène dont il est question plus haut.

coquille de strombe sciée pour en tirer un des symboles les plus apparents d'une des idoles les plus importantes du panthéon national.

Deux doctrines sont en présence, l'une, *évhéméristе*, qui prédomine chez les vieux chroniqueurs espagnols, l'autre *naturaliste*, d'origine presque moderne. La première s'appuie sur des traditions indigènes recueillies peu après la conquête. L'origine de Quetzalcoalt y apparaît lointaine; il arrive au Mexique par la rivière de Panuco, qui forme actuellement la limite des États de Vera Cruz et de Tamaulipas, et c'est de cette plage orientale que la légende le fait monter avec ses compagnons jusqu'à Tula qui devient sa première capitale.

Or, sur cette plage de Panuco, ainsi consacrée par la visite du grand civilisateur, une coquille se fait admirer entre toutes par son volume, par ses formes harmonieuses, par sa couleur. C'est le *strombe géant*, l'un des plus remarquables mollusques de la mer des Antilles.

Sorti de l'Océan Oriental, Quetzalcoalt prend pour insigne particulier, la plus belle des coquilles de cet océan. Il apporte avec lui les bruits de la mer qu'on perçoit à l'oreille dans la volute du strombe, et le souffle de ses coryphées fait vibrer les trompes marines dont le même strombe a fourni la matière.

..... On a scié en tranches minces la coquille consacrée, on en a poli les contours; on l'appliquera sur la rondache du civilisateur divinisé, on la suspendra à son cou où elle demeurera comme le véridique témoin de la vieille légende ethnogénique [1].

Telle est l'explication evhéméristе : les naturalistes en ont une seconde qui rentre jusqu'à un certain point dans la pre-

1. Sahagun, *pass.*

mière. La coquille rappelle, en effet, pour eux comme pour leurs adversaires, les origines orientales de Quetzalcoalt-Ehecatl. Mais cette divinité n'est à leurs yeux que la personnification du vent lui-même, de ce *Norte* qui vient de Panuco et amène sur les plateaux la bienfaisante pluie. Quetzalcoalt, dit Sahagun [1], *balayait les chemins aux Dieux des eaux pour qu'ils y vinssent pleuvoir* et les prêtres de son culte s'appliquaient sur la peau avec des porte-empreintes de terre cuite [2] la double figure du singe soufflant et gambadant devant Tlaloc, le Dieu de la pluie, à la trompe redressée...

.....Tout ce symbolisme du singe et de la coquille était déjà en partie oublié dès la seconde moitié du XVIe siècle et le frère dominicain Petro de los Rios qui copiait les peintures du manuscrit du Vatican n° 3738, déformait si complètement à deux reprises le joyau du vent qu'il devenait méconnaissable.

Voici ce symbole qui reprend aujourd'hui toute sa valeur et tout son intérêt, et devient ainsi l'un des éléments les plus caractéristiques de l'iconographie religieuse de l'Anahuac [3].

1. Liv. I, ch. 5.

2. Le musée d'Ethnographie du Trocadéro possède plusieurs de ces porte-empreinte; l'un d'eux contient encore dans ses creux des traces de couleur.

3. En achevant la revision du texte de ce petit travail, je me fais un plaisir de reconnaître que mon collègue du musée national de Mexico, le Dr Jesus Sanchez, est arrivé aux mêmes conclusions que moi dans un mémoire lu au Congrès des Américanistes du Mexico, intitulé *Importancia de la Histórica Natural en el estudio de la Historia antiqua y de la Arqueologia americanas*. On trouve rapprochées dans ce travail comme dans le mien, une statue d'Ehecatl en singe soufflant, avec le *joel* sur la poitrine (Coll. Batres) et la coquille sciée d'un strombe. Seulement le singe publié par M. Sanchez, a les mains privées de pouces, ce qui a permis au savant naturaliste d'en préciser l'espèce (*Ateles vellerosus*. Gray, mono-arana, singe-araignée). M. Sanchez est ainsi parvenu spontanément aux conclusions que j'avais formulées sur les étiquettes du musée du Trocadéro dès 1881 et résumées dans le commentaire de la planche XIII de ma *Galerie Américaine*, parue en 1897 avant la distribution en Europe du volume du Congrès Mexicain.

ROCHES GRAVÉES DE LA GUADELOUPE

PAR

LE Dr E.-T. HAMY
Membre de l'Institut
Président de la Société des Américanistes de Paris.

La Guadeloupe a été, jusque dans ces derniers temps, la seule des petites Antilles qui possédât quelques notions précises sur son passé précolombien. Dès 1805 les *anthropolithes* découverts au Moule, sur la côte orientale de la Grande-Terre, avaient appelé sur les premiers habitants de l'île l'attention des naturalistes et des ethnographes [1] et depuis lors plusieurs chercheurs, entre lesquels il convient de citer tout particulièrement le docteur Lherminier et M. Math. Guesde [2], se sont attachés à recueillir les éléments d'une étude sur les anciens indigènes, que M. Louis Guesde a reprise et considérablement développée de nos jours.

Ce n'étaient d'abord que des armes ou des ustensiles de pierre de types variés, mais de travail fort simple, auxquels

1. Cf. E.-T. Hamy. *Un anthropolithe de la Guadeloupe* (*Decad. American*, n° VII, p. 41-45. — Cf. *Compt. rend. Acad. Sc.*, 10 février 1873).

2. Je possède un des rares exemplaires qui existent d'un album de photographies envoyé à l'exposition universelle de 1867 sous ce titre : *Album des principaux outils, amulettes et autres objets d'origine Caraïbe, faisant partie d'une collection ethnographique recueillie à la Guadeloupe par le docteur P. Lherminier et Math. Guesde, envoyée par le Comité d'Exposition de la Pointe à Pitre à l'Exposition Universelle de 1867*, 16 pl. in-4°. La Pointe à Pitre. Photogr. Lamoisse.

sont venus se joindre peu à peu des monuments plus importants parmi lesquels figurait, dès 1867, une roche gravée de grandes dimensions, découverte aux Trois Rivières, dans le sud de la Basse-Terre, et moulée en plâtre par Lherminier et Math. Guesde. Cette gravure, que l'on a plusieurs fois repro-

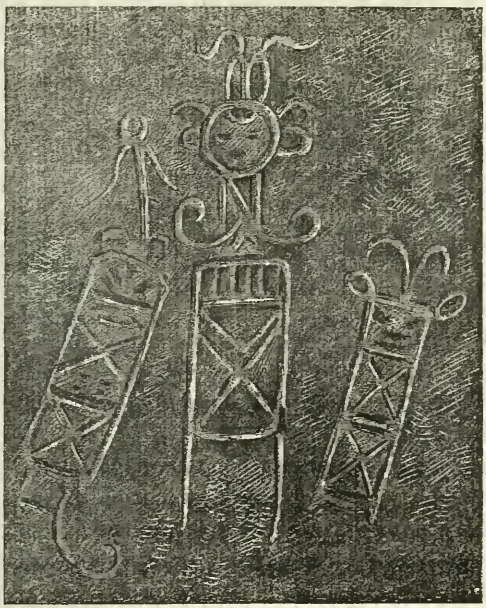

Fig. 1. — Roche gravée des Trois Rivières.

duite depuis lors [1], mesure 1 m. 50 sur 2 m. et représente

1. Citons, outre la pl. XII de l'*Album* de 1867, la figure 208 du mémoire de M. Otis. T. Mason (*The Guesde Collection of Antiquities in Pointe à Pitre, Guadeloupe, West Indies (Smithson. Rep. for 1884*, p. 834. Washington, 1885, in-8°), la planche VI de mes

trois personnages dont le principal se détache plus nettement vers le centre du tableau (fig. 1). La figure est toute ronde et marquée de deux yeux et d'une bouche assez profondément évidés, il n'y a aucune trace de nez [1]. De larges demi-cercles surajoutés de chaque côté de la face semblent indiquer les oreilles ; le vertex est surmonté de cheveux et de plumes. Un long cou limité par deux traits verticaux se termine par des crosses à convexité supérieure qui correspondent aux bras. Le reste du corps est représenté par un quadrilatère allongé, subdivisé en deux compartiments inégaux, le supérieur rayé de bandes verticales assez régulières, l'inférieur coupé d'un X, destinés peut-être à simuler le premier un collier, le second un sautoir double analogue à ceux qui sont encore en usage chez les chefs de maintes tribus de Terre-Ferme.

Un second personnage, plus petit et penché à droite, est formé de carrés superposés, dont le plus élevé contient les éléments d'une tête qui est surtout remarquable par l'obliquité de ses yeux et surmontée comme celle du personnage central de longues oreilles et d'une double plume. Les autres carrés sont croisés de décors en X.

Un troisième sujet penché à droite comme le second, occupe la gauche du panneau. Sa face est encore plus informe et les deux yeux ovales s'y montrent inclinés jusqu'à 45°. Le corps est également représenté par des carrés superposés, recoupés de doubles sautoirs, mais deux paires de crosses renversées simulent à deux hauteurs différentes des rudiments de

Décades Américaines, et les deux gravures publiées dans les *Matériaux pour l'histoire naturelle de l'homme* (1886, p. 386) et dans la *Nature* (2 juin 1900, p. 19).

1. Cette absence de nez qui est très fréquente dans les pétroglyphes de la Guadeloupe, est d'autant plus remarquable que la région nasale est habituellement bien développée chez les Américains en général, et chez les Caraïbes en particulier.

bras et de jambes. Sur la tête est assis un animal sommairement défini, quelque singe sans doute, dont on distingue assez bien la tête et les membres : le singe revient souvent dans l'iconographie Antilienne, et j'ai eu déjà l'occasion de rencontrer plusieurs fois sa figure sur des céramiques de Haïti, Porto Rico, Crab Island, etc., etc. [1].

Cette pierre gravée n'est pas unique dans la localité où Lherminier et Math. Guesde l'ont moulée en 1867. Le 4 mai 1886 M. Louis Guesde voulait bien m'annoncer [2] qu'il existe de nombreuses inscriptions aux Trois Rivières, et le 11 septembre de l'année suivante il m'envoyait le croquis [3] d'une roche gravée de ce quartier de l'île dont il venait d'enrichir sa collection d'antiquités. « Le dessin que porte cette pierre, m'écrivait-il, n'est malheureusement qu'une partie de l'inscription totale. La pierre que je possède est un fragment d'une pierre plus grande, elle est fortement oxydée, par suite de son séjour dans l'eau, en sorte que, en dehors des deux figures complètes, on voit à droite et à gauche des traces non douteuses d'un dessin plus compliqué... »

Fig. 2. — Roche gravée des Trois Rivières.

Les deux figures complètes dont parle M. Guesde, sont celles de deux personnages vus de face et superposés. Un trait grossier, à peu près circulaire, cerne leur vi-

1. Cf. *Decad. Americ*, nº III, p. 23.
2. *Rev. d'Ethnogr.* T. V, p. 480, 1886,
3. *Ibid.*, T. VI, p. 513, fig. 78, 1887.

sage où les yeux et la bouche sont représentés par des cavités ovalaires; il n'y a aucun vestige de nez. Une série de doubles traits horizontaux gravés au-dessous de la tête inférieure répond peut-être à un collier, sept rayons sortant de la tête supérieure, semblent représenter une haute coiffurede plumes analogue à celles qu'on peut voir dans les planches de Jean Mocquet [1], etc.

M. Louis Guesde, encouragé par cette acquisition, a voulu explorer lui-même en détail la localité qui avait donné les deux seules sculptures connues jusqu'alors à la Guadeloupe. Il en a découvert six autres dont il m'a envoyé les dessins. Depuis lors il a minutieusement examiné les rochers de Capesterre, et y a copié deux nouvelles figures inédites dont l'une offre des particularités remarquables.

C'est grâce à ses dessins habiles et fidèles et aux notes précises qui les accompagnaient que j'ai pu rédiger le petit travail descriptif et comparatif que je viens communiquer aujourd'hui à la Société.

II.

Les figures gravées de la Guadeloupe, quelle que soit leur provenance, se montrent presque toujours réunies en groupes, qui se composent souvent de trois sujets alignés, dont un plus important au centre, mais peuvent en comprendre jusqu'à vingt, très diversement agencés. Leurs dimensions sont fort

1. La figure de ce monument donnée dans la *Revue d'Ethnographie* (T. VI. p. 503) et reproduite dans les Décades Américaines (N° XIX, p. 159) est infidèle. On y voit notamment le nez indiqué par une cavité analogue à celle de la bouche, or, aucun autre dessin de la Guadeloupe ne représente ainsi le nez. M. Guesde m'a adressé depuis lors un nouveau dessin que je substitue à celui que mon copiste de 1887 avait *amélioré* à sa manière.

variables; il en est de très développées qui occupent le sommet de roches assez peu accessibles pour qu'il soit parfois fort malaisé d'y parvenir.

D'autres gisent au niveau du sol, quelquefois à moitié enfouies dans l'alluvion. Elles sont le plus souvent « jettées comme au hasard dans les savanes et sur la déclivité des mornes »; quelques-unes même « sont renversées dans le lit des cours d'eau ».

Une de ces dernières, écrit M. Guesde, « présente cette particularité, qu'elle est au milieu du courant, tellement inclinée qu'il faut faire un grand effort pour en voir les figures [1]..... Évidemment l'auteur de cette gravure n'a pas pu accomplir son œuvre dans la situation où elle se trouve aujourd'hui. »

Aux Trois-Rivières, les huit pierres à gravures connues jusqu'à présent se rencontrent toutes dans un rayon peu étendu, ce qui correspond certainement à un ancien groupement d'indigènes dans une localité admirablement choisie d'ailleurs [2].

A Capesterre, un peu plus loin vers le nord-est en suivant la côte, M. Guesde a pu copier, au mois d'août 1888, à la suite d'un débordement de la rivière, deux inscriptions encore.

Une autre fort effacée a été rencontrée sur la rivière du Plessis, qui sépare les Vieux Habitants du Baillif, enfin il s'en trouve une dernière peu importante, à Marie Galante.

La plupart de ces gravures appartiennent, sans le moindre

1. M. Pinart a signalé un fait de même nature dans la rivière de Mesopotamia à 3 lieues E. N. E. de Kingstou, St-Vincent (*op. cit.*, p. 7).

2. « Tout est ici réuni pour l'agrément et la tranquillité de la vie : végétation admirable, eaux courantes délicieuses, mer paisible pendant presque toute l'année, mornes boisés conduisant à la montagne et à la forêt vierge... On chercherait vainement quelque chose de plus complet et de plus magnifique » (L. Guesde. *Corresp. mste.*).

doute, à une senle et même famille, dont la figure 1 ci-dessus a déjà reproduit presque tous les traits essentiels. Il est même, dans le nombre, des figures qui se répètent presque identiques, comme celle du personnage central des gravures 3 et 4 de l'album de M. Guesde, dont je donne ici des copies minutieusement exactes.

La première (fig. 3) ne présente que des variations insigni-

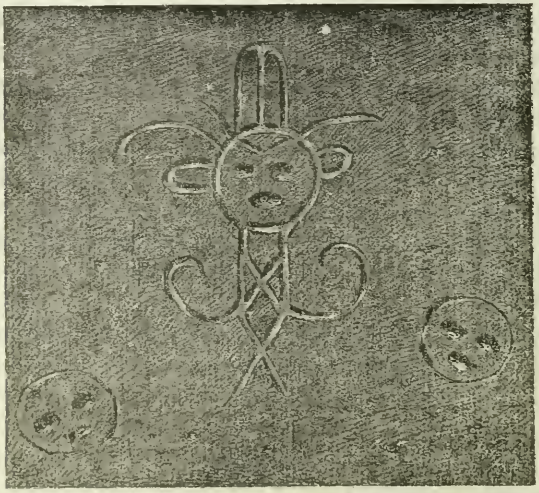

Fig. 3. — Roche gravée des Trois Pierres.

fiantes, dans l'ornementation du cou; les deux têtes cantonnées à droite et à gauche sont réduites au masque sans nez que nous connaissons déjà. La seconde (fig. 4) juxtapose deux têtes ornées de même style, un peu plus sobre d'ornementation, et deux autres têtes simples, toujours sans nez, mais avec des traces de chevelure.

Une troisième (fig. 5) rentre dans les types latéraux de notre figure 1 avec ses personnages en forme de quadrilatère allongé, orné de croisillons superposés ou de masques rudimentaires. L'un des sujets, celui de droite, sur lequel on distingue assez mal des yeux fort écartés et une large bouche, porte plus bas des indications de bras et de jambes. L'autre, celui du centre, a les yeux très obliques; deux petites crosses encadrent la bouche; le reste du corps est tout à fait lisse.

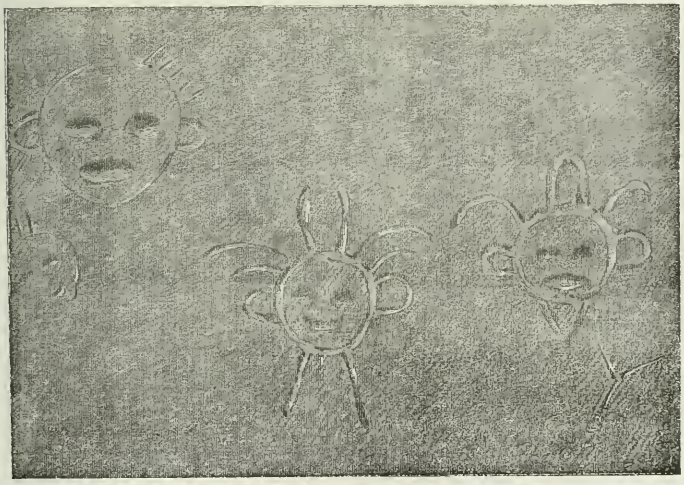

Fig. 4. — Roche gravée des Trois Rivières.

La pierre n° 6, beaucoup plus compliquée, réunit une dizaine de figures qui rentrent plus ou moins dans le type général de nos descriptions précédentes, avec des variantes qui méritent de nous arrêter quelque peu.

Je laisse de côté les simples têtes, avec ou sans oreilles, dispersées au nombre de cinq à travers la composition. Ce sont encore ces disques évidés à trois trous, yeux et bouche, dont nous avons déjà suffisamment parlé, mais auxquels se mêlent d'autres faces non moins rondes que surchargent des traits plus ou moins compliqués et qui sont surmontées d'une pince,

Fig. 5. — Roche gravée des Trois Rivières

d'une crosse, d'une étoile à six raies, autant de signes hiéroglyphiques correspondant vraisemblablement à des appellations personnelles [1]. Tantôt les yeux sont formés d'une double crosse à convexité supérieure, tantôt le front est sillonné de

1. On remarquera que ces signes sont attachés aux têtes correspondantes par une ligature, comme dans les peintures mexicaines.

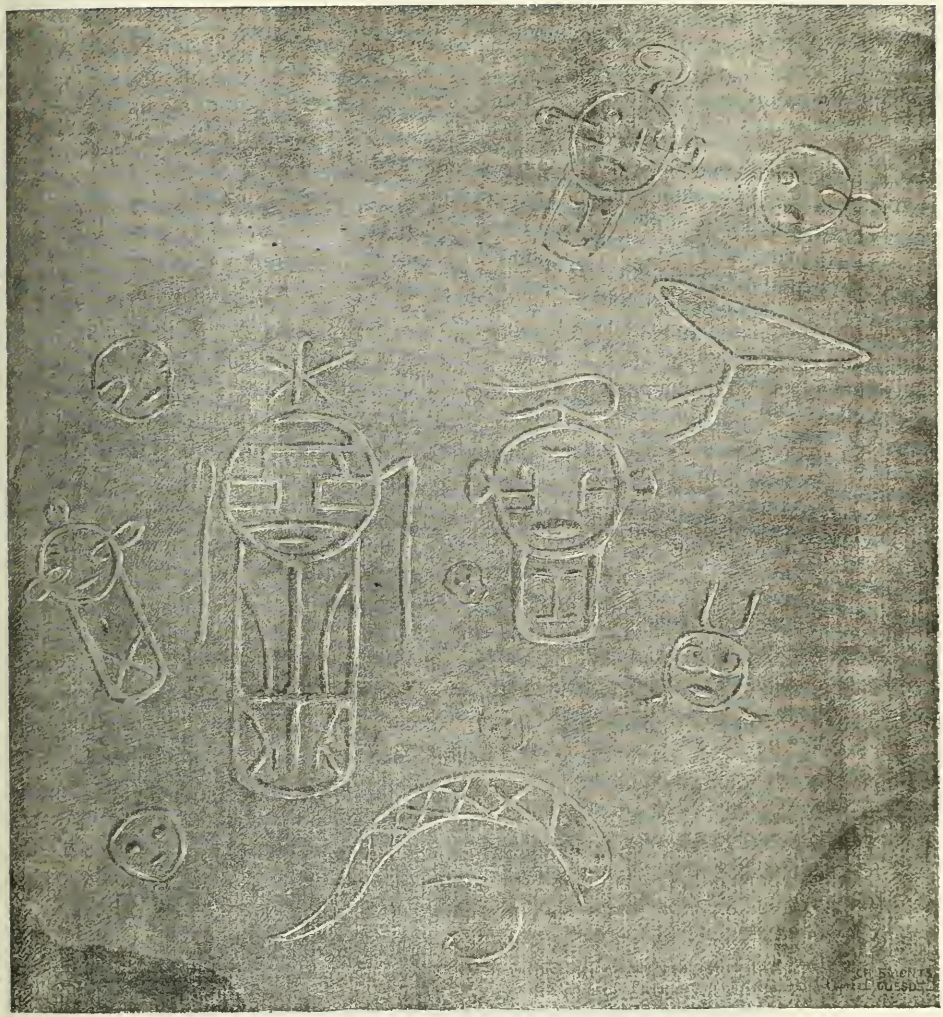

Fig. 6. — Roche gravée des Trois Rivières.

courts rayons représentant des cheveux. Puis ce sont des combinaisons de plus en plus complexes de crosses, d'anneaux et de barres, délimitant géométriquement les organes essentiels, yeux, nez, bouche, et dessinant peut être aussi à travers les joues quelque peinture ethnique, comparable à celles des Ariguas, par exemple [1]. Le cylindre que surmontent les figures principales et qui correspond au tronc, montre une fois sur quatre les sautoirs entrecroisés que nous connaissons déjà. Deux fois le sauvage sculpteur y a simulé un visage et répété avec variantes le type des têtes superposées de la pierre de M. Guesde. Le personnage principal de notre groupe porte les cheveux longs et des rudiments de bras et de jambes sont grossièrement indiqués dans le quadrilatère allongé qui représente le corps.

Enfin au bas et au milieu de la roche se contourne une espèce de dauphin dont la tête et le tronc ne diffèrent que par les contours généraux de ceux des personnages humains qui l'environnent [2]. C'est peut-être quelque *totem* analogue à ceux que Simons, Im Thurn, etc., ont signalés chez diverses tribus des Guyanes [3].

Un dernier groupe de sculptures des Trois-Rivières, figuré ci-contre (fig. 7) est composé de vingt-trois têtes humaines, pressées les unes contre les autres, et dont seize sont à l'état de simples disques ébauchés, pourvus seulement de creux pour les yeux et la bouche. Je note seulement en passant que deux de ces têtes ont un nez rudimentaire fait d'une perpendiculaire qui remonte entre les deux yeux et rappelle

1. Cf. J. Chaffanjon, *L'Orénoque et le Caura*, Paris, 1889, in-12, p. 88.

2. La face est représentée dans le profil par les trous des yeux et de la bouche et le corps est plaqué de croisillons en X.

3. Cf. J. G. Frazer, *Totemism*, Edinburgh, 1887, in-12, p. 92.

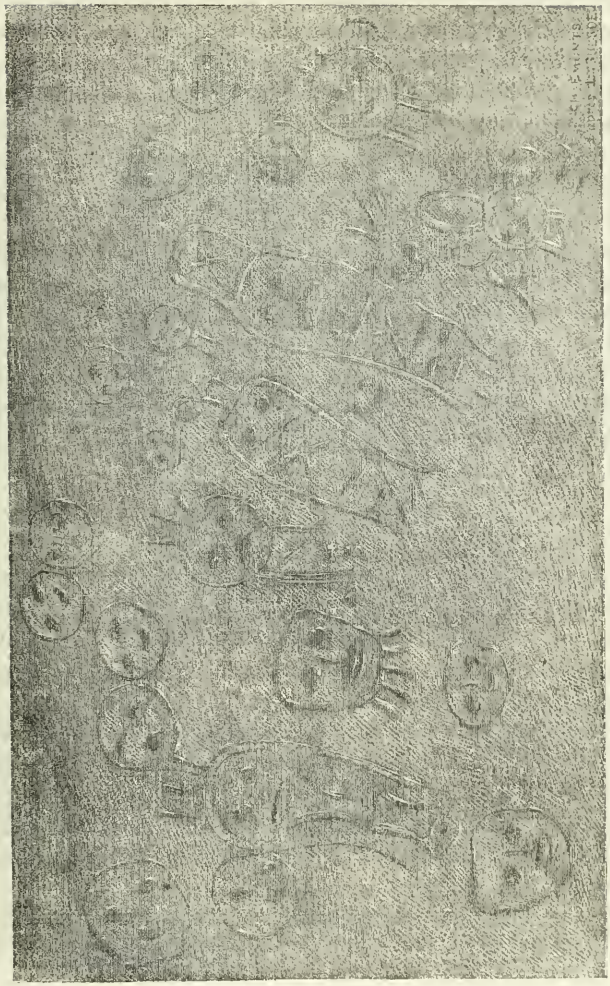

Fig. 7. — Roche gravée des Trois Rivières.

fort bien l'un des traits essentiels de la peinture faciale des Ariguas déjà cités plus haut [1].

Une troisième tête semblable porte ces ornements de cou déjà décrits plus haut, quatre autres sont rayonnantes; deux enfin sont munies des appendices auriculaires ou sincipitaux de la figure 1. Il s'en trouve deux autres qui portent des croisillons; une dernière montre simplifiés la ceinture, les bras et les jambes de la figure 6.

On remarquera qu'il ne se voit pas la moindre indication sexuelle dans les pierres gravées des Trois Rivières, dont quelques-unes représentent cependant des personnages en pied parfaitement reconnaissables. Si plusieurs de ces figures correspondent sans aucun doute à des hommes, c'est seulement par leur équipage guerrier qu'on peut les reconnaître. On ne saurait nulle part distinguer une représentation féminine.

III.

Les gravures de Capesterre sont différentes par le style et par la forme de celles des Trois-Rivières. Le travail en est moins hésitant, les contours sont mieux arrêtés, les sillons plus franchement fouillés, enfin et surtout la figure humaine y est traitée de manière tout autre. Ainsi la face de la grande figure isolée (fig. 8) est une sorte *d'écusson* avec trois gros trous ovales pour les yeux et pour la bouche, et une large fente pour le nez. Deux lobules étroits et allongés constituent à cet écusson des supports qui ne ressemblent à rien de ce que nous venons de voir ; la pointe de l'écusson est coupée d'une sorte de croix de Saint-André.

1. J. Chaffanjon, *Ibid.*, p. 88.

Sur la seconde gravure de Capesterre (fig. 9) est tracé un autre masque qui à la forme d'un losange tronqué par le haut, avec une large bouche linéaire et deux gros yeux ronds. Deux crosses tournées en dehors et deux petits traits surmontent la figure. Dans un coin à droite est un dernier masque dont les

Fig. 8. — Roche gravée de Capesterre.

yeux sont encadrés de sourcils bien apparents, tandis que des plis bien prononcés séparent des joues un véritable nez.

Aucune des gravures connues jusqu'ici des Grandes ou des Petites Antilles n'offre un pareil ensemble de caractères [1] qui suggèrent, au contraire, la comparaison avec certaines

1. Voy. A. Le Pinart. *Note sur les Pétroglyphes et Antiquités des Grandes et Petites Antilles*, Paris, 1890, les autogr. avec 15 pl. in-4°.

œuvres de l'ancien Mexique. Les oreilles du grand écusson, par exemple, sont des mêmes formes et des mêmes proportions que celles de bien des statues en pierre de l'Anahuac et le dernier masque qui occupe l'angle inférieur droit

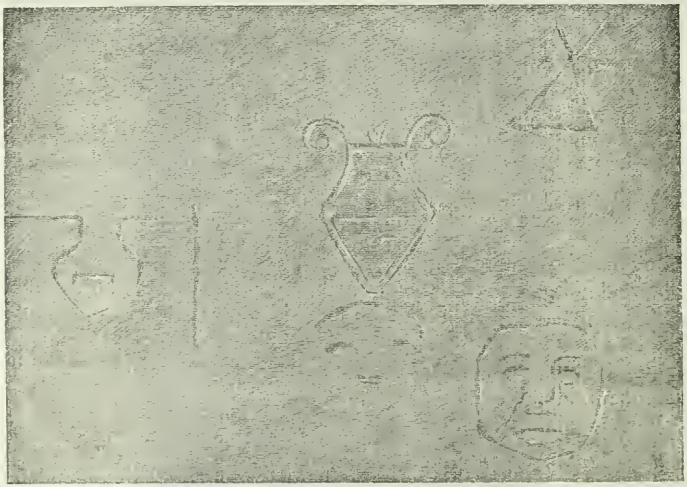

Fig. 9. — Roche gravée de Capisterre.

de la figure 9 rappelle, dans une certaine mesure, ceux qu'on a recueillis en grand nombre dans la vallée de Mexico. On serait donc autorisé jusqu'à un certain point à attribuer ce second groupe de gravures sur rochers à l'ancienne population des Igneris qui occupait les îles avant l'invasion Caraïbe [1].

1. Cette population primitive, à laquelle les femmes de la Guadeloupe appartenaient encore en partie au moment de la découverte, appartient au groupe des Cibouneys des Grandes Antilles qui se rattache à la famille Maya-Quiché.

Par contre les figures des Trois-Rivières sont comparables d'une part à certaines de celles que M. A. Pinart a copiées dans le Cañon del Indio, à la Ceiba près Fajardo (Porte Rico) et à la Cueva del Templo, baie de Samana (Haïti) [1], d'autre part, à plusieurs groupes découverts dans les rochers des chutes de la Corentyn par Allen et par Charles Brown [2].

Toutes ces localités sont d'ailleurs comprises dans la zône occupée par les Caraïbes au temps de leur plus large expansion. Aussi est-il parfaitement admissible que les pétroglyphes des Trois-Rivières soient bien des manifestations dues à ces barbares conquérants, dont les dernières tribus occupent encore de nos jours en petit nombre quelques cantons de Terre Ferme.

S'il en était ainsi, notre petit *Corpus Inscriptionum* de la Guadeloupe contiendrait à la fois des éléments épigraphiques empruntés aux deux peuples qui se sont succédés jadis dans cette île. Les gravures plus poussées de Capesterre seraient l'œuvre des Igneris, tandis que les groupes relativement grossiers des Trois-Rivières auraient eu pour auteurs les envahisseurs caraïbes, qui achevaient de dévaster les archipels américains quand Colomb y apparut en 1492.

Muséum, 3 février 1902.

1. *Op. cit.* pl I et IV.

2. W. H, Brett. *The Indian Tribes of Guiana, their Condition and Habits.* London, 1868, in-8°, p. 214. — Charles B. Brown, *Indian Picture Writings in British Guiana* (*Journ. Anthrop. Instit. of Great Britain and Ireland*, vol. II, p. 254. pl. XV-XVIII, 1873).

LE VOYAGE EN LOUISIANE

DE FRANQUET DE CHAVILLE (1720-1724)

PUBLIÉ PAR M. G. MUSSET

Le 25 octobre 1719 [1], la Compagnie des Indes faisait avec Leblond de La Tour, une convention d'après laquelle celui-ci devait, à titre d'ingénieur en chef, s'occuper des intérêts de la Compagnie à La Louisiane.

Sa mission était d'étudier et de mettre en pratique les soins à donner aux côtes, de rechercher les moyens de rendre le Mississipi navigable, d'en faire baliser l'entrée, d'examiner la situation de la Nouvelle-Orléans et de la réformer, si cela paraissait utile.

Le Blond de la Tour devait s'attacher des sous-ingénieurs. Les sieurs de Pauger, de Boispinel et Franquet de Chaville furent désignés pour remplir cette mission.

A la date du 8 novembre 1719, la Compagnie leur donnait à tous des instructions détaillées qui devaient leur servir de guide depuis leur embarquement au Port Louis jusqu'au cours de leur séjour à La Louisiane. Il leur était demandé, en plus de leur service actif, de dresser un journal exact de leur tra-

1. Cf. Pierre Margry. *Mémoires et documents pour servir à l'histoire des origines françaises des pays d'outre mer, etc.* Tome V. — Paris, Maisonneuve frères et Charles Leclerc, 1887, in-8°, p. 610 et suivantes.

versée, de la route qu'ils auront tenue, de toutes leurs opérations et des impressions que leur donnerait le Nouveau-Monde.

Aux documents déjà connus sur les opérations prévues par la Compagnie et relatives au Biloxi, au Mississipi et à la Nouvelle-Orléans, nous avons la bonne fortune d'en ajouter un nouveau que nous croyons inconnu.

Ce document est le compte rendu de son voyage à un chef ou à un personnage dont nous ignorons le nom, par un des membres de la mission, le sous-ingénieur Franquet de Chaville.

Cet ingénieur, après avoir exécuté, dans la mesure du possible, les ordres de la Compagnie, revint prendre du service en France, plus heureux que ses compagnons qui, d'après lui, seraient morts à la tâche. Il resta à la Louisiane de 1720 à 1724. Au milieu du XVIIIe siècle, il se retrouve à la Rochelle et porte alternativement les titres d'ingénieur en chef et directeur des fortifications (1764), puis de directeur du Génie (1765).

Ce fut lui qui reprit le projet de création d'un nouveau bassin au chantier de construction de cette ville, projet dont l'idée mère appartenait au négociant Théodore de La Croix, et qui fut l'auteur d'un plan de ce nouveau bassin, conservé aux Archives nationales, plan que nous avons reproduit dans notre ouvrage « La Rochelle et ses ports [1] ».

Ce sont sans doute ses rapports avec la famille de La Croix qui nous ont valu la conservation de l'intéressant mémoire que cet ingénieur a rédigé sur sa campagne à la Louisiane.

1. G. Musset, *La Rochelle et ses ports*, illustrations de E. Couneau. La Rochelle, Siret, août 1890, in-8°, pp. 71-74.

La lecture de ce mémoire est réellement attrayante. Franquet de Chaville écrit avec clarté ; ses descriptions sont lumineuses, ses phrases courtes, la plupart du temps, et excessivement précises. L'auteur émet, à certaines occasions, des pensées dont la philosophie ne manque pas de saveur.

Non seulement l'ingénieur nous met au courant de ses travaux et des opérations spéciales dont il était chargé, mais il nous raconte, par le menu, les péripéties de son voyage ; il nous donne des détails précis sur la situation de la colonie, sur les espérances que l'on peut concevoir, sur les tiraillements que faisaient naître les conflits issus des intérêts privés qui se heurtent toujours les uns contre les autres dans les entreprises de cette nature ; d'accord d'ailleurs en cela avec les observations qu'ont faites de leur côté Bienville ou Pauger.

Chaville nous donne des détails très intéressants sur les races indiennes, leurs mœurs, leurs coutumes, et le secours qu'on peut en attendre, en usant de procédés intelligents. Nous aimons aussi à l'entendre prendre le parti des nègres et protester dans son âme de philosophe chrétien, qui devance les temps, contre les abus de l'esclavage : « Ce sont eux, dit-« il, en parlant des nègres, qui font tout le travail des colonies « et dont on se sert comme de bêtes de somme. Et après « qu'on s'en est servy, on les revend. J'ay trouvé cette maxime « si opposée au bon naturel de l'homme, que je la regarde « comme une marque d'une âme basse et sordide, qui croit « que l'homme n'a de liaison avec l'homme que pour ses « besoins et pour sa seule utilité. L'humanité et la justice « primitive devroit étouffer ces sentiments de dureté qu'ins-« pire l'orgueil, l'avarice et la cupidité à des hommes qui « se piquent d'être civilisés et qui font profession d'une loy « de douceur et de charité. »

Comme conclusion finale, Franquet de Chaville déclare ne pas voir apparaître dans un court délai le résultat que les spéculateurs de la Compagnie semblent tout d'abord chercher, et qui, en toutes circonstances, comme nous le voyons encore de nos jours, aux régions sud-africaines, a pour mobile la fièvre de l'or. Il ne désespère pas de voir dans un temps plus ou moins éloigné, la découverte de mines importantes ; mais il constate que les recherches n'ont pas répondu tout d'abord aux aspirations de la Compagnie, que les précieuses mines entrevues « se trouvèrent malheureusement converties en « cuivre et en plomb, et telles que les frais de travail en absor- « baient le produit ». Les rêves de Law et de son entourage étaient donc déçus. Mais à côté de cela, selon lui, la colonisation pourrait avoir des résultats plus fructueux en développant l'agriculture, en peuplant la colonie non pas d'Européens mais de nègres plus capables de vaquer aux travaux pendant les chaleurs, en garnissant les magasins, contrairement à ce qu'il avait malheureusement constaté, de toutes les choses nécessaires à la vie ; et en confiant enfin la direction de la colonie à un homme « dont la seule vue soit le bien général », quand, au contraire, on voyait prédominer alors les intérêts particuliers et l'ambition personnelle.

Les réflexions de notre ingénieur sont généralement si judicieuses qu'on peut vraiment se féliciter de voir sauver de l'oubli un mémoire qui avait été si exposé à disparaître, et dont nos dépôts publics semblent n'avoir conservé aucune trace.

Relation du voyage de la Louisiane fait pendant les années 1720, 1721, 1722, 1723 et 1724 par M. Franquet de Chaville, ingénieur ordinaire du Roy.

« Je vous dois depuis longtemps, Monsieur, un compte de mon voyage à la Louisianne. Je souhaite en y satisfaisant de remplir également votre curiosité et votre attente. Avant de commencer ce détail, vous exigés sans doute les raisons qui m'ont fait entreprendre ce voyage, les préparatifs ordinaires pour l'exécuter. Peut-être vérés vous encore avec quelque plaisir ce qui s'est passé dans la traversée.

Voicy donc en premier lieu les raisons que j'ay eu de faire ce voyage. Je n'aurai pas grande peine de vous persuader que la plus forte de touttes a été la curiosité, et surtout aux jeunes gens, et ensuite le désir de me faire connoistre. Je ne dois pas oublier non plus de mettre au nombre des plus puissants motifs, que la proposition fut faite en ce tems là aux ingénieurs de la part de M. le duc d'Orléans, régent, et il me parut alors très flatteur pour moy que S. A. R. voulut bien ne me pas refuser.

Me voilà donc destiné pour l'autre monde. Il est question de se préparer à ce voyage. Je ne m'embarrassoy point du vaisseau. C'étoit l'affaire de la Compagnie des Indes dont l'établissement fait tant de bruit dans toute l'Europe. Les richesses d'un pays inconnu en furent l'objet, et pour en assurer les fondemens, vous sçavés qu'on l'honora du titre de la Compagnie des Indes, titre si magnifique qu'il n'en faloit pas davantage pour nous engager à tout espérer, sans que nous fussions en droit de rien craindre. Encore moins dussions-nous nous occuper des provisions et rafraichissemens

si nécessaires dans une longue traversée, puisque le Directeur des armemens du vaisseau étoit chargé de ce soin là. Vous alés voir, Monsieur, que nous nous étions trompés.

Nous fusmes quatre nommés. L'ingénieur en chef, sous les ordres duquel je servois avec beauconp d'agrément par les marques d'estime et d'amitié dont il m'entouroit, fut choisy pour le directeur de l'entreprise. Aussitôt nos ordres receus, nous nous rendîmes à Paris, pour prendre de la Compagnie les instructions nécessaires à l'exécution du projet, et convenir avec elle des conditions et avantages qu'elle devoit nous faire. Dès après estre demeurés d'acord, nous partismes pour nous rendre au Port Louis.

Nous trouvasmes, à notre arrivée en cette ville, nombreuses peuplades qu'on avoit assemblé de différentes provinces de la France pour aller habiter ce Nouveau-Monde et s'y attacher comme à une nouvelle patrie. Le lendemain, nous fusmes à Lorient, scitué de l'autre côté de la baye, lieu choisy de la Compagnie pour faire ses armemens et conséquemment le séjour du Directeur. Celuy que nous y vismes étoit du choix du sieur Law, bien propre à donner du crédit au sistème de son maistre qui l'avait monté à la plus haute fortune, et dont l'idée seule le remplissoit au point qu'il montroit par sa magnificence une ambition sans borne, à laquelle toutes les vertus semblent estre subordonnées, tandis qu'enyvré des honneurs que s'empressoient de luy rendre une foule de courtisans, à peine daignoit-il répondre qu'à ses favoris. Nous fusmes cependant admis à son audience qu'il nous donna, en nous prévenant que nous ne devrions nous mettre en peine de rien, qu'il nous feroit avertir quand le vaisseau seroit prêt de mettre à la voile, et que nous y trouverions abondamment, suivant l'intention de la Compagnie, tout ce qui pouvoit con-

tribuer à nous faire faire le voyage gratieusement. Il nous le dit bien, mais il ne s'en souvint pas. Le jour venu, l'on nous fit avertir que le vaisseau aloit partir, et nous apprenons en même tems du capitaine qu'il n'étoit point fait mention de nous dans l'état des rafraichissemens qu'il avoit fait mettre dans son bord, qui à peine suffiroient pour l'équipage, et que, si nous en voulions, il faloit faire diligence, attendu les ordres qu'il avoit de sortir du port au premier beau tems. Un de mes camarades fut sur le champ trouver le Directeur pour l'obliger à différer le départ du navire, et en même tems luy représenter la surprise où nous étions, d'aprendre que l'on avoit oublié d'embarquer les provisions que luy même nous avoit promis. Que répondre à cela? il ne put se justifier qu'en disant qu'il n'avoit pu faire mieux par la difficulté d'en trouver. C'est à quoy nous fusmes plus heureux que luy. Car dès le soir même, à nos dépens, nos provisions furent faites, qui nous mirent en état de partir, s'il avoit pleu au capitaine de mettre à la voile, ce que nous fismes le 10 aoust 1720. Notre vaisseau nommé le *Dromadaire,* du port de 300 tonneaux, portoit trois petittes pièces de canon et quarante hommes d'équipage. Il était commandé par un matelot fraichement revêtu de la qualité de capitaine. Nous étions plusieurs passagers, six officiers, nos domestiques au nombre de huit, et cinquante soldats de deux compagnies nouvellement levées, que M. Le Blanc y faisoit passer pour garder sa concession. Nous étions accompagnés de la flutte *La Gironde,* vaisseau d'un gros port, qui portoit plus de trois cent personnes tant hommes que femmes et enfans, tous destinés à aller habiter cette terre, dont les hautes idées leur promettoient une grande fortune. Vous verrés dans la suite ce qu'ils sont devenus, ainsy que des autres au nombre de six à sept mil dont le transport se fit après nous.

Nous sortismes du port le jour que nous nous embarquasmes, et fumes attendre un vent fait, sous l'isle de Groë, qui est eloigné de trois lieues, où nous essuiâmes, à l'ancre, pendant quinze jours, un très mauvais tems, presque continuel, sans que les vents nous eussent permis de rentrer ou de nous mettre au large. Ils se rengèrent du bon costé le 23 à 5 heures du matin, et nous mismes à la voile.

Nous voicy à la fin confiés à l'inconstance des vents. Les premiers momens de notre navigation ne me sont pas connus. Ne vous attendés pas d'en rien sçavoir. Je fus tellement accablé dans les quinze premiers jours, de la maladie ordinaire aux personnes qui ne sont pas accoutumées à la mer, qu'il me fut impossible de faire attention à ce qui se passoit soubs mes yeux; trop occupé de ce que je souffrois, le reste me fut indifférent, et ma mémoire devint absolument inutile. Cependant les vents qui nous mirent en large, ne restèrent pas au même endroit. Ils varièrent extrêmement jusques à la hauteur des terres d'Espagne, et la mer fut très mal, pendant huit jours, qui me fit éprouver d'abord tout ce qu'elle a de plus facheux. Mon cœur et ma tête ne furent point insensibles; l'un et l'autre de concert ne tardèrent point à payer le tribut. Les autres, je pense, en firent de même, et toutte la compagnie s'en sentit. Une nuit, entre autres, je crus avoir rendu la moitié de mon âme, et ce fut, pour lors, qu'à la fatigue de mon estomach, succédèrent les réflexions que je fis sur les différens états de la vie. Combien est dure celle d'un navigateur sans cesse oposé à la tranquillité et à la douceur que l'on goûte dans la retraitte. Et j'envisageois cette condition comme la plus contraire à la société des hommes. Aussy les passions les plus violentes l'ont-elles produit; l'ambition et l'avarice luy ont donné naissance. L'intérest

seul l'entretient et la nourrit. Rien n'est comparable aux maux que l'on souffre à la mer. Elle sçait parfaitement remplir le cœur que tourmentent toutes ces passions à la fois, et semble se venger par avance de celuy qui s'y livre.

Le beau temps enfin succéda à la tempête et mon indisposition disparut. Nous fûmes tous rendus à la joye et l'on vit un air de gayeté peint sur le visage de tout le monde. J'en excepte toutefois les officiers du vaisseau, gens d'un naturel sombre et susceptible de bourrasque, et qui ne se communiquent à personne. Rarement parlent-ils, et s'ils disent quelque chose, ils ne s'énoncent point comme le reste des hommes. Leur langage ne m'a été familier, et quelque envie que j'eusse de m'instruire de leur manœuvre, ils ne jugèrent pas à propos de se rendre intelligibles. Et ce n'a été qu'à la faveur de la répétition et des circonstances, que j'en ay pu tirer quelque chose. Cependant le vaisseau marchoit, et nous nous trouvâmes à la hauteur du cap de Finistère le dixième jour de notre navigation, que nous doublâmes à la distance de trois lieues. Cette terre qui sembloit nous fuir, fut la dernière de l'Europe que nous vîmes. Vous le diray-je, Monsieur, ce ne fut pas sans regret que je la vis disparaître. Jamais elle ne me parut si belle et ne mérita si bien la préférence sur toutes les autres.

Les vents alizés qui nous y vinrent prendre, nous donnoient des jours clairs et sereins, et une mer unie par l'égalité de ses petits flots qui nous faisoient trouver dans notre navire, au prix de ce que nous avions été, comme dans le meilleur château, faisant deux lieues par heure sans sentir qu'il fit le moindre mouvement. Si nous étions obligés quelquefois de carguer nos voiles, c'étoit au passage des grains. Vous scavés qu'un grain est un vent meslé de pluie qu'on voit

venir de loing dans un nuage. On cargue tout et on attent sa destinée. Ce fut dans ces régions que nous commençâmes à voir des poissons volans. Ils ressemblent à un haran, et a deux petites ailes. Ils volent jusques à qu'elles soient sèches. Ils se jettent quelquefois dans les vaisseaux, quand ils sont poursuivis des dorades qui leur font une guerre continuelle. Nous en prîmes dans notre vaisseau. Ils sont délicats et d'un bon goût.

Ces bons vents nous poussèrent de leur agréable frais, sans cesse, jusqu'à la hauteur du tropique. Il est tems de vous réjouir icy du récit de la cérémonie vulgairement appellé batême. C'est à son passage ou à celui de la Ligne que les matelots qui l'ont déjà fait, ne manquent point d'observer ce que vous alés entendre. Tous étoient bien armés de pincettes, tenailles, marmittes, et autres instrumens de cette espèce; à leur tête un vieillard tremblotant. Tout ce cortège descendit de la hune et se rangea autour d'un bacquet plein d'eau que l'on met au pied du grand mât. Là, tous autant que nous étions novices dans le métier, comparûmes, et promîmes, en mettant la main sur une mappe monde, de faire observer la même chose à ceux qui ne se seroient jamais trouvés, à ce passage, si nous le repassions. Et pour n'être point mouillés, selon l'ordre encien qui n'en exente que ceux qui se rachètent avec quelque argent, nous mîmes dans un bassin quelque pièce pour nous dispencer de l'avanture. Ceux qui ne donnèrent rien furent plongés dans le bacquet et innondés d'une vaingtaine de seau d'eau que l'on versoit de la hune. C'est une coutume inviolablement observée. Ainsy finit la cérémonie. Les vents sembloient favoriser la fête. Ils tombèrent un peu et donnèrent le loisir à l'équipage de pêcher des bonites que nous avions vu depuis plusieurs

jours, sans en avoir pu prendre. Ils en prirent près de deux douzaines que nous trouvâmes très bonnes. C'est un poisson qui ressemble assés à une grosse carpe. Tout le monde s'en régala, et notre capitaine invité par la compagnie à prendre part à la joye générale, voulut bien se dépouiller de sa mauvaise humeur et se communiquer avec nous un moment. Car jusques alors, il avoit refusé de nous honorer de sa présence. Je pense même qu'il le fit dans ce moment plutôt par caprice que par aucun sentiment d'humanité et de politesse. Cependant nous bûmes d'assés bon vin, mais très chaud. Cette fête ne dura pas longtemps et nous reprîmes notre train ordinaire. Je me crois obligé de vous donner une idée de la vie que nous menions. Elle ne répond pas mal à celle que l'on mène dans un séminaire. Tout y est réglé. Les momens de la journée sont tous remplis. On la commence par la prière que tout le monde fait de bonne foy. On déjeune. Un morceau de biscuit avec du fromage d'Hollande, un coup d'eau de vie là dessus, c'est le dissolvant. Le tems, depuis le déjeuné jusques au diné, se passe en différentes occupations. Si on lit, ce n'est pas lontems. La tête ne le permet pas. Mais on médite à loisir. On se promène sur le gaillard, on s'assemble, midy approche et l'on dine. Ne vous attendés pas à la bonne chère que l'on fait d'ordinaire dans les vaisseaux du Roy, mais bien à la même faim que donne l'air de mer, et que nous contentions avec quatre ou cinq cuillérées de mortier. Pour le bouillon, il n'en est point question, il étoit trop casuel ; on l'avaloit cependant en conservant les règles de l'équilibre. Le reste du diner étoit servy dans le même goût. C'est l'ordinaire, les marins y sont faits. Il falut nous y accoutumer. Quoyque je ne me sois pas encore repenti d'avoir passé par cette épreuve, je vous avoue, Monsieur, que

je ne me sens point d'envie de la recommencer. Mais reprenons le reste de la journée. Nous en étions au diner après lequel on joue. Si l'on perd, c'est sans impatience. L'on s'ennuye un peu. La même promenade toujours et les mêmes objets. Ainsy se passent les jours. Avant de souper on fait la prière et l'on y entend chanter avec plaisir le *salve* et pour refrain le *Domine salvum fac regem*. Le tout vous porte à Dieu, et quand on est assés heureux de réfléchir sur les occasions éloignées de troubler sa conscience, on est récompensé de la mauvaise chère par la tranquillité de l'âme. Ainsy on trouve partout à modifier les peines en quelle scituation l'on puisse être. La prière finie, on soupe. Comment vous définiray-je le souper. Je suis vray, mais je crains qu'à force de ne rien déguiser, vous ne vous rebutiés d'entendre des vérités trop austères. Il n'importe, il faut donc vous présenter nos mets tels qu'on nous les servoit. C'est une gamelle remplie de viandes si bien déguisées, que personne ne pouvoit les reconnoistre. On mangeoit souvent une viande pour une autre. Il n'en est aucune que l'appétit ne rende agréable, et les marins n'en manquent point. Ils digèrent brusquement. Les frians n'y trouveroient pas leur compte. Les jours maigres nous avions de la molue bien salée avec du mauvais beurre qui luy servoit de véhicule; par là dessus le coup d'eau de vie et cela dans la zône torride! Jugés si l'on brusle. On dort sous la pompe. Si le sommeil est interrompu par le bruit du changement du quart, on se rendort et on se fait à tout.

Passé le tropique qui fut le 25 septembre, nous fûmes surpris d'un calme profond pendant la durée duquel nous essuiâmes d'excessives chaleurs. Heureusement nous n'y fûmes pas un assés long temps pour y souffrir beaucoup. Rien

en effet ne fait plus languir les marins que cette scituation, toujours à la même place. Les provisions se mangent ? on lit dans des relations que l'on y est des six semaines. Quelle foule de réflexions chacun en fait, mais pas une bonne ny agréable. L'Espérance fait toutte la ressource. A tous momens l'on parcourt l'horizon des yeux. Qu'y cherche-t-on ? du vent. S'il arrive, que l'on y fixe les yeux, on y découvre des chateaux, des villes et des monstres que figure la diversité des ombres formées par les nuages. Enfin l'imagination qui souvent va au delà et veut apercevoir ce qui l'intéresse, tombe dans l'admiration de la profondeur impénétrable de la sagesse du créateur.

Après avoir resté pendant huit jours dans cette situation, nos bons vents alisés revinrent. Il ne faloit pas moins qu'eux pour mettre fin à nos inquiétudes. Ils furent précédés d'un zéphir qui rendit tout le monde prêt à la manœuvre. Les officiers commandent : « Hisse le perroquet. » Nous voilà en mouvement. Si vous aviés fait quelques voyages par mer, vous ressentiriés le plaisir que l'on a dans ce moment. Les marins seuls le goutent.

Comme je ne vous ay point parlé encor de la flutte La Gironde depuis que nous sommes partis ensemble, je ne doute pas qu'il ne manque quelque chose à ma narration, et que vous vouliés sçavoir ce qu'elle est devenue. Il faut vous satisfaire. Elle ne nous a point quitté, et nous nous sommes parlé presque tous les jours avec le porte voix. Pour des bonnes nouvelles nous n'en avions point appris. Des maladies et des morts remplissoient leur journal. C'est ce qui empêchoit notre capitaine de nous voir aussy souvent que nous l'eussions souhaité. Il y avoit à craindre de la contagion qui auroit pu se communiquer dans notre vaisseau. C'étoit un triste spectacle

de voir ceux qui se promenoient sur le pont. L'on eût dit que c'étoit un hopital ambulant. Nous arrivâmes ensemble au Cap François de l'isle de Saint-Domingue, le 25 octobre. Dès que nous fûmes mouillés, ils vinrent nous voir. Nous fûmes bien étonnés d'apprendre qu'ils avoient jetté une personne à la mer et qu'ils n'étoient plus que dix, tant de l'équipage que des passagers en état de faire la manœuvre, que tout le monde étoit malade ou convalescent. Nous fûmes plus heureux, nous étions tous ici en assés bonne sçanté, peu ou point de mauvaise humeur. La joye de revoir la terre nous avoit rendu gaillards. Nous n'avions perdu dans toutte la traversée qu'un soldat qui seroit mort également à terre. Dès que le canot fut à l'eau, nous mîmes pied à terre. Les premiers pas que je fis, j'éprouvay le changement de plancher. Il me sembla avoir le même étourdissement que ceux qu'on dit faire des grandes diligences avec des caractères. Un matelot nous conduisit chez un traitteur. Nous ne luy demandâmes ny vin ni viande. Que pensès-vous donc que nous voulions manger ? Ce fut de la salade. Tout autre mets nous fut insipide. Dieu sçait la chère que nous fismes et le plaisir que nous avions de voir de l'herbe, aussy bien que de n'être plus exposé aux extravagances de notre capitaine qui augmentoient de jour en jour, au point qu'il dit que nous étions gens auxquels la Cour commuoit la peine de quelque crime au Mississipy. Ce qu'il y avoit de plus facheux pour nous, c'est qu'il vouloit nous traitter de même. Nous en portâmes notre plainte au commandant du Cap qui étoit pour lors M^r le comte Darguian, lequel généreusement épousa notre querelle. Il nous eut rendu toutte la justice que nous lui demandions, si ce n'avoit été la crainte, en le cassant, qu'il ne fût arrivé quelque accident dans le reste du voyage. Il se contenta donc de luy faire une réprimande

sévère qui eut son effet dans la suite. Elle luy fit avoir pour nous quelque considération.

Départ du Cap François de Saint-Dominique. Avant de sortir du Cap, je suis d'avis de vous dire tout ce dont je me souviens.

On appelle le Cap une grosse bourgade scituée dans le fond d'une baye, au pied des hauteurs ou mornes, en termes du pays. Les habitans en sont tous François. Il y a un commandant, quelques compagnies franches pour les garder. Il n'y a point de fort, on y voit seulement pour toutte défense une batterie de quelques pièces de canon en face de la rade. On a fait un projet pour y construire un fort. Touttes les maisons y sont alignées et forment d'assés belles rues, touttes au reste d'une simple construction, la pluspart n'ayant que le rés de chaussée. Tout le bien et revenu des habitans, qui est considérable, consiste dans les plantations de sucre et d'indigo. Ils en font un très gros commerce. Ces plantations sont dans les savannes, dispersées et éloignées les unes des autres, dans les ances que forment les hauteurs. Ce sont les nègres qui font tout le travail. Aussy plus ils en ont, plus ils sont riches. Les chaleurs y sont excessives. Les François qui y résistent, vivent d'un grand régime. Les grandes et rapides fortunes que l'on y fait, y attirent beaucoup de monde.

Après un séjour de trois semaines, nous nous rembarquâmes, non sans auparavant nous être munis de nouvelles provisions. Le vaisseau L'Elephant, qui portait quatre cens personnes au Mississipy, mit à la voile en même tems que nous. Nous sortimes à la faveur d'un petit frais qui augmenta à mesure que nous prenions le large, sans cependant nous éloigner de plus de sept à huit lieues de la terre, qui ne disparut pas sitôt à nos yeux que nous en découvrîmes une autre.

C'étoit l'isle de Cube, à la distance de quatre ou cinq lieues de laquelle nous navigâmes dans toute son étendue, environ deux cent lieues. L'aspect de la côte nous en parut charmant par la diversité des objets qui la couvrent. Cette nouvelle terre ne faisoit qu'augmenter mon impatience et le désir que j'avois d'arriver à celle que nous devions habiter. Je m'en formois par avance des idées magnifiques et très propres à satisfaire ma curiosité. Je me flatois d'y trouver au moins les mêmes choses que dans notre France. Cependant nous avancions toujours, et les courants qui nous portoient à route, le long de cette côte, sembloient en favoriser les approches. Ils étoient si forts qu'ils doubloient le sillage du vaisseau, jusques à l'entrée du golfe du Mexique, où ils furent pour moy un sujet de méditation. Je cherchay la cause de leurs directions. Les découvertes qu'on a fait de notre siècle, vous sont connues. J'en fis l'application, et je veux pour me contenter, de ne point omettre cette circonstance, qu'ils sont ny plus forts dans un tems que dans un autre. Je conjecture que les vents pouvant les changer pour un tems, et les augmenter ou retarder, selon leurs différentes directions qui se trouvent d'accord avec celle des courants, comme nous l'avons expérimenté, à celuy qui venant de la grande mer entre dans le golfe, et, d'où, après en avoir parcouru partie des côtes, ils sortent par le détroit ou canal de Bahama, et vont se rendre de rechef dans la grande mer. Je n'ay rien innové là-dessus, et quoyque ce fut ma première campagne sur mer, je me trouvois d'accord avec touttes les expériences qui en ont été faites par les navigateurs. Enfin ce courant nous quitta, et mes réflexions à ce sujet cessèrent aussy. En doublant le cap Saint-Anthoine, scitué à la pointe d'ouest de cette isle, des vents du nord vinrent nous rafraichir, que nous goutions avec grand plaisir.

Leur fraicheur nous récompensoit de l'extrême chaleur que nous venions d'essuier dans les isles. A mesure qu'ils se faisoient sentir, ils réveilloient en nous un nouveau désir de s'approcher de ce nouveau monde, qui, suivant l'estime des pilotes, ne se trouva point mal fondé. Nous approchions de la Louisianne. Dans cette opinion, nous sondâmes, et l'on trouva fond de sable gris. Le lendemain nous fîmes route droit au nord, et de rechef, la sonde à la main, nous eûmes moins de fond. Deux heures après, nous vîmes terre. Pour lors nous nous en estimions à la distance de sept lieues. On s'en approcha en continuant de sonder de distance en distance, diminuant de fond d'une manière unyforme jusques à 25 ou 30 brasses d'eau, fond de sable. Aussitôt que nous eûmes pleine connoissance de la terre qui nous faisoit à l'est de la rade, où nous devions mouiller, nous fismes l'ouest plein. Nous ne tardâmes pas de la voir. Le capitaine fit, suivant ses ordres, à la distance de deux lieues, des signaux. La terre nous répondit par d'autres, qui nous assurèrent de notre bonne navigation. Nous mouillâmes devant l'isle Dauphine par les 9 à 10 brasses d'eau, à la distance de terre d'une demy lieue. On mit le canot à la mer pour aller prendre un pilote côtier, nous profitâmes de l'occasion pour mettre pied à terre. Nous abordâmes sur un sable fin où nous enfoncions jusques à demy jambe. Quelques soldats vinrent au devant de nous qui nous conduisirent chez le commandant qui étoit un lieutenant détaché avec quinze hommes pour la garde de l'isle. Il nous offrit le plus honnêtement du monde les rafraichissemens qu'il avoit chez luy, qui consistoient en quelques volailles et légumes. Nous acceptâmes une salade qui nous fit grand plaisir. Notre capitaine qui s'aperçut que notre hôte n'avoit point de vin, en fit descendre du vaisseau. Il en but de grand appé-

tit. Le pilote que nous demandions, ne se trouva point dans l'isle. Nous eûmes par son retardement le tems de nous promener et de prendre connoissance de l'isle. La voicy.

Description de l'isle Dauphine. Cette isle est seituée par les 30 degrés de lattitude septentrionale, gisant est ouest, parallèlement à la terre ferme, dont elle est éloignée de trois lieues et demy. Sa longueur est de sept sur une demy de largeur, plantée d'arbres sur environ la moitié, la pluspart pins. Elle fut nommée autrefois Isle Massaere à cause de la quantité d'ossemens humains que les premiers habitans y trouvèrent, ce qui venoit de l'histoire d'un combat sanglant que s'étoient livré les sauvages. Les débris de maisons qui existoient encore, marquoient qu'elle avoit été le principal établissement qui fut commencé par M. Toisac (ou Coisac), quand il obtint le pouvoir de faire seul le commerce dans le golfe du Mexique. Il en fit l'entrepôt de ses marchandises, à cause de la commodité d'un petit port qui a été bouché dans la suite par un coup de vent qui ne dura qu'une nuit. Depuis ce tems-là, elle a été abandonnée. Il n'y est resté qu'un seul habitant que son jardin y retenoit.

Sur le soir, notre pilote arriva, et nous nous rembarquâmes. Nous mîmes à la voile le lendemain de grand matin, rengeant la terre de veue à tribord, nous mouillâmes le soir même dans la rade de l'Isle aux Vaisseaux. Il est question icy de mettre pied à terre, tout de bon. Comme il étoit tard et que nous étions éloignés du continent de trois lieues et demy, le départ fut remis au lendemain.

Dès qu'il fit jour, nous partîmes. Il faisoit grand calme. L'équipage en eut plus de peine. Nous arrivâmes au vieux Biloxy, nous y fusmes saluer le commandant général et deux

directeurs de la Compagnie. Tous nous reçurent également bien, et nous eûmes lieu d'être contens des témoignages d'amitié qu'ils nous marquèrent. Le Commandant étoit dans le pays depuis l'âge de vingt ans, et quoy qu'il n'eut pour lors qu'environ quarante ans, il en paroissoit au moins soixante. Cela nous fit juger que les services de ce pays-là ne tiennent point le teint frais. Dans le séjour que nous y fismes, nous fusmes souvent traittés, et avec distinction, en gibier et en poisson excellent. J'étois logé avec un de mes camarades dans une barraque. L'architecture en étoit simple. Quelques pieux fichés en terre soutenoient une couverture de jons. C'en étoit assés pour nous mettre à l'abry de la pluie. Pour du vent, nous eûmes bien de la peine à nous en garantir. Les pieux laissoient des intervalles, et notre rettraite percée de tous côtés ne ressembloit pas mal à une cage. Après quelques jours de repos, il fut question de changer d'établissement, et de choisir la scituation de la côte la plus convenable pour y fixer le siège principal et en faire l'entrepôt des marchandises de France et de celles du pays. Ce n'étoit point une pettite affaire. Il falloit du tems pour faire une visite exacte de la côte. La contagion causée par le mauvais air et l'eau malsaine se faisoit sentir. La moitié des habitans de ce poste en étoit mort. Tout étoit dans un état pressant. Il faloit se déterminer. D'ailleurs quel conseil prendre? A qui s'en rapporter? on ne put se dispenser de suivre l'avis du comandant général qui depuis plusieurs années étoit dans le pays, devoit avoir une entière connoissance de la côte. Il fut aussitôt arrêté et délibéré au conseil pour lors composé du comandant et deux directeurs, que le siège principal seroit au Nouveau Biloxy qui n'étoit qu'à une lieue de là. En exécution de la délibération, on y envoya les ouvriers pour travailler au défriche-

ment. Avant que je les suive, je vais vous faire la description de ce poste.

Description du Vieux Biloxy. Le Vieux Biloxy est scitué dans le fond d'une baye, environnée de marais. Le terrain que nous occupions, est un peu élevé en forme de plateau, sur une étendue d'environ quatre cenz toises. C'étoit le seul endroit déboisé qu'on y vît. Le monde nouvellement arrivé de France s'y étoit cabané. On n'y voioit de maison, c'est-à-dire de baraque qui mérita ce nom que celle qu'occupoient les directeurs. Touttes les autres étoient bâties dans le goût que j'ay décrit ci-dessus. A l'égard de l'encienneté de ce poste, il fut le premier, à ce que nous dit le commandant que l'on établit lors de la découverte de l'embouchure du fleuve en 1702. Il fut depuis occupé pour la seconde fois après l'abandon qu'on fit de l'Isle Dauphine. La chasse et la pêche y sont très abondantes. Le chevreuil entre autres y est fort bon. C'est ce que l'on y mange de meilleur en gibier. Le poisson qu'on prend dans la baye, comme le plus excellent, se nomme poisson rouge. Il est plus grand qu'une grosse carpe. La chair en est ferme. L'écaille est comme celle de la carpe, à la différence qu'elle tire sur le rouge. La table du commandant et des Directeurs en étoit toujours bien fournie. Comme ils se faisoient honneur d'y admettre les officiers arrivans, j'y mangeay presque tout le tems de mon séjour. Jusques icy, je ne suis entré que pour peu de chose dans tout ce qui s'est passé, cependant je touche au moment de remplir ma mission. Après m'être bien délassé de la fatigue du voyage, j'eus ordre de me rendre au nouveau Biloxy qui est scitué vis à vis de la rade de l'Isle aux Vaisseaux. Toutes les peuplades que l'on envoyoit de France, y débarquoient pour y rester, en attendant qu'on

eut construit des batteaux propres à les porter aux lieux de leurs destinations.

Nous commençâmes nos travaux par des grands abattis de bois qui servoient à former nos barraques. Chacun fit la sienne. Après que tout le monde se fut mis à couvert, nous travaillâmes au logement des Directeurs. On construisit un magasin pour y déposer les marchandises que l'on avoit débarqué sur le sable. Ces travaux furent commencés avec beaucoup d'ardeur. Tous les ouvriers enfin animés d'un même esprit aloient avec plaisir entreprendre les fondemens d'une nouvelle ville. Rien à la vérité de ce qu'il faloit pour les encourager, ne manquoit. Le pain et le vin étoient distribués en abondance. Des jours sereins, ny froids ny chaux, nous favorisoient. Tout étoit beau dans ce commencement. Cet heureux tems ne dura point. Les chaleurs excessives vinrent. Les vaisseaux n'arrivoient plus. Les vivres furent retranchés aux ouvriers. Insensiblement on ne leur en distribue plus. Ils tombèrent malades. Les travaux cessèrent. Chacun ne s'occupa plus que du soin de se procurer les choses nécessaires à la vie par la chasse et par la pêche. A ces maux succéda le plus grand, c'est le regret de la patrie. En moins de six mois le nombre de nos ouvriers a diminué de moitié. Les colonies destinées à habiter différentes concessions n'en furent pas exemptes. La pluspart de leurs bons ouvriers moururent, ce qui les mit hors d'état d'entreprendre les voyages qu'il falloit qu'ils fissent pour se rendre au lieu marqué par la Compagnie, la meilleure partie de leurs vivres se trouvant consommée. Tout ce qu'ils purent faire, ce fut de se transporter sur le bord du fleuve, et là attendre de nouveaux secours pour aler plus loing.

Dans cet interval de misère, l'on n'entendoit point dire des

nouvelles d'aucun vaisseau, et il sembloit qu'il n'en deub plus venir et que nous étions oubliés, ce qui redoubla nos inquiétudes et causa la désertion de bien du monde, qui fuioit cette malheureuse colonie, aloit chercher la vie parmi les Espagnols qui leur donnoient azile. Cette fâcheuse scituation nous donna à tous à penser différemment, selon l'intérêt que nous prenions au succès ou à l'abandon de cette entreprise. Mais nous nous réunissions tous en ce point de n'en rien espérer de bon. L'ingénieur en chef se livra aux observations les plus scrupuleuses pour tirer party du choix de la Compagnie. Loin de rien envisager qui le récompensa de ses travaux, il en sentit avec douleur l'inutilité, et, pour comble de disgrace, tout luy manqua. On luy avoit insinué en France un amas de tous les matériaux nécessaires pour l'exécution des projets médités. A l'abondance prétendue de touttes ces provisions, succéda une disette affreuse de toutte chose. Le tems même, le seul bien qu'on ne pouvoit nous oter, luy parut trop court pour définir la certitude de l'établissement. Il calcula la dépense prodigieuse que l'on avoit déjà fait, qui se trouvoit inutile, et celle que l'on seroit obligé de faire. Il en fut épouvanté et jusques icy tout étoit problématique, même la fixation du poste, de l'utilité duquel on n'étoit pas assuré, eu égard à sa scituation dont les avantages n'avoient point été combinés avec ceux de toutte la côte. Il luy tardoit, comme à nous, de le connoistre par nous-même. Les mémoires qu'on nous en donnoit, ne pouvoient nous satisfaire. Il étoit aisé d'y remarquer l'esprit qui les avoit dicté; l'amour-propre joint à un intérest particulier y avoit beaucoup de part, et la vérité ne s'y faisoit point sentir. S'y fier plus longtems auroit été d'une dangereuse conséquence. Nous fûmes donc détachés pour aler faire une visite exacte de la côte. Un de mes camarades eut

ordre d'aler sur le fleuve Mississipy, et d'en observer l'embouchure avec soin. Vous en vérés la description dans la suite. Pour moy, je fus envoyé sur les Isles aux Vaisseaux et aux Chats pour en lever le plan. Je partis le lendemain dans un canot armé de six matelots et neuf ouvriers pour me servir dans mes opérations. J'etois muny de vivres pour quinze jours, de lard, de biscuit et de l'eau de vie. C'estoit dans le mois d'août. Jugés si nous avions besoin de nous échaufer. Il n'en faloit pas davantage pour brusler comme allumettes. Je me rendis à l'Isle aux Vaisseaux. J'en levay le plan et je pris les sondes de la rade. En voicy une courte description.

Description de l'Isle aux Vaisseaux. Cette isle est scituée par la même lattitude que l'Isle Dauphine, ayant le même gisement et à la même distance du continent. Elles sont séparées l'une de l'autre par une autre isle connue sous le nom de l'Isle en Corne. La terre de ces trois isles est de même nature, fort ingratte pour les commodités de la vie. L'Isle aux Vaisseaux a la figure d'un fichu, ayant deux pointes d'une lieue chaque, sans arbres. Le milieu est planté de quelques pins et petits chênes dans une étendue d'une lieue. Toutte la longueur de l'isle est de trois sur une demy de largeur. Elle renferme un étang d'environ neuf cens toises de terres qui se communique à la mer. Ce fut M. d'Hyberville, capitaine des vaisseaux du Roy, qui la nomma Isle aux Vaisseaux, lorsqu'il y mouilla dans la découverte qu'il fit de l'embouchure du fleuve Mississipy. La rade est dans l'ance formée par la pointe de l'ouest et celle du nord. Elle peut contenir un assés bon nombre de navires qui y mouillent par les 20 pieds d'eau, fond de vase, un sable vaseux, à l'abry des vents du large par l'isle, et n'y auroit à craindre que ceux de terre. Mais la tenüe en est bonne. D'ailleurs la mer y fait peu de levée. Il y a un

banc qui gît E. N. E. et O. S. O. environ huit cent toises. L'on y donne fond à 13 pieds d'eau, fond de sable gris et dur. Pour l'éviter et se mettre en bon mouillage, voicy la route que l'on doit tenir.

Il faut en doublant la pointe d'ouest la renger à la distance d'une cablure et demy où l'on donne fond à 30 et 34 pieds. L'on continue à la longue, observant cependant de s'en éloigner toujours un peu à cause des battures qui avancent à mesure qu'elles sont proches de l'enfoncement de l'ance. Quand on sera arrivé à un quart de lieue des arbres, on fera le N. N. E. pour mouiller. A l'égard de la sûreté contre l'ennemy, difficilement on peut les en mettre à couvert.

La pêche y est abondante. L'on y peut commodément senner. Nous y prîmes beaucoup de poissons faits comme ceux de nos côtes de France.

Après que j'ai pris connoissance de tout ce dont j'étois chargé, je partis pour aler en faire autant à l'isle aux Chats, qui est éloignée de deux lieues. Le mauvais tems m'empêcha de l'examiner avec toute l'exactitude que j'aurois souhaitée. Au reste, j'y étois invité par sa mauvaise scituation. Elle est entrecoupée de marais qui se communiquent à la mer et la rendent presque impraticable. Dans tout le séjour que j'y fis, les vents opiniastres ne me la firent pas trouver plus agréable. Les vivres se trouvèrent si court que nous fusmes réduits à manger des chats sauvages et des huîtres dont la côte abonde. La fatigue fut grande pour tous tant que nous étions, et surtout pour moy. Je souffris de toute façon : coucher sur le sable, faire très mauvaise chère ne m'accomodoit point le tempérament. Je payay immédiatement après le tribut à cette corvée. J'eus une maladie. Mon camarade arriva quelque tems après de son voyage à l'embouchure du fleuve avec un

plan exact des bouches praticables aux vaisseaux ordinaires de la Compagnie qui jusques alors nous avoient été inconnues. Le commandant général qui le sçut commença par faire l'imaginable pour en désabuser tout le monde, assurant que c'étoit une idée d'ingénieurs. Les motifs qui le faisoient parler de même ne nous étoient pas connus. L'ingénieur en chef, quoyqu'il s'en raporta fort à cet ingénieur, ne sçavoit que penser de cette contradiction et des prévenances qu'il recevoit journellement sur tout, en cette sorte, qu'il ne pouvoit demesler la vérité sur le refus qu'on luy avoit fait, à notre arrivée, de son entrée et séance au conseil, qu'il rejettoit sur les Directeurs. Il ne put y parvenir et jouir des mêmes prérogatives qu'ils jouissoient, qu'en vertu d'un nouvel ordre injonctif à ceux dont il portoit. Il commença dès lors à entrevoir que ses manœuvres n'étoient pas moins que sincères, ce qui luy donnoit un chagrin intérieur qui le mit à la fin au tombeau. Il suivoit néanmoins son conseil, qui étoit de s'attacher aux travaux du Biloxy; mais c'étoit moins par confiance en ses avis que pour attendre la réponse de France au mémoire qu'il envoyoit sur la scituation de ce poste et de l'embouchure du fleuve.

Pendant ce tems là, nous continuâmes nos voyages. Nous partîmes pour Pensacola. Un petit vent de terre avec les apparences d'une belle nuit nous fit mettre à la voile. Sur le soir, nous n'eûmes pas fait dix lieues qu'il devint forcé. Comme le canot nous paroissoit bon, nous crûmes pouvoir tenir la mer, et au cas de plus de mauvais tems, de gagner la terre. Cette confiance nous mit à deux doigts de notre perte. Le vent augmenta si impétueusement que notre gouvernail cassa. La voile fut mise en pilles, et nous nous trouvâmes à la mercy des vagues qui s'élevoient comme d'affreuses mon-

tagnes, babord et tribord du canot, et le remplissoient à chaque instant. Cette horrible scituation jetta nos matelots dans un abbattement et une tristesse qui nous firent entrevoir, à la lueur des rayons de lumière que jette la mer par sa grande agitation, tout ce qu'elle peut promettre de plus affreux à l'imagination. Il est aisé de comprendre quelles émotions m'agitèrent pendant qu'elle dura. Elle finit heureusement par une pluie abondante et rendit la mer, en moins de deux heures, aussy calme qu'on puisse la souhaiter. Nous regagnâmes la première terre que nous aperçûmes, où nous nous racomodâmes le mieux qu'il nous fut possible. Nous continuâmes le lendemain notre route avec un autre vent forcé. Mais nous nous moquions de luy; il étoit derrière nous, et nous fit arriver à Pensacola le soir même.

Description de Pensacola. Pensacola est scitué par la même lattitude des autres ports cy devant mentionnés. La nature du terrain est aussy la même, peu propre aux productions de la vie. Les bois en sont éloignés d'une demy lieue.

Les Espagnols s'en emparèrent les premiers et s'y fortifièrent de pieux en terre. Le fort avait la figure d'un quarré presque régulier. Nos troupes s'en rendirent les maistres le 15 may 1719. Les Espagnols le reprirent au mois d'aoust. M. de Champmelin, chef d'escadre, vint le reprendre le 17 septembre 1720. Il le fit razer; on y laissa un détachement de quinze hommes commandés par un lieutenant jusqu'à reddition qui fut deux ans après.

La rade magnifique que ce poste commande, est d'une étendue et capacité à contenir une armée navale contre l'insulte des vents et de l'ennemy, au moyen d'une batterie placée à la pointe de l'isle de Sainte-Rose qu'il faut renger de fort près pour entrer dans la baye. La route qu'il faut

tenir pour bien chenaler et éviter le récif qui est à babord en entrant, est de se mettre entre S. 1/4 S.-O. et le S. du fort observant de renger le récif à portée de fusil, où l'on voit des brisans. Pour peu qu'il fasse du vent, ce récif est sain. Il n'y a qu'à se méfier des courans qui sont grands. On trouve dans l'entrée vingt-deux pieds d'eau.

Après avoir fait touttes nos observations, nous en partîmes avec un petit vent, qui nous poussa aux désirs et nous donna le loisir de faire nos remarques sur la côte que nous n'avions vue qu'en fuiant. Toutte la connoissance que nous avions pu en attraper, n'étoit que la blancheur du sable et celle des arbres plantés par bouquets, la pluspart pins. Cette côte d'environ quinze lieues depuis Pensacola jusques à l'entrée de la baye de La Mobille, ne présente aucun azile pour les vaisseaux. A peine les chaloupes s'y sauveroient. Les battures qui sont des petits bancs de sable formant une espèce de contre côte, à la distance de 25 à 30 toises, la rendent très dangereuse et deffendent l'entrée d'une rivière nommée Perdide. Au large de ces battures, la côte est saine dans l'étendue environ de deux cent lieues, suivant les journeaux des navigateurs qui la font commencer à la Baye Saint-Joseph, occupée par les Espagnols, jusques à celle de Saint-Bernard que l'on prétend être la même, dont il est fait mention dans la relation de feu M. de La Salle, dans sa découverte du fleuve Mississipy. En quittant cette côte, nous entrâmes dans la baye de La Mobille, qui a dix lieues de profondeur sur quatre de largeur, navigable pour des petits bâtiments comme belandres et brigantins, et nous fusmes nous rendre à La Mobille.

Le commandant nous reçut le plus honnêtement du monde, ne permettant pas que nous mengeassions que chez luy pen-

dant tout le séjour que nous y fismes. Ce poste est le mieux étably de tout le pays. Les maisons y sont de charpente, proprement construites, formant trois ou quatre rues. La forteresse consistoit simplement en quelques pieux fichés en terre, formant la figure d'un quarré, et n'étant pas plus de deffence qu'un parc. On y en a fait un autre avec une batterie qui flanque le mouillage de devant la bourgade, le tout en terre et le plus solidement que la nature du terrain l'a pu permettre.

La garnison est ordinairement de trois compagnies faisant un corps de cent cinquante hommes. Le commandant a le titre de lieutenant du Roy. Il préside en tout ce qui est de la guerre et du civil. La Compagnie des Indes y tient un magasin de marchandises, soit pour le commerce des Espagnols, soit pour la traitte.

Ce poste fut estably en même tems que celuy de l'Isle Dauphine et fut regardé comme le principal du pays. Les commandants et directeurs y faisoient leur résidence. Aujourd'huy que l'établissement du fleuve devient considérable, les habitans s'y sont transportés. Il n'y reste que ceux attachés au service de la Compagnie. La garnison fournit à un autre poste avancé dans les terres scituées sur la rivière des Alibamous, très peuplées de diverses nations sauvages, dont l'alliance est nécessaire à la tranquille possession de ce pays là. On a grand soin de le munir de marchandises qui leur sont convenables, dans la crainte que les Anglois établis à La Caroline, qui n'ont d'autre attention que celle d'avancer leurs établissemens pour y parvenir, ne l'attirassent en leur fournissant de leurs marchandises. On y a fait un fort semblable à ceux dont il a été parlé cy-devant. C'est un capitaine ordinairement qui y commande. Pendant le séjour que nous fismes à La Mobille, nous reçumes ordre d'aler visiter une

carrière scituée à trente lieues de là, sur la rivière de Chicachas [1]. Nous partîmes le lendemain, au nombre de dix bien armés, dans une pirogue. Nous eûmes beaucoup de peine à remonter la rivière qui avait grossy considérablement par les crues d'eau. Il m'arriva un accident au premier cabanage. J'y trouvay une petite pirogue où à peine je pouvois y tenir les pieds l'un contre l'autre. J'entrepris cependant avec cet incommode vaisseau de traverser la rivière pour y voir quelques cabanes sauvages. Le premier coup de pagay que je donnay, me fit faire capot, la tête la première. Je succombois au courant de l'eau, sans un matelot qui se jetta à la nage et vint me retirer du danger où j'étois. Il est vray que je n'avois jusques alors avalé tant d'eau. Nous continuâmes notre voyage et arrivâmes le quatrième jour à cette carrière, qui se trouva au bas d'une montagne, très aisée à tirer. Toutte la difficulté seroit pour le transport qui ne pouroit se faire qu'à gros frais à cause de son éloignement, et d'y rendre les ouvriers hors d'inquiétude des incursions de la nation sauvage qui en est voisine et avec laquelle nous sommes en guerre.

Dès que nous eûmes pris quelques moëlons de la carrière, nous nous laissâmes dériver au courant, qui nous faisoit faire deux lieues par heure, sans nous donner le moindre mouvement. La curiosité que j'avois, me faisoit arrester de distance en distance pour y voir les villages sauvages scitués sur le bord des rivières, qui composent quatre nations qui sont les Apalaches, les Mobiliens, les Naniaba [2] et les Tomés. Chaque nation est divisée par village. Un village compose vingt à

1. Ou Chicachar.
2. Ou Raniaba.

vingt cinq cabanes, une cabane pour chaque famille. Il y en a où l'on voit plusieurs ménages ensemble.

Ces cabanes sont rondes, couvertes d'écorces ayant la figure d'un dôme, construittes de perches, plantées en rond et jointes par le haut. Leurs meubles consistent en quelques peaux de chevreuil bien passées, et quelques nattes bien tissées, sur lesquelles ils se couchent. Ils ont quelque poterie de terre où ils font cuire leur sagamité qui n'est autre chose que de la farine de mahis démêlée avec de l'eau. C'est de cette farine dont ils font provision pour aller en guerre et qui fait leur munition de bouche.

Leurs lits sont faits de cannes élevées de deux pieds de terre, couverts de peaux ou de nattes. Ces lits sont séparés les uns des autres.

Leurs terres se nomment déserts, qui ont plus ou moins d'étendue qu'ils sont de monde à le défricher. Leur labour se fait à la pioche, qui est une espèce de bèche faite de bois. Ils ne font que remuer la superficie de la terre, après quoy ils plantent leurs bleds, fèves, citrouilles, melons, etc.

Ils ont parmy eux des chefs qui ne leur prescrivent que peu de loix. Touttes leurs prérogatives consistent à rendre la justice. S'il arrive une guerre, il assemble ses guerriers et leur expose le grief ou l'offense faite à la nation qu'ils ont à venger. Ils succèdent à cette dignité par droit d'ainesse, et chacun d'eux est indépendant et maistre absolu dans son domaine. On fait monter le nombre de ces guerriers de ces quatre nations à près de deux mil.

Leur religion tient beaucoup des enciennes superstitions du paganisme. Ils croyent deux divinités, une bonne et l'autre mauvaise. Ils adorent cette bonne intelligence ou esprit sans la prier, parce qu'elle est bonne et ne fait point de mal. Mais

ils font des prières à la mauvaise pour qu'elle ne leur en fasse point. Au reste, ils croient une autre vie, sans pour cela qu'ils ayent une idée de la spiritualité de l'âme ny de son immortalité. Ils la regardent comme quelque chose qui doit aler dans un autre pays où ils ne manqueront de rien.

Les femmes de ceux qui meurent, leur accomodent à manger pour faire ce voyage de longue durée. Si c'étoit un chef, il arrivoit autrefois qu'un chasseur et une des femmes du défunt, se jettoient vifs dans le feu pour l'accompagner. Nous leur avons oté cette détestable coutume.

Leurs assemblées se font quand il s'agit de faire la guerre. Les plus enciens et ceux qui ont de l'expérience et se sont disgués par quelque action de valeur, la composent. Là un d'entre eux harangue les autres et expose ce dont il est question, avec beaucoup de force. Après quoy, la pluralité des voix fait la délibération, on la publie par un calumet rouge, et on exécute infailliblement ce qui a été décidé.

Les moyens et mesures pour parvenir à l'exécution, se réduisent à faire porter par chacun pour munition de bouche un peu de farine de mahis. Et s'il se trouve quelque nation éloignée qu'il faille avertir pour se rendre au lieu marqué de l'assemblée, il luy envoye des buchettes; c'est un nombre de petits morceaux de bois de la grosseur d'une allumette. Celuy qui les reçoit a attention d'en casser une tous les jours et de supputter le tems qu'il lui faut pour arriver avec la quantité qu'il en a; en sorte qu'il ne luy en reste plus le jour de son arrivée au lieu marqué. Ils content les jours par nuits, s'orientent ou règlent leurs marches par le lever et le coucher du soleil combiné avec la scituation du lieu où ils ont afaire, et font ainsy leur route sans se tromper.

Leurs armes ordinaires sont des arcs et des flèches qu'ils

décochent avec beaucoup d'adresse. Ils se servent aujourd'huy de fusils, de haches et de sabres que nous leur avons donné en présens. En cela on trouve que nous manquons de politique, disant que ce sont des armes pour nous battre. Les sauvages pensent le contraire et disent que nous en avons beaucoup et que nous sommes presque aussy fins qu'eux, en ce qu'ils perdent l'usage de leurs flèches et se rendent dépendans de nous pour se servir de nos armes. Aussy a-t'-on attention de ne point leur donner trop de poudre.

Leur manière de combattre est de former plusieurs files, s'assurant toujours une retraitte auprès des bois, où ils sont plus en sureté que dans la meilleure forteresse. Ils marchent au combat avec beaucoup de fierté, au son de leur tambour, la tette ornée de panaches et de plumes, frappant tous des pieds, et jettant des cris épouvantables pour s'encourager au combat. L'on peut dire en général qu'ils ne sont point braves et qu'il n'est rien moins que cela. Ils font consister leur valeur à s'embusquer derrière un arbre, tirer un homme qui ne s'y attend pas. S'il tombe et qu'il n'y ait personne avec luy, ils vont luy lever la chevelure pour en faire un trophée. S'ils le manquent, ils s'enfuient.

Ils vont nuds. Leurs cheveux sont longs et forts comme du crin. Ils ont la veüe, l'ouie et l'odorat infiniment plus subtilles que nous. Ils sont très adroits à tirer et très légers à la course. Leur peau est rougeatre, aprochant d'une couleur de bronze cuivré. Ils se font des rayes sur tout le corps, qui les défigurent. Cela se fait en picotant la peau avec des éguilles ou autre instrument pointu jusques au sang. Sur quoy ils jettent du charbon pilé qui entre et se mesle avec le sang dans la peau.

Ces rayes représentent quelquefois des animaux. Ce sont

des marques de distinction. Ils se peignent, par là dessus, de rouge ou de noir, quelquefois des deux couleurs ensemble. Les femmes en font de même jusques sur le sein, quoyque ce picotement soit pour cette partie là extrêmement douloureux.

Tous les visages en général sont sans barbe et peu agréables. Ils paroissent tous faits sur le même modèle, mais différent de celuy des nations Européennes et Afriquaines, qui ont leur modèle particulier; secret admirable de la nature qui a non seulement varié une chose aussy simple qu'un visage en tant de manières, mais qui, parmy ces variations infinies, semble avoir mis dans chaque partie du monde une famille dont les visages se ressemblent et ont un autre air que ceux d'une autre partie.

La coeffure des femmes n'est autre chose que leurs cheveux entortillés et noués au derrière de la tette. Leur vettement est une simple peau ou pièce d'étoffe qui leur couvre depuis la ceinture jusques aux genoux.

Quoyqu'il en soit, tous les sauvages de ce pays-là sont de bonne taille, adroits, menteurs, intéressés, fainéants, fanfarons, sans valeur, l'humeur vacillante et volage, toujours fardés sur le principe d'acquérir la possession d'autruy par voye indirecte. Ils s'en trouvent de véritablement braves. Ils sont en petit nombre. On a été abusé de les croire redoutables. Ils sont si craintifs à ceux qui leur impriment par un commandement et un air résolu, que si l'on vouloit ne les pas gaster par un accueil prévenant, on les rendroit soumis. Ils sont sérieux, sournois, très adonnés aux femmes ou autre déréglemen de cette espèce, sans être pourtant grands attelettes sur l'article. Lorsqu'ils n'ont pas besoin de viande ny de poisson, ils restent couchés sur leurs lits, chantent

ou mangent, ou bien ils vont dans la place du village jouer à la perche. Ils aiment tant ce jeu-là qu'ils y risquent tout ce qu'ils possédent. Voilà quels sont leurs exercices sans omettre celuy de se venger de leurs ennemis. Ils poussent la vengeance si loing, que s'ils n'y parvenoient pas de leur vivant, ils en transmettent le soin à leur postérité.

Ils vivent peu à cause du dérangement de leur régime. Ils ne chassent et pêchent que quand ils ont absolument envie de manger de la viande ou du poisson. Ils la font sécher au soleil ou fumer, au lieu de la saler comme on fait en France. Ce sont les femmes qui font généralement tout le travail, jusques aler chercher le gibier que leurs maris tuent.

Leur commerce avec nous consiste à troquer des couteaux, des haches, des fusils, de la poudre, des miroirs (la meilleure de touttes seroit l'eau de vie, s'il n'étoit pas dangereux de leur en fournir de quoy s'y user, parceque alors on n'est plus en sureté parmy eux) contre de la viande fumée ou boucanée, de la graisse d'ourse, dont on se sert dans le pays au lieu de beurre, des poules et du mahy, quelquefois des peaux de chevreuil. Voilà ce que l'on traitte ordinairement avec eux.

Le marchant traitteur de ces sortes de denrées les revend aux habitans. Je crois, Monsieur, vous avoir parlé de tout ce qui est venu à ma connoissance de ces peuples qui ne diffèrent aux autres que de plus ou moins d'ignorance. Il est tems de retourner au Biloxy, où nous trouvâmes à notre arrivée deux vaisseaux nouvellement arrivés de France, qui avoient mis fin à la disette et aux travaux de ce poste, par les ordres que la Compagnie envoyoit au conseil de se transporter sur le fleuve Mississipy pour y recommencer, tout de nouveau, un établissement. Ce changement fait sur l'avis de celuy qui

fut toujours autheur de tous ceux qu'on avoit fait depuis la possession du pays, ne laissa plus douter qu'il cherchoit à s'attirer la gloire de ce que nous faisions, et à nous rendre inutiles à la colonie, en prévenant la Compagnie de nos projets, desquels il se faisoit remercier, comme s'il en eut été l'autheur. Je vous laisse à penser quel devoit être notrec hagrin de nous estre laissés surprendre par la personne même en qui nous avions livré toutte confiance pour ce qui regardoit la scituation, le fort et le faible de cette province, et dont nous l'avions cru très capable de juger à cause de son ancienneté dans le pays et du poste qu'il y avoit tenu. Nous nous trompâmes, car, à mon avis, ilne sçauroit être disculpé de la faute capitale qu'il fit en nous conseillant de nous établir au Nouveau Biloxy, comme le lieu le plus convenable de la colonie, sans avoir eu auparavant une pleine connoissance de l'embouchure du fleuve qui étoit l'objet de l'établissement. C'est beaucoup d'avoir manqué d'attention et diligence à s'instruire si peu d'un pays, mais c'est une faute bien plus grande dans les principes de l'honneur et de la religion que de vouloir se mesler d'une chose dont on se sent moralement incapable. En un mot, si cet autheur n'a pas connu ny entendu ny les avantages des sçituations, il devoit au moins ne nous pas arrêter au Biloxy, sans avant nous conseiller de faire une visite exacte de la côte pour faire un choix si important.

L'ordre enfin venu d'abandonner ce que nous avions fait, il fut question de se rendre au lieu et place convenable à bâtir cette ville nommée Nouvelle Orléans. Il falut commencer par luy donner de l'air en défrichant et en faisant des abattis de bois qui étoient épais comme les cheveux. Nous n'y perdîmes point de tems, nous étant exposés à l'ardeur du soleil et aux

attaques des insectes, depuis la pointe du jour jusques au soir. On éclaircit, en moins de trois mois, un grand quart de lieue de forest, en quarré. En suite de quoy, pour donner une forme à cette ville, on engagea les habitans de construire les maisons sur les emplacemens que nous leur marquions. Un chacun s'empressoit à l'envie d'avoir plutôt fait la sienne, de manière qu'en très peu de tems, tout le monde se trouva logé, et les marchandises de la Compagnie furent accouvert dans deux beaux magasins dont la charpente de l'une fut aportée du Biloxy.

La distribution du plan en est assés belle. Les rues y sont parfaitement bien alignées et de largeur commode. Dans le milieu de la ville qui fait face à la place, se trouvent tous les besoins publiques, dans le fond est l'église, d'un côté la maison des directeurs, de l'autre les magazins.

L'architecture de tous les bâtimens est sur un même modèle, très simple. Ils n'ont qu'un rés-de-chaussée élevé d'un pied de terre, portant sur des blocques bien assimilés et couverts d'écorce ou de bardeaux. Chaque quartier ou isle est divisé en cinq parties pour que chaque particulier puisse se loger commodément et avoir une cour et un jardin.

Cette ville a été fondée par la Compagnie des Indes en l'année 1722, sur le bord du fleuve nommé Saint-Louis. Elle est scituée par les 30 degrés 20 minutes de lattitude septentrionalle. La fertilité du terroir et la scituation du lieu par raport à la proximité d'un lac nommé Pontchartrain, et de son peu d'éloignement de l'embouchure du fleuve, ces deux avantages invitèrent la Compagnie à y fixer le siège principal de la colonie et à en faire le principal établissement de la province. Touttes les concessions qui étoient restées sur la côte du Bi-

loxy, que la disette des vivres avoit mis hors d'état de se transporter aux lieux de leurs destinations, vinrent s'établir aux environs de cette ville et y prirent des emplacemens pour y bâtir des maisons. Là tout le monde étoit occupé à se loger, à défricher et à travailler la terre pour faire des retours en France qui repayassent les frais immenses qu'on avoit fait pour l'établissement de cette colonie, qui auroit pris une forme considérable en très peu de tems, sans les mêmes maux que nous avions essuié au Biloxy et qui revinrent nous affliger. Ceux qui échapèrent à la mort, à la première maladie, succombèrent à celle-cy, et ce qui est resté, n'a fait que languir et prolonger une vie misérable par les secours des fèves, du ris et mahis, que leurs travaux avoient produits. L'étendue de leur terre consistoit en un terrain plus ou moins déboisé et mis en état de valeur, selon que leurs forces le permettoient. Tout ce qui est resté d'habitans, quand j'en suis parti, pouvoit se monter à près de deux mil âmes européennes,

La justice y est exercée par un Conseil supérieur composé du général qui y tient lieu de président et, de quatre conseillers qui sembloient n'être point choisis pour l'intérest de la colonie.

Le spirituel y est prêché par des Capucins. C'estoit cy devant par des missionnaires. Mais leur peu de progrès et de conduite les fit rapeler. L'on doit dire à la louange de ces bons pères, qu'ils ont fait plus de bien dans une année que les autres dans tout le tems qu'ils y furent. Le dépouillement d'eux-mêmes et cet intérest de salut des âmes qu'ils témoignèrent avec un grand zèle, fit revenir au devoir nombre de François qui s'en étoient éloignés depuis plusieurs années, vivant dans une espèce de brigandage et désorde, où la grande

liberté de vivre chacun à son gré, les avoit jetté peu à peu, et qui dégénéroit en une totale corruption sans le secours de ces bons pères.

A l'égard de leurs progrès parmy les sauvages, il n'en paroit point encore. Le peu de disposition qu'ils ont au christianisme fait craindre que ce ne soit pas sans un travail et une patience infinie. Il n'y a cependant que la religion qui puisse dompter ces peuples. Mais il n'y a pas espérance de l'insinuer, si l'on n'a d'abord subjugué ces nations féroces. Car si la mission est absolument divine, les moyens humains sont foibles avec des peuples barbares, si l'on ne les soutient par la crainte qu'on leur inspire. Nous avons un exemple que l'intérest même qui est le ressort le plus puissant pour remuer les hommes, n'est pas toujours suffisant pour leur inspirer la religion. Les jésuites établis aux Illinois avoient attiré, pendant quelque tems, un sauvage à la messe, par le moyen d'un petit présent qu'ils luy donnoient. Il y aloit. Dès qu'ils cessèrent, il ne revint plus. Ils luy demandèrent un jour pourquoy on ne le voioit plus. Il répondit que parce qu'il ne recevoit plus rien, ce qui marque que d'aller à la messe sans foy est une observation extérieure qui ne produit aucun fruit, si elle n'est accompagnée d'instructions préliminaires ou d'un miracle qui n'est pas toujours deu aux dispositions des prosélites ny aux prières des missionnaires ordinaires.

Les nègres qu'on y a transporté d'Afrique, qui sont aujourd'huy en assés grand nombre, embrassent notre religion plus volontiers, et on n'en trouve peu qu'il ne veuille être chrétien. Ce n'est pas que le génie de cette nation ne soit extrêmement vicieux et corrompu, mais il est plus spirituel. Leur naturel est aussy plus laborieux et plus industrieux. Ce sont eux qui font tout le travail des colonies et dont on se sert comme de

bêtes de somme. Et après qu'on s'en est servy, on les revend. J'ay trouvé cette maxime si oposée au bon naturel de l'homme, que je la regarde comme une marque d'une âme basse et sordide, qui croit que l'homme n'a de liaison avec l'homme que pour ses besoins et pour sa seule utilité. L'humanité et la justice primitive devroit étouffer ces sentiments de dureté qu'inspire l'orgueil, la cupidité et l'avarice à des hommes qui se piquent d'être civilisés et qui font profession d'une loy de douceur et de charité.

La Compagnie des Indes y nomme tous les officiers et le commandant général même, qui a sous luy deux lieutenans du Roy, l'un pour le poste de la Mobille et l'autre pour celuy des Illinois. Ceux-cy ont au dessous d'eux des majors et aide-majors. Comme il est d'importance d'entretenir des trouppes dans les postes éloignés pour s'assurer la possession du pays, la Compagnie y entretient environ six cens hommes, composans douze compagnies de cinquante hommes chacune, chaque compagnie commandée par un capitaine, un lieutenant et un sous-lieutenant. Ces troupes sont divisées en différens endroits ; les postes les plus avancés dans le pays sont les Illinois, les Yazous, les Natchitos, les Natchés et les Allibamous. L'on augmente plus ou moins la garnison, où il y a lieu de craindre quelque insulte de la part des sauvages, ce qui arriva en 1723. Les Natchez, après mil insultes et hostilités faites aux habitans, nous déclarèrent la guerre. On y envoya, pour les réduire, du monde ayant à leur tête le commandant général, homme accoutumé depuis de longues années à ce service. Cette nation, au bruit de leur arrivée, décampa et abandonna son village. On en tua quelque uns qui se laissèrent surprendre dans leurs cabanes. Ainsy cette guerre fut terminée avec condition que la nation aporteroit les che-

velures de ceux qui avoient parus les autheurs de cette guerre. Mais cela produisit un très mauvais effet. Ils n'en devinrent que plus insolens et sont toujours prêts à recommencer, à moins que l'on ne change la manière de les réduire.

La Compagnie entretient un nombre de petits bâtimens pour la navigation de la côte et des rivières, avec le nombre de matelots nécessaires à leurs armemens. La construction des petits bâtimens, comme brigantins, est la même que celle que l'on pratique en Europe, mais celle des bateaux est toutte différente. Elle est à varangues plattes, plus propre que toutte autre pour les rivières dont les courans sont extrêmement rapides, et pour la commodité dont elle est pour le transport du monde et des marchandises.

A l'égard du commerce avec les autres parties du monde, il a été fait un règlement à ce sujet, par la Compagnie. Mais l'essentiel y manquoit qui était la liberté. Donc que pour faire un établissement solide dans cette province, il faudroit non seulement laisser agir le génie des habitans à qui les connoissances et la hardiesse ne manquent point, mais aussy les y inviter par les avances qu'on peut leur faire pour les mettre en état de travailler et les y exciter par leur intérest propre. Je ne doute pas que par l'expérience que j'ay du pays, que les habitudes qu'on y prend, jointes au profit quoyque médiocre qu'on y feroit, n'y retint l'habitant, même sans ce regret à la patrie que je leur ai vu.

Il y a eu encore d'autres désagrémens, dont le récit me seroit douloureux. Il me suffit de vous représenter ce que le manque de toutte sorte de secours et la guerre que nous avons essuié alternativement dans l'espace de quatre années que nous y avons été, peut produire sur des cœurs mal affermis, et qui ne sont soutenus que par de trop légères espérances.

Tous mes camarades y ont succombés avec les trois quarts de nos ouvriers. Je n'en serois pas échappé aussy, sans un heureux tempérament qui m'a fait résister à des fatigues très grandes.

Je crois, Monsieur, vous avoir rendu fidellement compte du tems que j'y ay passé et de la manière dont vous le souhaitez. Si j'ay passé légèrement sur la conduite de ceux qui ont eu part à l'établissement de notre colonie, la crainte que le souvenir des chagrins que nous avons souffert, n'eut fait mouvoir ma plume, en est la cause.

Il n'y a qu'à juger présentement ce que nous avons exécuté, si nous avons été inutiles, ainsi qu'il a été dit plusieurs fois. A la vérité, ils y auroient été, s'il avait fallu laisser la colonie, comme elle étoit à leur arrivée, ouverte de toutes parts à l'ennemy, sans port ny refuge, sans enfin un lieu de sureté, sujette à une révolution perpétuelle d'établissemens nouveaux également fatiguans et ruineux à l'habitant qui étoit dans une continuelle incertitude. Point de magazins; les marchandises de la Compagnie à l'abandon et sans abry, ce qui a causé des avaries et pertes immenses de pièces d'artillerie et autres effets de cette nature, ou ensablés ou envasés, et pouries de rouille, jusques à être hors d'état de service. Si par comparaison, on veut examiner au vray la conduite de tous ceux qui ont été destinés à l'établissement de cette colonie, nous sommes persuadés qu'il y a entre eux et nous, toutte la différence qu'il y doibt estre.

S'il me reste quelque chose à vous dire, c'est de vous faire une légère description de cette province en général, sur le récit et les mémoires des voyageurs qui me sont venus, et de ce qui est encore à ma connoissance.

La province de La Louisianne, dont la vaste étendue n'est

pas encore connue, est scittuée dans la partie septentrionale de l'Amérique. Les bornes qu'on luy donne, sont à l'orient La Floride, au midy le golfe du Mexique, à l'occident le Mexique et au nord les lacs du Canada.

Sa largeur, depuis la Floride au Mexique, est de deux cent lieues, sa longueur des lacs du Canada au golfe du Mexique, en droite ligne, est environ d'autant. Les rivières considérables qui arrosent cette étendue de pays sont le Missouris, le Mississipy, Ouabache, Ouatchita, les Alchausu, les Yazous et les Illinois. La première est peu connue quoyque très considérable. La seconde les reçoit touttes dans son cours qui devient plus rapide à mesure qu'elle aproche de la mer, et plus pénible pour les voyageurs, pour la remonter, principalement vers la saison du printems que les crues d'eau se font sentir et rendent ses bords mal asseurés pour les fruits qu'ils peuvent produire. Son débordement arriva, l'année de notre établissement, si considérablement, qu'il nous obligea de faire une levée au devant de la ville qui l'en garantit pour l'avenir.

Ce fleuve se dégorge à la mer par trois bouches, scituées par les 29 degrés 15 minutes de lattitude septentrionale. L'une court au sud, une autre au S. E., et la troisième à l'Est. Cette dernière est seule navigable. Les deux autres sont barrées. Elle est reconnoissable par deux islets scitués à son entrée, qu'ils divisent en trois passes. La plus aisée est celle du suest. Les vaisseaux y entrent sans courir de risques et mouillent vis à vis un islet où l'on peut mettre pied à terre. Cette isle, quoyque petitte, est scittuée très avantageusement pour la deffence de l'entrée du fleuve. Nous l'avons fortifiée d'une ligne de pilots jointifs du côté que la mer paroissoit la manger. On y a étably une platte forme pour du canon et

des logemens pour la garnison qui sera composée de cinquante hommes, commandés par un capitaine. On fit aussy le projet d'un magazin pour recevoir les marchandises de France et servir d'entrepôt pour celles que l'on tirera des vaisseaux qui se trouveront trop chargés pour passer la barre qui est au-dessus de cette isle, environ à cent toises, où l'on ne trouve que treize pieds d'eau au plus. D'ailleurs ce seroit une grande commodité pour les navires, s'ils n'étoient pas obligés d'aller charger à la Nouvelle Orléans, où ils n'arrivent qu'après une grande difficulté pour remonter le fleuve dont la rapidité les expose à quantité d'inconvéniens, particulièrement lorsqu'il faut touer; si les toués viennent à rompre, on court risque, en dérivant, de casser les vergues et même les mâts aux arbres qui sont très hauts, et même d'endommager le vaisseau, en mouillant des ancres, si l'arrière venoit à prendre fond ou à rencontrer des arbres flottans, lorsqu'il évite avec une rapidité extraordinaire. On est aussy très sujet à perdre les ancres, lorsqu'ils sont pris aux arbres qui se trouvent sur le fond, le long du fleuve. Il ne s'en falut de guerres à plusieurs d'en perdre, ce qui cause beaucoup de travail et la ruine des cordages qui servent à touer, à mettre enfin touttes les ossières et grelins hors de service.

Touttes ces difficultés ne seroient cependant pas un obstacle à la navigation de ce fleuve, si on n'expérimentoit pas celuy d'avoir besoin de tous les rumbs de vent pour pouvoir faire quatre lieues, ou vous réduire sa sinuosité, et s'il ne subsistoit en tout tems une basse sans presque de changement sensible, à faire espérer qu'en aidant la nature par l'art, on corrigeat ce défaut qui semble estre formé par une cause trop puissante pour le détruire sans des frais immenses.

Les terres qui bordent touttes les rivières sont couvertes

d'arbres et forment une forêt continuelle. Elles sont d'une nature différente suivant leur position. Touttes cependant sont bonnes. On la trouve toujours meilleure en remontant, c'est-à-dire plus meuble, moins forte et plus facile à labourer. Ce pays, au récit des voyageurs, est le plus charmant du monde par la diversité que la nature y entretient. Le climat y est tempéré, les jours beaux et sereins. Il y a quatre ou cinq mois d'une chaleur excessive, infiniment vive. Mais les nords cuisants de la fin de l'automne mitigent les effets qu'avoient de si grandes chaleurs. S'il n'y avoit pas un pareil correctif, on peut dire en général que cette province respire un bon air, à l'exception des endroits qui sont nouvellement défrichés et découverts, et qui voyent, pour ainsi dire, le soleil pour la première fois, et de ceux où les eaux croupissent.

Ces terres cultivées par gens entendus et dans des saisons propices, peuvent produire tout ce que l'on peut s'y maginer. On y trouvera un grand nombre de simples exquis dont se servent les sauvages par remède. Le gensin croit aux Illinois. Il n'y a pas à douter de ce fait, les jésuites qui y sont établis, en ont donné à plusieurs personnes. A l'égard du bled françois, il y vient aussy à merveille, et j'en ay mangé du pain. Il pourra aussy venir ailleurs, mais il faut attendre que le pays soit plus découvert. Autrement il n'arrivera pas en maturité, attendu que les bois qui attirent les brouillards, les rouissent et l'échallent. D'ailleurs ces terres nouvellement défrichées et neuves sont remplies d'une si grande quantité de nitre, car quoyque prétieux pour la production des végétaux, jusques à ce qu'il s'en soit évaporé une partie, tant par la force du soleil, le fréquent ameublement et le labourage de la terre, il nuit au bled, en retombant dessus en brume,

dans le tems qu'il veut épier, et l'empesche de venir en maturité. Parmy touttes les productions végétatives de ce vaste pays, l'indigo et le tabac en sont. Les essais qu'on en a envoyé en France, font voir que leur qualité est bonne. Ces avantages quoyque considérables n'étoient pas encore ceux qui faisoient l'objet de son établissement. Des plus hautes idées qu'avoient fait naître des mémoires dictés par des lèvres mobilles au gré des vues et de l'intérest de l'autheur, en faisoient attendre d'autres qui devoient remplir la France d'or et d'argent. Les ouvriers qui furent envoyés en cette colonie pour la découverte de ces prétieuses mines, les trouvèrent malheureusement converties en cuivre et en plomb, et telles que les frais du travail en absorboient le produit. Voilà, Monsieur, ce que j'ay apris de la richesse de ces mines par l'expérience des personnes mêmes qui y ont été employées. Si l'on a parlé autrement, il faut en attribuer la cause à la nécessité où on étoit réduit, dans la naissance du projet de l'entreprise, par la crainte d'en détruire les hautes espérances, ou au sort inévitable des (propos?) de contracter quelque altération à mesure qu'ils s'éloignent de leurs sources. Je ne veux pas cependant, pour cela, assurer qu'il n'y en a pas. Car je ne doute pas que dans la suite des tems, si l'on parvenoit à se rendre possesseur et maistre des rivierres, que j'ymagine prendre leur source aux environs des terres occupées par les Espagnols, on n'en trouva. Il s'agit donc pour le présent de peupler cette colonie, non pas tant d'Européens que des nègres plus capables de vaquer aux travaux dans les chaleurs, avoir une attention particulière de munir les magazins de tout ce qui est à l'usage de la vie, la faire gouverner par un homme dont la seule veüe soit le bien général, luy mettre en main, pour exécuter ce qu'il jugeroit être avantageux, l'autorité qui

est l'instrument le plus nécessaire, et sans lequel on ne peut, sans injustice, demander à celuy qui ne l'a point, les mêmes choses qu'on attend de celuy qu'il l'a. Avec ces précautions et la patience qu'exige une aussy grande entreprise, l'on peut s'assurer de quelque succès.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU MARDI 3 JUILLET 1900

Présidence de M. le Dr E.-T. Hamy, membre de l'Institut.

En l'absence du secrétaire général, parole est immédiatement donnée à M. Désiré Pector pour une communication sur une collection d'antiquités du Guatémala qui existe actuellement à San-Francisco entre les mains de M. Leraus, et qui a été recueillie par M. Manuel Garcia Elgueta de Totonicapan (Guatemala).

M. Pector signale en outre la présence à Paris d'une tribu d'Araucans (Mapuches de l'Amérique du sud) campée au jardin parisien, 146, boulevard du Grenelle. M. Pector est chargé par la Société d'organiser une visite à cette tribu.

La séance est levée à 5 heures 40.

SÉANCE DU MARDI 10 JUILLET 1900

Présidence de M. le Dr E.-T. Hamy, membre de l'Institut

La Société s'est réunie à 10 heures du matin dans le local occupé par les Araucans sur le boulevard de Grenelle. Ces indigènes ont été mis en communication avec les membres de la Société par l'entremise de l'interprète Llacapan. Ils ont exécuté quelques-uns de leurs exercices les plus intéressants, simulacres de combats, jeux de balle, etc., devant

l'assemblée, sous la direction de leur cacique Canulao. Ils ont apporté avec eux un certain nombre d'objets intéressants qui sont présentés aux membres de la Société, tels que poteries en forme d'animaux, oiseaux ou quadrupèdes, harnachements en cuir tressé, instruments divers à l'état de modèles ou d'originaux. Une trompe de cinq mètres de long est façonnée à l'aide d'un bambou dont les nœuds ont été crevés et que l'on a revêtu d'un boyau de cheval, et muni, en guise de pavillon, d'une corne de bœuf. Un tambour plat, à l'intérieur duquel roulent des pierres, sert à une vieille femme à exécuter de curieuses scènes d'incantation, tout imprégnés, semble-t-il, de chamanisme. Le type des indigènes les plus purs de la troupe est nettement mongoloïde ; la face est losangique, les pommettes sont bien accentuées et les yeux sont bridés, ainsi qu'on le voit sur la planche qui sert de frontispice à notre premier volume.

SÉANCE DU MARDI 6 NOVEMBRE 1900.

Présidence de M. Henry Vignaud, vice-président.

Le procès-verbal de la séance du 3 juillet est lu et adopté; puis le secrétaire général donne lecture de la correspondance qui se compose d'une lettre circulaire du ministère de l'Instruction publique relative au 39e congrès des Sociétés savantes, lequel s'ouvrira à Nancy le 9 avril 1901, et du programme où figurent quelques questions intéressant nos études.

Les ouvrages offerts comprennent une collection du *Globus* (nos 1 à 16 du tome 78), la 5e *Décade* du *De Orbe novo,* de Pierre Martyr, traduite par M. Gaffarel, différents fascicules des *Anales del Museo nacional de Mexico*, le tome XIII du *Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie*, le tome IV de la *Revista do Museu Paulista*. Par suite du vote de la séance de clôture du Congrès International des Américanistes, la Société des Américanistes de Paris a reçu les ouvrages offerts au cours de la session. Ces ouvrages, dont M. le Dr Delisle a dressé une liste qui sera publiée dans les comptes rendus du Congrès, sont nombreux et présentent un très réel intérêt : ils constituent un sérieux accroissement pour notre bibliothèque.

L'ordre du jour appelle le renouvellement du bureau de la Société, dont les pouvoirs ont été, par suite d'une décision antérieure de la Société, prolongés jusqu'après le Congrès. M. Froidevaux donne communication d'une lettre de M. le Dr Hamy, exprimant le désir de rentrer dans le rang et de voir un nouveau président lui succéder. M. Henry Vignaud et M. le duc de Loubat considèrent cette retraite de M. Hamy comme impossible et demandent le maintien du président actuel à la présidence de la Société. C'est l'opinion unanime de l'assistance qui, désirant donner plus de solennité à cette réélection, décide de renvoyer le renouvellement du bureau à une date postérieure, où il sera possible à un plus grand nombre de membres de se rendre à la séance ; de tenir cette séance le second et non le premier mardi de janvier. Dans l'intervalle, le secrétaire général est chargé par l'Assemblée de se faire son interprète auprès de M. le Dr Hamy et de lui exprimer son désir de lui voir conserver la présidence de la Société.

M. Henri Froidevaux fait un compte rendu succinct de la XIIe session du Congrès des Américanistes qui a eu lieu au Collège de France du 17 au 22 septembre. Il énumère les principales communications qui y ont été faites, les visites dont plusieurs de nos collègues ont pris la direction, les vœux émis à la séance de clôture, et insiste sur le vote d'un règlement qui faisait défaut à nos Congrès internationaux. Il remercie M. le duc de Loubat et M. le Dr Hamy de la part qu'ils ont prise à l'organisation de ce Congrès qui n'a pas compté beaucoup de membres, mais où il a été fait de bonne besogne. Enfin il signale à la reconnaissance de la Société le dévouement dont a fait preuve notre trésorier, M. J. Hébert, et propose à l'Assemblée de le nommer par acclamation, séance tenante, membre à vie de notre Société. Tout le monde s'associe à cette proposition, et M. Hébert, présenté par MM. le Dr Hamy et Henri Froidevaux, est immédiatement nommé membre à vie de la Société des Américanistes de Paris.

Sont encore présentés pour faire partie de la Société, 1° comme membres titulaires : M. Gonzalez de la Rosa (MM. Henry Vignaud et Gabriel Marcel), et M. Alejandro Dorado (MM. le marquis de Peralta et le Dr Hamy) ; 2° comme membres correspondants ; M. Karl von Steinen (MM. le Dr Hamy et Henri Froidevaux), le Dr Paul Ehrenreich (MM. le Dr Hamy et Henri Froidevaux), J. A. de Yzcue (MM. le Dr Hamy

et Henri Froidevaux). Il sera statué sur l'admission de ces différents membres dans la séance de décembre.

M. Henri Froidevaux demande aussi à la réunion de voter l'envoi du journal de la Société : 1° au club américaniste de Berlin ; 2° à l'*Ateneo* de Lima, Pérou. Ces deux propositions sont immédiatement adoptées.

M. Henri Froidevaux termine la séance en faisant une courte communication sur l'occupation de la Guyane par les Français en 1664, d'après le journal du notaire royal de l'expédition, conservé à la Bibliothèque publique de Rouen dans la collection de Montbret.

La séance est levée à 6 heures 10.

SÉANCE DU MARDI 4 DÉCEMBRE 1900.

Présidence de M. le Dr Hamy de l'Institut.

Le procès-verbal de la précédente séance étant lu et adopté, le secrétaire général dépouille la correspondance et donne notamment communication de photographies relatives à la Danza de Pluma, envoyées par le général Gonzalez, gouverneur de l'État d'Oaxaca, et de la musique qui accompagnait la danse dont fut témoin notre président d'honneur le duc de Loubat. Des remerciements seront, par les soins du Secrétaire général, adressés au nom de la Société au général Gonzalez. — M. le Dr Hamy communique une lettre de M. Von Ihering qui accepte l'échange des publications du Museu Paulista avec celles de la Société.

M. le Dr E.-T. Hamy dépose sur le bureau le tome IV des *Anales do Museu Paulista*, les dernières livraisons de l'*American Anthropologist*, un numéro du journal le *Brésil* relative à la sentence arbitrale de Berne sur le contesté franco-brésilien, un travail de minéralogie ethnographique de M. Küntz et une photographie des ruines de Kelap.

M. Froidevaux signale de son côté, comme offerts à la Bibliothèque, différents volumes envoyés par le gouvernement de Mexique.

M. Francisco del Paso y Troncoso présente à la Société un exemplaire de sa récente publication de l'Adoration des Mages, offerte au Congrès des Américanistes de Paris, et M. le Comte Henry de la Vaulx dépose sur le bureau le récit de son *Voyage en Patagonie*, récemment publié.

MM. D. Charnay et G. Baz entretiennent la Société des découvertes archéologiques qui ont été faites récemment sur la grande place de México.

M. Del Paso y Troncoso, par suite de ces communications, explique comment les Aztèques construisaient leurs temples : débutant par faire un très petit édifice dont ils augmentaient la largeur chaque fois qu'ils l'élevaient d'un étage.

MM. Gonzalez de la Rosa et Alejandro Dorado sont élus membres titulaires de la Société, et MM. Karl von Steinen, le Dr Paul Ehrenreich et J. A. de Yzcue sont élus correspondants ; M. Thomas Wilson est proposé comme correspondant par MM. Henry Vignaud et le Dr Hamy ; il sera statué sur son élection à la prochaine séance.

M. Léon Diguet donne lecture d'une note sur la musique des Huichols et fait entendre un certain nombre de chants de ce petit peuple qu'il a enregistrés au phonographe. Ce sont une invocation au dieu des cerfs avant le départ pour la chasse, le chant du peiyote dans lequel le chanteur s'accompagne d'un tambour de bois vertical, creux et recouvert d'une peau tendue (c'est le ueuetl de Mexico), le chanteur chante lui-même d'une voix de tête très aiguë, — enfin l'histoire de l'écureuil, un animal sacré des Huichols.

M. Pike partant pour l'État de Morelos, qui est très riche en antiquités, demande à la Société des instructions pour l'emploi de son séjour de trois mois dans le pays. M. le Dr Hamy propose qu'il soit rédigé pour M. Pike des instructions sommaires (adopté), et M. Del Paso y Troncoso remettra une lettre de recommandation pour l'évêque Plancarte.

M. le Dr Hamy soumet à la Société une collection de pièces provenant de Costa Rica. Ce sont des pièces très intéressantes, trouvées entre Cartago et San José, dont les fouilles se poursuivent jusqu'en plein Chiriqui et dans l'isthme de Panama. M. le Marquis d'Alauzien, présent à la séance, fournit au sujet des fouilles de M. de Baroncelli, qui a réuni cette collection, un certain nombre de renseignements complémentaires.

La séance est levée à 5 heures 40.

SÉANCE DU MARDI 15 JANVIER 1901.

Présidence de M. le Dr Hamy, de l'Institut, puis de M. Henry Vignaud, vice-président.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance de décembre, M. le Dr Hamy dépose sur le bureau une note trouvée dans les papiers de M. de Quatrefages et relative aux Charazanis qui habitent au nord du lac de Titicaca, sur les plateaux situés à l'extrémité méridionale de la Cordillière d'Apolobamba. Il communique également une lettre intéressante de M. de Martius à M. de Quatrefages, curieuse au point de vue des idées ethnologiques de Martius.

La correspondance comprend une lettre du ministère relative au prochain Congrès des Sociétés savantes, et deux lettres émanant l'une de M. Ermant, député, maire de Laon, l'autre de la Société académique de cette ville, relatives au vœu émis par le congrès des Américanistes qu'un monument soit élevé au P. Marquette à Laon, sa ville natale. Il ressort de cette correspondance qu'aucune suite ne sera donnée à ce vœu.

M. le Dr Hamy annonce qu'il n'en sera pas de même du vœu relatif à la continuation du grand ouvrage commencé par le ministère de l'Instruction publique sur le Mexique. Des mesures vont être prises pour l'achèvement de la publication de cet important travail.

Différents livres sont déposés sur le bureau, entre autres le travail de M. le Marquis de Péralta sur la cartographie de l'Amérique centrale, et les derniers numéros du *Globus*.

L'ordre du jour appelle le renouvellement du Bureau de la Société, reporté jusqu'à cette date par des décisions successives de l'Assemblée. M. le Dr Hamy décline la présidence, pour différentes raisons qu'il fait connaître et demande que M. Henry Vignaud devienne président à sa place. Celui-ci remercie de cet honneur, mais prie la réunion de renommer M. le Dr Hamy dont les raisons ne sont pas absolument déterminantes pour nous. Effectivement M. le Dr Hamy est réélu président à l'unanimité.

Sont ensuite nommés :

Vice-présidents : MM. le prince Roland Bonaparte. — Henry Vignaud, le marquis de Péralta.

Secrétaire-général : Henri Froidevaux ; *trésorier* : le duc de Bassano.

Membres du Conseil : MM. Henri Cordier, Gabriel Marcel, Charles Maunoir, Désiré Pector, Félix Régamey, le comte Louis de Turenne d'Aynac.

M. le Dr Hamy remercie ses collègues de l'avoir renommé, salue l'auditoire de dames qui assiste aujourd'hui à la séance et donne la parole à M. J. A. de Yzcue pour une communication sur les travaux les plus récents relatifs à l'archéologie péruvienne.

M. Vignaud, qui a pris la présidence à la place de M. Hamy, remercie le conférencier de son brillant exposé, et M. Gonzalez de la Rosa prenant la parole à son tour, confirme ce qu'a dit M. de Yzcue et le félicite de sa communication.

La séance est levée à 5 heures 50, après que M. Wilson a été élu membre correspondant de la Société.

SÉANCE DU MARDI 5 FEVRIER 1901.

Président : M. le Dr Hamy, de l'Institut.

M. Henri Froidevaux, secrétaire de la Société, retenu par une indisposition, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance ; M. Marcel est invité par le président à vouloir bien le remplacer.

La Société a reçu en don un certain nombre d'ouvrages parmi lesquels les Mémoires de l'*Academy of natural science*, les *Actes de la Société scientifique du Chili*, les *Annales du Musée de Mexico*, *etc.*

M. le Dr Hamy rend compte des dernières livraisons du volume II des *Memoires of American Museum of natural history (Publications of the Jesup North Pacific Expedition)* et en particulier d'un travail de M. Arlan Smith, conservateur du Musée de New-York, intitulé *Archæology of Lytton*, qui renferme un grand nombre d'illustrations représentant les produits des industries primitives de la contrée. Il appelle notamment l'attention sur une figure en stéatite qu'il rapproche de

celles de l'Ile San Nicolas, qui sont au Musée du Trocadéro (*Journ.*, t. III, p. 141).

M. le professeur Uzielli de Florence envoie *Toscanelli*, 1 vol. in-4°.

M. de Izcue annonce l'envoi de toutes les publications de la Société El Ateneo de Lima.

M. de Turenne offre plusieurs volumes intéressant l'Américanisme dont un est relatif aux persécutions des Quakers.

M. de Charencey analyse un article de M. James Campbell qui a paru dans les *Transactions of the Canadian Institute*, mais n'en partage pas toutes les opinions et fait une critique de détail sur la transcription des caractères.

M. le Dr Hamy insiste tout particulièrement et avec une grande force sur la prudence qu'il faut apporter dans ces interprétations et sur les rapprochements entre les langues quéchua et chinoise. Le règne de ces fantaisies est absolument fini et la Société des Américanistes ne saurait trop énergiquement les répudier.

M. G. Marcel donne quelques renseignements sur la publication faite par M. Erik Dahlgren à propos du voyage de Frondat dans les mers du Sud et aux côtes du Chili, du Pérou et de la Californie, ce qui amène des réflexions de la part de MM. de Izcue et Hamy. Ce dernier appelle l'attention de la Société sur le voyageur naturaliste Dombey, dont la correspondance est conservée au Muséum et aux Archives Nationales.

Après quelques mots de M. de Charencey sur un ouvrage d'un missionnaire danois au Groenland, M. Martin Gonzalez, gouverneur de Oaxaca, est présenté comme correspondant et la séance est levée à 6 heures.

SÉANCE DU MARDI 5 MARS 1901.

Présidence de M. le Dr Hamy, de l'Institut.

Le procès-verbal de la dernière séance, rédigé par M. Gabriel Marcel, est lu et adopté.

M. le comte de Charencey offre à la Société différentes cartes photographiées qui présentent de l'intérêt pour les Américanistes, M. Mau-

NOIR fait don des comptes rendus de la première session du Congrès international des Américanistes (Nancy). M. Léon DIGUET dépose trois ouvrages relatifs à l'Etat de Jalisco : *un vocabulaire de la langue Cora*, *l'Historia de la Conquista de las Estados independientes del Imperio Mexicano* du Fr. Francisco Frijes, et un *Estudio de la Filosofia et de la lingua mexicana* d'Agustin de la Rosa.

— M. FROIDEVAUX annonce que la Société se compose actuellement de cinquante membres d'honneur et titulaires, de vingt-neuf membres correspondants. Il reste donc libres dix places de membres titulaires et une place de membre correspondant. Cette dernière va être remplie par le général Martin de GONZALEZ, gouverneur de l'Etat d'Oaxaca présenté à la dernière séance.

— M. le comte de CHARENCEY fait deux communications : la première est relative à la langue Chontal (état d'Oaxaca). Suivant l'orateur, le Chontal a influé sur le Mexicain, et non réciproquement ; des exemples du dialecte Chontal sont fournis par M. le comte de CHARENCEY, qui termine en étudiant deux contes du pays. — Dans sa seconde communication, M. le comte de CHARENCEY analyse un travail du Dr PENAFIEL : *Codice Mixteco*, publié en 1900 par cet auteur à la suite de l'envoi de ce manuscrit à Mexico par les Indiens Zacatépèques comme preuve de certains droits de propriété qu'ils revendiquaient. M. le Dr HAMY, après avoir examiné les photographies publiées dans la collection de *Documentos para la Historia de Mexico*, estime que ce manuscrit est zapotèque et non mixtèque, comme le croit le Dr PENAFIEL.

— M. le duc de LOUBAT transmet la traduction d'une note des journaux américains relative à la prétendue découverte du nouveau monde par un moine boudhiste 1000 ans avant Christophe Colomb, et à la question du Fousang. A ce propos M. le Dr HAMY rappelle le travail de Schlegel sur le Fousang, travail décisif qui clôt la discussion ; le Fousang est une île asiatique, nullement américaine. M. CORDIER admet bien que des Japonais aient vu l'Amérique avant Colomb, mais l'Amérique n'est pas le Fousang. Quant au moine bouddhiste dont parlent les journaux américains, mieux vaut n'en point souffler mot.

— M. HÉBERT présente à la réunion des contrefaçons archéologiques du Pérou empruntées aux collections du Trocadéro. Ces pièces sont arrivées au Musée d'Ethnographie à six ans de distance au moins : les

unes proviennent de l'ancien fonds Wiener (1879), les autres de la collection Ordinaire (1886). Elles ont été fabriquées à Chancay, M. Gonzalez de la Rosa examine ces pièces et y reconnaît également des falsifications.

— M. de Izcue lit une note sur les contrefaçons péruviennes et sur les idoles à formes humaines portant la figure du soleil, et présente certains objets provenant de Paramanga. M. le Dr Hamy constate qu'il est à peu près d'accord avec M. de Izcue, et examine les pièces qui sont soumises à la Société et qu'il croit en partie fausses. M. Gonzalez de la Rosa, rappelant que Paramanga n'est pas le pays du lama et que les Chimus adoraient la lune et non le soleil, s'étonne de trouver des images du soleil sur ces objets. M. Hébert demande si certaines de ces pièces n'ont pas été tirées dans d'anciens creux.

— Sur cette question se greffe celle de savoir s'il existe des mines d'étain dans l'Amérique du Sud ; au point de vue du bronze il serait très intéressant d'en être assuré. Terreil a analysé des pièces provenant d'Ancon et n'y a jamais trouvé d'étain. M. Léon Diguet est prié de faire connaître à la Société l'état de la question dans une prochaine séance.

— M. le marquis de Péralta signale dans l'Amérique centrale la fabrication actuelle de faïences noires analogues à celles du Pérou. Ces faïences modernes sont très inférieures aux anciennes, selon le Dr Hamy. La conclusion de cette longue discussion est qu'il conviendrait de reproduire les objets faux considérés comme typiques et d'en publier des figures ; ainsi se trouveraient discréditées les pièces des faussaires.

— M. le Dr Hamy annonce que l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres a décerné au Journal de la Société des Américanistes de Paris le prix Loubat. Cette Compagnie réclame par contre l'envoi des publications de la Société à la Bibliothèque de l'Institut (adopté à l'unanimité).

Le général Martin Gonzalez est ensuite élu membre correspondant sur la présentation de MM. le duc de Loubat et le Dr Hamy.

— Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 6 heures.

NÉCROLOGIE

LUCIANO CORDEIRO

Les sciences géographiques ont fait à la fin de l'année 1900 une perte fort sensible en la personne de M. Luciano Cordeiro, ancien professeur au *Real Collegio Militar* et secrétaire perpétuel de la Société de géographie de Lisbonne.

Il était né à Mirandella (Bragance) en 1824, et il est mort à Lisbonne le 24 décembre 1900.

M. Luciano Cordeiro est surtout connu des Américanistes par le remarquable mémoire qu'il a écrit en français pour le Congrès de Nancy sur *la part prise par les Portugais dans la découverte de l'Amérique* (Lisbonne, 1876, br. in-8° de 86 pp.). On trouve dans ce travail, d'une érudition solide, un exposé fort complet de l'état de la question colombienne il y a un quart de siècle, au point de vue portugais, et une étude non moins savante des voyages des Cortereal au Groenland, à Terre-Neuve et au Labrador (1500-1502).

H.

A. VIELLEROBE

M. A. Viellerobe, qui avait fait en 1896 une première exploration dans la haute région des Amazones, entreprit en 1897-1898 une reconnaissance complète de l'Inambari, dont il identifia le cours avec celui de la rivière Madeira. Il achevait un troisième voyage dans ces régions d'un abord si difficile, quand nous est parvenue la douloureuse nouvelle de sa mort (mai1901).

Hulot.

DAWSON

George M. Dawson, directeur du *Geological Survey* du Canada, est mort le 2 mars 1901, laissant une œuvre aussi étendue que variée. Géologue, géographe, ethnographe, il a longuement exploré la Colombie britannique et les territoires du Nord-Ouest, et consacré de nombreux ouvrages à faire connaître ces régions toutes nouvelles pour la science. Le plus répandu de ses écrits est celui dans lequel il a résumé les observations qu'il avait faites comme membre de la mission de délimitation entre le Dominion Canadien et les États-Unis (1875). Quelques jours à peine avant sa mort, nous recevions encore de lui un mémoire sur la *Géographie physique et la géologie du Canada*, tiré du *Handbook of Canada* publié par l'Association britannique.

H.

CHIL Y NARANJO

Le Dr Gregorio Chil y Naranjo, décédé le 4 juillet 1901 à Las Palmas, à l'âge de 73 ans, s'était occupé l'un des premiers de l'étude des antiquités canariennes et des relations possibles de l'archipel des Canaries avec le Nouveau-Monde. En 1874, il était venu lire au Congrès de Lille une étude sur l'*Origine des Canariens primitifs*, et l'année suivante il avait communiqué au premier Congrès des Américanistes, qui se tenait à Nancy, une note sur l'*Atlantide de Platin*. Il laisse un volumineux ouvrage inachevé ayant pour titre *Estudios historicos, climatólogicos et patológicos de las Islas Canarias*. Ses générosités posthumes assurent l'avenir du *Museo Canario*, qu'il avait contribué à fonder et dont il a été le premier directeur.

H.

BULLETIN CRITIQUE

Lenguas del Estado de Oaxaca, Estudio de el Chontal, por el .Sr. Lic Francisco Belmar. Oaxaca, 1900. 1 vol. in-12 de 123 p.

Le Mexique est aujourd'hui avec les États-Unis, la région du Nouveau-Monde, où l'on s'occupe avec le plus d'ardeur et de soin, d'études linguistiques et ethnologiques. La publication du présent ouvrage nous en offre une preuve nouvelle. Jusqu'à présent, nous ne savions à peu près rien de l'idiome de Chontales. Ces Indiens signalés comme barbares par les Conquistadores, habitaient les districts montagneux au nord-est du lac du Nicaragua ainsi qu'une portion des républiques actuelles de Honduras et Guatemala et des états de Tabasco, Guerrero et Oaxaca. Ces contrées, au temps de la domination espagnole constituaient le district dit des Chontales, qui avait pour chef-lieu, le pueblo de Santa Maria Ecatépec. Malgré tous leurs efforts, les rois Zapotèques ne parvinrent jamais à les conquérir. C'est Maldonado, surnommé le large, qui les soumit à l'autorité des rois catholiques. Aujourd'hui, les indigènes de ces régions vivent surtout de la culture du maïs et du Frijol. Ils possèdent fort peu de troupeaux, bien qu'une partie de leur pays se prêtât aisément à l'élève du bétail. Quant à leur industrie, à peine existe-t-elle. On ne rencontre guère chez eux que quelques charpentiers, forgerons et fabricants de poterie commune.

Quoi qu'il en soit, la langue des Chontales se distingue de celles de diverses familles du voisinage par l'extrême complication, tout à la fois, et la richesse de ses formes grammaticales. Elle semble, à cet égard, l'emporter de beaucoup sur le Mexicain proprement dit aussi bien que sur le Maya du Yucatan. Au moyen de préfixes, suffixes ou même infixes

on obtient quantité de voix verbales dont l'équivalent ne pourrait être rendu dans nos langues qu'au moyen de tout un membre de phrase. Pour nous borner à un seul exemple, de la racine *tets*, « manger » on tirera *Catetso*, « Je suis en train de manger » ; *Catetsoma*, « Je vais manger, je mangerai sous peu » ; *Catetsonama,* « Je vais manger une autre fois » ; *Aicatetzo*, « Je ne suis point occupé à manger » etc. D'ailleurs, comme dans une foule d'autres langues américaines et en Basque, le pronom régime s'accole volontiers au verbe. La plupart des substantifs ne sont que des adjectifs précédés d'articles variables suivant le mot auquel ils se rapportent. D'ailleurs, le pluriel se marque tantôt en infixant l'article, tantôt en lui faisant subir des modifications plus ou moins profondes. Ainsi, l'on aura, par exemple : *Cultsana* « Poule » et *lautsana* « Poules » ; *Tlapohna* « dominus » et *Tlapohnala* « domini » ; *Tlimuco* « La montagne » et *Tlimuyatlco* « Les montagnes ». Il y a là quelque chose qui rappellerait bien qu'un peu vaguement, le système des langues Bantoues de l'Afrique australe.

M. Belmar fait ressortir certaines ressemblances frappantes sous le rapport lexicographique et même parfois sous celui de la formation des mots entre le Chontal et le Mexicain. Beaucoup de termes de ces deux idiomes se retrouvent à peu près identiques, si on laisse de côté l'article qui leur est accolé en Chontale. Le pronom sujet est le plus souvent dans ces deux langues, préfixé au verbe qu'il régit. Toutefois, les affinités ne semblent point assez considérables pour que l'on ose conclure à un lien de parenté les unissant l'une à l'autre.

Il y a plus, la comparaison entre les formes Chontales et Mexicaines nous semblerait de nature à faire croire que le dialecte des Aztèques a plutôt pris à celui des Indiens de la Chontalpa qu'il ne lui aurait donné. Il serait difficile, par exemple, de douter de l'identité primordiale du *Chichi* « chien » en Mexicain et du terme *Calchiki* qui possède le même sens en Chontale. Toutefois, l'on a lieu de tenir la forme munie d'une gutturale pour primitive. L'article préposé *Tla* lequel indique l'inanimé dans ce dernier idiome ne doit-il pas être rapproché du *Tla* possédant une valeur quelque peu analogue en Mexicain, puisqu'il y signifie à proprement parler « Chose », par opposition à *Te* indiquant un être animé ; Ex. : *Nitlapia*; « Je garde une chose » à côté de *Nitepia* ; « Je garde quelqu'un », de la racine *Pia* « custo-

dire ». Cependant, l'emploi des préfixes se trouvant spécialement développé en Chontal, il semble naturel d'admettre que là encore, c'est lui qui a fait sentir son influence sur les populations du nord. On sait d'ailleurs qu'un des caractères les plus prononcés des dialectes de la Nouvelle-Espagne, c'est la facilité avec laquelle s'y opèrent les emprunts morphologiques entre les familles linguistiques absolument différentes. Nous n'avons pas d'ailleurs à rechercher ici la cause de ce phénomène bizarre.

La seconde partie du livre ici étudié consiste en un recueil de phrases, vocabulaire et deux contes populaires (texte indien et traduction espagnole), réunis par M. Roman Juarez, naturel d'Ecatepec, ainsi qu'il se désigne lui-même. Ces récits populaires n'offrent pas un bien grand caractère d'originalité et nous ne saurions leur attribuer une provenance indigène. Le second intitulé Jean Cendre semble inspiré en partie par le souvenir des aventures de Cendrillon. Quant au premier qui porte le titre de *Quatorze forces* ou *Le filleul du frère,* c'est l'histoire du personnage qui triomphe de tous ses adversaires, y compris le diable et dont une version se retrouve jusque dans le Kalewipoëg Esthonien. Seul, le nom de *Quatorze forces* pourrait renfermer une allusion aux croyances et à la symbolique des Indiens aborigènes. On sait combien était fréquent chez eux l'emploi des particules numérales pour former des appellations de divinités ou même de simples particuliers. Rappellerons-nous le *Chicomé-coatl* ou « Sept serpents » des Mexicains ainsi que leur dieu *Omé-teuctli*, « deux seigneurs » ou « deux fois seigneur », le prince Cakchiquel *Oxlahun-tzi* ou « Treize chiens », etc., etc.

Quoi qu'il en soit, M. Belmar a, par la publication de ce volume, rendu un vrai service à l'Américanisme. Grâce à lui, l'on pourra désormais étudier scientifiquement l'un des dialectes à la fois les plus curieux et, jusqu'à ce jour, les moins connus de la Nouvelle Espagne.

Comte de Charencey.

M. F. Belmar, *Estudio del Huave*; Oaxaca, 1901. 1 vol. in-8° de 111 pages.

M. Belmar poursuit le cours de ses intéressantes recherches spécia-

lement sur les langues de l'état d'Oaxaca. Après nous avoir donné une grammaire et un vocabulaire de l'idiome des Indiens Chontales, il s'occupe aujourd'hui de celui des *Huaves*, lesquels habitent les lagunes voisines de Téhuantepec, sur les bords du Pacifique. Ce sont les *Juaves* de M. Starr, professeur à l'Université de Chicago, les *Wabis* de l'abbé Brasseur, lequel avait déjà publié une liste de noms de nombres dans leur langue.

Après nous avoir dit quelques mots au sujet de l'ethnographie de cette race, notre auteur examine la question de savoir à quelle branche appartient leur dialecte. Les affinités avec la famille Mixteco-Zapotèque aussi bien qu'avec le Chiapanèque et le Nagranda lui semblent à peu près nulles. Il en découvre par contre quelques-unes tant au point de vue du lexique qu'à celui de la grammaire avec la famille Maya-Quiché.

Verrons-nous là une preuve de parenté réelle ? Ne serait-il point plus prudent d'admettre ici des emprunts sans doute faits par le Huave au Mam ou au Quiché ? Une telle façon de voir nous semblerait d'autant plus plausible qu'en définitive les mélanges linguistiques sont particulièrement fréquents dans les dialectes du sud de la nouvelle Espagne et qu'à beaucoup d'égards d'ailleurs le Huavé et le Mam ou le Quiché diffèrent radicalement.

L'opinion la plus généralement admise, c'est que les Huavès avaient d'abord occupé des régions méridionales. Le Père Burgoa les fait venir du Nicaragua et peut-être même primitivement de pays situés plus au sud encore. Seraient-ils comme d'autres tribus du Mexique, issus de l'Amérique Australe. Ce qui est certain, c'est que quelques noms de nombre et substantifs très usuels de leur langue semblent offrir une analogie assez frappante avec leurs correspondants dans certains dialectes Caraïbes ou Qquichua. Bornons-nous aux exemples suivants :

Huavé	*Dialectes sud Américains*
1 *Anóp*, *aniki*	Caribiri *Aunik*
2 *Ikieu*	Caribiri et Tamanaque, *Oco* — Mainkug, *aké* — Qquichua, *Icay* — Vilela *uke*.
3 *Aru*, *aruf*	Caribiri *Orwa*-Waiyumera *Ware*-Tamanaque *Ooroo*.
Tête *Imal*	Waiyumeru, *Ipawa* — Qquichua *Umaa*.
Bouche, *Imbé*	Mayoruma *Ibi*.

Sans doute, nous n'ignorons pas le danger qu'il peut y avoir à vouloir tirer des conclusions trop rigoureuses d'un si petit nombre de rapprochements, mais il nous a paru bon de les mentionner ici.

Nous ne nous étendrons pas sur les caractères spéciaux de la grammaire Huavé. Bornons nous à dire qu'elle ne nous a pas paru offrir une complication morphologique aussi prononcée que le Chontale.

Comte de Charency.

Dr Antonio Peñafiel, *Coleccion de documentos para la Historia Mexicana.* (Mexico 1897 et 1899), dos cuadernos in-fol.

Un événement véritablement heureux dans le domaine de l'Américanisme, c'est la publication commencée par M. le Dr Peñafiel, il y a trois ans environ et qui se continue d'ailleurs avec succès. Le savant Mexicain a entrepris de reproduire une série de documents concernant l'histoire ancienne de son pays. Chaque manuscrit sera imprimé à part et avec une pagination spéciale. Toutefois, le format doit rester le même pour tous. Parmi les anciens *codices* à publier, préférence sera accordée à ceux qui se trouvent rédigés en langue indigène.

Le premier cahier de cette importante collection donne la copie faite en février 1890 par M. le Dr Peñafiel lui-même d'un manuscrit conservé à la Bibliothèque de Berlin sous le titre : *Titulos de las tierras pertenecientes al Pueblo de San Isabel Tola.*

Ce cartulaire constitue un cahier en papier européen de quarante-deux centimètres de large sur trente de long, et formé de vingt-cinq feuilles. Il comprend un texte nahuatl occupant les douze dernières pages avec une traduction espagnole. A ce texte Nahuatl se trouvent jointes des figures hiéroglyphiques, exprimant des noms d'hommes ou de localités.

Ajoutons que le monument en question fut rédigé en l'année 1764, d'après un texte plus ancien remontant à 1539, par les soins d'un interprête habile à déchiffrer les hiéroglyphes Mexicains. On y trouve nombre de renseignements intéressants au point de vue historique et archéologique. Peut-être pourrait-on regretter seulement que M. le Dr Peñafiel n'ait pas reproduit le texte espagnol en entier. Cela eut

donné certainement plus de valeur à sa publication. Car ils sont bien peu nombreux encore ceux qui comprennent la langue mexicaine.

Nous ne saurions, sans dépasser les limites assignées à un simple compte rendu, nous étendre beaucoup sur le second cahier ou numéro de la publication de M. Peñafiel. Il contient la reproduction d'un manuscrit conservé à la bibliothèque de Mexico, lequel n'est lui-même autre chose qu'un recueil d'anciens chants en Nahuatl. M. D. Constancio Castellanoser avait déjà fait un fac-simile et c'est d'une copie de valeur vraiment considérable, malgré des imperfections, que le Dr Brinton s'était servi pour donner une traduction anglaise de ces poésies indigènes. C'est d'ailleurs à M. D. José Maria Vigil, au savant et zélé conservateur de la bibliothèque de Mexico, que sont dues les annotations et les renseignements accompagnant le texte indigène ici publié. Qu'il nous soit permis d'exprimer à nouveau ici le regret que M. Peñafiel n'ait pas joint à cette publication, une traduction espagnole. Quoi qu'il en soit, cette lacune n'empêche pas le docte Mexicain d'avoir acquis par ces derniers travaux de nouveaux et sérieux titres à la reconnaissance de tout le monde savant.

Comte de Charencey.

Codice Mixteco, Lienzo de Zacatepec, publicado por el Dr Antonio Peñafiel, Textos Español y Francès. Mexico, 1900. 1 vol. in-fol. de 23 planches et 14 pages de texte.

Par cette publication à laquelle il a donné le nom de M. Manuel Martinez Gracida, statisticien et archéologue distingué, M. le Dr Peñafiel s'assure un nouveau titre à la reconnaissance de quiconque s'occupe d'études Américaines. Il nous donne avec réduction de moitié, la photographie de l'une des rarissimes reliques de l'antiquité Mixtèque. Notre auteur estime que cette mappe a été rédigée antérieurement à la conquête. On a seulement ajouté depuis aux signes hiéroglyphiques, des dessins représentant des clochers. « La délicatesse et la correction « de l'écriture hiéroglyphique remarque, M. Peñafiel, atteste un degré « de civilisation supérieur à celui de beaucoup d'autres populations « de la vallée de Mexico. » Somme toute, les figures et signes gra-

phiques rappellent bien plus ceux des manuscrits Mexicains proprement dits que les procédés en usage chez les Mayas du Yucatan. Par malheur, les hiéroglyphes Mixtèques restent absolument pour nous lettre close. Tandis que l'on parvient à déchiffrer au moins en partie les caractères Mexicains, qu'un commencement de traduction a été donné de quelques-uns de ceux qui figurent dans les inscriptions calculiformes, rien n'a encore été même tenté en ce qui concerne la lienzo de Zacatepec. Il y a là un problème à résoudre et qui ne manquera pas d'exciter la curiosité des ethnographes.

Avant de déposer la plume, donner quelques explications au lecteur sur le contenu du manuscrit en question semble chose indispensable. C'est une sorte de cadastre ou de plan terrien conservé depuis des siècles à la municipalité de Zacatepec. Les habitants de cette localité se croyant lésés par suite d'adjudications de terrains qu'avait consenties le gouvernement, firent parvenir au Ministère du Fomento, en 1892 ce document destiné à faire valoir leurs droits de propriété. C'est là que M. le Dr Peñafiel en prit connaissance et fut autorisé en même temps à le reproduire photographiquement.

Ajoutons qu'une copie fort imparfaite d'ailleurs du *Codice Mixteco* avait été faite postérieurement à la conquête. Au point de vue de l'étude, elle ne saurait suppléer à l'original, et nous ne terminerons pas ce compte rendu sans remercier une fois encore, M. le Dr Peñafiel d'avoir mis, pour ainsi dire, ce dernier à la portée du public savant.

Comte de Charencey.

D. Coudreau. *Voyage au Cumina*, Paris, Lahure 1901, 1 vol. in-4 de 180 p. avec 18 cart. et 68 fig.

Henri Coudreau est mort le 10 novembre 1899, en redescendant le Trombetas dont il venait de terminer l'exploration. La femme énergique qui porte son nom et qui fut la compagne de ses derniers voyages, n'a pas voulu laisser inachevée l'œuvre géographique qu'il avait entreprise. Aidée du concours du gouvernement du Para, elle vient de reconnaître le seul affluent de quelque importance que reçoive le Trombetas, sur sa rive gauche, le *Rio Cumina* et un beau volume

s'est ajouté à ceux que nous avait déjà donnés le vaillant et regretté Coudreau.

La région traversée par le Cumina ne nourrit que quelques rares Indiens, Pauriz et Pianocotos que les cartes de Mme Coudreau localisent avec précision. Ces derniers sont en rapports réguliers avec les Roucouyennes, et leur ressemblent fort, à en juger par le peu que nous dit Mme Coudreau de leur apparence extérieure. Elle nous les montre, de stature moyenne, bien proportionnés, avec des cheveux très noirs,

Fig. 1. — Pétroglyphes de la Cachoeira de S. Nicolas.

gras et raides, des yeux légèrement obliques, une peau d'un jaune très clair. Ils ne sont pas tatoués, mais peints au junipa d'une ligne qui va du front au bout du nez et d'une autre en travers au-dessus des sourcils. Ils ont les oreilles percées « certains y portent une dent d'agouti avec une perle bleue, les autres les parent de deux plaques rondes qui cachent tout le lobe. »

Un *Calembe* malpropre, des jarretières de coton frangées jusqu'à mi-

jambe, des bracelets de même matière, un petit collier de perles, composent leur costume. Ils ont l'arc et leurs flèches en roseau sont armées de bois dur ou d'os. Ils achètent leurs hameçons aux Bonis de la Guyane française. Les paniers, les soufflets de paille, les casse-tête, les pirogues, les rames, les hamacs, les marmites en terre, etc., etc., tout cela ressemble fort aux choses similaires du Parou, vers lequel se fait exclusivement le trafic des Piaconotos. Le peu de mots que

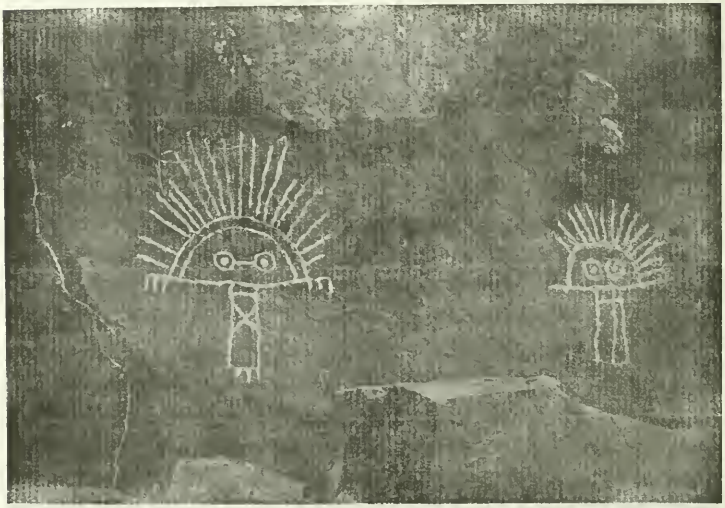

Fig. 2. — Pétroglyphes de la Cachoeira Resplendor.

Mme Coudreau a recueillis montre que la langue de ces Indiens appartient à la famille Caraibe.

On voit sur quelques roches du Rio Cumina, à la Cachoeira de S. Nicolas, par exemple, ou à la Cachoeira Resplendor, des gravures Indiennes, seuls témoins du séjour d'un ancien peuple, dans cette vallée aujourd'hui à peu près déserte. Mme Coudreau a photographié deux de ces roches après en avoir au préalable blanchi soigneusement les

gravures (fig. 1 et 2) et l'on trouve, à la fin de son récit, deux grandes pages renfermant dix-sept autres gravures plus ou moins compliquées, relevées avec beaucoup de soin dans le Cumina et le Parou.

On voit que Mme Coudreau n'a rien négligé pour bien renseigner ses lecteurs, sur la peuplade qu'elle visitait la première ; et il ne faut pas oublier que tout en recueillant les notes ethnographiques que je viens de résumer, elle faisait seule un levé de plusieurs centaines de kilomètres, dont elle fixait les points les plus importants à l'aide de la photographie.

E.-T. Hamy.

MOUVEMENT AMÉRICANISTE

Les Inscriptions commémoratives américaines de Honfleur.

Le Musée Saint-Étienne, qui a été inauguré à Honfleur au mois d'août 1899 et qui est consacré à l'histoire et à l'archéologie locales, contient un certain nombre d'inscriptions commémoratives des marins honfleurais dont, au XVIe et au XVIIe siècle, les navires ont abordé aux côtes américaines. Rédigées par M. Charles Bréard, le savant historien de Honfleur, ces inscriptions, qui ne contiennent que des faits authentiques, présentent un égal intérêt pour les personnes soucieuses des choses de la marine et pour les Américanistes; aussi n'hésitons-nous pas à en reproduire le texte dans ce *Journal.*

A l'entrée de l'Église, à gauche, l'attention du visiteur se trouve sollicitée par quatre grandes plaques de marbre, dont la première évoque le souvenir de l'incendie de Douvres par les Honfleurais en 1295 et de la participation de Honfleur, Villefleur et Touques à la bataille de l'Écluse au XIVe siècle, dont les trois suivantes ont trait aux voyages des Honfleurais à Terre-Neuve, au Canada et au Brésil. Voici le texte de ces trois inscriptions.

I. « Honfleur. Voyages à Terre-Neuve ||—|| 1506 ||. Voyage du capitaine Jean Denis ||—|| 1527 ||. Onze navires normands en station || pêchent dans la baie de Saint-Jean ||—|| 1529. Retour de la nef *la Françoise* chargée de morues ||—|| 1574-1590 ||. Départ des navires *la Grâce de Dieu, le Dauphin,* || *le Sauveur, la Renommée, le Charles, la Madeleine, l'Etoile,* || *le Saint-Jean, le Saint-Léonard,* plus vingt-trois autres navires ||—|| 1596-|| 1626 ||. Armement *du Cygne, de la Perle, de l'Isabeau* || et de cinquante-deux autres navires ||—|| 1665-1666. Trente-deux navires sont équipés pour Terre-Neuve ||—|| 1676-1679 ||. Quatre-vingt deux navires arment à

même destination ||—|| 1680-1681 ||. Soixante-quatre navires font voile pour Terre-Neuve. »

II. « Honfleur. Voyages au Canada ||—|| 1521. Expédition de Roberval ||—|| 1596-1598 ||. Expédition du marquis de la Roche ||—|| 1596-1603 ||. Armements par Chauvin, de Monts, Dupont-Gravé ||—|| avril 1603 ||. Premier voyage de Champlain sur *la Bonne-Renommée* ||—|| 1608. Champlain s'embarque sur *le Don-de-Dieu*. Fondation de Québec ||—|| 1610 ||. Quatrième voyage de Champlain. || Seize navires sont armés pour le Canada ||—|| 1611-1613 ||. Autres voyages de Champlain ||—|| avril 1615 ||. Champlain accompagné de || quatre religieux Récollets s'embarque sur *le Saint-Etienne* ||—|| 1617-1618. Nouvelles expéditions de Champlain ||— 1620 ||. Dupont-Gravé arme et équipe *le Saint-Etienne* et *la Salamandre* ||—|| 1664-1665 ||. François Doublet fait voile avec *le Saint-Michel* || *le Saint-Jean* et *le Grenadin* pour les îles Brion. »

III. « Honfleur. Voyages au Brésil || 1503-1505 ||. Navigation de Binot Paulmier de Gonneville ||—|| 1504 ||. Voyage de Jean Denis ||—|| 1525 ||. Les marchands de Honfleur établissent une compagnie || pour le commerce du Brésil ||—|| 1529 ||. Arrivée de *la Rose* chargée de bois du Brésil ||—|| 1541 || *la Marie, la Fleurie, la Bonne-Aventure* || font voile pour le Brésil ||—|| 1555 ||. Retour de *la Catherine de Vatteville* venant de Rio ||—|| 1556 ||. Expédition de Bois-le-Comte ||. Armement de la *Grande Roberge, la Petite Roberge, la Rosée* ||—|| 1574-1581 ||. Départ de *la Foi, le Jonas, la Madeleine*, ||—|| 1611-1618 || *la Perle, la Bonne-Aventure, le Saint-Jean, le Fidèle Français* || sont expédiés au Brésil. »

En poursuivant la visite du Musée Saint-Étienne, l'attention se trouve retenue, au chevet de l'ancienne église, par une autre inscription, qui reprend et développe un des faits cités dans la dernière des trois inscriptions précédentes. Voici ce qu'on lit sur cette plaque de marbre.

IV. « A la mémoire || de || Binot Paulmier de Gonneville || célèbre navigateur du XVIe siècle ||—|| Binot Paulmier de Gonneville, capitaine du navire *l'Espoir* || de cent vingts tonneaux armé à Honfleur pour les Indes Orientales || mit à la voile de ce port le 24 juin 1503 ||. Le 6 janvier 1504 il aborde au Brésil ||. Au voyage de retour le navire *l'Espoir* fut jeté à la côte || devant l'île de Jersey || [un blanc] ||. Premier voyage historiquement prouvé des Français au Brésil. »

Telles sont les inscriptions commémoratives que la Société du Vieux-

Honfleur, à qui on doit l'organisation du Musée Saint-Etienne, a placées sur les murs de l'antique église; la même Société a fait encore apposer, dans la ville même, sur le mur de la lieutenance regardant le port, une inscription rappelant les multiples départs que Champlain fit, de Honfleur, pour le Canada. Cette dernière inscription, qui reprend et développe différents faits cités dans une des plaques commémoratives du Musée Saint-Étienne (cf. plus haut, n° II) est ainsi conçue :

V. « Le 3 septembre 1899 || A la mémoire de || Samuel de Champlain|| la Société du « Vieux-Honfleur » || a consacré ce souvenir ||—||. Avec des navires et des équipages || du port de Honfleur || il explora l'Acadie et le Canada || de 1603 à 1607 ||. Parti du même port ||en 1608|| il fonda la ville de Québec ||—||. Embarquements de Champlain || à Honfleur ||avril 1603-13, avril 1608, 18 avril 1610 || 1er mars 1611, 6 mars 1613, avril 1615 || avril 1617, mai 1620. »

Henri Froidevaux.

Nouvelles publications de M. Ed. Seler. — M. le duc de Loubat, président honoraire de la Société des Américanistes de Paris, vient de faire publier à Berlin deux nouveaux volumes de M. Ed. Seler, notre laborieux correspondant. Le premier est un fort volume in-4°, accompagné de deux cartes, de cinquante planches et de 282 figures, dans lequel M. Ed. Seler expose le résultat d'une exploration archéologique qu'il a accomplie aux frais du duc de Loubat de 1895 à 1897, dans le département de Huehuetenango. Le second est un commentaire détaillé consacré par le même savant au *Codex Fejervary-Mayer*, dont le duc de Loubat avait fait dernièrement exécuter un beau fac similé. On retrouve dans ces deux importants ouvrages toute la science et l'ingéniosité dont M. Seler a déjà donné tant de preuves. H.

Le Gérant : Ernest LEROUX.

LE PUY-EN-VELAY, IMP. R. MARCHESSOU

LE PETIT VASE A FIGURINE HUMAINE
DE SANTIAGO TLALTELOLCO

PAR

LE Dr E.-T. HAMY

Membre de l'Institut
Président de la Société des Américanistes de Paris.

Le sous-sol du bassin de Mexico est formé d'une succession de couches de sables et d'argiles, dont le forage du puits artésien de Santiago Tlaltelolco, terminé en juillet 1864, a fait connaître la stratification détaillée jusqu'à 90 mètres environ de profondeur [1].

Au-dessous d'une couche épaisse de terrain récent, apparaissent le loess de l'Anahuac, puis des argiles ferrugineuses jaunâtres, et au-dessous encore une argile rouge sombre, très compacte. C'est dans cette dernière qu'on aurait rencontré, enfoncée à plus de trois mètres, la petite terre

1. Cf. capitaine Soyer. *Rapport sur le puits artésien de Santiago* (*Arch. commiss. scient. du Mexique*. T. I, pp. 438-446, 1865). — Une planche qui accompagne ce travail donne la coupe géologique du puits artésien : de la surface vers la profondeur on a traversé; terre végétale, 3 m. 36; argile plastique, légèrement colorée en jaune par de l'oxyde de fer, 5 m. 04; argile ferrugineuse jaunâtre, 3 m. 36; argile ferrugineuse très compacte, couleur rouge sombre, 13 m. 44, etc.

cuite figurée ci-contre, et qui est au Musée d'ethnographie, depuis sa fondation, dans la collection Boban.

Si la pièce était bien contemporaine des argiles où l'on assure qu'elle se trouvait enfouie, elle remonterait très vraisemblablement à une période géologique antérieure à la nôtre et serait, dans sa primitive rudesse, *un des monuments les plus antiques de l'humanité tout entière* [1].

Mais le vigilant collectionneur, qui a sauvé ce petit objet de la destruction, dit nettement, dans son catalogue manuscrit, qu'il s'était *logé dans la cuiller* de la sonde... AVEC DU SABLE. Et cette dernière indication suffit à nous montrer que la pièce n'était pas en place à *15 mètres de profondeur*, mais s'était détachée de quelque dépôt sableux beaucoup plus superficiel.

Le vase de Santiago se rapproche, d'ailleurs, à bien des égards, de certaines terres cuites archaïques recueillies non loin de là par M. William H. Holmes, et qui sont distribuées, dit cet explorateur, « en couches horizontales à travers une épaisseur de plus de six pieds », dans la zone profonde des terrains superficiels qu'il a si bien étudiés dans les tranchées du chemin de fer, à Mexico [2].

« Le type dominant, dans cette partie inférieure de la coupe, dit M. Holmes, est très archaïque et, suivant toute apparence,

1. Ajoutons qu'une pareille antiquité serait tout à fait invraisemblable pour une *céramique*, si primitive qu'on veuille bien la supposer !

2. William H Holmes. *Evidences of the antiquity of Man on the site of the City of Mexico* (*Transact. of the Anthrop. Soc. of Washington*, 1885, p. 68).

entièrement distinct des belles poteries caractéristiques de la moitié supérieure. Il est simple de forme et grossier de façon, à peine supérieur aux produits les plus rudes des Indiens sauvages de l'Amérique du Nord. A la base, les fragments sont petits et très usés; plus haut, ils sont plus grands et mieux conservés, quoique j'aie été incapable de me procurer un vase complet, non brisé.

« La seule forme, qui soit venue à ma connaissance, quoique des milliers de pièces aient été examinées, est une espèce de coupe profonde ou de bol, peu différente de notre pot à fleur commun, avec fond plat et bords extrêmement inégaux et comme déchiquetés. Sur tous les objets la surface externe est couverte d'empreintes d'un tissu grossier; la seule indication de finissage se tire du léger poli de la surface interne, obtenu à l'aide d'un instrument lisse, tel qu'un caillou ou une coquille. » Quand elle est bien conservée, la pâte est généralement dure et d'un grain fin, mais montre toujours une fracture granuleuse où l'on distingue souvent des particules fibreuses, provenant de gazon, de feuilles ou de paille. La surface est d'un jaune pâle, l'intérieur d'un gris foncé.

Et à l'appui de sa minutieuse description, M. Holmes figure un de ces récipients archaïques, *vessel of the most primitive style*, sur lequel il signale le bord grossier et un peu évasé et des empreintes de doigts. « Il est difficile de trouver une empreinte bien conservée et clairement définie de l'engin employé pour la manufacture de ce vase. L'argile n'était probablement pas d'une nature à prendre une empreinte bien nette et le tissu était sans doute fripé et irrégulier. La maille était ouverte et le fil grossier et mal tordu. Les spécimens plus fins montrent environ huit intersections au pouce, les autres peuvent en avoir six. Dans certains cas, une série de

fils était large, semble-t-il, et une autre série mince. Ces « fabrics » étaient appliquées sur la face externe tout entière, mais sans beaucoup de régularité. Elles peuvent avoir servi à faciliter le mouvement de l'objet encore plastique. »

Cette poterie cordée, « cord markedware » comme l'appelle M. Holmes, serait pour cet archéologue le produit d'une période antique et sauvage, et les céramiques plus fines qui sont d'abord si clairsemées quand on remonte dans la coupe, indiqueraient des relations graduellement établies avec des peuples plus avancés en art...

Le petit vase de la collection Boban appartient certainement au groupe défini par notre collègue américain. Il en a toutes les apparences extérieures, mais les empreintes dont on distingue la trace incontestable sur une partie de la périphérie sont d'un caractère trop vague, pour qu'il soit possible de reconnaître la nature précise du récipient dans lequel l'objet a dû être *poussé*. Sa forme est en doigt de gant, sa cavité, lissée sans beaucoup de soin, est juste assez grande pour loger le pouce. Les bords un peu évasés sont irréguliers et leur épaisseur peut atteindre 1 centimètre. Sur le devant du petit vase apparait une face humaine, du caractère le plus primitif. Un mince bandeau de terre a été appliqué de manière à simuler deux arcades sourcilières et un petit nez convexe, qui, réunis, affectent la forme d'un T dont la haste serait très raccourcie. Une ligne mince, creusée dans la pâte encore molle, a tracé l'ouverture palpébrale au-dessous de chaque sourcil ; une autre ligne plus hésitante correspond à la bouche tracée bien au-dessous du nez. Les oreilles sont figurées par deux bourrelets verticaux tout semblables à ceux des arcades. Enfin, tout au bas de la face, fait saillie un gros tubercule de 9 millimètres de diamètre, creusé d'un sillon

transversal, et qui me paraît représenter quelque primitif ornement de lèvre, analogue au *tentetl* mexicain.....

L'humble petit récipient, ainsi décoré d'une façon toute élémentaire, méritait d'être signalé à tous ceux qui s'intéressent au passé du Nouveau-Monde. S'il n'est pas quaternaire, comme on avait pu le croire au début, il représente du moins dans l'état actuel de nos connaissances la plus ancienne manifestation *artistique* d'une peuplade américaine qui soit parvenue jusqu'à nous.

CAMPAGNES ARCHÉOLOGIQUES RÉCENTES

DANS L'OAXACA [1]

(MITLA ET LES « MOGOTES » DE XOXO)

PAR

M. LÉON LEJEAL

Chargé de cours au Collège de France, membre de la Société des Américanistes

---

C'est une idée encore trop répandue que le Mexique, si merveilleusement, si rapidement conquis et dompté par Cortés, formait un empire homogène et correspondait en étendue au territoire actuel de la Confédération mexicaine. En réalité, les rois aztèques de Mexico ne gouvernèrent directement que le plateau intérieur d'Anahuac, dont ils n'avaient, du reste, acheté la possession qu'au prix de luttes sanglantes. Au-delà du plateau, sur les régions qui s'inclinent vers les deux mers,

1. Les références multipliées au cours de ce travail me dispenseront de donner, en commençant, la bibliographie complète de l'archéologie zapotèque. Elle existe, d'ailleurs, au moins pour Mitla, très soigneusement dressée par Bancroft, au t. IV, ch. VII, de ses *Native races of the Pacific States* (New-York et London, 1875-76, 5 vol. gr. in-8°). Parmi les ouvrages généraux, les plus utiles me semblent actuellement : *Historia de Oaxaca* par José. Ant. Gay (Mexico, 1881, 2 vol. gr. in-8°). — *Auf alten Wegen in Mexico und Guatemala* par Mme Cæcilie Seler (Berlin, 1900, gr. in-8°); — *Lyobaa o Mictlan, guia historico-descriptiva* par le docteur Nicolas Léon (Mexico, 1901, in-8). Ce dernier n'est, au surplus, que le développement d'une notice du même auteur dans *Cronica del undecimo Congreso internacional de los Americanistas* (Mexico, 1896, in-8°).

— Atlantique et Grand Océan —, ils semblent n'avoir jamais dominé que comme suzerains. Leur autorité sur les *Tierras Calientes* et les *Tierras Templadas* n'était même, quand Cortés débarqua, en 1519, près de San Juan de Ulloa, ni bien affermie, ni fort ancienne. Parmi les peuples les plus récemment réduits à cette vassalité, mais les plus impatients du joug aztèque, se plaçaient les Zapotèques, naguère encore maîtres d'une vaste monarchie qui s'étendait, en bordure du Pacifique, autour du golfe de Tehuantepec, sur la presque totalité de l'État d'Oaxaca et la partie occidentale du Chiapas.

Mitla, théâtre des principales découvertes archéologiques dont je dois ici parler, est précisément l'ancienne métropole des Zapotèques, « hombres ferozes y valientes », hommes fiers et vaillants, dit un vieux texte espagnol, — mayas par la langue et, sans doute aussi, par la race, mais se rapprochant des Nahuas et, plus spécialement, des Toltèques, par le culte du dieu civilisateur et humain, Quetzalcoatl. Centre politique et religieux de la Zapotèque, tant que son grand pontife, le *Wiyatao*, avait cumulé le double pouvoir du prêtre et du chef de guerre, Mitla perdit son rang politique, au profit de Teozapotlan, lorsque le vieux régime théocratique fit, vers la fin du XIVe siècle, place à des rois exclusivement guerriers. Mais elle garda son prestige, sa grande situation religieuse et, jusqu'à la fin du XVe siècle, de nombreux fidèles continuèrent à y venir vénérer les temples et les tombeaux du « vallon du repos » [1]. En l'an II *tochtli*, — 1494 de notre ère (c'est, du moins, la date communément admise, d'après le *Codex Telleriano-Remensis*) —, Coezijoeza étant roi de Teoza-

1. Tel est, en effet, le sens du nom originel zapotèque (*Liobaa* ou *Lyobaa*, ou encore *Yopaa*) de la ville. Quant à *Mitla* (Mietlan), c'est un vocable aztèque qui, selon les uns, signifie « l'enfer » et, selon d'autres, « lugar de flechas », le « val des flèches ».

potlan et l'empereur Ahuitzotl, prédécesseur du second Mochteuzoma, régnant à Mexico, la Zapotèque subit, après tant d'autres contrées voisines, une attaque soudaine et particulièrement violente des Aztèques. La cité sainte, mise à sac, cessa d'être un lieu de pèlerinage et perdit, avec ses prêtres et ses cérémonies, la plus grande partie de sa population. Elle acheva de disparaître en 1507, dans la ruine définitive du royaume de Teozapotlan. Aujourd'hui, ce n'est plus qu'une bourgade infime et presque inhabitée de la banlieue sud-orientale d'Oaxaca, dont la séparent environ 40 kilomètres.

Mais ses édifices, quoique dévastés, sont encore debout. Ils peuvent même passer pour les mieux conservés du Mexique précolombien. Car ils ont été protégés du vandalisme par le respect superstitieux des indigènes pour le séjour des morts et, vu la sécheresse de l'air en ce pays de montagnes arides, défendus des dégradations atmosphériques que l'on constate dans d'autres régions mexicaines, — dans le Yucatan par exemple. Dès 1540, ils étaient signalés par Fray Toribio Benavente de Motolinia, dans son *Historia de los Yndios* [1], comme « aussi dignes d'être vus que tous autres de la Nouvelle-Espagne » ; — que « tous autres », c'est-à-dire, sans doute, que les ruines de Palenque et du Yucatan. Par la suite, les voyageurs, les archéologues devaient déférer à ce conseil et ratifier cette appréciation un peu sommaire du vénérable franciscain. Aussi, l'histoire de l'archéologie mitlanienne est-elle des plus touffues et l'on ne saurait énumérer, dans une aussi courte notice, les descriptions émanées seulement des visiteurs. La première en date et l'une des plus intéressantes par sa précision, rare à cette époque, remonte à 1674. C'est

1. Ap. *Coleccion de Documentos para la historia de Mexico* (publicada por J. G. Icazbalceta), t. I, Mexico, 1858, in-4°.

celle d'un autre missionnaire, un dominicain celui-là, le Padre Francisco de Burgoa, dont le livre [1], plein de choses sur l'ancienne Zapotèque, est, par malheur, rarissime. Au début du XIXe siècle, Humboldt consacra quelques pages de ses *Vues des Cordillères* [2] aux antiquités de Mitla, d'après les relations et les dessins de deux explorateurs mexicains, D. Luis Martin et le colonel de La Laguna qui avaient, en 1802, vécu plusieurs mois sur les ruines. En 1806, un des fondateurs de l'archéologie précolombienne, le colonel Guillaume Dupaix, français d'origine, sinon de nationalité, mesura, dessina, avec l'aide d'un habile artiste, Castañeda, et décrivit avec le plus grand soin les édifices mitlaniens. On trouve le résultat de ses patientes recherches dans le grand ouvrage publié, sous le titre d'*Antiquités mexicaines* [3], par le zèle intelligent de notre compatriote, l'abbé Baradère, en 1834. Entre le voyage de Dupaix et la publication de Baradère, l'allemand Muhlenpfordt avait, de son côté, vers 1830, dressé des plans et fait des dessins qui, déposés au Musée d'Oaxaca, servirent, pendant longtemps, de base à l'illustration de tous les ouvrages sur Mitla [4]. Trente ans plus tard, l'œuvre iconographique de Muhlenpfordt était remplacée elle-

1. *Geografica descripcion de la parte septentrional del Polo artico de la America, y nueva iglesia de las Indias Occidentales, y sitio astronomico de esta Provincia de Predicadores de Antequera, valle de Oaxaca* (Mexico, 1674, 2 part. en 1 vol. in-fol.)

2. Paris, 1810, gr. in-fol., t. II, p. 278-285, pl. XLIX.

3. *Antiquités mexicaines. Relation des trois expéditions du capitaine Dupaix....., accompagnée des dessins de Castañeda, dessinateur du musée de Mexico* (Paris, 1834, 2 vol. in-fol.), t. I, p. 28-44, pl. XXIX-XLVI, fig. 78-93; t. II, p. 16, 23, 24, 52, 57.

4. On les trouve reproduits dans l'*Illustracion Mexicana* de J. B. Carriedo dont les *Estudios historicos y estadisticos del Estado Oaxaqueño* (Oaxaca, in-8, 1850) contiennent aussi une étude sur Mitla. Pour la composition des planches de son grand ouvrage *Monumentos del Arte Mexicano antiguo* (Berlin, 1890, 2 vol. gr. in-fol.), le Dr A. Peñafiel s'est également servi de la collection des dessins allemands de Oaxaca. De même Gay, dans la partie archéologique de l'*Historia de Oaxaca*, plus haut signalée, s'en est visiblement inspiré.

même par les merveilleux clichés que notre vaillant collègue, Désiré Charnay, sut obtenir sur place, malgré l'insuffisance des procédés photographiques de 1860 et l'hostilité du soleil tropical. Reproduits avec la première relation de l'auteur [1], ils me dispensent de décrire et de vanter à mon tour les splendeurs du « Palais des Colonnes » ou des autres édifices de Mitla. Il serait, au surplus, difficile de rien ajouter de nouveau à ce qu'a si bien exposé le livre, quasi populaire en France, de M. Charnay sur les « Anciennes Villes du Nouveau-Monde [2] ». Ses heureux successeurs dans la visite de Mitla [3] ne l'ont point dépassé pour l'exactitude, le charme et l'intérêt.

Deux explorations archéologiques tout à fait contemporaines méritent cependant de retenir l'attention : celle qu'accomplit, en 1888, notre savant collègue, M. Eduard Seler, aujourd'hui professeur à l'Université de Berlin, et celle qu'achève en ce moment, après trois hivers passés dans l'Oaxaca, M. Marshall H. Saville, conservateur-adjoint de l' « American Museum of Natural History » de New-York.

Pendant son séjour à Mitla, M. Seler s'est surtout consacré à l'examen des décorations murales, multipliées par les vieux

1. *Cités et Ruines Américaines* (Paris, 1863, in-8° et atlas in-fol.). Ce livre comprend une importante introduction de Viollet-Le-Duc. Cf. les pl. II-XVIII et les pp. 74-104, 261-269.

2. Paris, 1885, in-4°.

3. Ce sont, par ordre chronologique : le général Doutrelaine, dont le rapport, daté de 1866, est inséré au t. III des *Archives de la Commission scientifique du Mexique* (p. 104-110, 4 pl.); Bandelier (*Report of an archæological tour in Mexico in 1881*, Boston, 1884, in-8°); Ober (*Travels in Mexico*, New-York, 1882, in-8°), Aymé (*Notes on Mitla, Oaxaca, Mexico with Plans and Measurements of the Ruins*, New-York, 1882, in-4°); Holmes, chef de la grande expédition, organisée par M. Armour (*Archæological Studies among the Ancient Cities in Mexico*, Chicago, 1897, 2 vol. in-4°). Avant Holmes, l'archéologue anglais Corner avait visité Mitla en 1891 et donné en 1899 au *Journal of the Anthropological Institute of Great Britain* (New Series, t. II) une étude intitulée : *Mitla, a study of the Ancient Ruins and Remains in that Pueblo*.

constructeurs dans les cours intérieures de trois des palais. Spécimen bien détérioré (l'une des cours qu'elles décorent a longtemps servi d'étable (!)) de l'art de la fresque dans l'Ancien Mexique, ces peintures à dessins blancs et noirs sur fond rouge sont, en dehors de leur rareté (sauf erreur, on n'en a guère rencontré d'autres exemples qu'à Chichen-Itza), singulièrement précieuses par leur caractère mythologique et les nombreuses inscriptions figuratives qui les accompagnent. Elles ne sont, à vrai dire, que des hiéroglyphes. Après les avoir photographiées, puis copiées, — ce qui les sauve de l'oubli auquel les vouait une destruction, chaque jour plus accentuée, — M. Seler est parvenu à déterminer leur étroite parenté avec les iconophones du *Codex Borgianus* et manuscrits connexes. Cette relation entre l'œuvre du scribe et celle du décorateur comporte des conclusions importantes pour la paléographie, l'histoire des religions et, plus généralement, la « Kulturgeschichte » du Mexique. L'auteur les a exposées dans son bel ouvrage, *Wandmalereien von Mitla, eine mexikanische Bilderschrift in Fresko* [1], auquel je renvoie mes lecteurs.

Exclusivement archéologiques, les recherches de M. Saville sont d'un égal intérêt. Chose étrange! Sauf Dupaix et, incidemment, le consul américain, M. Aymé, puis encore l'explorateur des ruines de Monte Alban, le Dr Sologuren, aucun des visiteurs de Mitla n'avait, avant M. Saville, trouvé le temps ou les moyens d'une exploration souterraine, méthodique et suivie, des édifices et de la vallée. Encouragé, subventionné par M. le duc de Loubat, M. Saville [2] se donna pour

1. Berlin, 1895, gr. in-fol.

2. Cf. *Cruciform Structures near Mitla* by Marshall H. Saville. In : *Bulletin of the American Museum of Natural History*, vol. XIII, art. XVI, p. 201-218 (November 9, 1900). On trouvera aussi un bon article de vulgarisation par le marquis de Nadaillac, dans *La Nature* (30 mars 1901).

tâche d'entreprendre les fouilles que réclame la double destination de Lyobaa, — temple et nécropole, « tempel y panteon », comme disait Burgoa. Il a opéré tour à tour dans la cité et dans sa banlieue, durant l'hiver de 1898 à 1902, sur un périmètre de 18 kilomètres d'Est en Ouest et d'une lieue environ du Nord au Sud.

A Mitla même, il a poursuivi avec ténacité la solution d'un curieux problème topographique, soulevé par le texte de Burgoa. On le sait peut-être, ce dernier, avec force détails, insiste sur l'étendue des galeries souterraines du « Grand Palais », divisées, selon lui, « en cuatro departementos », — quatre compartiments : sanctuaire, tombes pontificales, tombes des rois de Teozapotlan, enfin charniers, destinés à recevoir les dépouilles des victimes rituelles, le corps des généraux tués au combat et, par faveur extraordinaire, les vivants qu'une pensée pieuse ou les misères de la vie poussaient à se réunir, avant le terme, aux âmes de leurs ancêtres. L'ensemble de cette ville souterraine, d'après l'historiographe dominicain, se serait déployé sur une étendue de trente lieues. Le bon Père avoue, d'ailleurs, que jamais, depuis la conquête, personne n'a vérifié le fait, les moines qui avaient formé le projet de parcourir entièrement cette « mansion de la muerte », ayant reculé au bout de quelques pas, « con cal y canto », devant la pestilence de l'air, l'extrême humidité et l'horreur des ténèbres.

Pour les sceptiques, ce passage de Burgoa prouverait seulement que l'imagination populaire travaille dans le Nouveau-Monde comme dans l'Ancien, et qu'en Amérique ainsi qu'en Europe, toute ruine qui se respecte comporte un souterrain. Mais l'archéologue doit éviter le scepticisme autant que la crédulité. M. Saville a donc pensé, après son compatriote

Aymé, qu'il importait de rechercher « al palacio subterraneo », où des files de grosses colonnes, — « filas de gruesas columnas prolongadas », soutenaient le toit. Une première recherche, entreprise devant la façade du « Grand Palais », en 1900, n'aboutit pas : la tranchée rencontra bientôt le tuf. Mais une lettre récente, reçue par M. de Loubat, semble indiquer un résultat moins négatif, obtenu sur un autre point. Sans adopter le chiffre de trente lieues qui paraît emprunté, vraiment, aux *Mille et une Nuits*, il convient d'attendre des informations plus développées et plus précises, avant de ranger au nombre des légendes la tradition du souterrain. Ajoutons que, dans l'enceinte de Mitla, de nombreux *mounds*, éventrés par M. Saville, ont laissé voir les substructures d'édifices disparus; qu'il a étudié de près certains palais partiellement détruits, notamment le Palais II du plan de Viollet-le-Duc, dont il a déblayé quelques chambres; qu'enfin il a déterminé l'emplacement de plusieurs tombes et de deux cimetières, dont la prospection promet d'abondantes récoltes. Ainsi un avenir prochain nous livrera, sans doute, les derniers secrets de la ville sacrée, grâce au « Museum » et à son conservateur.

Hors de Mitla, les campagnes de M. Saville ont été marquées par une exploration encore plus originale : celle des « cryptes cruciformes » (*cruciform structures*). Ces curieux vestiges ne nous étaient pas tout à fait inconnus. Mitla même offre un monument de ce genre, plusieurs fois examiné, sous l'édifice 20 du groupe F dans le plan d'Holmes. D'autre part, Dupaix, en 1806, ayant pratiqué quelques terrassements dans la partie inférieure du mont Guiaroo (à 8 kilomètres N. E. de la cité), avait pu pénétrer, malgré les broussailles et les pierres accumulées, dans une crypte, formée de quatre couloirs croi-

sés, d'environ 8 mètres sur 6 m. 50 de longueur. Et ses *Antiquités mexicaines* décrivent les murs faits de petites pierres, soutenues aux angles par des pierres carrées plus grandes, la couleur des parois, blanches en haut, — ce qui est la couleur naturelle du ciment —, mais protégées dans le bas, contre l'humidité, par un enduit rouge. Dupaix a noté enfin la disposition de l'entrée, placée à l'ouest. Longtemps après lui, en 1881, une crypte plus voisine du sommet de Guiaroo avait été sommairement visitée et inventoriée par Ober. Vers la même époque, Bandelier avait constaté l'existence d'une autre « cruciform structure », ouverte la veille de son passage, aux flancs du *mound* sur lequel s'élève, à 6 kilomètres N. E. de Mitla, l'hacienda de Xaaga.

Mais c'est l'expédition Saville qui, la première, a fixé complètement l'anatomie et révélé la fréquence, dans le val de Mitla, d'un genre de constructions dont on ne sait jusqu'ici qu'un autre exemple au Mexique, à Chila (Etat de Puebla) [1]. La grande crypte du Guiaroo, tant par son appareil architectural que par ses dimensions, peut être considérée comme le type de ces monuments. Non loin de là s'ouvrent d'anciennes carrières abandonnées qui en ont fourni les matériaux. Beaucoup d'immenses blocs taillés y gisent encore, à l'ouverture, tout prêts à être mis en place et présentant sur leurs arêtes

1. « A Chila, dit Bancroft, à l'extrémité méridionale de l'État de Puebla, sur une colline nommée communément *la Tortuga*, s'élève une pyramide à gradins mesurant 88 pieds carrés de base, 55 pieds de hauteur, avec une plate-forme terminale de 50 pieds carrés. Elle est faite de pierre taillée, recouverte de ciment. Un escalier monte sur le front oriental. Près de l'angle N. E. du monticule, une ouverture descend par sept marches de pierre vers un petit tombeau, situé en dehors du monticule (*and not under the mound*), à environ sept pieds au-dessous de la surface du sol. Au pied des marches se trouve une chambre mesurant 5 pieds 1/2 de longueur et de hauteur et 4 pieds de large, avec une branche en galerie de 4 pieds de long qui donne à l'ensemble du tombeau en plan la forme d'une croix. » (*The Native Races of the Pacific States*, t. IV, ch. IX, p. 465.)

les mortaises destinées à l'assemblage. Ce détail dit la maîtrise absolue à laquelle était arrivé, malgré l'insuffisance de l'outillage, l'art de la pierre en ces régions. Transportées à mi-côte au moyen de simples rouleaux et mises en position, ces grosses masses ont formé une espèce de double couloir, se coupant à angle à peu près droit, d'une longueur d'environ 10 mètres pour le grand bras (orienté du S. au N.), et de 7 m. 20 pour l'autre branche. Sur l'extrémité de cette dernière se trouvent un passage et un étroit escalier qui aboutissent à l'orifice externe, ménagé dans le massif par un simple linteau de pierre fruste. Si l'entrée est mesquine, la décoration intérieure égale, du reste, en richesse celle des édifices mêmes de Mitla. Les parois de la crypte, primitivement peintes dans une tonalité rouge qui évoque Pompéï, étalent au regard une mosaïque de petites pierres blanches qui figurent des dessins géométriques, analogues à ceux de la cité sainte. La partie médiane de ces panneaux nous présente trois rangs de ces *grecques*, si familières à nos yeux européens. Ils sont flanqués en bas et en haut de deux autres dispositions plus difficiles à définir, mais dans lesquelles M. Saville se plaît à voir une altération de l'antique *swastika*. Si tel était le cas, les cryptes cruciformes de Mitla réuniraient donc, à la fois, un des symboles les mieux caractérisés du bouddhisme et l'un des motifs d'ornement les plus souvent répétés de l'art hellénique.

L'immédiat voisinage de la crypte a fourni quelques trouvailles intéressantes. Au sommet de la pyramide (base d'un monument disparu) qui la domine au N. O., furent découvertes, par deux pieds environ de profondeur, deux belles têtes de pierre volcanique, d'un type très proche du type zapotèque actuel, et qui devaient, si l'on en juge par une espèce d'amorce

en queue d'aronde placée sur la nuque, saillir, comme acrotère ou mascaron, de l'angle d'un mur de tombeau. Ce dispositif nous est familier et le musée du Trocadéro nous fournit des vestiges analogues, empruntés soit aux ruines yucatèques, soit à celles de Cozumahualpa.

Pareille rencontre se présenta également dans la crypte de Xaaga. Là, l'acrotère est en place et figure des têtes d'animaux peintes en rouge. La « structure » cruciforme de Xaaga se distingue de la précédente par ses dimensions un peu plus faibles, mais surtout par le mode de construction moins majestueux. A la superposition de blocs quasi cyclopéens et d'un si beau dressage se trouve substitué un nombre considérable d'assises de pierres plus petites, — exactement cinq, comme dans les murs du « Palais des Colonnes ». De plus, le sol des chambres est entièrement recouvert d'un dallage cimenté qui manque à Guiaroo, ce qui démontrerait que ce dernier édifice ne fut pas achevé. Enfin, les panneaux de mosaïques mieux conservés, d'ailleurs, dans leur polychromie blanche et rouge, ne couvrent que le centre des murailles. Ils affectent une variété plus grande de dessin et un relief plus fort, qui les rapprochent de la décoration de la « Maison du Gouverneur » à Uxmal.

Quant à la destination de ces monuments qui prouvent, une fois de plus, l'habileté technique et le goût des architectes mitlaniens, M. Saville n'ose point la préciser et l'on comprend son embarras. Dans ces cryptes où certains croient voir le « panthéon des grands prêtres », aucun vestige ne trahit la présence de l'homme [1]. Les seuls squelettes humains exhumés ont été rencontrés jusqu'ici sous la poussière des *mounds* ou

1. A Chila, du reste, des débris humains ont été retrouvés. Bancroft et d'autres admettent l'usage de sépulture (« The discovery of human bones in the lateral galleries leaves no doubt respecting the use to which the subterranean structure was devoted »).

dans des tombes qui n'ont rien de cruciforme. Les seules reliques humaines, signalées par M. Saville, étaient placées à Xaaga, bien loin des cryptes. C'était une collection de ces *taus* de cuivre, qui passent, à tort ou à raison, pour des pièces de monnaie. Il s'agirait donc simplement d'une de ces cachettes auxquelles les indigènes du *Marquesado* ont confié de tout temps leurs épargnes. Leur forme cruciale ajoute un attrait de plus au mystère qui entoure les « structures » souterraines de Mitla. Certes, le Symbole de la Croix a été, mainte fois, relevé en archéologie précortésienne et l'on sait quelles hypothèses, quelles théories ethnographiques et religieuses furent hasardées sur ce fait. Ailleurs qu'à Mitla, la croix était l'attribut de Tlaloc. Le plan cruciforme des cryptes de Lyobaa se rattacherait-il au culte du « dieu de la bonne pluie » ? Faut-il le rapporter à celui de Quetzalcoatl qui, d'après une tradition, aurait figuré la première croix, en traversant d'une flèche l'arbre *pochotl* ? Ou bien encore constate-t-il, à Mitla, la combinaison des deux croyances dont on a trouvé, ailleurs, des exemples ? Les archéologues, amis des conclusions hâtives, peuvent choisir. M. Saville ne choisit point. Nous pensons avec lui que des trouvailles nouvelles et de nombreuses comparaisons opérées dans toute l'étendue de l'ancienne Zapotèque, fourniront seules le mot de ces attirantes énigmes. C'est ce qui nous amène à résumer, en terminant, la campagne un peu antérieure (1898-1899), menée par l' « American Museum » et son actif chef de mission sur un périmètre plus restreint et dans le voisinage plus immédiat d'Oaxaca [1].

A l'ouest, et presque aux portes de cette dernière ville, se

1. Cf. *American Anthropologist*, New Series, vol. I, n° 2, 1899 (l'apparition du rapport officiel est ajournée à l'achèvement complet des opérations dans le canton de Xoxo). M. de Nadaillac a donné quelques bonnes indications sur l'inventaire des « mogotes » dans un article intitulé : *Les Zapotecs* (*La Nature*, 19 août 1899).

remarque un ensemble de tertres, appelés *Mogotes de Xoxo* et regardés, de temps immémorial, par les indigènes comme les sépultures d'anciens princes du pays. Grâce à M. Saville, ils figurent maintenant honorablement sur la carte monumentale du Mexique. La reconnaissance en fut, d'ailleurs, dans le début tout au moins, assez ingrate. Les *adobes* qui composent presque tout l'appareil intérieur de ces *mounds*, n'avaient pas impunément subi les mouvements sismiques, trop fréquents sur ce versant du Pacifique. Des affaissements internes s'étaient produits. D'autres menaçaient, dangereux à la fois pour les constructions et les travailleurs. En outre, le premier des sept *mogotes* qui forment le groupe principal, ne livra que des trouvailles insignifiantes : quelques dallages de ciment sans ornementation, quelques poteries dont une coupe, à la vérité assez curieuse, qui représentait une patte onglée de jaguar — et c'était tout. M. Saville avait le droit d'hésiter.

Avec une ténacité digne de sa race, il entreprit l'ouverture d'un second *mound*, plus méridional, qui rendit une figurine humaine, orné d'un *torques* et caractéristique quant au chef : c'est la tête grimaçante d'un *puma* ou d'un chat sauvage. Le musée d'Oaxaca possède de nombreuses terres cuites identiques. Ainsi le polythéisme zoologique et l'adoration d'êtres monstrueux à corps d'homme et à tête d'animaux paraissent avoir tenu une large place dans les cultes spéciaux à la Zapotèque. L'exploration des *mogotes* suivants récompensa la persistance de l'archéologue. Sous l'un d'eux fut mise au jour, sur une longueur d'une dizaine de mètres, toute une série de tuyaux cylindriques en poterie, d'un bon travail, et fort adroitement emboités les uns dans les autres, — l'orifice le plus étroit de chaque conduite étant inséré et cimenté dans l'ouverture la plus large du conduit suivant. Pareille ren-

contre avait été faite déjà à Monte Alban ; mais là les cylindres étaient dispersés et plus ou moins brisés. Nous sommes maintenant édifiés sur leur disposition. Il resterait à fixer le but d'une canalisation qui, orientée en sens inverse de la pente naturelle des eaux, n'a pas d'utilité apparente. Le cas n'est, cependant, pas tout à fait unique. Bien loin de la région mexicaine, à Tunis, le P. Delattre et, à Boulogne-sur-Mer, le Dr Hamy ont trouvé dans des nécropoles des tubes analogues, quoique de dimensions moindres. Les constructeurs de ces tombes auraient-ils voulu, par là, ménager une issue équivalente à la lucarne qui, dans les *mastabas* de l'Égypte, devait permettre au mort et à son « double » de se réunir librement? Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, le même tumulus de Xoxo comportait, outre les cylindres, une chambre sépulcrale de grande taille, mais partiellement effondrée, et qui contenait, avec de nombreux débris de squelettes, quantité de brûle-parfums en terre cuite, d'un type connu de fabrication oaxacane. A l'entrée de ce sépulcre qui achevait d'éclairer la destination funéraire des *mogotes*, M. Saville eut l'heureuse surprise de mettre la main sur quatre belles urnes en terre vernissée à forme humaine qui ornent aujourd'hui le Musée de New-York. Ces objets à usage de torchères présentent les proportions défectueuses, le grossissement démesuré de la tête, l'excessive réduction du tronc et des membres, habituels aux artistes précortésiens, quand ils ont pris l'homme pour modèle. Trois d'entre ces figurines, avec leurs masques rituels grimaçants, leurs dalmatiques décorées de figures géométriques et l'éphode qu'elles portent sur la poitrine, ont une allure nettement sacerdotale. La quatrième, plus remarquable encore, n'est pas masquée et montre une physionomie singulièrement expressive. Le nez busqué,

les lèvres lippues, les yeux saillants dont le globe, peint en blanc, est strié de lignes rouges,—tout cela est d'un tel réalisme qu'on suppose un portrait. Le portrait d'un très haut personnage assurément, si l'on considère les énormes pendeloques qui élargissent les oreilles, la chappe dentelée et ornée d'épaulettes qui enveloppe le torse, enfin et surtout l'ornement qui couvre le crâne et paraît retomber sur la nuque en torsades de plumes.

La plus belle pièce, ressuscitée par M. Saville à Xoxo, était également couronnée d'un diadème de plumes, non point la représentation, l'objet même, haut de trois pieds et assez semblable au *Quetzalapanecaïotl* du musée de Vienne [1]. Cette terre cuite, haute de plus d'un mètre et l'une des plus grandes qu'ait encore fournies l'Amérique moyenne, égale en intérêt et en perfection technique le fameux « Chac-Mool », retrouvé jadis à Chichen-Itza par le Dr Le Plongeon [2]. Partiellement polychrome (les dents et les ongles sont recouverts d'un enduit blanc; les yeux, peints comme il est dit plus haut), c'est un guerrier. Il attire l'attention par sa barbe épaisse et ses dents soigneusement limées. Or la barbe est plutôt une rareté dans les représentations à tête humaine du Mexique ancien et, d'autre part, comme l'a démontré M. le Dr Hamy [3], l'usage des mutilations dentaires, presque inconnu aux Aztèques, était pratiqué couramment par tous les hommes du rameau maya. Ces derniers traits font donc de la terre cuite de M. Saville un document ethnographique de premier ordre. Ajoutons qu'autour de la salle funéraire où le « guerrier de Xoxo »

1. Cf. *Sur le Quetzalapanecaïotl ou coiffure en plumes conservée à Vienne* par Mme Z., Nuttall (*Compte rendu du Congrès intern. des Amér. de Paris*, 1890, p. 453).

2. Cf. *The discovery of a statue called Chac-Mol* par Steph. Salisbury (*American Antiquarian Society*, Proceedings, April 25, 1887, p. 70).

3. *Decades Americanæ*, t. I (séries I-II), p. 161; t. II (séries III-IV), p. 88.

gisait sur un lit d'ossements et de poteries brisées, l'explorateur a relevé toute une collection d'hiéroglyphes sculptés. Ce sont les premières inscriptions sur pierre qui puissent être attribuées avec quelque vraisemblance aux Zapotèques. Par le détail de ces découvertes, que ne doit-on pas espérer des fouilles ultérieures qui seront dirigées, dans les saisons prochaines, au centre du principal groupe des *mogotes*, autour de la grande pyramide de 18 mètres de hauteur sur 48 mètres de base?

En résumé, à Mitla comme à Xoxo, l'œuvre de M. H. Saville a bien mérité de la science. Épigraphie, histoire religieuse, ethnographie, archéologie monumentale, toutes les provinces de l'Américanisme s'en trouvent agrandies. Les opérations de l' « American Museum » à Mitla ajoutent un élément nouveau à la délicate question de savoir quelle est la véritable origine, — toltèque, zapotèque, ou mixteco-zapotèque —, des architectes de la nécropole. L'exploration de Xoxo procure des données précieuses à l'étude de la culture zapotèque que, chaque jour, l'on voit se distinguer davantage de la civilisation des peuples de l'Anahuac. En outre, par l'ensemble de ses travaux, M. Saville nous confirme dans la salutaire idée de la complexité des choses. Il y a quarante ans, toute la civilisation du Mexique précolombien était rapportée à deux ou trois peuples prépondérants. Après des campagnes comme celles de notre nouveau collègue [1], nous apercevons mieux que cette très vieille histoire n'est pas si simple et qu'il y faut faire leur part à des humanités jusqu'ici méconnues.

1. M. Saville a été élu membre correspondant de la « Société des Américanistes de Paris », dans la séance du 6 mai.

NOTES D'HISTOIRE

ET D'ARCHÉOLOGIE MEXICAINES

PAR

M. DÉSIRÉ CHARNAY

Membre de la Société des Américanistes de Paris

UTATLAN (SANTA CRUZ DEL QUICHÉ)

« Deux routes étroites permettaient l'accès de la ville; toutes deux défendues par le *resguardo*, de manière à rendre la place inabordable; le centre de la ville était occupé par le palais royal, entouré des demeures de la noblesse; aux extrémités se trouvaient les cabanes du peuple. »

Mêmes dispositions que dans les villes yucatèques.

« Les rues étaient très étroites, mais la ville était si populeuse, que le roi pouvait y lever 72,000 combattants; elle renfermait plusieurs édifices vraiment somptueux. Le plus superbe était le collège où l'on élevait cinq à six mille enfants, tous entretenus aux frais du trésor public. L'instruction leur était donnée par 70 maîtres ou professeurs. »

« Le château d'*Atalaya* était une remarquable construction qui, avec ses quatre étages, pouvait servir de quartier à une forte garnison, et la forteresse du *resguardo* ne lui était pas

inférieure, car elle s'étendait sur 188 pas de front avec une profondeur de 230; elle avait cinq étages de hauteur. »

« Le grand alcazar ou palais des rois du Quiché surpassait tout autre édifice; la façade du palais s'étendait à 376 pas de l'est à l'ouest sur une profondeur de 728; il était construit en pierres taillées de différentes couleurs; sa forme en était élégante et l'ensemble en était magnifique. Il y avait six quartiers : le premier contenait une forte troupe de lanciers, archers et autres soldats d'élite constituant la garde royale; le second était destiné à l'habitation des princes et aux parents du roi qu'on y entretenait avec un luxe princier jusqu'à l'époque de leur mariage. Le troisième était à l'usage du roi et contenait une suite d'appartements pour le matin, le soir et la nuit; dans l'une des salles se dressait le trône sous un vaste dais de plumages. Dans cette partie du palais se trouvaient le trésor, le tribunal des juges, l'arsenal, les jardins et les ménageries; les quatrième et cinquième quartiers étaient occupés par les reines et les concubines : il y avait là, des jardins pour leurs promenades, des bains et des enclos destinés à l'élevage des oies qu'on nourrissait dans le seul but d'en avoir des plumes pour en fabriquer des étoffes. Le sixième était affecté à la résidence des filles du roi et autres femmes du sang royal. »

« La nation des Quichés, ou *Toltecs* (les Quichés sont donc Toltecs, d'après Juarros) [1], étendait son empire sur une grande partie du Guatemala; et, sur l'autorité de *manuscrits composés par des Caciques au temps de la conquête*, on raconte que, de Tanuh qui les commanda et les conduisit du vieux monde au nouveau continent (voilà la légende de saint Thomas pour

1. Juarros, tome Ier, p. 87.

l'Europe, ou peut-être, celle plus rationnelle de la traversée du détroit de Behring pour l'Asie) jusqu'à *Tecum human* qui régnait à l'arrivée des Espagnols, il y eut une ligne de vingt rois. Ils se fixèrent d'abord dans le royaume de Mexico, où ils fondèrent la fameuse ville de Tula à 14 lieues au nord de Mexico. A une époque postérieure, leur roi *Nima Quiché*, sur l'avis d'un oracle, les emmena de Tula pour fonder une nouvelle monarchie; mais il ne réussit pas tout d'abord, et ils errèrent pandant longtemps avant leur arrivée dans cette place où ils résolurent de se fixer. Ils l'appelèrent Quiché, du nom de leur souverain. »

Les Indiens.

« Ceux qui connaissent les Indiens de cette contrée se diront, en voyant l'état de dégradation où ils vivent, qu'il leur était impossible d'avoir construit autrefois de si belles villes, si bien défendues, si bien arrangées et édifiées avec tant d'art, ainsi que tant d'édifices de luxe comme le disent les historiens [1]. »

Cette même idée critique, que les Indiens actuels ne pouvaient être les créateurs de tant de beaux monuments, a été émise au sujet de tous les édifices de l'Amérique centrale, pour Palenqué, les villes Yucatèques, Copan et *Quirigua;* or, cette objection tombe devant le petit paragraphe de Juarros et il n'est pas plus illogique de voir dans les Indiens de nos jours, les auteurs des monuments précités, que d'admettre, comme nous y sommes amenés, les Indiens du Guatemala comme les créateurs d'Utatlan, et ajoute l'historien :

1. Juarros, tome Ier, ch. IV.

« Le grand palais de la ville de Utatlan, les villes de Tecpan-Guatemala, Itatlan, Xelahuh, Patinamit, dont nous avons les restes, seront toujours dignes de notre admiration [1]. » Où sont-ils ces restes aujourd'hui?

Utatlan était incontestablement la ville la plus magnifique, la plus opulente du royaume de Guatemala; après Utatlan venait Xelahuh; le nom de cette place donne une idée de sa grandeur : le mot Xelahuh signifiant *sous le gouvernement des Dix*, et, selon les anciennes chroniques, chaque chef commandait à un *Xiquipil* ou 8,000 maisons, de sorte que la ville en contenait 80,000 et, comme le dit Fuentes, plus de 300,000 habitants.

Patinamit était, selon Fuentes, la capitale des Kachiquels; c'était une grande ville, et l'Arsenal du royaume.

Conquête du Quiché.

« Kicab-Tanub régnait à Utatlan quand arrivèrent les Espagnols; il cherchait des alliances et se préparait à la guerre quand il mourut. — Son fils aîné Tecum-Umam lui succéda. Les Espagnols approchaient et vinrent mettre le siège devant Xelahuh, la ville la plus grande et la mieux fortifiée du royaume Quiché. Tecum-Umam s'élança à son secours; il avait réuni 232,000 soldats et se défiant néanmoins d'une armée aussi considérable, vu la valeur et la renommée des Espagnols, il fortifia son camp avec un mur de pierres sèches et sema les routes de flèches empoisonnées.

« Toute la contrée, depuis Tzaccaha jusqu'aux défilés menant à la côte, était occupée par les escadrons de Tecum-

1. Juarros, tome II, p. 382.

Umam, sans compter plusieurs places fortifiées. Dans le camp, il y avait diverses machines de guerre ou de petites tours construites de poutrelles et de planches et *qui, placées sur des charriots à roues*, étaient enlevées d'une place à l'autre par des hommes armés. » Juarros dit : « *torreones y carros de batalla sobre ruedas.* »

« Ces tours étaient remplies d'une grande quantité de piques, flèches, lances, boucliers, frondes et pierres, et défendues par des soldats d'élite qui distribuaient les munitions aux différentes divisions de l'armée [1]. »

Torquemada, livre III, chapitre XXIX, nous parle également de Utatlan, ville remplie de « Maravillosos edificios de cal y canto ».

Juarros nous raconte aussi la prise et la destruction de Copan en 1530 par Hernandez de Chaves, lieutenant d'Alvarado; et Francisco de Fuentes nous assure que le grand cirque de Copan était encore entier en 1700.

On le voit, toutes ces villes, y compris Palenque et Ocosingo bâties par les Indiens sous la direction de leurs civilisateurs toltecs, existaient au temps de la conquête. Ocosingo et Palenque étaient en bon état de conservation en 1700, et ces ruines étaient connues bien avant leur découverte officielle. Elles sont citées par Garcia, *Origines des Indiens (1729)*.

Antonio Calderon, vers 1770, découvre en huit jours 18 palais, 22 grands édifices et 168 maisons. Du temps de Juarros, la tradition ni le nom de ces villes n'étaient point perdus puisqu'il nous dit :

« Un fait est indiscutable, c'est que cette province de Chiapas fut habitée par un peuple puissant et civilisé, comme

1. Juarros, t. II, p. 387.

les somptueux édifices des villes de *Colhuacan* et de *Tollan*, dont les vestiges se trouvent près des villages d'Ocosingo et et de Palenqué, le prouvent évidemment. »

Cela prouve bien autre chose : c'est que les noms de ces deux villes, Tollan pour Palenqué et Culhuacan pour Ocosingo, n'étaient point oubliés et que c'étaient bien des villes toltèques auxquelles les civilisateurs immigrés avaient donné les noms de leurs anciennes capitales des hauts plateaux, comme cela s'est toujours pratiqué pour les nouveaux arrivés dans une contrée nouvelle : les États-Unis pleins de villes aux noms anglais et européens, le Mexique plein de villes aux appellations espagnoles; l'histoire se renouvelle toujours.

Les Toltecs, d'après les chroniqueurs, auraient donc civilisé les nations de l'Amérique centrale et l'on pourrait s'étonner que nulle part ils n'aient imposé leur langue aux populations conquises. Nous observons le même phénomène autre part. Les bouddhistes n'ont point imposé leur langue aux Javanais, pas plus que les Espagnols n'imposèrent le castillan aux Yucatèques. Indous, Toltecs, Espagnols adoptèrent, au contraire, le langage des vaincus. La raison est la même pour les trois, le petit nombre des conquérants. Avec cette différence toutefois, que Bouddhistes et Toltecs furent de véritables civilisateurs dont la conquête morale ne fit qu'élever le niveau des peuples qu'ils subjuguèrent, tandis que les Espagnols ne furent que des conquérants qui abrutirent les malheureux tombés sous leur joug brutal.

UN DOCUMENT INÉDIT SUR LAHONTAN

PAR

HENRI FROIDEVAUX

Secrétaire général de la Société des Américanistes de Paris.

Dans la consciencieuse étude sur le baron de Lahontan qu'il a publiée, il y aura bientôt dix ans, dans les *Mémoires de la Société Royale du Canada* [1], M. J.-Edmond Roy a retracé avec bonheur la carrière accidentée de cet aventurier. A l'aide des documents qu'il a recueillis sur lui un peu partout, depuis Saint-Paul de Minnesota jusqu'en Hollande en passant par le Canada, Terre-Neuve, Pau, Bayonne et Paris, et qui lui ont permis de contrôler les assertions de Lahontan lui-même, cet érudit est parvenu à reconstituer avec la plus grande exactitude possible les multiples pérégrinations de ce singulier personnage, qu'il a pu sans injustice qualifier de la manière la plus sévère [2].

Mais, en dépit de ses persévérantes recherches, M. Roy n'a pas pu élucider tous les points obscurs de la vie de Lahontan. Du 8 octobre 1695 à 1703, écrit-il [3], « il est difficile de dire

1. *Le baron de Lahontan. Mémoires de la Société Royale du Canada*, t. XII, 1894, p. 63-192.

2. Cf. le ch. xv du travail de M. Roy : « Appréciation générale sur Lahontan et son œuvre » (id., *ibid.*, p. 163-165).

3. P. 122.

quelle fut son histoire. Alla-t-il voyager en Italie et en Suède, comme il avait projeté dans une de ses lettres de 1694 ? Nous l'ignorons. » Plus heureux que le patient érudit, il nous est possible, grâce à un document qui a échappé aux investigations de M. Roy, de fournir quelques indications sur cette partie totalement ignorée de la vie de Lahontan.

C'est en dépouillant au point de vue colonial, aux archives du Ministère des Affaires Etrangères, la correspondance de Hollande que nous avons eu la bonne fortune de découvrir un curieux passage relatif à Lahontan. Il se trouve dans une lettre adressée le 18 septembre 1698 par notre ambassadeur à La Haye, M. de Bonrepaus [1], au marquis de Torcy, qui remplissait le rôle de ministre des Affaires Etrangères [2]. En voici le texte intégral.

«.... Je ne doute point que vous n'ayez envoyé plusieurs personnes dans différentes villes d'Espagne pour y faire insinuer... ce qui convient au service du Roy, et vous faire informer en mesme temps des dispositions des Espagnols; et comme on se sert ordinairement de Relligieux pour ces sortes de choses [3], et qu'il est difficile d'en trouver qui y soient propres, j'ay creü, Monsieur, que vous n'auriez pas désagréable que je vous fisse sçavoir qu'il y a icy un François de la frontiere

1. M. de Bonrepaus, envoyé comme ambassadeur en Hollande au début de l'année 1698, fit son entrée à La Haye le 19 août suivant. Il n'y fit que deux très courts séjours, et fut, dès le mois d'octobre 1699, remplacé dans cette charge par Briord (A. de Boislisle : *M. de Bonrepaus, la Marine et le désastre de la Hougue.* Extrait de l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France,* 1877, p. 40 du tirage à part).

2. Archives du Ministère des Affaires Etrangères, *Hollande*, vol. 176, fol. 464 v°-465 v°. — Le texte contenu au vol. 180 (fol. 122 r°-124 v°) ne diffère du précédent que par quelques variantes sans importance.

3. Rien ne fournit mieux la preuve de l'exactitude de ce fait que le travail du P. A. Hamy sur *la mission des PP. Boutault et Bouhours à Dunkerque* de 1663 à 1669 (*R. des Questions Hist.*, t. LXVI, 1er juillet 1899, p. 78-126).

d'Aragon [1] qui parle espagnol [2] et qui a de grandes habitudes à Sarragoce [3]. Il y a fait quelque séjour, et je ne puis douter qu'il n'y soit fort connu familièrement des principaux Seigneurs de ce pays la [4]. Il offre, si vous croyez qu'il y puisse estre utile au service du Roy, de s'y rendre incessamment, et ne demande pour y subsister que quatre cent[s] escus par an. Il s'appelle le baron de La Hontan, et est neveu de M. de Bragelonne à Paris [5]. Il a esté fort long tems [6] capitaine d'Infanterie en Canada, et ensuite lieutenant de Roy à Plaisance [7], où

1. On sait que Lahontan est né à Lahontan (commune des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, canton de Salies) le 9 juin 1666 (J.-E. Roy, *loc. cit.* p. 69). Ce village n'est pas, comme le prétend Bonrepaus, sur la frontière de l'Aragon, mais sur les confins du département des Landes.

2. Ainsi se trouve confirmée par un texte formel la supposition émise par M. J.-E. Roy à la p. 144 du t. XII des *Mémoires de la Soc. R. du Canada* : « Il devait être suffisamment versé dans la langue espagnole. »

3. On sait que Lahontan a été dans les derniers mois de l'année 1695 à Saragosse et y a à cette époque résidé un certain temps. C'est de cette ville qu'il a écrit, le 8 octobre 1695, la dernière lettre qui soit connue de lui (*Dialogues de Monsieur le baron de Lahontan*, p. 208-222.)

4. Dans la lettre que nous venons de citer, Lahontan écrit : « Les gens de la première qualité... m'ont donné des marques sensibles d'amitié, et la plus grande est de m'avoir régalé dans leurs maisons » (*Ibid.*, p. 211). Cf. p. 217 : « Un gentilhomme que je voïois tres souvent chez le Viceroy et dans les Académies. »

5. Le père de Louis-Armand de Lom d'Arce, baron de Lahontau, Isaac de Lom d'Arce, était, selon M. J.-E. Roy, apparenté aux Bragelonne, et par eux aux d'Artagnan (*Le baron de Lahontan. Mémoires Soc. R. du Canada*, t. XII, p. 67). Cf. d'ailleurs Lahontan lui-même (éd. de 1741, t. II, p. 154-155) : « Messieurs de Bragelone sont de fort honnêtes gens, comme bien sçavez ; mais ils font incomparablement plus de cas du précieux métail *que des personnes de leur sang* ; j'ai reçu de leur part des conseils tant et plus ; mais pour aucun secours effectifs, point de nouvelle. »

6. « Fort longtemps ». Cette expression est inexacte puisque c'est seulement le 31 mai 1691 que Lahontan, « cy devant lieutenant réformé d'une compagnie d'Infanterie en Canada » fut nommé « cappitaine réformé de l'une des compagnies qu'elle [Sa Majesté] entretient audit païs » (*Collection de manuscrits... relatifs à la Nouvelle France*, t. II, p. 62).

7. Selon M. Roy (*loc. cit.*, p. 97), Lahontan aurait reçu ce nouveau grade au mois de novembre 1692, pendant son second voyage à Versailles, avec la survivance d'une compagnie de cent hommes. Les renseignements fournis sur Lahontan par l'Alphabet Laffilard du Ministère des Colonies, donnent à ce sujet une date différente ; voici du reste tout ce que contient ce précieux répertoire sur notre personnage :

il eût un démêlé fort violent avec M. de Broüillant [1], qui en estoit pour lors gouverneur, qui l'ayant menacé de le faire arrester, le baron de La Hontan s'en revint en France sans congé [2]; ce qui luy a fait perdre son employ [3]. Il a veu depuis M. de Pontchartrain, qui luy a pardonné le démêlé qu'il avoit eü avec M. de Brouillant, parent de M. de Pontchartrain [4],

« Le baron de Lahontan, lieutenant réformé, Canada, 1687 ; capitaine réformé, Canada, « 21-31 may 1691 ; garde-marine, Canada, 1er mars 1693 ; capitaine et lieut. de Roy, Plai- « sance, 15 mars 1693 ; quitté et remplacé, Plaisance, 13 mars 1695. » (Communication de M. V. Tantet, chef du Bureau des Archives au Ministère des Colonies.)

Lahontan lui-même se borne à écrire, dans sa lettre datée du 10 mai 1693 : « Sa Majesté m'a donné la lieutenance de Roi de l'Isle de Terre-Neuve et de l'Acadie, avec une compagnie franche de cent hommes. » (Lettre XVII, *Voyages*, éd. de 1741, t. II, p. 190.)

1. M. de Brouillan était un ancien officier d'infanterie, qui servait depuis 1670. Venu à Plaisance comme gouverneur au printemps de l'année 1691, il en partit le 16 juillet 1701 pour aller commander en Acadie. Il mourut en mer, au retour d'un voyage en France, à une journée de Chibouctou, le 18 septembre 1705 (J.-E. Roy, *loc. cit.*, p. 99, 177-179).

2. V. la lettre XXV des Voyages du Baron de Lahontan (éd. de 1741, t. II, p. 201-205). Nous avons pu constater, en comparant notre exemplaire de l'édition de 1741 avec la description qu'en fait M. J.-E. Roy (*loc. cit.*, p. 190) combien les renseignements fournis par le savant auteur dans ses « Notes sur les diverses éditions des Ouvrages de Lahontan » (p. 179-192) sont exacts et précis. — Signalons ici, comme complément aux minutieuses recherches bibliographiques de MM. James Constantine Pilling (*Bibliography of the Algonquian Languages*, p. 288-295), et Roy, une variante du numéro 3 qui se trouve à la Bibliothèque Nationale sous la cote P5 et provient de la bibliothèque de Huet, le célèbre évêque d'Avranches. On y trouve 12 gravures, indépendamment du frontispice, au tome I, et 10 gravures seulement au tome II ; en outre, la *Carte générale du Canada en petit point* du tome I fait face à la page 1.

3. Au mois de mars 1695 seulement, d'après l'*Alphabet Laffilard*. Ce n'est pas en effet à la situation de Lahontan à Plaisance, mais à sa situation au Canada que se rapportent les deux actes datés de Versailles le 28 juillet 1694 : une « commission de cappitaine d'Infanterie pour le sieur de Costebelle pour servir en Canada », et un « ordre du Roy pour donner la lieutenance de la compagnie de La Hontan, commandée par le Sieur de Costebelle, au Sieur de Rancogne. » (*Collection de Manuscrits..... relatifs à la Nouvelle France*, t. II, p. 145).

4. Si l'on s'en rapporte à différents passages des *Voyages* de Lahontan en Portugal, en Espagne, etc., cette phrase contient une double inexactitude : Lahontan n'a pas pu voir Pontchartrain, et ce ministre ne lui a nullement pardonné sa désertion. C'est ce qui nous semble ressortir des phrases suivantes (*Dialogues de Monsieur le Baron de Lahontan*, éd. de 1704) :

P. 178 : « M. de Bonrepaus... me donna des lettres pour des personnes par lesquelles il

mais il n'a pas jugé à propos de luy procurer aucun autre employ ; et en effet un homme qui a quitté son employ de cette manière n'est pas excusable, et tout ce qu'on peut dire en sa faveur, c'est que c'est un jeune homme [1] qui, depuis l'âge de quatorze ans [2], avoit vescu parmy les sauvages de Canada, sans aucune connoissance des ordonnances et des reglemens de la guerre, ce qui luy fist croire que, ne pouvant vivre avec son gouverneur, il luy estoit permis de se retirer [3]. Il a de l'esprit, et une vivacité gasconne qui le rend familier avec tous les gens qu'il aproche. Cela luy a reussy à Co-

s'imaginoit que M. de Pontchartrain se laisseroit fléchir ; mais il se trompa, comme vous l'aprendrez bientôt. »

P. 184. « Je ne fus pas plutôt arrivé ici [à Paris] que j'allay à Versailles pour donner les lettres dont Monsieur de Bonrepaus m'avait chargé. Les Persones à qui elles s'adressoient firent en vain tout ce qu'elles pûrent pour obtenir de M. de Pontchartrain que je justifiasse la conduite que j'avois tenue à Plaisance. Il leur répondit froidement que l'esprit roide et inflexible du Roy ne recevoit jamais de justification d'un inférieur envers son supérieur. »

P. 186. « Toutes les recommandations des premières personnes de la Cour n'ont pû toucher le cœur de Monsieur de Pontchartrain. »

Déjà, dans sa préface, Lahontan avait écrit sur le même sujet : « Les deux Ministres d'Etat à qui j'ay affaire ont été sollicitez en vain par Madame la Duchesse du Lude, par M. le Cardinal de Bouillon, par M. le Comte de Guiscar, par M. de Quiros et par M. le Comte d'Avaux ; rien n'a pu les fléchir, quoique mon affaire ne consiste qu'à n'avoir pas souffert les affronts d'un gouverneur qu'ils protègent. »

1. En septembre 1698, Lahontan avait déjà 34 ans révolus, il n'était donc plus « un jeune homme. »

2. Lahontan (qui était né en juin 1666), étant arrivé pour la première fois en rade de Québec le 8 novembre 1683, avait un peu plus de 17 ans,—et non pas 14 ans seulement—quand il vint au Canada. — En parlant ainsi, Bonrepaus doit d'ailleurs être l'écho de Lahontan lui-même, qui, dans la préface de ses *Dialogues* (éd. de 1704, p. II) a imprimé avoir de 15 à 16 ans lors de son passage à la Nouvelle-France.

3. Il convient cependant de noter ici que, — du moins à en croire M. de Brouillan — les avertissements n'avaient pas manqué à Lahontan. « Depuis ma lettre écrite, dit-il au Ministre le 14 décembre 1693, M. le baron de Lahontan m'a dit être dans la résolution de passer en France. Je lui ai exposé tout ce que j'ai cru qui pourrait l'engager à rester ; j'ai même prié nos bons religieux qui sont ici *de lui faire connaitre qu'il était du service du Roy de ne pas abandonner ainsi ce poste ;* mais cela n'a fait nulle impression sur son esprit » (Cité par J.-E. Roy, *loc. cit.*, p. 103).

penhague [1] et à La Haye, où j'ay veü que les gens les plus sérieux luy donnent un libre accez dans leur maison, et sont ravis de l'avoir. Ce mesme caractere, qui ne le rendroit pas propre pour touttes sortes d'employs, me fait juger qu'il le seroit beaucoup pour celuy pour lequel je vous le propose, et qu'estant conduit par vos instructions, il pourroit estre de quelque utilité au service du Roy à Sarragoce, et dans d'autres villes d'Espagne. Il a des connoissances à Barcelonne, à Pampelune et presque dans toute l'Espagne. Il se fait fort de sçavoir toutes les délibérations qui se prendront à la députation d'Arragon et chez les titulaires de ce Royaume. Il peut donner aussy le plan des principalles places. Vous jugerez, Monsieur, par toutes ces choses mieux que je ne puis faire, si cet homme vous peut convenir et si ce que je vous en dis mérite que le Roy hazarde trois ou quatre cent[s] escus pour voir comme il s'acquitteroit de cela ».

De ce document, auquel nous nous serions reproché de retrancher le moindre mot, il ressort les faits suivants :

1° Au mois de septembre 1698, Lahontan était à La Haye et y recevait des habitants de cette ville l'hospitalité la plus complète, y obtenant un libre accès dans la maison des gens les plus considérables qui étaient, raconte Bonrepaus, « ravis de l'avoir » ;

2° A cette même date, Lahontan est entré en relations [2] avec

1. Bonrepaus le savait parfaitement, car il était depuis un certain temps ministre de France en Danemark (cf. A. de Boislisle : *M. de Bonrepaus, la Marine et le désastre de la Hougue*, p. 40 du tirage à part) lorsque Lahontan arriva à Copenhague (à la fin du mois de juin 1694, d'après une lettre datée du 19 de ce mois et publiée par Margry, où notre personnage déclare « partir demain » pour cette ville) ; il l'y accueillit favorablement et le présenta même à la Cour (Roy, *loc. cit.*, p. 105). On se rappelle d'autre part que Lahontan a dédié son ouvrage au roi Frédéric IV de Danemark.

2. Ou plutôt *rentré* en relations, étant donné ce que nous avons dit plus haut.

l'ambassadeur de France et lui a proposé de retourner en Espagne comme espion, et d'y fournir au gouvernement français tous les renseignements utiles sur les résolutions prises par le gouvernement de l'Aragon, le plan des places fortes du pays, etc. [1] ;

3° Soit espoir d'obtenir ainsi sa grâce et la permission de rentrer en France, soit situation absolument précaire, Lahontan demandait la modique somme de 400 écus par an pour accomplir une besogne dont il devait mieux qu'un autre, en sa qualité d'ancien officier, comprendre la bassesse ;

4° Le récit des grandes lignes de sa vie fait par Lahontan à Bonrepaus est exact ;

5° Pas plus dans cette circonstance que dans aucune autre antérieure à la publication de son ouvrage [2], Lahontan n'a parlé de son exploration de la Rivière Longue [3].

Telles sont les multiples conclusions qui se dégagent de la lettre écrite le 18 septembre 1698 à Torcy par Bonrepaus, qui en font comprendre l'intérêt et en légitiment la publication. Nous n'avons pu, en dépit de multiples recherches, découvrir

1. La lettre découverte par Margry et publiée par lui au tome IV de ses *Mémoires et Documents pour servir à l'histoire des Colonies françaises des Pays d'Outre-mer* (p. 6-8) prouve que, dès l'année 1694, Lahontan avait songé à recourir à ce moyen pour ramener sur lui les bonnes grâces de la Cour de France.

2. J.-E. Roy, *loc. cit.*, p. 141.

3. A la p. 147 du t. XII des *Mémoires de la Soc. R. du Canada*, M. Roy dit que dès 1715, les géographes français mirent en doute la relation de Lahontan relative à la Rivière Longue, et il cite comme les premières cartes discutant cette découverte celles du géographe anglais Hermann Moll, publiées de 1710 à 1720. Il en a été ainsi beaucoup plus tôt ; dès 1703, Guillaume Delisle, sur sa *Carte du Canada ou de la Nouvelle France et des découvertes qui y ont été faites, dressée sur plusieurs observations et sur un grand nombre de relations imprimées ou manuscrites*, trace la Rivière Longue d'après le récit de Lahontan, mais en inscrivant à côté les observations suivantes : « La Rivière Longue ou Rivière Morte a été découverte depuis peu par le baron de Lahontan jusqu'à l'endroit qui est marqué dans la carte ; ce qui est plus à l'Occident a été dessiné sur des peaux de cerf par des sauvages de la nation des Gnacsitares, à moins que ledit sr de Lahontan n'ait inventé toutes ces choses, ce qu'il est difficile de résoudre étant le seul qui a pénétré dans ces vastes contrées. »

la réponse que le Ministre des Affaires Etrangères fit aux offres de Lahontan que lui transmettait notre ambassadeur à La Haye ; peut-être était-il suffisamment édifié sur la valeur morale du personnage [1] pour estimer qu'il convenait de n'y répondre que par un silencieux dédain.

1. Il est possible encore que la soigneuse enquête instituée à Hambourg par l'abbé Bidal en 1694 (Margry, *loc. cit.*, t. IV, p. 8) au sujet des renseignements énoncés par Lahontan dana sa lettre du 19 juin de la même année ait suffi pour prouver à Torcy l'impossibilité où se serait trouvé le Ministère de faire le moindre fond sur les informations de cet aventurier.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU 7 AVRIL 1901

Présidence de M. le Dr E.-T. Hamy, de l'Institut

— A la suite de la lecture du procès-verbal de la séance du 2 mars (cf. plus haut, p. 152), M. le Dr Hamy rappelle que plusieurs bronzes faux ont été, il y a quelques années, exposés à Paris pour être vendus comme péruviens. Ils étaient coulés à cire perdue et rappelaient des groupes figurés sur les cartes du XVIe siècle (sauvages mangeant des individus embrochés).

— Le comte de Charencey pose une question relative au bronze américain. Était-il accidentel ? — En Europe il ne l'est pas; il peut l'être au Pérou, répond le Dr Hamy. On y connaît, en effet, certains alliages naturels tels que celui dont sont faites certaines coupes d'Ancon dont le métal est un or presque blanc, très mêlé d'argent. — M. G. de la Rosa fait remarquer que l'or d'Ancon est tout autre que celui de l'intérieur.

— M. Léon Diguet rappelle que des mines d'étain existent au Chili, au Pérou et en Bolivie. Pour l'or, en Bolivie ce métal est souvent allié à l'étain et à l'argent à l'état normal. Au Pérou existe un sulfure double de cuivre et d'étain, chose absolument extraordinaire.

— M. le Dr Hamy, comme conclusion à cette discussion, prie M. Léon Diguet de résumer les indications éparses relatives aux bronzes naturel et artificiel de l'Amérique du Sud, Il prie également M. de Yzcue de préciser tous les points du Pérou où se trouvent des métaux, tels que l'or, l'argent, le cuivre, etc., et, s'il est possible, leurs alliages naturels.

— Le Président dépouille ensuite les périodiques et les publications offertes à la Société depuis la dernière séance (American Anthropologist — brochures de M. Juan Ambrosetti, — Globus, etc.).

— Le duc de Bassano offre une brochure de M. Bowditch intitulé *A method which may have been used by the Mayas in Calculating Times.*

— Le comte de Charencey lit une note sur les *Documents* du Dr Peñafiel, dont deux cahiers ont déjà été publiés. — A ce propos le duc de Loubat fait remarquer que les portraits des rois de Mexico dont parle M. de Charencey étaient déjà connus. — Ce sont, ajoute le Dr Hamy, des images postérieures à la conquête et peu intéressantes. Quant aux chants publiés par M. le Dr Peñafiel, si certains d'entre eux sont anciens, d'autres ne le sont nullement.

— Le duc de Bassano présente un aperçu de la situation financière de la Société ; elle est actuellement satisfaisante.

— M. Henri Froidevaux annonce que la société des Études historiques a mis au concours pour l'année 1903 une étude sur les Flibustiers, et dit quelques mots de la polémique soulevée entre MM. Bédier et l'abbé Bertrin, à propos du voyage de Chateaubriand en Amérique.

— Le comte de Charencey soulève une discussion relative à l'homme primitif en Amérique et demande ce qu'il faut penser des idées de M. de Nadaillac à ce sujet. — Le Dr Hamy explique que M. de Nadaillac s'est fait l'interprète et le défenseur des idées de Holmes, tandis que M. Boule, après avoir étudié sur place les dépôts de Trenton, conclut à une identité entre l'homme américain de cette localité et celui d'Amiens et d'Abbeville ; là où M. Holmes voit des stades différents d'une même fabrication, M. Boule est disposé à voir, avec bien d'autres, les témoins de civilisations successives. Le grand glacier américain s'étendait, il convient de le noter, jusqu'à proximité du Wisconsin. Au total on a été trop vite dans ces questions américaines, il ne faut les traiter qu'avec une extrême prudence. — En ce qui concerne l'auteur cité par M. de Charencey, ses articles sont de pure vulgarisation, et il ne faut pas tenir plus de compte qu'il ne convient de son idée que les crânes de Lagoa Santa se rapprochent des crânes Papous. — A Trenton, l'*Elephas Columbi* se trouve avec des débris humains. De même dans la Pampa on a trouvé une carapace de *Glyptodon* transformée en hutte, et un homme dessous.

— M. Léon Diguet fait remarquer que, dans l'état de Jalisco, il y a

des sépultures relativement modernes avec des ossements de mammouths et de mastodontes.

La séance est levée à 6 heures 10.

SÉANCE DU 7 MAI 1901.

Présidence de M. le Dr Hamy, de l'institut.

Le procès-verbal de la séance du mois précédent est lu et adopté après quelques rectifications de détail.

M. le comte de Charencey offre le dernier volume des Actes de la Société Philologique. — M. Léon Diguet présente une *Histoire de la conquête de Jalisco* qui est une suite à la publication de Freres et un volume sur les *Phénomènes géologiques de l'état de Jalisco* qui est précieux au point de vue topographique.

Il est décidé par la réunion que la question de la périodicité du journal sera examinée dans la prochaine séance et que des négociations seront engagées avec différentes sociétés américaines pour obtenir l'échange de leurs publications avec le *Journal* de notre Société.

M. le Dr Hamy, fait une communication sur des documents inédits relatifs aux expéditions des Français à la Floride au XVIe siècle. Il présente d'abord une miniature dont l'original se trouve au château de Courance et qu'il identifie, en s'appuyant sur les planches de l'ouvrage de De Bry, avec une des œuvres de Lemoyne de Morgues. Il montre tout l'intérêt de cette vérification, au point de vue même de l'importance scientifique de l'ouvrage des frères de Bry.

M. le Dr Hamy analyse ensuite des documents inédits relatifs à Jean Ribault, à Laudonnière et aux préparatifs de l'expédition de 1565, enfin à une expédition jusqu'à présent inconnue qui daterait de 1570.

Après quelques remarques relatives à cette importante communication, le Président donne la parole à M. Hébert qui fait un exposé très précis sur la technique de certains vases péruviens et sur leur moulage sur nature. De cette intéressante démonstration, M. le Dr Hamy remercie l'orateur au nom de l'Assemblée.

M. le comte de Charencey demande quelques renseignements sur le culte planétaire chez les Quichuas, et déclare voir une certaine parenté entre la symbolique des Péruviens et celle de la Chaldée. M. Jules Oppert combat les assimilations faites par M. de Charencey et critique les théories de Lenormand. Les animaux figurés à Suse n'ont rien à faire avec le zodiaque; et d'autre part, d'où sont tirées les idées sur le zodiaque et les planètes chez les Péruviens? Il ne faut pas s'en rapporter à Lenormand, qui fait souvent, sans aucune justification, des rapprochements tirés de son propre cru. A-t-on des documents américains donnant aux planètes les mêmes attributions malfaisantes ou bienfaisantes que les Grecs et les Chaldéens? Les fondateurs de l'astronomie, en tant que système, et de l'astrologie sont des Grecs.

M. le Dr Hamy demande en manière de conclusion qu'une étude critique soit faite par un spécialiste sur l'auteur anonyme américain dont M. le Comte de Charencey a invoqué le témoignage au cours de sa communication.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 6 heures 20.

SÉANCE DU 7 JUIN 1901.

Présidence de M. le Dr Hamy, de l'Institut.

M. le Dr Hamy, parmi les livres offerts, signale la collection des volumes du *Museu Paulista* adressée à la Société par M. Von Jhering, différentes cartes du Mexique (agricole, minéralogique) dressées par M. Rockhill et la première partie des *Pinturas Jeroglificas* publiées par M. Alfredo Chavero.

M. le duc de Bassano, par suite à cette présentation d'ouvrages, demande si la Société historique du Canada échange son *Bullelin* avec notre *Journal*. Une démarche en ce sens sera faite par le secrétaire.

Le Secrétaire général annonce la démission de MM. Lucien Adam et Paul Gaffarel. Le Président, en exprimant ses regrets de leur détermination, déclare pouvoir dire qu'elle n'est pas définitive, et que nos collègues, à la suite d'une démarche personnelle de lui, ne maintiendront pas leur démissission.

M. le Dr Hamy annonce avoir reçu du Ministère de l'Instruction

publique une subvention de 500 francs pour la publication du mémoire de M. Génin et une autre de 250 francs pour subvenir aux frais de publication des mémoires de MM. Musset et Saint-Yves.

M. Gonzalez de la Rosa a été engagé par les paroles par lesquelles notre Président a clos, lors de la dernière séance, la discussion sur le culte planétaire chez les Quichuas, à étudier les documents dont M. le comte de Charencey invoquait l'autorité ; il fait donc une communication sur la relation anonyme, d'où M. de Charencey a tiré ses arguments relatifs au culte des Incas envers les planètes : cette relation, qui daterait de 1650 environ, a été publiée par La Espada. L'auteur y montre une crédulité sans bornes, et son livre ne mérite pas en réalité l'attention du critique.

Quel est cet auteur ? Peut-être Ferdinand Montesinos, dont on connaît le parti pris systématique d'identification. Si ce n'est lui, peut être un autre jésuite de la même époque ayant embrassé ses théories. Tout autre était la théorie de Garcilasso de la Vega, pour qui le soleil, la lune et Vénus étaient les seuls dieux des Incas dont les historiens ont parlé. On doit, quoiqu'il en soit, lire avec méfiance le document sur lequel s'est appuyé M. de Charencey.

Une discussion s'engage, à la suite de cette communication, entre MM. le Dr Hamy, le comte de Charencey et Gonzalez de la Rosa sur les Quipos et sur la comptabilité actuelle des bergers péruviens. En ce qui concerne les *Quipos*, qu'il faut rapprocher des *Wampums* canadiens et des bois parlants de l'île de Pâques, M. le Dr Hamy signale comme particulièrement remarquables les deux exposés au Musée des Postes, à Berlin, deux conservés au musée ethnographique du Trocadéro, d'autres à Londres et celui de Rivero et Tschudi.

M. le Comte de Charencey demande encore si les listes chronologiques de Montesinos sont fantaisistes. — Non, répond M. Gonzalez de la Rosa, mais il ne faut pas y voir ce qui a trait aux seuls Incas, mais bien aux races successives du Pérou. Et c'est là une preuve de l'antiquité de la civilisation de ces contrées.

M. le Comte de Charencey fait une courte communication sur les Huaves et leur dialecte, d'après le livre de Belmar.

M. le Dr Hamy résume le dernier livre de feu H. Coudreau publié par Madame Coudreau, et signale comme intéressants certains pétroglyphes publiés dans cette relation. Ils appartiennent au même

groupe de dessins que les pétroglyphes de l'Amazone et de l'Orénoque.

Le Président, après avoir insisté sur l'utilité de constituer des dossiers sur les questions à l'ordre du jour, telles que celle de l'étain en Amérique, souhaite de bonnes vacances à ses collègues et leur donne rendez-vous pour le premier mardi de novembre 1901.

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 1901.

Présidence de M. le Dr E.-T. Hamy, de l'Institut.

Le procès-verbal de la séance du 7 juin 1901, est lu et adopté après quelques observations de MM. de Charencey et Gonzalez de la Rosa. M. le comte de Charencey, ayant formulé quelques remarques relatives à la chronologie de Montesinos, M. de la Rosa fait observer que cette chronologie, œuvre du P. Valera, se rapporte aux habitants de la Bolivie actuelle des bords du lac Titicaca. — Au sujet des Quipos dont M. de la Rosa a contesté l'authenticité, M. Hamy fait remarquer que ceux qui existent dans les musées, pour ne pas être des Quipos historiques, n'en sont pas moins authentiques, car ils ont été trouvés dans des tombeaux d'Ancon.

Le Secrétaire général présente le dernier fascicule du *Journal* et en analyse brièvement le contenu.

M. le Dr Hamy dépouille les publications reçues pendant les vacances et constate que leur nombre s'est accru. La Bibliothèque reçoit maintenant des périodiques américains, anglais, allemands; aujourd'hui arrive pour la première fois du Paraguay la *Rivista del Instituto Paraguayo.*

M. Henry Vignaud offre son récent ouvrage sur la *Lettre et la carte de Toscanelli à Christophe Colomb;* M. Désiré Charnay présente la seconde partie des *Pinturas Jeroglificas* publiées par M. Alfredo Chavero; M. de Charencey, sa brochure sur le *Folk-lore nègre en Amérique.* Enfin M. le comte de Turenne entretient la Société d'un récent article du *Harper's Magazine* sur le peuplement de l'Amérique par les Japonais, article dont M. Cordier accepte de rendre compte. — M. le comte de Turenne présente encore à la Société une peinture indienne qu'il tient du colonel Garrick Mallery et qu'il offre au Musée d'Ethnographie.

M. Gustave Baz offre de son côté pour le Musée d'Ethnographie une petite collection de poteries mexicaines dont il fait passer les meilleures sous les yeux de ses collègues.

Le Secrétaire général annonce à la Société la mort de MM. Nordenskjöld et de Santa-Anna Néry. M. Baz accepte de rédiger une notice nécrologique sur M. de Santa-Anna Néry, tandis que M. Froidevaux se charge de celle du baron de Nordenskjöld.

M. Gonzalez de la Rosa fait une communication sur l'existence probable d'une écriture chez les Chimus du Pérou, peuple naguère ignoré, que les fouilles font de mieux en mieux connaître.

Il présente des photographies de vases chimus, dont la plupart ont été prises au musée Romainville au Cuzco ou proviennent des fouilles de Trujillo. Après avoir reconnu qu'il n'existe pas de Codex péruvien, il constate qu'on peut écrire sur des vases, et montre, placés à côté du dessin, certains signes qu'il croit être de l'écriture chimu. Il en est de même sur une série de vases chimus dont les personnages sont tous accompagnés de signes symboliques. Conclusion : il y aurait chez les Chimus une écriture quelque peu semblable à celle du Yucatan, une écriture symbolique ; on la retrouve sur les vases ; il s'agit maintenant de la déchiffrer.

M. Jules Oppert demande s'il existe des points de repère ? — Il faut les chercher, répond M. de la Rosa, et on peut les trouver peut-être en étudiant la langue toute particulière des Chimus, dont notre collègue annonce devoir parler un peu plus tard.

M. le Dr Hamy croit qu'il ne faut pas voir sur les vases, dont les photographies viennent de nous être présentées, une écriture, mais des idéogrammes vagues comme on en trouve dans les fouilles de l'île de Marajo.

M. le comte de Charencey insiste sur le parti pris de caricature de l'un de ces vases présentés, lequel est vraiment mythologique ; il termine en protestant contre la théorie nouvelle identifiant les Péruviens avec les Sumériens.

M. Jules Oppert trouve inutile de protester contre des folies.

M. le comte de Charencey parle de l'origine du nom Pérou. Ce nom, dit-il, n'est ni quéchua ni péruvien. En revoyant les fiches d'Angrand, il a trouvé quelques rapprochements qui l'ont frappé et qui contiennent le nom de *Pirua*.

M. Gonzalez de la Rosa constate que la même question se pose pour Pérou et Pirua que pour le mot Amérique. C'est une question purement historique ; depuis Pizarre, on a été chercher vers le sud les pays du Pérou dont avaient parlé aux premiers découvreurs les Indiens de Panama.

La séance est levée à 6 heures.

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 1901.

Présidence de M. le Dr E. T. Hamy, de l'Institut.

Après lecture du procès-verbal de la séance du 6 novembre (qui est adopté) et le dépouillement des livres offerts, M. Gustave Baz, accepte de faire pour une prochaine réunion le compte rendu du livre de M. Genario Garcia intitulé *Caracter de la Conquista Española*.

M. Henri Froidevaux lit une courte note sur *les Andes de Patagonie* de M. Lucien Gallois.

Lecture est donnée d'une lettre de M. de Urioste demandant à être admis comme membre de la Société des Américanistes. Ses parrains sont MM. le marquis de Péralta et le Dr Hamy. Il sera statué sur l'admission de M. de Urioste à la prochaine séance.

M. le duc de Loubat annonce officieusement que la prochaine réunion du Congrès des Américanistes aura lieu à New-York au mois d'octobre 1902, du 3e lundi au 3e samedi.

M. le Dr Hamy fait une communication sur le voyageur français Dombey qui a étudié le Pérou à la fin du XVIIIe siècle. Il débute en indiquant les documents déjà connus relatifs à Dombey et en particulier la notice que lui a consacrée Debuze, puis il énumère les documents inédits qu'il a déjà recueillis sur son compte. Il analyse ensuite la correspondance de Dombey avec Turgot, correspondance conservée tout entière aux Archives nationales et pleine de détails minutieux. Des lettres de Jussieu et de Thouin au sujet de Dombey complètent cette correspondance, à laquelle s'ajouterait très utilement une correspondance familière dont M. le Dr Hamy n'a pas encore pu obtenir communication.

Parti de Cadix à bord du *Péruvien* pour Lima, Dombey débute par fournir des détails sur la Société péruvienne, puis s'enfonce profondé-

ment dans l'intérieur du pays et pénètre des premiers jusqu'aux sources de l'Amazone. Il voyage au Pérou pendant quatre ans, au Chili, au Brésil, acquérant des connaissances nouvelles. Son travail a été pillé par Ruiz et Pavon, qui se sont ainsi assuré l'honneur d'une œuvre botanique accomplie en grande partie par Dombey. M. le Dr Hamy raconte la triste issue de la seconde mission du voyageur en Amérique et sa mort en prison à Montserrat. Il termine en indiquant quelques-uns des souvenirs importants qui subsistent des voyages de Dombey, les collections qu'il avait formées pour l'État et qui sont sauvées au Musée du Trocadéro, les rares imprimés qu'on possède de ce voyageur, enfin une correspondance de Lhéritier relative à l'herbier de Dombey.

M. Gustave Baz fournit, à la suite de cette communication, quelques renseignements sur les explorations mexicaines du côté du Pacifique, et signale l'existence à Madrid, au Jardin botanique, d'une *Flore mexicaine* manuscrite due à Mocinos, et accompagnée de figures.

M. Gustave Baz annonce ensuite devoir apporter à la prochaine séance un rapport publié, relatif à la récente découverte de nouvelles ruines au Mexique.

M. de la Rosa annonce que M. de Yzcue a entrepris de fonder un musée péruvien à Lima; la cause semble gagnée. La municipalité de Lima fait les frais, et le nouveau musée doit être installé dans le pavillon qui servait au Pérou à l'Exposition universelle de 1900.

La séance est levée à 6 heures.

SÉANCE DU MARDI 7 JANVIER 1902.

Présidence de M. le Dr E.-T. Hamy, de l'Institut.

Dès l'ouverture de la séance, le Président souhaite la bonne année aux membres présents et leur annonce la nomination de notre Président d'honneur le duc de Loubat comme correspondant de l'Institut. Il se félicite hautement de cette élection qui est un succès pour les études américanistes et est sûr que tous les membres présents à la réunion féliciteront avec lui le nouvel élu. (Applaudissements.)

M. le duc de Loubat remercie ses collègues de leurs félicitations.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La loi sur les Associations entraînera peut-être de la part de notre Société quelques démarches, et, dans tous les cas, exige une étude minutieuse du texte même de la loi. MM. Cordier et Marcel sont élus pour étudier la question de concert avec le Bureau.

M. le Dr Hamy, en dépouillant les publications offertes, insiste sur un beau travail de M. Maler sur l'*Usumacinta* édité par le Peabody Museum (M. Charnay en fera un compte rendu) et sur le travail critique de M. Bowdich sur le Congrès.

M. Désiré Charnay offre un compte rendu des fouilles de M. Dorsey dans l'île de la Plata à l'Équateur (le résultat en rappelle celui des fouilles du Cerro de las Palmas), puis celui de l'expédition de M. Stanley Mac Cormish dans le pays des Yopis; enfin le travail de M. Zelia Nuttall, intitulé : *Principes fondamentaux de la Civilisation de l'Ancien et du Nouveau Monde.* — Dans le *Globus* il y a un article intéressant de M. Théobert Maler sur ces dernières recherches.

M. de Uhloste, présenté à la dernière séance, est nommé membre titulaire de la Société des Américanistes de Paris.

MM. le Dr Hamy et le duc de Loubat présentent comme membre titulaire M. de Mier, ministre du Mexique à Paris; il sera statué sur son élection à la prochaine séance.

M. le duc de Loubat présente des documents qui lui ont été transmis par M. Chavero et qui sont relatifs à la conservation des restes archéologiques et ethnologiques au Nouveau monde. Ces documents, lus et traduits par M. de la Rosa, proposent la constitution d'une commission archéologique américaine internationale ; ils envisagent l'éventualité de la création dans l'avenir d'un musée international américain. Le texte de ces documents sera publié dans le *mouvement américaniste* du *Journal;* leur objet a été soumis au Congrès panaméricain, mais il semble, sur certains points tout au moins, singulièrement discutable. M. de Loubat voudrait, quant à lui, qu'il fût créé un parc national des grands ensembles de ruines du Mexique ; mais il paraît que la chose serait impossible par suite de difficultés de la part des Indiens propriétaires du sol.

M. le Dr Hamy demande au duc de Loubat de vouloir bien, à la prochaine séance, présenter les albums de M. Saville sur ses fouilles à Mitla.

M. Hébert lit un rapport sur les entrées au Musée d'Ethnographie de 1891 à 1900. Ce rapport est commenté par M. le Dr Hamy, qui ajoute que quatorze collections californiennes, composées de doubles, ont été envoyées des musées de province, où elles font connaître un peu le passé du Nouveau Monde.

M. Henri Cordier lit un rapport sur la prétendue découverte bouddhiste de l'Amérique à propos de l'article de M. Frier dans le *Harper's Magazine*. Cet article n'a aucune valeur scientifique. — Il communique ensuite une lettre de Verguin datée de 1736 racontant l'histoire de l'expédition de la Condamine et Bouguer depuis Panama jusqu'à Guyaquil. Cette lettre sera publiée dans le *Journal*.

M. Gabriel Marcel lit un compte rendu du livre de M. Vignaud ; c'est un compte rendu très détaillé et vraiment critique, dans lequel notre confrère attribue le faux à Christophe Colomb lui-même et non à Barthélemy (cf. plus bas, p. 221-230).

M. Vignaud remercie M. Marcel pour les termes dans lesquels il a parlé de son livre et dit que, s'il avait à l'écrire de nouveau, ses conclusions seraient bien plus radicales, surtout en ce qui concerne Colomb, dont l'histoire, telle qu'elle est acceptée par tout le monde, est un roman. Je suis convaincu, dit-il, aujourd'hui, non seulement que la lettre attribuée à Toscanelli est fausse, mais qu'une supercherie encore bien plus grande que celle-là, bien plus étonnante par la portée qu'elle a eue, a été commise pour nous cacher la véritable origine de la découverte de Colomb. Cette supercherie, qui n'a jamais été soupçonnée par personne et que je mentionne ici pour la première fois, consiste à avoir arrangé les premières relations de Colomb, telles que nous les possédons, de manière à faire croire que le grand dessein de l'heureux découvreur, — celui qu'il aurait médité depuis des années, — était d'aller aux îles Indiennes des Épices et à Cathay par la route de l'ouest ; que c'est ce projet qu'il a vainement proposé de cour en cour ; que c'est celui qu'il finit par faire accepter par les rois catholiques, et que c'est pour le mettre à exécution qu'il se mit en route, en août 1492, pour sa mémorable expédition avec des lettres de ses souverains destinées au Grand Khan. Eh bien! tout cela est faux. Colomb n'avait originellement aucun projet de ce genre. Il n'a jamais parlé aux rois catholiques des Indes ou de Cathay et d'une nouvelle route pour y aller ; il ne se

proposait pas de s'y rendre quant il mit à la voile pour la première fois et il n'emportait aucune lettre pour le Grand Khan. M. Vignaud termine en disant qu'il ne veut pas abuser des instants de la Société en développant les raisons sur lesquelles s'appuient ces conclusions, mais qu'elles sont très sérieuses et qu'il les fera connaître plus tard.

La discussion s'étant engagée sur la transcription de la lettre attribuée à Toscanelli sur l'un des feuillets de garde du Pie II de la Colombine, M. le Dr Hamy exprime l'opinion qu'elle n'est pas de l'écriture de Colomb. M. de la Rosa dit que, selon lui, c'est bien son écriture et que tous les experts sont de cet avis. M. Vignaud dit qu'on ne peut asseoir aucune opinion certaine sur une simple ressemblance d'écriture et que, d'ailleurs Las Casas qui possédait tous les papiers de Colomb et tous ceux de Barthélemy déclare qu'il y avait une grande ressemblance entre l'écriture des deux frères. Le juge le plus compétent en cette matière, M. Simon de la Rosa, bibliothécaire de la Colombine, est également de cette opinion. La ressemblance de l'écriture de la transcription de la fameuse lettre avec celle de Colomb, ne prouve donc rien contre celui-ci.

M. Vignaud annonce officiellement l'ouverture du Congrès des Américanistes de New-York; une demande officielle a été faite pour que la France y fut représentée. Le Dr Hamy doit éventuellement y aller au nom de l'Académie des Inscriptions des Belles-Lettres.

La séance est levée à 6 h. 20.

SÉANCE DU 4 FÉVRIER 1902.

Présidence de M. Henry Vignaud, vice-président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

A la suite d'observations de M. Gabriel Marcel relatives à l'impression du Compte rendu du Congrès et du Journal de la Société et d'explications fournies par le Secrétaire général à ce sujet, lecture est donnée d'une lettre de M. de Urioste remerciant de son admission.

Parmi les ouvrages offerts se trouvent le compte rendu des *Proceedings* de la Société royale du Canada (M. le comte de Turenne accepte d'en rendre compte), différents fascicules de la Société Antonio Alzate,

le compte rendu des dernières fouilles de M. Maler (compte rendu par M. Charnay).

M. de Mier, ministre du Mexique en France présenté, à la dernière séance, est nommé membre de la Société des Américanistes.

M. le duc de Loubat fait une communication sur les nouvelles fouilles de Mitla ; il montre des guides, des cartes et enfin des photographies dont M. Charnay fait le commentaire. Les fouilles ont été exécutées par M. Saville aux frais de notre Président d'honneur ; un rapport est en préparation sur le sujet.

M. le comte de Charencey lit un compte rendu de l'ouvrage de M. Belmar sur l'État de Oaxaca, après être revenu sur l'étymologie du mot Pérou ; à ce propos M. de la Rosa maintient ses conclusions antérieures.

M. le Dr Verneau, au nom du Dr Hamy, lit une communication sur les roches gravées de la Guadeloupe.

M. de la Rosa explique, à propos de nouvelles découvertes d'actes relatifs à Béatrice Enriquez, que Christophe Colomb n'a jamais été marié avec elle. Dans les archives notariales de Cordoue, des actes en fournissent la preuve.

A la suite de cette communication, M. Vignaud remercie M. de la Rosa, et M. Gabriel Marcel rappelle que depuis trois ans on pouvait être renseigné sur ce point. Mais les derniers actes trouvés à Séville et publiés sont absolument probants à cet égard.

La séance est levée à 6 heures.

SÉANCE DU 4 MARS 1902.

Présidence de M. Henry Vignaud, vice-président, puis de M. le Dr Hamy, de l'Institut.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Après lecture d'une lettre de M. le Dr Hamy qui, retenu à Chartres par les obsèques de M. le gouverneur Ballay, s'excuse de ne pouvoir assister au début de la séance, l'ordre du jour appelle la lecture de la notice de M. Henri Froidevaux sur Nordenskjöld américaniste. M. Froidevaux s'est attaché à faire ressortir le mérite des travaux qui

ont déterminé la Société à élire le baron A. Eric de Nordenskjöld comme membre associé étranger.

M. Léon Lejeal, professeur au Collège de Melun, est présenté comme membre titulaire de la Société par MM. le duc de Loubat et le Dr Hamy. Il sera statué sur son élection à la prochaine séance.

M. Charnay donne lecture d'un rapport sur les découvertes de M. Théobert Maler dans la vallée de l'Usumacinta, d'après son travail récemment publié par le *Harvard College*. Il y combat l'identification de la capitale d'Acalan proposée par M. Maler. Cette ville devait se trouver au sud-est de la lagune de Tennaissant, non sur les bords de l'Usumacinta.

Au nom du Dr Hamy, M. le Dr Verneau lit un travail sur le petit vase à figure humaine du puits artésien de Tlaltelolco qui, s'il n'est pas quaternaire, représente du moins, dans l'état actuel de nos connaissances, la plus ancienne manifestation *artistique* d'une peuplade américaine, qui soit parvenue jusqu'à nous (cf. plus haut, p. 169-173).

M. le comte de Charencey donne ensuite communication d'un compte rendu des récentes publications du Dr Nicolas Léon, et en particulier de son Essai de classification des langues du Mexique.

M. le Dr Hamy, après avoir pris la présidence, donne la parole au comte Louis de Turenne pour la lecture d'un compte rendu des mémoires insérés dans le tome VI (seconde série) des Transactions de la *Société royale du Canada*. Le rapporteur insiste sur le travail de M. G. F. Mathew (une carrière d'un atelier de l'âge de pierre dans le nouveau Brunswick), et critique les théories singulièrement hasardées, exposées par le Rev. John Campbell dans son mémoire intitulé (*Mexican colonies from the Canary Islands traced by language*).

A la suite de cette communication, s'engage une discussion de laquelle il résulte que la seconde partie du travail de M. de Turenne ne sera pas imprimée, mais sera simplement résumée, et que le regret sera exprimé dans le rapport que ce travail ait paru dans le compte rendu des séances de la Société royale du Canada.

M. Saville est présenté comme membre correspondant par MM. le duc de Loubat et Hamy.

Après lecture par M. le Dr Hamy d'une courte note relative à des gravures rupestres trouvées sur la table du Mahury près de Cayenne

par M. Geay, la réunion décide de reporter la prochaine séance de la Société au mardi 8 avril.

La séance est levée à 6 heures 10.

SÉANCE DU 8 AVRIL 1902.

Présidence de M. le Dr Hamy, de l'Institut.

M. de Charencey qui devait faire une communication s'excuse d'être retenu dans son département par le Conseil général.

M. de Mier remercie en termes particulièrement cordiaux de sa réception comme membre de la Société dont M. Sanz de Santa Maria sollicite à son tour de faire partie (parrains, MM. A. Dorado, Dr Hamy). Après l'examen de la liste des ouvrages offerts, la parole est donnée à M. Désiré Charnay, qui continue à lire la série de notes qui n'ont pas été utilisées dans sa traduction des lettres de Cortez, publiée chez Hachette. Il s'occupe cette fois des historiens qui ont écrit sur le Yucatan. Il examine d'abord la relation d'Andres de Tapia qui pourrait bien être apocryphe, car il compare certaines villes avec Miranda qui fut fondée en 1542. Cet annaliste a constaté dans la région de Cozumel l'existence du culte de Tlaloc. — La relation de Diego de Landa écrite en 1566, soit 16 ans après la conquête, renferme nombre de renseignements curieux; elle prouve une fois de plus par la description de Mayapan qui fut fondée en 1460 le peu d'antiquité relative des villes indiennes.

Un passage de cette relation amène un échange de réflexions entre différents membres, au sujet d'une espèce fort belle de dindons dont le Yucatan était le pays d'élection.

M. Diguet fait ensuite passer sous les yeux des membres une série de photographies stéréoscopiques très intéressantes du Nayarit et de la Basse-Californie.

Puis M. le duc de Bassano entretient la Société de l'état de ses finances et M. le Dr Hamy propose de mettre à l'ordre du jour le transfert de notre siège social (adopté).

SÉANCE DU 5 MAI 1902.

PRÉSIDENCE DE M. LE Dr HAMY, DE L'INSTITUT.

Les procès-verbaux de la séance de mars, rédigés par le Secrétaire général et de la séance d'avril rédigés par M. Gabriel MARCEL sont lus et adoptés.

Sont élus membres titulaires de la Société : MM. le Dr Sanz de SANTA-MARIA présenté par MM. Alejandro DORADO et le Dr HAMY ; Léon LEJEAL présenté par MM. le duc de LOUBAT et le Dr HAMY; membre correspondant M. SAVILLE présenté par MM. le duc de LOUBAT et le Dr HAMY.

Après les présentation des ouvrages reçus qui sont les derniers *Proceedings* de *l'American Philosophical Society*, le *Bulletin de la Société de géographie de Lima*, M. FROIDEVAUX donne communication d'une convocation pour l'Exposition internationale de l'Art et de la Paix qui doit se tenir à Lidsonne, et d'un accusé de réception des publications de la Société par la *New-York Historical Society*.

M. Léon LEJEAL communique un travail sur les ruines de Mitla et les dernières expéditions du Muséum d'Histoire naturelle de New-York. M. LEJEAL y étudie rapidement les fouilles faites par les précurseurs de M. SAVILLE et les cryptes cruciformes découvertes par ce dernier. Il termine en faisant ressortir l'intérêt de ces récentes recherches, auxquelles, étant donné celui qui les a subventionnées, la Société doit porter un intérêt tout particulier. Cette communication sera insérée dans le *Journal* (cf. plus haut, p. 174).

M. le comte de CHARENCEY lit un compte rendu de l'ouvrage récent du Dr Nicolas LÉON sur Mitla, et termine en transmettant à la Société la demande du Dr LÉON qui souhaiterait échanger ses publications contre les nôtres.

M. CHARNAY lit un travail sur les assertions du *Codex Ramirez* relatives à la bataille d'Otumba, fait la critique des lettres de Cortez à ce sujet et conclut que le *Codex Ramirez* est, dans la circonstance, un document exact et aux affirmations duquel il convient de se rapporter.

M. Henri FROIDEVAUX lit un compte-rendu des publications du marquis de PÉRALTA, relatives au territoire contesté entre le Costa-Rica

et la Colombie. Au sujet de certaines observations qu'il a faites sur les flibustiers, le marquis de Péralta déclare posséder des pièces nouvelles, très curieuses, sur Morgan et d'autres flibustiers du XVIIe siècle, MM. le Dr Hamy et Gabriel Marcel signalent à ce même propos d'intéressants documents relatifs à l'expédition dans laquelle Guillaume le Testu trouva la mort, dont les uns ont déjà été publiés par M. Marcel dans les textes accompagnant la publication de ses *Cartes et Globes relatifs à la découverte de l'Amérique*, dont les autres seront résumés par M. de la Roncière dans son troisième volume de son *Histoire de la Marine française*.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 6 heures 10.

BULLETIN CRITIQUE

La lettre et la carte de Toscanelli sur la route des Indes par l'Ouest adressées en 1474 au Portugais Fernam Martins et transmises plus tard à Christophe Colomb. Etude critique sur l'authenticité et la valeur de ces documents..., par M. Henry VIGNAUD, premier secrétaire de l'ambassade des Etats-Unis, vice-président de la Société des Américanistes de Paris. — Paris, Leroux, 1901, gr. in-8° [1].

Tous ceux qui ont assisté l'an dernier aux deux communications de MM. Gonzalez de la Rosa et Henry Vignaud, au Congrès des Américanistes de Paris, en ont été profondément troublés ; ils en ont gardé, avec le plus vif souvenir, l'impatience d'être enfin mis en possession des preuves qu'on promettait de leur administrer.

C'est que reconnaître la fausseté de la lettre et de la carte de Toscanelli adressées au chanoine Martins, c'est renverser du coup toutes les idées admises au sujet de la genèse de la découverte de l'Amérique.

Admettre la thèse de MM. de La Rosa et Vignaud, c'est arracher la pierre angulaire de l'édifice. Tout s'écroule, tout n'est plus que mensonge dans la vie telle qu'on nous l'a fait connaître du grand Colomb, personnage déjà bien assez énigmatique, pratique et fou, fanatique et déséquilibré, se disant détaché des biens de ce monde, mais connaissant admirablement ses intérêts et les discutant avec âpreté.

1. (XVIIIe volume du *Recueil de voyages et de documents pour servir à l'histoire de la géographie depuis le* XIIIe *jusqu'à la fin du* XVIe *siècle*, publié sous la direction de MM. Schefer, de l'Institut, et Henri Cordier).

Déjà nous savons un certain nombre de ses fourberies grâce aux découvertes faites dans les archives italiennes.

Colomb assurait n'être pas le premier amiral de sa famille. Il s'est fait passer pour plus âgé qu'il n'était en réalité; c'est faux! il n'a pas accompli les longs voyages qu'il prétend avoir faits sur la côte de Guinée et dans le nord, il n'était pas sorti du bassin de la Méditerranée, bien plus, ce n'était pas un marin de profession et il n'avait à son actif, lorsqu'il est arrivé en Portugal, qu'un temps très court de navigation. Les circonstances de son mariage, les motifs de sa fuite de Portugal, ne sont pas ceux qu'il a mis en avant. Il est faux qu'il ait fait des tentatives infructueuses et répétées pour mettre à exécution ses projets de découverte ; il n'y pensait pas avant son voyage en Espagne. Ce n'était même pas en 1492 l'homme instruit, réfléchi, profondément pénétré, par des raisons scientifiques, de la réalité de ses théories.

Quelques-unes de ces assertions sont déjà démontrées, les autres sont à la veille de l'être ou sont violemment combattues. C'est donc une véritable révolution que prétend opérer la critique, ce sont tous les anneaux d'une chaîne qui vont se détacher d'eux-mêmes et, notez que quand on est une fois entré dans cette voie, on ne peut enrayer, il faut que tout soit passé au crible de la critique.

Si l'on n'attaque pas la bonne foi de Las Casas, on le surprend du moins parfois dans des attitudes qui paraissent louches et ne voulant pas appuyer de son autorité certains documents qu'il se contente de reproduire tels qu'ils lui sont parvenus, sans qu'il veuille nous dire comment ils sont arrivés en sa possession.

Nous voyons autour de la figure de Colomb, tous les jours plus légendaire, un tel amas de faussetés et de supercheries qu'on se demande où l'on s'arrêtera dans la voie de ces découvertes et ce qui subsistera de tout ce qui était universellement admis, de tout ce que nous regardions, dans notre inconscience, et notre naïveté comme l'expression del'absolue vérité.

L'idole avait des pieds d'argile, on commence à s'en apercevoir, elle chancelle aujourd'hui sur sa base et nous la verrons bientôt renversée, brisée, lamentable, gisant en morceaux au milieu de la boue que sa chute va faire jaillir de tous côtés.

On en arrive à douter de tout, à soupçonner tous les documents.

Est-elle véritable la carte de La Cosa avec ses inscriptions vides de sens, qui n'appartiennent à aucune langue, qui sont bien évidemment défigurées et dénaturées, avec la connaissance impossible de l'insularité de Cuba, à une date où l'on n'en avait pas encore fait le tour?

Est-elle sûrement de 1501-1502, la carte dite de Cantino ? Qui nous prouve que c'est bien celle-là et non une autre qui accompagnait la lettre au duc d'Este ?

Est-il bien authentique le globe de Martin Behaim ? N'a t-il pas été fabriqué pour les besoins de la cause, ce globe qui est justement de 1492 et non pas de 1490 ou de 1493? Son auteur a été surpris en flagrant délit d'imposture, de vanterie si vous voulez, et l'on a raison de se méfier.

Combien n'y aurait-il pas encore de questions à élucider, d'autres documents argués de faux à examiner de près ?

Affronter l'incrédulité générale et dénoncer ce tissu de faussetés, ce n'est pas une mince affaire. Tout le monde s'était endormi sur l'oreiller de la sécurité, le réveil sera dur pour ceux qui, de parti pris, s'en tiennent à la tradition et à la légende, qui ne veulent pas être dérangés de leur sommeil de *Belle au bois dormant;* de tous ceux qui voient dans un Colomb un homme prédestiné ou un saint et qu'on va montrer comme un assez vilain sire, paré des plumes du paon, faussaire et violent, fanatique ou bien fou, de tous ceux enfin qui, ayant consacré leur existence à l'étude de ces questions, combien ne voudront pas admettre qu'ils ont passé à côté de la vérité sans la voir.

C'est parce que l'opinion publique va se montrer d'autant plus rebelle à admettre les nouvelles théories, d'autant plus acharnée à les combattre parce que les anciennes sont consacrées par le temps et le consentement unanime—bel argument philosophique entre parenthèse ! — qu'il faut n'avancer avec prudence que des raisonnements dont on doit vingt fois, cent fois être certain, et des faits vérifiés par des preuves multiples.

C'est ici qu'il faut employer comme on dit en géodésie, la méthode des recoupements qui permet de vérifier indéfiniment les résultats obtenus. Il faut être sévère, que dis-je impitoyable pour soi-même, ne pas se laisser emporter par la passion, par ce jeu si amusant de *massacre*, par cette flatteuse et si naturelle appréciation de soi-même, de son ingéniosité, de sa science, de l'excellence de son esprit critique.

Telles sont les réflexions et bien d'autres encore que nous nous sommes tous faites après les deux conférences du Congrès des Américanistes. Mais peut-être les deux protagonistes s'étaient-ils laissés entraîner plus loin qu'ils n'auraient voulu, peut-être, dans le feu de l'improvisation, avaient-ils forcé la note, c'est ce dont il serait intéressant de se rendre compte lorsqu'on aurait en mains le texte même de leur étude.

Or, le premier, M. Henry Vignaud, reprenant le thème de sa communication au Congrès des Américanistes, l'a revu, amendé, corrigé, complété, si bien qu'il en a fait un ouvrage nouveau et que le résultat de cette fructueuse étude a radicalement modifié ses conclusions alors un peu timorées. M. Vignaud n'avait osé que poser le problème, et l'étudier, mais ne se sentant pas suffisamment armé et convaincu pour conclure, il s'était contenté de poser un point d'interrogation alors que M. Gonzalez de la Rosa, plus net et plus précis parce qu'il était plus documenté, parce qu'il avait tourné et retourné depuis plusieurs années le problème sous toutes ses faces, avait déclaré lettre et cartes de Toscanelli également apocryphes.

Dans le travail qu'il publie aujourd'hui, à mesure qu'il avance dans son étude, M. Vignaud voit ses doutes se préciser, ses hésitations diminuer, ses réserves s'évanouir. Il se convainc lui-même par la force de ses raisonnements, si bien qu'à la fin il arrive à se persuader de la fausseté des pièces qu'il examine. Sans s'en douter le moins du monde, et comme M. Jourdain faisait de la prose *sans le savoir*, il met en pratique le précepte du poète latin : « si vis me flere..., si tu veux que je pleure, il faut d'abord pleurer toi-même ». Nul artifice, nul procédé de littérateur n'aurait été plus persuasif, tant il vrai que le plus souvent la suprême habileté des diplomates est l'ingénuité, la franchise et l'abandon à sa propre nature.

Mais examinons rapidement l'ensemble de preuves négatives réuni par M. Vignaud et voyons si nous pouvons nous ranger complètement à son avis, adopter tout ou partie de ses raisons.

On sait que la lettre incriminée aurait été écrite de Florence le 25 juin 1474 par Paolo Toscanelli, médecin et astronome renommé de cette ville, au chanoine portugais Fernam Martins en réponse à une demande de renseignements que le roi de Portugal Alphonse V l'avait

chargé d'obtenir sur la possibilité de se rendre aux Indes par l'ouest. Dans sa réponse, qu'il aurait plus tard communiquée à Colomb, Toscanelli déclare qu'il est possible d'y arriver en raison de la sphéricité de la terre, il trace une carte sur laquelle il indique la route à suivre, les distances à parcourir et les points où il serait possible de faire escale.

Enfin Toscanelli aurait écrit une deuxième lettre à Colomb sur le même sujet.

M. Vignaud entend démontrer que cette correspondance de Martins et de Toscanelli n'a jamais existé. Or, on sait que cent quarante ans après la mort de Christophe Colomb elle fut révélée par Las Casas dans son *Histoire des Indes* en disant qu'il tenait ces documents de la famille du découvreur, mais sans préciser autrement qui les lui avait remis. Cette réserve donne fortement à penser à M. Vignaud, car Las Casas, en historien véridique, déclare, d'habitude, avec précision, de quelle source proviennent les documents qu'il met en œuvre.

L'original espagnol du livre de Fernand Colomb où sont reproduites les lettres de Toscanelli est aujourd'hui perdu, mais il semble bien qu'il ait été composé sur les manuscrits de Colomb qui étaient en la possession de Las Casas. Dans ce cas, les deux ouvrages de Las Casas et de Fernand Colomb ne sont plus deux témoignages différents qui viennent se confirmer et perdent une partie de leur valeur documentaire.

Quant à la version italienne de la lettre, elle semble traduite non du texte latin mais de l'espagnol publié par Las Casas, texte qui renferme des italianismes facilement reconnaissables et qui ne peuvent être attribués à Fernand Colomb né et élevé en Espagne, mais bien plutôt à un Italien dont l'espagnol se ressentirait encore de l'origine. Enfin la seconde lettre n'est incontestablement qu'un brouillon de la première. Il résulte de l'ensemble de ces constatations que l'affirmation des relations de Martins et de Toscanelli d'abord, de Toscanelli et de Colomb ensuite ne provient que d'une seule et même source : les papiers de Colomb ; enfin que ces lettres portent en elles-même, un fort parfum de falsification ou de fabrication frauduleuse.

M. Vignaud démontre par une série de raisonnements très forts et parfaitement déduits les points suivants : Les originaux de la correspondance prêtée à Toscanelli n'existent pas, jamais Colomb, qui a tant écrit, n'a dit un mot de ce savant dont il ignore totalement l'existence;

il déclare que c'est Mandeville, dont l'imposture fut plus tard reconnue, qui eut le plus d'influence sur ses idées et ses projets; la personne même de Martins semble un mythe au critique américain, car on ne trouve aucune trace de ce chanoine, argument sérieux, car, au dire de M. de la Rosa, nous possédons pour ces périodes éloignées, une liste des fonctionnaires du palais.

La lettre au roi Alphonse n'a pu être écrite en 1474 et M. Vignaud insiste très fortement sur cette invraisemblance, car ce prince ne s'occupait pas de chercher la route des Indes par l'ouest. Le pays qu'on voulait atteindre, c'était l'Inde, non telle que nous la connaissons aujourd'hui, mais l'Inde du prêtre Jean, ce souverain chrétien dont l'empire existait en Afrique, dans quelle partie, on ne savait au juste, qui soulevait alors toutes les curiosités. Aucun des chroniqueurs de l'époque ne parle d'autre chose et l'on ne songeait pas encore à atteindre par mer les contrées asiatiques d'où provenaient toutes les marchandises qui avaient fait de Venise l'entrepôt de l'Europe et qui avaient fondé la prospérité de son commerce et de sa puissance.

Mais si la lettre ne fut pas écrite en 1474 parce qu'on ne s'occupait pas alors des questions qui y sont traitées, elle n'est sûrement pas de Toscanelli, car elle renferme des hérésies qui n'auraient certainement pas échappé à un astronome, à un mathématicien de sa valeur. La conception cosmographique qui y est exposée est empruntée à Marin de de Tyr, mais sans les rectifications qu'y apporta Ptolémée qui déclare beaucoup trop grande l'extension prêtée à l'Asie par Marin de Tyr. Enfin la géographie de la Chine exposée dans la lettre retarde d'un siècle, c'est la géographie de Marco Polo et il est inadmissible qu'un savant comme Toscanelli, bien au courant du mouvement scientifique de son époque ait pu commettre une si grossière erreur.

Or, c'est à ces idées vieillies de Marco Polo qu'en est resté Christophe Colomb, on le voit parler continuellement des provinces de Cathay et de Mangi, du grand Khan, des villes de Quinsay et de Zayton, c'est pour lui un évangile et c'est celui-là qu'on aurait prêté à Toscanelli!

L'identité même de ces idées dans les écrits de Colomb et dans la lettre attribuée à Toscanelli, est un indice très grave de la fausseté de

cette dernière, alors surtout que telle n'était plus la doctrine courante en Europe.

Il semble d'ailleurs qu'on ne soit pas absolument d'accord sur la valeur scientifique de Toscanelli et nous regrettons que M. Vignaud n'ait pas songé à nous renseigner sur ce point précis et sur la vie du prétendu correspondant de Colomb. Jouissait-il auprès de ses compatriotes et de ses contemporains d'une réputation unanime de savant? Il nous semble que, dans un but intéressé, M. Uzielli a singulièrement surfait l'astrologue de Florence en forçant les textes.

Quant à la carte prêtée à Toscanelli; elle ne pouvait être que la traduction graphique des idées exprimées dans la lettre. Ce n'était pas avec un tel document qui, sûrement, ne ressemblait pas à une carte marine, mais bien plutôt à une mappemonde, qu'il était possible de naviguer. Elle devait seulement indiquer les 130 degrés qu'il y avait à parcourir pour arriver en Asie tandis que Cipangu n'était séparée de l'île Antilia que par 60 degrés.

Or, cela paraît certain, ce n'est pas une carte semblable que Colomb et son compagnon Pinzon consultaient du 23 au 25 septembre 1492, y cherchant des îles qui y étaient représentées et que tous deux s'impatientaient de ne pas rencontrer, armés qu'ils semblaient être d'une inébranlable confiance.

Enfin, d'après les termes mêmes employés par Las Casas, la carte consultée avait été dressée par Colomb lui-même et non par Toscanelli. Si elle l'eût été par ce dernier, Colomb n'aurait pas manqué de le dire. Il semble donc bien que sinon la carte elle-même, du moins les indications qu'elle contenait n'avaient pas un caractère théorique, mais exclusivement pratique. Elles ne pouvaient provenir d'un savant qui n'avait jamais voyagé, mais bien d'un homme qui avait l'expérience de ces travaux et qui y avait consigné le résultat de ses découvertes. Cet homme, quel était-il? Sinon le pilote dont ont parlé les contemporains de Colomb, Oviedo, Las Cases lui-même, qui, emporté par fortune de mer, aurait fortuitement gagné les Antilles. M. Vignaud examine ces divers écrits et conclut que Colomb fut informé de la découverte inopinée des îles transatlantiques et qu'il dut fixer sur le parchemin le gisement de ces terres nouvelles.

Que toutes ces réflexions paraissent assez plausibles, tous ces raison-

nements assez vraisemblables, rien de mieux, mais alors se posent ces questions : pourquoi ces supercheries, qui les a faites ? Quand les a-t-on faites ? C'est donc dans le but de fournir à ses prétentions scientifiques l'appui d'un savant renommé que Colomb aurait eu recours à cette supercherie. Cela paraît d'abord terriblement machiavélique, mais quand on se rappelle les innombrables mensonges que Colomb a échafaudés pour se faire valoir, tels ses prétentions nobiliaires, ses longs voyages, ses études passionnées, afin de faire croire qu'il joignait la pratique et l'expérience à la théorie, on ne peut s'empêcher de réfléchir et d'y trouver une certaine vraisemblance. C'est la punition du menteur qu'on croie qu'il ment encore alors même qu'il dit la vérité !

Quelle est la date du faux ? Il y a tout lieu d'admettre avec M. Vignaud que c'est sinon dans les derniers temps de la vie de Colomb qu'il a été pratiqué, du moins après le troisième voyage, car tous les documents dans lesquels il parle de ses idées cosmographiques sont postérieurs à sa découverte, constatation nouvelle du caractère fortuit de cette dernière.

Et cependant nous savons que le bruit de relations entre Toscanelli et Colomb avait antérieurement couru, il avait même pris assez de consistance à l'étranger pour qu'en 1494, le duc Hercule d'Este — ceci même est contesté — ait fait opérer dans les papiers de l'astronome florentin des recherches qui ne donnèrent aucun résultat. Ce serait là un fait très important et sur lequel on s'est appuyé pour attester les relations de Colomb et de Toscanelli, bien qu'on n'ait jamais pu découvrir le moindre témoignage qui soit venu le confirmer.

Nous ne sommes pas d'accord avec M. Vignaud lorsqu'il attribue à Barthélemy la paternité du faux ? Pourquoi aller chercher celui-ci lorsqu'on a sous la main celui qui y est le plus directement, le *seul* intéressé. Ce serait pour combattre les récits qu'on faisait ouvertement alors de l'histoire du pilote qui aurait confié à Colomb le secret de sa découverte et pour lui donner une base scientifique que Barthélemy aurait fabriqué le faux? Barthélemy est plus instruit que son frère, — il est bon cartographe — il a plus voyagé, il lui est en tout supérieur ; ce n'est pas une raison pour lui attribuer par amour fraternel les iniquités de Christophe. Donner, après coup, une base scientifique à une découverte, cette idée pouvait venir à l'esprit de Colomb, qui en était l'au-

teur, mais à l'esprit de son frère? Si leur écriture à tous deux se ressemble à s'y méprendre, il n'en faut pas profiter pour attribuer à Barthélemy la transcription du texte latin de la Colombine. D'ailleurs tous les arguments mis en avant par M. Vignaud contre Barthélemy peuvent aussi bien être employés contre son frère, avec bien plus de vraisemblance encore, car il était le seul en jeu et peu devait importer à Barthélemy que la découverte de son frère fut ou non le résultat d'études antérieures, puisqu'elle était faite et qu'on en tirait parti.

A quoi bon imaginer un dissentiment entre les deux frères et empêcher Barthélemy de se servir du faux qu'il aurait commis pour le laisser dormir jusqu'au moment où Las Casas devait le publier? N'aurait-il pas été plus simple de le détruire? Nous ne nous chargerons pas de résoudre toutes les questions soulevées par M. Vignaud au sujet de l'auteur de faux et des raisons pour lesquelles il a été commis, c'est à notre sens le point faible de la thèse de M. Vignaud.

Semer habilement le bruit, laisser croire qu'il aurait eu des relations scientifiques avec Toscanelli, sans jamais l'avouer complètement, tel aurait été le rôle de Colomb; mais dans quel but? S'il publiait la lettre de 1474, tout l'honneur de la découverte ne serait-il pas revenu au savant Florentin? Il valait mieux laisser planer le doute, laisser croire que Colomb n'avait fait que soumettre à Toscanelli ses hésitations, c'était toujours se conserver l'honneur d'avoir conçu le premier l'idée de la découverte.

Quels que soient les raisonnements qu'accumule M. Vignaud, il ne nous convainc pas et nous avouons ne pas comprendre les raisons d'une supercherie qu'on maintient cachée et qui aurait pu éclater tout de suite, sinon du vivant de son auteur, tout au moins au lendemain de sa mort.

« Au surplus, comme le dit M. Vignaud, quel que soit l'auteur de la supercherie et la date à laquelle elle aurait été commise, que Colomb y ait participé ou qu'il ne l'ait connue qu'après le fait accompli; qu'il se soit abstenu par prudence de mentionner cette pièce compromettante, tout en espérant en profiter, ou qu'il ait jugé dès l'origine qu'elle était inutile et dangereuse pour lui, le résultat reste le même et les conjectures que l'on peut faire à cet égard n'ont qu'un intérêt de curiosité. Le fait essentiel, le fait nouveau que cette étude a pour objet d'établir

c'est que tout indique que la lettre à Martins est apocryphe et qu'elle a été fabriquée pour faire croire que la découverte du Nouveau Monde était le résultat d'une théorie scientifique appartenant à Colomb et sanctionnée par un grand savant alors qu'elle était uniquement due à des indications pratiques dont Colomb et les siens n'ont jamais dit un mot. »

A ces conclusions ainsi formulées nous acquiesçons volontiers. Nous croyons qu'on aurait pu réussir un plus grand nombre de preuves véritablement topiques, en élaguer certaines autres qui nous paraissent ou faibles ou sujettes à discussion telles que le latin de la lettre qui ne nous paraît pas être au-dessous de celui qu'écrivaient les savants de l'époque et qu'il aurait fallu en tous cas comparer à du latin de Toscanelli. Mais nous devons rendre hommage à la vaste érudition, à l'abondance des arguments, à leur enchaînement et à leur puissance, à l'ingéniosité des rapprochements, en un mot, à la force de la dialectique employée par M. Vignaud. Mais il est surtout un point sur lequel je dois insister, c'est la parfaite bonne foi et la belle humeur avec lesquels il reconnaît tous les droits de M. de La Rosa à la paternité de la thèse qu'il a faite sienne par l'ardeur de sa conviction, et l'acharnement inlassable avec lequel il s'efforce de faire partager son opinion à ses lecteurs. Il y a là pour nos jeunes collègues un bel exemple à suivre, un modèle à imiter. Gabriel Marcel.

Manuel M. de Peralta : *Exposé des droits territoriaux de la République de Costa-Rica.* Paris, 1898, in-8 de vi-374 p., carte. — *Juridiction territoriale de la République de Costa-Rica.* Réplique à l'exposé de la République de Colombia. Paris, 1890, in-8 de 516 p. — *Atlas histórico-geográfico de la Republica de Costa-Rica, Veragua y Costa de Mosquitos.* Madrid-Bruxelles, 1899 in-4 de 26 pl. — *La géographie historique et les droits territoriaux de la République de Costa-Rica.* Aperçu critique avec documents à l'appui. Paris, 1900, in-4° de viii-385 p., 12 cartes.

« Les délimitations de territoire entre les divers Etats de l'Amérique

du Sud, souvent si vagues, si indécises, surtout dans les régions presque inhabitées des *llanos*, se fixent peu à peu d'une manière définitive. Des traités, des arbitrages, mettent fin aux prétentions exorbitantes que la plupart de ces Etats s'attribuaient sur le domaine de leurs voisins, et les postes qui s'établissent aux points extrêmes semblent devoir régler la mise en pratique du texte des conventions. »

Ces lignes, par lesquelles M. Victor Huot commençait, en l'année 1892, la notice accompagnant sa *Carte des délimitations politiques de l'Amérique Méridionale* (*Année Cartographique*, 2e suppl., 1892, pl. 3), n'ont pas cessé d'être vraies aussi bien pour l'Amérique Centrale que pour l'Amérique du Sud ; si toutefois l'habile cartographe publiait, après dix ans écoulés, une nouvelle carte du même genre, on pourrait y constater du premier coup d'œil que l'étendue des « frontières considérées comme définitives » s'est singulièrement accrue. C'est surtout dans la partie septentrionale de l'Amérique du Sud que la délimitation des différents Etats a progressé ; l'Angleterre, la France, la Suisse ont rendu, en qualités d'arbitres, des arrêts qu'on peut discuter et critiquer, mais devant lesquels les parties se sont presque toujours inclinées ; de là un réel progrès dans la géographie politique de ces régions.

C'est entre les deux républiques de Colombie et de Costa-Rica que le Président de la République Française, choisi comme arbitre le 4 novembre 1896, a été appelé à intervenir ; il a dû les départager dans le différend qui avait surgi entre elles à propos de leurs frontières continentales, la République de Costa-Rica réclamant pour limites, du côté de l'Atlantique, l'île de l'Escudo-de-Veragua et le fleuve Chiriqui (Calobebora), et, du côté du Pacifique, le fleuve Chiriqui-Viejo, à l'Est de la pointe Burica, tandis que les Etats-Unis de Colombie faisaient aller leur territoire jusqu'au cap Gracias-à-Dios du côté de l'Atlantique, et jusqu'à la bouche du fleuve Golfito dans le golfe Dulce du côté du Pacifique.

Pour justifier devant l'arbitre les prétentions du Costa-Rica, notre vice-président, le marquis M. de Peralta, a rédigé un *Exposé des Droits Territoriaux de la République de Costa-Rica* dans lequel il s'applique à montrer 1° ce que le pays de Veragua a été depuis sa découverte par Christophe Colomb jusqu'à l'émancipation des colonies espagnoles ; 2° ce qu'a été Costa-Rica, taillée pour ainsi dire dans la Veragua primi-

tive, avec laquelle elle ne fit qu'un jusqu'en 1540, date de la création de la province de Cartago ou Costa-Rica ; 3° que Costa-Rica ne revendique rien qui ne lui ait été légitimement accordé et reconnu par les lois et par la nature des choses dans le développement progressif de l'administration coloniale, soit comme corps politique, soit comme entité géographique.

L'énumération de ces trois thèses suffit à faire comprendre quel grand intérêt historique, et non pas seulement politique, présente le mémoire de notre savant collègue ; il est très soigneusement rédigé, et tous ceux qui auront à s'occuper de l'histoire et de l'histoire géographique de l'Amérique centrale aussi bien que de son ethnographie devront y avoir recours. Ils y verront comment, jusqu'en l'année 1540, Costa-Rica n'existe pas encore comme gouvernement indépendant ; tout le territoire baigné par la mer du Sud (Bruselas) fait partie intégrante de Nicaragua, et tout son territoire sur le versant de l'Atlantique fait partie de Veragua. C'est Charles-Quint qui, par la *réal cedula* du 29 novembre 1540, crée une province de Costa-Rica ou Veragua royale, distincte du duché de Veragua, dont l'occupation régulière et la colonisation commence en 1560 avec le licencié Cavallon, auquel succède Juan Vasquez de Coronado, dont Perafan de Ribera continue l'œuvre de découverte et de conquête. Pour parfaire cette œuvre, soumettre définitivement à la civilisation chrétienne l'immense province de Costa-Rica, faciliter la défense de son littoral contre les constantes déprédations d'audacieux corsaires, Philippe II, par la *réal cedula* du Pardo (1er décembre 1573), divise en deux parties le territoire qui avait porté depuis 1540 les noms de Costa-Rica, Véragua royale ou province de Cartago ; l'une, située au sud du Desaguadero entre le port de San Juan (le *Greytown* des Anglais) et l'Escudo de Veragua et l'embouchure du rio Calobebora, continue à porter le nom de Costa-Rica, tandis que l'autre, située au nord du Desaguadero entre le port de San Juan et le rio Aguan, prend le nom indigène de *Taguzcalpa* (terre de l'or). La première de ces provinces, qui conserva pendant toute la durée de la domination espagnole les limites que lui avait données Philippe II en 1573, c'est la république actuelle de Costa-Rica ; quant au Taguzcalpa, qui n'a jamais réussi à s'organiser d'une manière indépendante,

une partie de son territoire porte aujourd'hui le nom de Côte de Mosquitos.

Nous ne suivrons pas ici notre savant confrère dans tous les renseignements qu'il fournit, soit sur la période de l'administration coloniale espagnole, soit sur la période antérieure. Il faut, pour se rendre un compte exact de l'érudition qu'il a mise au service de sa cause, lire et son *Exposé*, et la Réplique que, sous le titre de *Juridiction territoriale de la république de Costa-Rica*, il a faite à l'exposé de la République de Colombie ; il faut en même temps lire les pièces justificatives publiées à la suite de chacun de ces mémoires, et les éclaircissements qui les accompagnent. Ce sont là, en dépit du caractère tendanciel inhérent à des travaux de ce genre, de véritables œuvres d'historien. Elles ont leur complément indispensable dans le bel Atlas de cartes anciennes qu'a composé dès 1890 M. de Peralta et dans son aperçu critique sur *la géographie historique et les droits territoriaux de la République de Costa-Rica*, qu'accompagnent 16 nouvelles cartes historiques, un vocabulaire des points géographiques les plus importants pour la question des limites entre le Costa-Rica et la Colombie, un tableau de positions géographiques, de nouveaux documents et leur reproduction photographique. Cet ensemble de publications constitue, pour l'histoire de l'Amérique Centrale, sous quelque point de vue qu'on l'envisage, un dossier des plus précieux et des plus complets.

Il est toutefois un certain nombre de questions (notre excellent vice-président nous le concédera sans aucun doute) sur lesquelles ses nouvelles publications piquent la curiosité, mais ne la satisfont pas pleinement. Bien des faits y sont simplement signalés qui, dans une histoire complète du pays, seraient étudiés de toute autre façon ; il ne peut en être ainsi dans des travaux qui, par leur nature même, ne doivent envisager les événements que dans leurs rapports avec une question déterminée. A différentes reprises, par exemple, le marquis de Peralta a cité des documents de la fin du XVIIe siècle relatifs aux pirateries commises sur la côte de l'isthme (cf. en particulier *Géographie historique de Costa-Rica*, p. 220-241); n'y aurait-il pas un moyen de fournir des indications plus précises sur ces exploits des derniers flibustiers? Rien de semblable ne s'est-il produit au XVIIIe siècle ? Sans doute (un document de l'année 1751 l'atteste) les provinces de Terre-

Ferme ont alors considérablement perdu de leur opulence (*Ibid*, p. 262-263) ; toutefois des étrangers trouvent encore à y commercer puisque, en 1745, le roi Philippe V charge don Alonzo de Eredia de « punir et extirper le commerce illicite que quelques habitants entretiennent et cultivent avec ses ennemis et d'autres étrangers » (*Ibid.*, p. 251-257) ; pourquoi n'y trouvait-on pas également à piller ? Un très curieux document conservé à la Bibliothèque Nationale (nous comptons le publier in-extenso un peu plus tard) en fournit la preuve manifeste, et semble en même temps indiquer à quelle nationalité appartenaient les pirates qui, vers 1690, visitèrent les côtes du fond de la mer des Antilles. Dans ce mémoire, daté de février 1763, le sieur Vivant de Maissagues, lieutenant réformé, signale l'existence des flibustiers français dans la baie de San Blas. « Après l'avènement de Philippe V au trône d'Espagne, dit-il[1], un petit nombre de flibustiers français *accoutumé à visiter la côte de la province de Tierra Firma entre l'isthme de Panama et le golfe de Darien* se retira à la pointe et baye de San Blas » ; ces flibustiers fusionnèrent avec les débris de l'ancienne colonie écossaise de Darien et avec les « habitans anciens et naturels du pays, peuples toujours libres et ennemis irréconciables des Espagnols, qui, en ce moment, [en 1763], sont en quelque manière leurs tributaires... Ils infestent (répète notre auteur un peu plus loin) les costes voisines des Espagnols, et pour les infester ils n'ont besoin que de leurs pirogues, seuls batimens qu'ils ayent encore pu avoir. C'est pourtant avec ces pirogues qu'ils ont forcé les Espagnols... à devenir en quelque manière leurs tributaires. » Après avoir lu ces lignes, et encore celles-ci : « Leur religion est simple : ils reconnoissent un être suprême et n'ont d'autres prêtres que les magistrats qu'ils se choisissent. S'entr'aider, s'entre-secourir et tenir leur parole, voilà leur culte et leur religion », je me demande vraiment si ces flibustiers ne sont pas, autant que les Indiens eux-mêmes « les barbares et les infidèles » contre lesquels le sergent-major Don Baltasar Francisco de Valdurama, gouverneur et capitaine-général de Costa-Rica, chargea en décembre 1728 le capitaine Francisco Morales de défendre les villages de San-Bernardino-de-Quepo, Boruca et San-Francisco-de-Taraba (*Juridiction territoriale...*, p. 346).

1. Bibl. Nat., manuscrits fr., n° 6235,, fol. 486 et suiv.

Quoi qu'il en soit de ces conjectures et de ces légères critiques, une chose est certaine : les travaux de notre savant vice-président font excellente figure dans la collection, déjà considérable, de documents et de mémoires publiés à propos de contestations de frontières par différentes républiques hispano-américaines. Américanistes, géographes et historiens doivent l'en remercier et l'en féliciter également.

Henri Froidevaux.

Gallois (L.) : *Les Andes de Patagonie*, Paris, librairie Armand Colin, (1901) in-8 de 28 p., cartes et grav. Extrait des *Annales de géographie*, t. X, 1901 (n° du 15 mai 1901).

C'est à l'aide des volumes remis au tribunal arbitral de Londres par la République Argentine que M. Lucien Gallois, maître de conférences de Géographie à l'Ecole normale supérieure, a rédigé l'importante étude dont on vient de lire le titre. Aux travaux déjà publiés depuis plus ou moins longtemps sur ce point du globe, il lui a été possible de joindre la belle série de photographies et de cartes dressées par M. F.-P. Moreno, « l'homme qui connaît le mieux les Andes » ; de la comparaison de ces documents de tout genre, de leur étude minutieuse et systématique, M. Gallois a dégagé avec beaucoup de sagacité les principaux traits de la topographie de cette région du globe, qui est le pays par excellence des phénomènes glaciaires, et a particulièrement insisté sur le régime hydrographique de cette contrée, où les fleuves sont encore en pleine période d'activité, sur les brusques changements de direction des rivières, sur les curieux phénomènes de capture qui y ont été constatés. Voici comment M. Gallois, à la fin de son travail, résume les données actuellement incontestées de la topographie des Andes de Patagonie : « C'est une région montagneuse, déjà façonnée par l'érosion, qui, à la suite de la période glaciaire, s'est encore affaissée sous les eaux; le voisinage de la mer, en même temps qu'un mouvement d'exhaussement actuel bien constaté, y a ouvert un nouveau cycle d'érosion, favorisé par des précipitations intenses, aidé par l'instabilité du sol, dont le résultat a été le détournement vers l'Ouest de presque toutes les eaux qui auparavant allaient à l'Atlantique. »

Une excellente carte en trois feuilles, à l'échelle du 1 : 1,500,000e, — réduction de la carte d'ensemble en six feuilles à 1 : 1,000,000e de toute l'Amérique du Sud au delà du 4° de latitude publiée dans le tome V du mémoire présenté au tribunal arbitral par le Gouvernement Argentin, — et vingt-neuf photogravures dont plusieurs sont encore inédites, accompagnent ce très intéressant travail, un des meilleurs publiés en France sur l'Amérique du Sud durant les dernières années.

Henri Froidevaux.

Nicolas Léon. *Noticias de las publicaciones originales y de Varios autores hechas hasta el Presente*, 1 br. in-8 de 16 p., avec photographie de l'auteur (Mexico, 1901). — *Familias linguisticas de Mexico* (Linguistic Families of Mexico). 1 br. in-8 de 13 p. (Mexico, 1901). — *A Mazahua Catechism in Testera-Amerind hieroglyphics*, translated by M. F. F. Hilder. (Extrait de l'*American anthropologist*, n° d'oct.-déc. 1900).

La première des brochures ici annoncées nous donne la liste soit des publications originales, soit des réimpressions dues à la plume infatigable de M. le Dr N. Léon. Elle n'a, du reste, été tirée qu'à cent exemplaires. Nous la croyons appelée à rendre un véritable service aux bibliographes, à leur épargner de longues et studieuses recherches. Elle supplée aux lacunes qui se peuvent signaler dans d'autres publications du même genre et rend un éclatant témoignage à la prodigieuse activité déployée par l'auteur dans les branches les plus diverses du savoir humain : histoire, ethnologie, linguistique, biologie, etc. Un autre titre acquis par M. N. Léon à la reconnaissance du monde de l'érudition, c'est le grand nombre d'ouvrages par lui réimprimés et dont plusieurs d'une importance exceptionnelle. Citons par exemple l'*Arte del idiome Zapoteca* du R. P. J. de Cordoba, — les *Cuatro libros de la Naturaleza y virtudes medicinales de las plantas*, etc., que Fr. Francisco Ximenes avait extraits des œuvres du Dr Fr. Hernandez et imprimés à Mexico en 1615, etc.

L'essai de classification des langues du Mexique mérite d'être signalé comme le plus complet peut-être qui ait été donné jusqu'à ce jour. Il établit d'une façon péremptoire à quel groupe se doit rattacher chaque idiome. Tout au plus aurions-nous à faire quelques réserves sur certains points de détail. Ainsi, les langues qualifiées par l'auteur de *Pimanas* et comprenant par exemple le Pima, le Cora, le Cahita, le Tepehuan, le Tarahumar n'auraient droit, ce semble, à constituer qu'un sous-groupe. Leur parenté avec le Mexicain n'est guère contestable et il faudrait les faire, ainsi que ce dernier, rentrer tous dans la grande famille *Nahuatlane* ou, pour être plus bref, *Nahuatle*. Encore n'est-il pas certain que le Cora ne doive constituer un autre sous groupe à part avec le Mexicain dont il paraîtrait se rapprocher bien plus que du Pima.

Une observation du même genre mérite d'être faite au sujet du *Matlatzinea* ou *Pirinda*. Pourquoi en faire une famille à part dont il constitue, en définitive, l'unique représentant ? L'étude comparée du vocabulaire aussi bien que de la grammaire atteste une communauté d'origine avec l'Othomie et le Mazahua. C'est ce que nous nous sommes efforcés d'établir dans un précédent travail et ce que nous espérons bientôt achever de démontrer. Tout ce que l'on peut admettre, c'est que la tendance au monosyllabisme ne se manifeste pas d'une façon aussi tranchée en Matlatzinca que dans les dialectes congénères.

N'eût-il pas été bon, enfin d'indiquer la division des langues du type Maya-Quiché ou *Mayanes* en deux groupes bien tranchés : 1° L'occidental, beaucoup plus archaïque de formes, comprenant le Guatémalien (*Quiché*, *Tzutuhil* et *Kachiquel*), le *Mam ou Zaklohpakap* du Soconusco, peut-être éteint aujourd'hui, et le Pokome avec ses dialectes (Cakgi, Pokoman et Pokomchi) ; 2° L'oriental dans lequel nous rangerons le Quélène du Chiapas (*Tzotzil*, *Tzendale* ou *Tzeldale* et, sans doute aussi *Chanâbal* de Comitan), le Maya du Yucatan ou Yucatèque sous ses formes tant anciennes que modernes, et, pour terminer, le Huaxtèque parlé sur le littoral de la mer des Antilles, au nord du pays des Totonaques et qui semble se trouver vis-à-vis du Yucatèque un peu dans le même rapport où se trouve le Portugais vis-à-vis de l'Espagnol, le Roumain vis-à-vis de l'Italien.

Le plus curieux et, sans doute aussi, le plus important des mémoires

auxquels ce compte rendu se trouve consacré, c'est, à coup sûr, le recueil de prières à l'usage des indiens Mazahuas, et composé suivant la méthode pictographique. Un mot d'explication à ce propos ne sera pas jugé superflu. Le R. P. Testera, on le sait, voyant que son peu d'expérience dans la langue Nahuatle ne lui permettait pas de remplir comme il l'aurait désiré le rôle d'ouvrier évangélique, imagina, si nous osons employer cette expression, de s'adresser plutôt aux yeux des néophytes qu'à leurs oreilles. Plusieurs procédés furent par lui employés pour arriver à ce but.

Tantôt, il eut recours au dessin ou tout au moins, à la pictographie. On instruisait les auditeurs au moyen d'images. Celle d'un indien agenouillé aux pieds d'un *Padre* servait à leur donner l'idée de ce qu'est le sacrement de pénitence.

Tantôt, et spécialement pour apprendre aux indigènes à dire leurs prières en latin, le R. P. prenait des hiéroglyphes mexicains désignant des objets dont le nom rappelait plus ou moins phonétiquement un terme de la langue latine. Eclaircissons ceci au moyen d'un exemple ; s'il s'agissait par exemple d'enseigner l'oraison dominicale, on commençait par dessiner un étendard, appelé *Pantli* comme équivalent de *Pater*, puis un opuntia *Nochtli* pour exprimer *Noster* et ainsi de suite. Tantôt enfin, Testera se contentait de simples aide-mémoires, à l'exemple de ceux par exemple qui font un nœud à leur mouchoir pour se rappeler ce qu'ils craignent d'oublier. Dans ce cas, le pieux missionnaire donnait à son interlocuteur un nombre de petits cailloux égal à celui des mots de la phrase à retenir. C'était à ce dernier à se débrouiller ensuite comme il pouvait. L'exemple de Testera ne tarda pas à être suivi par les autres missionnaires. Bientôt toutefois, ceux-ci s'étant familiarisés avec les langues du pays, beaucoup d'Indiens d'ailleurs ayant appris l'espagnol, les procédés Testeriens se trouvèrent presque partout mis en oubli. On les remplaçait par les caractères latins d'un usage bien plus commode. Toutefois, dans les pays où se parlent des dialectes de la famille Othomie, ils ont continué à se maintenir jusqu'à nos jours. Cela pouvait tenir en partie, comme l'observe le Dr N. Léon, à ce que ces idiomes avec leur phonétique si rude, si étrange, se prêtent assez mal à une transcription au moyen de notre alphabet. Quoi qu'il en soit, le manuel reproduit par notre auteur est dû au père G. de

Ripaldu qui le fit imprimer en 1616. Une réimpression avait eu lieu en 1771. Il est, comme on s'en peut facilement rendre compte, rédigé en pictographie, et nous devons savoir un gré tout particulier au savant docteur, de l'avoir mis à la portée des Américanistes.

Comte de CHARENCEY

NICOLAS LEON. *Lyobaa o Mictlan, guia historico-descriptiva, presente de la delegacion Mexicana a los miembros de la segunda Conferencia international Americana*, 1 vol. in-8 de 106 p. avec de nombreuses cartes et plans, Mexico, 1901.

Cet ouvrage, dont la composition a été confiée au savant Dr Nicolas Léon par la délégation Mexicaine, constitue un des travaux les plus importants qui aient paru jusqu'à ce jour sur les antiquités de la Nouvelle Espagne. Entrepris surtout dans le but de faciliter leurs recherches aux savants américains, il commence par un texte espagnol dont la traduction anglaise termine le volume. La partie intermédiaire est composée d'une soixantaine de plans, cartes et dessins nous donnant une idée aussi complète qu'exacte des monuments qui ont rendu célèbre le nom de Mitla.

Quoi qu'il en soit, M. Nicolas Léon fournit d'utiles renseignements à leur sujet. Les plus anciens d'entre eux dateraient, de l'avis des archéologues de profession, du VIIe au VIIIe siècle de notre ère et l'époque de la fondation des autres ne doit pas, suivant toute apparence, passer pour très postérieure. Parmi les monuments existant aujourd'hui encore dans le sud du Mexique, on en citerait peu remontant à une pareille antiquité. Les premiers édifices datés que l'on trouve en pays Maya ne sont pas antérieurs, on le sait, aux VIIIe ou IXe siècles. En tout cas, l'on peut voir par là que le Dr Brinton rajeunissait trop ces vénérables restes de civilisations disparues, lorsqu'il nous dit que, sauf peut-être certains tumuli dont la chronologie ne serait, d'ailleurs, guère possible à établir, il n'y a pas dans toute l'Amérique du Nord, de monuments plus anciens que l'an mille.

On ne saurait nier d'ailleurs la grande ressemblance de style entre les mystérieuses *Casas grandes* et les temples de Mitla. De part et

d'autre, nous voyons régner un mode d'ornementation à peu près identique.

Il consiste en *grecques* incluses dans un quadrilatère.

Cela paraît chose importante à constater et nous ne serions nullement surpris, pour notre part, que ce soient des émigrants de race Nahuatle qui aient été porter la civilisation en pays Zapotèque. Ils auraient soumis à leur domination les Pètelas, anciens habitants du pays, lesquels policés jadis par les Olmèques et les Xicalancas se rattachaient au courant Floridien ou Toltèque oriental de L. Angrand.

Tout en reconnaissant, d'ailleurs, ce qu'offrent d'incertain, les récits à nous transmis par la tradition indigène concernant le prétendu empire Toltèque qui se serait étendu de la mer des Antilles au Pacifique, un fait reste hors de doute. Nous voulons parler de puissantes migrations Nahuas pour les régions du sud qui ont dû s'effectuer vers ce temps-là.

Un mot maintenant au sujet de l'état actuel des ruines de Mitla. Le premier groupe, formé de trois édifices carrés est, pour ainsi dire, situé dans un bas-fond. Le second groupe ou salon des cryptes ne comprend qu'un bâtiment carré. Quant au suivant, il se compose de deux constructions dans un état de conservation plus satisfaisant que les autres. Enfin, le dernier groupe ressemblant au premier par son aspect général, est comme celui-ci formé de trois carrés. L'ensemble de ces monuments couvre une aire de 300 mètres du sud au nord et autant de l'est à l'ouest. Leur superficie totale ne serait pas inférieure à 150,000 mètres. En ce qui concerne leur orientation, elle présente un caractère d'uniformité véritablement remarquable. En aucun cas, la direction des murs ne dépasse pas de plus de quatre ou cinq degrés les points magnétiques déterminés par la boussole.

Les matériaux employés pour ces constructions consistent en pierre, en adobe, en bois dont on devait faire grand usage et enfin en pierre de trachite que le pays fournit en abondance. On se servait d'un ciment de sable et de chaux pour les couvertures aussi bien que pour les planchers. Les travaux de maçonnerie méritent d'être signalés en raison de leur perfection. On admire, à bon droit, la précision avec laquelle les pierres se trouvent ajustées et la solidité du travail. Pour ne pas prolonger outre mesure ce compte rendu, nous ne disons rien des substruc-

tions qui sont cependant considérables, ni de la façon dont les édifices se trouvaient couverts et éclairés.

Ajoutons qu'indépendamment des palais dont il vient d'être parlé, l'on trouve tant à l'est qu'à l'ouest des terrepleins à forme pyramidale, et construits en adobe. Ils enclosent une et parfois plusieurs cours. Servaient-ils de soubassement à des édifices aujourd'hui disparus ? C'est ce qui reste douteux.

L'auteur nous donne, à la suite de cette description, une liste des écrivains ou voyageurs s'étant occupés des ruines de Mitla, puis une sorte de table étymologique des noms des localités environnantes et enfin un petit vocabulaire zapotèque et espagnol. Tout cela suffira à nous former une juste idée de la valeur du livre de M. le Dr Nicolas Léon. Sa publication rendra un service des plus importants à tous ceux qui s'occupent d'histoire ou d'archéologie américaines.

Comte de Charencey.

MOUVEMENT AMÉRICANISTE

Musée d'Ethnographie. — *État des entrées et des sorties du Musée de 1891 à 1900 :*

COLLECTIONS D'AFRIQUE, D'AMÉRIQUE, D'OCÉANIE RÉUNIES			AMÉRIQUE SEULE		
années	entrées	sorties	années	entrées	sorties
1891	1,718	79	1891	464	7
1892	1,726	57	1892	902	10
1893	1,813	443	1893	350	249
1894	1,800	419	1894	313	166
1895	2,193	200	1895	323	106
1896	1,965	213	1896	459	204
1897	1,931	169	1897	1,196	»
1898	2,155	253	1898	1,901	56
1899	2,170	105	1899	206	32
1900	1,953	»	1900	492	»

Nouvelle collection de l'Amérique centrale au Trocadéro. — Le musée d'ethnographie, grâce au concours généreux de M. le duc de Loubat, vient de s'enrichir récemment de nouvelles pièces archéologiques.

Ce n'est que vers 1886, que les objets provenant de Costa-Rica firent pour la première fois leur apparition au musée, avec une petite série de 8 pièces offertes par M. J. Roques.

En 1893, M. Pector fit le don d'un grand métatll en pierre très intéressant, terminé par une face humaine. Un peu plus tard, la famille de M. Georges Révoil nous fit parvenir une petite collection qu'il avait recueillie pendant son séjour au Costa-Rica, composée de 28 vases en terre cuite, 11 sculptures sur pierre, 6 pendentifs de colliers, 7 haches.

Depuis quelques années le développement de cette partie des collection demeurait stationnaire, lorsqu'en 1901, M. le vicomte Albert de Baroncelli, offrit à M. le Conservateur Hamy pour le Musée, une nouvelle série de 52 pièces, venant de Cartago (16 vases ou fragments en terre cuite, 2 statuettes en pierre et 34 haches).

Enfin cette année, M. le duc de Loubat fit l'acquisition de la collection, objet de cette note. Cette collection, rassemblée par M. Emile Jore, consul de France à San José, nécessite une vitrine entière pour son installation et se dénombre ainsi : 124 vases ou fragments en terre cuite, 24 statuettes ou ustensiles en pierres, 18 haches en pierre, 1 en coquille.

Tous les objets qui la composent parviennent des fouilles faites dans les vieux cimetières indiens que l'on trouve en grande quantité dans la région située entre San José, sur le versant du Pacifique, et Cartago, sur celui de l'Atlantique. Ces deux villes, qui ne sont séparées que par une distance de 20 kilomètres, sont reliées entre elles par une route et par un chemin de fer passant par le col d'Ochomogo. C'est tout le long de cette grande voie naturelle de communication entre les deux Océans qu'il y a, nous dit M. Jore « pour les amis des recherches préhistoriques en Amérique, un champ d'études vaste et plein d'intérêt, ayant en outre le grand avantage d'être facilement explorable ».

Ce nouveau don de notre bienfaiteur, en complétant ce que nous avions déjà de Costa-Rica, nous offre une réunion d'objets anciens en variété suffisante pour que l'on puisse en apprécier l'art si divers et nous permet d'étudier à présent : des vases de terre, le décor peint, gravé ou en relief, du travail de pierre, les armes, les ustensiles, les ornements, les statuettes de cette partie de l'Amérique centrale.

J. Hébert.

Une chaire d'antiquités américaines au Collège de France. — L'enseignement français de l'Américanisme compte désormais une chaire de plus. En effet, par décret du 16 avril dernier, l'Administrateur du Collège de France a été autorisé à accepter, au nom de cet établissement, une généreuse donation de M. le duc de Loubat, destinée à la création d'un cours d'antiquités américaines. Ultérieurement, une déli-

bération de l'Assemblée des professeurs du Collège, en date du 29 juin 1902, ratifiée par arrêté ministériel du 11 juillet a chargé de ce cours notre collègue, M. Léon Lejeal qui, depuis lors, a représenté le Ministère et la *Société des Américanistes* au Congrès international de New-York. M. Lejeal a commencé ses leçons du Collège de France, le jeudi 15 janvier (salle n° 3), à 5 heures, et les a continuées les jeudis et samedis suivants, à la même heure. Le cours du jeudi est consacré, cette année, à l'étude des sources espagnoles de l'histoire précolombienne; celui du samedi à l'étude du calendrier mexicain et de diverses autres questions archéologiques.

Réorganisation du Musée archéologique de Mexico. — Dans son numéro du 24 décembre 1902, *El Imparcial* annonce une prochaine réorganisation du Musée archéologique de Mexico et sa séparation d'avec les collections d'histoire naturelle. Il deviendra ainsi possible d'exposer un certain nombre de séries très intéressantes qui étaient jusqu'à présent demeurées dans des tiroirs, par exemple la collection (riche de plus de 3,000 pièces) recueillie au Michoâcan par Mgr Francisco Plancarte, évêque de Cuernavaca, la collection Belmat, d'autres encore. — On songe à entreprendre en même temps une série d'explorations archéologiques et ethnographiques à Santiago de Tlaltelolco, le dernier refuge de la race Aztèque, — dans les grottes qu'habitèrent à l'est de la vallée de Mexico, les Chichimèques de Xolotl (cette exploration serait susceptible de donner une idée de la vie troglodytique des Indiens de la vallée) — en Texcoco, — entre Atzcapotlalco et Tlalpam, — enfin à San Juan de Teotihuacàn (dans le but d'en étudier la cité sacrée en débutant par les pyramides, et en continuant par la rue des Morts). — Ajoutons que les *Annales* du Musée archéologique recevraient un grand développement et auraient pour corollaires un Bulletin analogue aux *Reports* annuels de la *Smithsonian Institution* et une *Biblioteca Mexicana* conçue sur le modèle de la collection espagnole de Rivadeneyra.

— *Gravures rupestres de la table du Mahury, près Cayenne.* (Extrait d'une lettre de M. Geay, chargé d'une mission scientifique en Guyane à M. Hamy, président de la Société).

Cayenne, 1er avril 1902.

Cher monsieur Hamy,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 17 février, reçue aujourd'hui, et je me fais un plaisir de venir vous donner des renseignements sur les deux photographies qui vous ont été remises par M. le Directeur du Museum[1]. Ces deux photographies proviennent toutes les deux du bas Mahury, massif montagneux de la rive gauche désigné sous le nom de table du Mahury par la carte marine..... Le premier représente un trigonocéphale, ainsi que d'autres traits que l'on ne peut plus définir. Cette gravure..... a été effectuée dans une diabase labradorique, sur sa face presque verticale tournée légèrement au N.-O. et se trouve en face d'un immense marécage, long de plus de deux kilomètres et qui n'est accessible actuellement aux pirogues que pendant la saison des pluies, mais qui devait servir autrefois de port naturel et sûr aux Indiens.

Ceux-ci vivaient alors sur les mornes voisins, élevés de 30 à 50 mètres au-dessus du marais, sites où l'on retrouve çà et là des débris de poteries gravées et corrodées par le temps. Le marais, dont je viens de parler, communique avec un cirque qui se déverse dans le Mahury, et plusieurs entrées donnent encore accès aux eaux du fleuve, à l'époque des grandes marées. Celles-ci traversent une région boisée et marécageuse couverte de palétuviers, de lianes, de palmiers nains et de fougères.

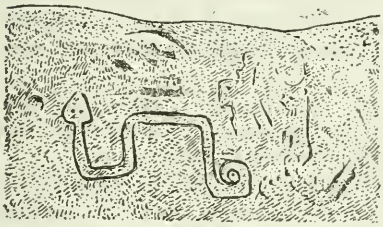

Cette roche gravée, bien que protégée contre les violences des pluies torrentielles de l'hivernage, et par sa position verticale et par le massif montagneux qui dévie les avalanches chassées par les vents impétueux du large, est cependant fortement attaquée. A la surface, la roche est grenue, rugueuse et décomposée sur plus de 0 m. 03 et les entailles présentent les mêmes caractères, ce qui semble prouver que les gravures sont très anciennes.

1 Voy *Bull. du Mus.*, t. VII, p. 3.

Sur d'autres roches plus élevées, voisines de ce site, on remarque aussi de très nombreuses traces de gravures, mais l'état très avancé de décomposition ne permet pas de se rendre compte des figures symboliques qui y ont été tracées.

Nous nous trouvons certainement ici en présence de vestiges antérieurs à la conquête de la Guyane.

L'autre photographie représente également des gravures indiennes exécutées sur la paroi verticale de diabases labradoriques très communes dans tout le massif.

Celles-ci, beaucoup plus intéressantes par leur nombre et la diversité des sujets, semblent montrer, çà et là, des reproductions de batraciens etc., avec dessins géométriques.

Le plan vertical qui porte ces gravures fait face au Sud-Ouest et les roches sont disloquées et brisées par suite d'un glissement. Situées au pied d'un monticule tourné vers le bas fleuve, elles se trouvent à peu de distance des alluvions sableuses et vaseuses, actuellement recouvertes de palétuviers sur plus de cinq cents mètres de largeur. Autrefois, c'était un rivage et les Indiens pouvaient y atterrir facilement D'ailleurs, on trouve tout près de là, sur la hauteur, de nombreux débris de poteries de l'époque.

La décomposition de ces roches extrêmement dures et résistantes présente les mêmes caractères de corrosion et d'ancienneté que celle du n° 1 et ont dû être gravées par la même peuplade.

Je suis persuadé qu'il existe encore beaucoup de ces témoins du passé guyanais ; certains sont enfouis sous la croupe des mornes et d'autres à leur pied, dans la végétation touffue des marais fangeux de la côte.

Pendant mes pérégrinations dans cette région, j'ai eu l'occasion d'observer de nombreux polissoirs indiens de formes diverses. Les uns sont des entailles fusiformes plus ou moins profondes ; d'autres des cavités *elliptiques* ou circulaires. Parmi ces dernières on en remarque quelques-unes dont le fond présente une saillie annulaire, située à peu près au milieu de la cavité. Il en existe encore qui possèdent d'autres formes et je me propose d'en prendre les photographies et les mesures exactes, afin de vous les communiquer.

F. Geay.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DES AMÉRICANISTES DE PARIS

AU 31 DÉCEMBRE 1902

Adam (Lucien), président de chambre à la Cour d'appel de Rennes (Ille-et-Vilaine).

Alvarado (Alejandro), attaché à la Légation de Costa-Rica, 53, avenue Montaigne, Paris.

Ambrosetti (Juan), *C.*, La Plata, République Argentine.

Armour (Allison V.), Room 900, 87-Wabash Avenue, Chicago.

Bassano (Duc de), 9, rue Dumont-d'Urville, Paris.

Baye (Baron de), 58, avenue de la Grande-Armée, Paris.

Baz (Gustave), Secrétaire de la Légation du Mexique, 7, rue Alfred de Vigny, Paris.

Bennett (James Gordon), 120, avenue des Champs-Élysées, Paris.

Blanc (Édouard), explorateur, 52, rue de Varenne, Paris.

Bonaparte (Prince Roland), 10, avenue d'Iéna, Paris.

Bourgeois, chef d'escadron d'artillerie, chef de la section de géodésie au Service géographique de l'Armée, Paris.

Bourget (Paul), 7, rue Monsieur, Paris.

Bovallius, *C*, à Stockholm.

Bowdich (Charles P.), 38, State Street, Boston, Massachusetts, États-Unis.

Casgrain (abbé), *C.*, Québec, Dominion Canadien.

Castellon (Hildebrando), 7, rue de la Montagne Ste-Geneviève, Paris.

Charencey (Comte de), 25, rue Barbet-de-Jouy, Paris.

Charnay (Désiré), explorateur, 46, rue des Marais, Paris.

Chavero (Dr Eduardo), *C.*, Mexico.

Cordier (Henri), professeur à l'École des Langues orientales vivantes, 3, place Vintimille, Paris

De Mier, ministre du Mexique, 7, rue Alfred de Vigny, Paris.

De Santa Maria (Dr Sanz), Paris.

De Urioste (J. A.), Paris.

De Yzcue (J. A.), *C.*, Lima, Pérou.

Diguet (Léon), explorateur, 16, rue Lacuée, Paris.

Dorado R. (Alejandro), 3, boulevard Delessert, Paris.

Ehrenreich (Dr Paul), *C.*, Nettelbeck Strasse, Berlin W.

Eustis (James B.), *C*, ancien ambassadeur des États-Unis, Paris.

Fabre (Hector), commissaire général du Canada; 10, rue de Rome, Paris.

Froidevaux (Henri), docteur ès lettres, secrétaire de l'Office colonial près la Faculté des Lettres, 47, rue d'Angiviller, Versailles.

Gatchet (Albert), *C.*, États-Unis.

Génin (E.), *C.*, Mexico.

Giglioli (Enrico H.), *C*, professeur à l'Institut des Études supérieures de Florence, Italie.

Gonzalez (Général Martin), *C.*, gouverneur de l'État d'Oaxaca, Mexique.

Gonzalez de la Rosa (M.), 171, boulevard Murat, Paris.

Grasserie (Raoul de la), juge au tribunal de Rennes, 4, rue Bourbon, Rennes (Ille-et-Vilaine).

Hamy (Dr E.-T.), professeur au Muséum d'Histoire naturelle, conservateur du Musée d'Ethnographie, membre de l'Institut, 36, rue Geoffroy-Saint-Hilaire, Paris.

Hébert (J.), inspecteur au Musée d'Ethnographie, 22, rue des Belles-Feuilles, Paris.

Herrera, *C.*, directeur du Musée de Mexico, Mexique.

Holmes (W. H.), *C*, Field Columbian Museum, Chicago, Illinois, États-Unis.

Hulot (Baron), secrétaire général de la Société de Géographie, rue de Grenelle, Paris.

Kergorlay (Comte Jean de), 6, rue Mesnil, Paris.

Lacombe (Le P.), *C*, O. M. I., Edmonton, Alta, N. W. T., Dominion Canadien.

Laugier-Villars (Comte de), 250, boulevard Saint-Germain, Paris.

Lejeal (Léon), chargé de cours au Collège de France, 14, avenue du Maine, Paris.

Lemoyne de Martigny, 10, rue de Rome, Paris.

Loubat (Duc de), *D*, *H*, 47, rue Dumont d'Urville, Paris.

Lumholz (Carl), *C*, explorateur, New-York.

Maler (Teobert), *C.*, Mexique.

Marcel (Gabriel), conservateur à la Bibliothèque nationale (Cartes et plans); 18, route de la Plaine, le Vésinet (Seine-et-Oise).

Marin, 13, avenue de l'Observatoire, Paris.

Maspero (Gaston), *H*, professeur au Collège de France, membre de l'Institut; 24, avenue de l'Observatoire, Paris.

Maudsley (Alfred R.), *C*, 32, Montpelier Square, S. W., London, Angleterre.

Mauxoir (Charles), secrétaire général honoraire de la Société de Géographie, 3, square du Roule, Paris.

Mirabaud (Paul), 42, avenue de Villiers, Paris.

Mitre (Général Bartolomé), *H*, République Argentine.

Monnier (Marcel), explorateur, 7, rue Martignac, Paris.

Montané (Dr Louis), 14, San-Ignacio, la Havane, Cuba.

Moreno (Fr.), *C*, Directeur du Muséum d'Histoire naturelle de la Plata, République Argentine.

Nuttall (Mme Zélia), 4, Beustrasse, Dresde, Saxe.

Oppert (Jules), *H*, professeur au Collège de France, membre de l'Institut; 2, rue de Sfax, Paris.

Paso y Troncoso (Francisco del), *C*, direttore del Museo nacional del Mexico; 61, via Ricasoli, Florence, Italie.

Pector (Désiré), 3, rue Rossini, Paris.

Peralta (Marquis de), *D*, ministre plénipotentiaire de Costa Rica; 53, avenue Montaigne, Paris.

Powell (John W.), *C*, director of the Bureau of Ethnology, Smithsonian Institution, Washington, États-Unis.

Putnam (Prof. Frederick Ward), *H*, Peabody Museum, Massachusetts, États-Unis.

Régamey (Félix), 4, rue Coëtlogon, Paris.

Reiss (W.), *C*, Könitz, Thuringe.

Rockhill (William Woodville), *C*, Department of State, Washington, États-Unis.

Santa-Anna-Néry (Baron de), 91, rue de la Béotie, Paris.

Saussure (Henri de), *C*, Genève (Suisse).

Saville (H. Marshall), American Museum of Natural History, New-York, U. S. A.

Schmidt (Waldemar) *C*, Copenhague (Danemark).

Seler (Dr Eduard), *C*, 3, Kaiser Wilhelmstrasse, Steglitz, par Berlin.

Turenne d'Aynac (Comte Louis de), 9, rue de la Bienfaisance, Paris.

Vanderbilt (William Kissan), *D*, 133, avenue des Champs-Élysées, Paris.

Vaulx (comte Henry de la), 122, avenue des Champs-Élysées, Paris.

Verneau (Dr René), assistant d'Anthropologie au Muséum, directeur de *L'Anthropologie*; 148, rue Broca, Paris.

Vignaud (Henry), premier secrétaire de l'ambassade des États-Unis; 59, rue Galilée, Paris.

Von den Steinen (Karl), *C*, Hardenbergstrasse, 24, Charlottenburg.

TABLE DES PLANCHES HORS TEXTE ET GRAVURES

PLANCHE HORS TEXTE

Pages.

Vase péruvien (musée d'ethnographie n° 3994) 1

GRAVURES

Joyaux du Vent (6 fig.) 73
Joyaux du Vent (8 fig.) 74
Pendentif en coquille de strombe (Azcapozalco) 76
Pendentif en coquille de strombe (Vallée de Mexico) 77
Roche gravée des Trois Rivières 83
Roche gravée des Trois Rivières 85
Roche gravée des Trois Rivières 88
Roche gravée des Trois Rivières 89
Roche gravée des Trois Rivières 90
Roche gravée des Trois Rivières 91
Roche gravée des Trois Rivières 93
Roche gravée de Capesterre 95
Roche gravée de Capesterre 96
Petroglyphes de la Cachoeira de S. Nicolas 163
Pétroglyphes de la Cachoeira Resplendor 164
Le petit vase à figurine humaine de Santiago Tlaltelolco 169
Gravure rupestre de la table du Mahury, près Cayenne 245

TABLE DES MATIÈRES DU TOME IV

MÉMOIRES

Quelques mots sur la technique des céramistes péruviens, par M. J. Hébert 1-7
Études algiques, par M. le comte H. de Charencey 8-54

I. Les verbes *être* et *avoir* dans les langues algiques 8
II. Conjugaisons basque et algique 15
III. De l'adjectif dans les dialectes berbers et algiques 48
Les Antilles françaises et la correspondance de l'intendant Patoulet, par M. G. Saint-Yves 55-71
Le Joyau du vent, par M. le Dr E.-T. Hamy 72-81
Roches gravées de la Guadeloupe, par M. le Dr E.-T. Hamy 82-97
Le voyage en Louisiane de Franquet de Chaville (1720-1724), par M. G. Musset. 98-143
Le petit vase à figurine humaine de Santiago de Tlalteloleo, par M. le Dr E.-T. Hamy 169-173
Campagnes archéologiques récentes dans l'Oaxaca (Mitla et les « Mogottes » de Xoxo), par M. Léon Lejeal 174-189
Notes d'histoire et d'archéologie mexicaines, par M. Désiré Charnay 190-195
Un document inédit sur Lahontan, par M. Henri Froidevaux 195-203

NÉCROLOGIE

Luciano Cordeiro (Hulot) 154
A. Viellerobe (Hulot) 154
Dawson (Dr E.-T. Hamy) 155
Chil y Naranjo (Dr E.-T. Hamy) 155

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du mardi 3 juillet 1900 144
— 10 juillet 1900 144
— 6 novembre 1900 145
— 4 décembre 1900 147
— 15 janvier 1901 149
— 5 février 1901 150
— 5 mars 1901 151
— 7 avril 1901 204
— 7 mai 1901 206
— 7 juin 1901 207
— 5 novembre 1901 209
— 3 décembre 1901 211
— 7 janvier 1902 212
— 4 février 1902 215
— 4 mars 1902 216
— 8 avril 1902 218
— 5 mai 1902 219

BULLETIN CRITIQUE

Francisco Belmar : *Lenguas del Esaldo de Oaxaca; Estudio de el Chontal* (H. de Charencey) 156
Francisco Belmar : *Lenguas del Estado de Oaxaca : Estudio del Huave* (H. de Charencey) 158
Antonio Peñafiel : *Coleccion de documentos para la Historia mexicana* (H. de Charencey) 160
Antonio Peñafiel : *Codice Mixteco, Lienzo de Zacatepec* (H. de Charencey) 161
D. Coudreau : *Voyage au Cumina* (Dr E.-T. Hamy) 162
Henry Vignaud : *La lettre et la carte de Toscanelli sur la route des Indes par l'Ouest adressées en 1474 au Portugais Fernam Martins et transmises plus tard à Christophe Colomb* (Gabriel Marcel) 221
Manuel M. de Peralta : *Exposé des droits territoriaux de la République de Costa-Rica* (Henri Froidevaux) 230
L. Gallois : *Les Andes de la Patagonie* (Henri Froidevaux) 235
Nicolas Léon : *Noticias de las publicaciones originales y de Varios autores hechas hasta el Presente* (Comte de Charencey) 236

MOUVEMENT AMÉRICANISTE

Les inscriptions commémoratives américaines de Honfleur (Henri Froidevaux) .. 166
Nouvelles publications de M. Ed. Seler (H.) 168
Musée d'Ethnographie : État des entrées et des sorties de 1891 à 1900 242
Nouvelle collection de l'Amérique centrale au Trocadéro (J. Hébert) 242
Une chaire d'antiquités américaines au Collège de France 243
Réorganisation du musée archéologique de Mexico 244
Gravures rupestres de la Table du Mahury, près de Cayenne (F. Geay) 244
Liste des membres de la Société des Américanistes de Paris au 31 décembre 1902. 247
Table des planches hors texte et des gravures 250
Table des matières 250

Le Gérant : Ernest LEROUX.

LE PUY-EN-VELAY, IMP. R. MARCHESSOU

BINDING SECT. MAR 17 1987

E
51
S68
t.4

Société des américanistes de Paris
Journal

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY